Code de rédaction interinstitutionnel



Code de rédaction interinstitutionnel

Union européenne

Ce document PDF est une extraction, effectuée le 19 avril 2022, du site internet «Code de rédaction interinstitutionnel».

Le site internet faisant l'objet de mises à jour régulières, nous vous conseillons de prendre connaissance des modifications qui y sont apportées en consultant la page «Nouveautés»:

https://publications.europa.eu/code/fr/fr-000300.htm

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022

© Union européenne, 2022

Image de couverture: © istockphoto.com/TCmake_photo

Écolabels, point 5.3.2: FSC © FSC Belgium ASBL/VZW; PEFC © PEFC Belgium

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Print	ISBN 978-92-78-42824-2	doi:10.2830/691	OA-09-22-124-FR-C
PDF	ISBN 978-92-78-42792-4	doi:10.2830/445722	OA-09-22-124-FR-N

Site internet «Code de rédaction interinstitutionnel»: ISSN 1831-5380

Références

Base légale

Décision 69/13/Euratom, CECA, CEE du 16 janvier 1969 portant installation de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (JO L 13 du 18.1.1969), abrogée et remplacée en dernier lieu par la décision 2009/496/CE, Euratom du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social européen et du Comité des régions du 26 juin 2009 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des publications de l'Union européenne (JO L 168 du 30.6.2009, p. 41):

«Article premier

L'Office des publications de l'Union européenne est un office interinstitutionnel qui a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'édition des publications des institutions des Communautés européennes et de l'Union européenne.»

*

Le comité de coordination des publications de la Commission a défini la notion de publication comme «un écrit multiplié dont l'édition comporte une dépense budgétaire et qui est destiné essentiellement à l'extérieur».

L'Office des publications a été chargé, entre autres:

- de normaliser les formats,
- d'harmoniser la présentation des publications.

NB: En vertu de la décision susmentionnée, la dénomination «Office des publications officielles des Communautés européennes» a été modifiée en «Office des publications de l'Union européenne», avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Mandat

Le présent document est régi par les entités suivantes:

- le comité interinstitutionnel, désigné par le comité de direction de l'Office des publications, regroupant les représentants généraux des institutions suivantes: Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Cour de justice de l'Union européenne, Banque centrale européenne, Cour des comptes européenne, Comité économique et social européen, Comité européen des régions;
- la section de coordination générale du Code de rédaction, établie à l'Office des publications;
- les groupes linguistiques interinstitutionnels (un par langue), dont les représentants sont désignés par les membres du comité interinstitutionnel.

Le comité interinstitutionnel désigne les représentants officiels qui participent directement aux travaux dans le cadre des groupes. Ce comité peut acter comme arbitre en cas de problème majeur.

La section de coordination générale est responsable de l'ensemble de la gestion de la procédure; elle établit l'ordre du jour des travaux, veille à la cohérence des décisions prises dans les divers groupes, assure la mise à jour et le développement de la procédure. Elle est également chargée de la gestion de l'ensemble du site internet du Code et participe directement à son évolution.

Les groupes linguistiques sont responsables de l'élaboration et du suivi de leur version respective, sous l'impulsion de la section de coordination générale. Les représentants de l'Office des publications dans les dits groupes assurent la coordination des travaux propres et veillent au relais des informations vers la section de coordination générale. Ces groupes linguistiques rassemblent des représentants des différentes entités linguistiques des institutions: juristes-linguistes, traducteurs, terminologues, correcteurs...

6 Références

En outre, diverses instances décisionnelles sont régulièrement consultées en fonction des sujets à traiter, notamment le secrétariat général, le service du protocole et les services en charge des relations extérieures de la Commission. Des contacts étroits sont également entretenus avec diverses organisations internationales, notamment dans le domaine de la standardisation (ISO).

Introduction

Faisant suite à une action lancée en 1993 avec le *Vade-mecum de l'éditeur*, le *Code de rédaction interinstitutionnel* a été publié à l'origine en 1997 dans onze langues puis progressivement élargi à vingt-quatre; il constitue une procédure d'harmonisation linguistique unique en son genre en raison du nombre de communautés linguistiques impliquées dans son élaboration. Il est destiné à servir d'outil de référence de la chose écrite pour toutes les institutions et tous les organes et organismes de l'Union européenne.

Sa mise au point a nécessité la création d'un comité directeur interinstitutionnel, qui a désigné une série de représentants dans chaque institution et pour chaque langue. Ceux-ci mènent leurs travaux sous la tutelle d'un groupe de coordination localisé à l'Office des publications.

L'effort d'harmonisation nécessaire entre des pratiques parfois divergentes est accompli dans la perspective du multilinguisme des institutions, qui exige la comparabilité des textes dans toutes les langues officielles en même temps que le respect du génie propre à chaque langue.

La première partie rassemble les règles qui sont d'application stricte dans la rédaction des actes publiés au Journal officiel et la deuxième partie, les principales normes techniques ou rédactionnelles relatives aux publications générales. De plus, outre les accords propres à chaque langue, regroupés dans la quatrième partie, les 24 groupes sont parvenus à conclure des conventions de travail uniques pour toutes les langues, énumérées dans la troisième partie de l'ouvrage. Cette troisième partie constitue un réel catalyseur pour poursuivre l'harmonisation entre toutes les langues, et ce toutes institutions confondues.

Les conventions uniformes retenues dans le Code de rédaction priment en principe toute autre solution proposée ailleurs ou utilisée antérieurement; leur application s'impose à tous les stades de la procédure écrite.

Enfin, le présent ouvrage se veut avant tout une procédure d'interaction dynamique entre tous ses utilisateurs, faisant par nature l'objet d'une mise à jour continue. Ses auteurs en appellent donc à la contribution active de tous, pour leur communiquer toute information utile, signaler toute erreur ou omission ou émettre toute suggestion au service suivant:

Office des publications de l'Union européenne Coordination «Code de rédaction»

A.1, MER 197/199/199 A 2, rue Mercier L-2985 Luxembourg LUXEMBOURG

Contact par courriel:

- questions générales
 (OP-ISG-coordination@publications.europa.eu),
- questions relatives à la langue française
 (op-code-de-redaction-fr@publications.europa.eu).

	кете	rences	5
	Intro	oduction	7
Р	REMIÈF	RE PARTIE — Journal officiel	13
	Préa	ımbule	15
1.	Stru	cture du Journal officiel	19
	1.1.	Structure générale	19
	1.2.	Série L	20
		1.2.1. Classification des actes	20
		1.2.2. Numérotation des actes	21
		1.2.3. Contenu	23
	1.3.	Série C	29
		1.3.1. Classification des documents	29
		1.3.2. Numérotation des documents1.3.3. Contenu	29 31
2	Com	position d'un acte juridique	35
۷.		Titre	
	2.1.		35
	2.2.	Préambule 2.2.1. Visas	36 36
		2.2.2. Considérants	37
	2.3.	Articles (dispositif)	38
	2.4.	Formule relative au caractère obligatoire des règlements	39
	2.5.	Formule finale (lieu, date et signature)	40
	2.6.	Annexes	41
	2.7.	Subdivisions dans les actes	42
3.		es de rédaction	43
J.	3.1.	Références au Journal officiel	43
	3.2.	Règles de référence à un acte	44
	3.2.	3.2.1. Formes du titre	44
		3.2.2. Citation d'un acte	46
		3.2.3. Références aux subdivisions d'un acte	48
		3.2.4. Références aux modifications d'un acte	49
	3.3.	Dispositions modificatives	49
		3.3.1. Modifications dans le texte	49
		3.3.2. Ajouts et numérotation	51
	3.4.	Ordres de citation	52
		3.4.1. Ordre des traités3.4.2. Ordre de publication	52 53
		3.4.3. Pays	54
		3.4.4. Langues et textes multilingues	54
		3.4.5. Monnaies	54
	3.5.	Énumérations	54
		3.5.1. Présentation des énumérations	54
		3.5.2. Énumérations d'actes	55
	3.6.	Définition d'une expression ou d'un mot	55
	3.7.	Accords internationaux	56
	Tabl	eaux récapitulatifs	57

D	EUXIÈM	ne partie — Publications générales	63
4.	Prép	aration et identification des documents	65
	4.1.	Auteurs, ordonnateurs, Office des publications et imprimeries	65
		4.1.1. Auteurs et Office des publications	65
		4.1.2. Gestion des projets à l'Office	65
		4.1.3. Correction à l'Office	66
	4.2.	Documents originaux (manuscrits)	67
		4.2.1. Principe d'une chaîne de production	68
		4.2.2. Structure logique des documents	68
		4.2.3. Préparation du texte4.2.4. Documents prêts pour la reproduction	70 72
	4.3	and the second s	
	4.3.	Typologie des publications	72
		4.3.1. Monographies4.3.2. Ressources continues	73 73
		4.3.3. Publications en série et monographies combinées	73 74
	4.4.	Identifiants délivrés par l'Office des publications	74
	7.7.	4.4.1. Numéro international normalisé du livre (ISBN)	74
		4.4.2. Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)	76
		4.4.3. Identifiant numérique d'un objet (DOI)	78
		4.4.4. Numéro de catalogue	78
	4.5.	Identifiant délivré par la Cour de justice de l'Union européenne	78
5.	Struc	cture d'une publication	81
	5.1.	Couverture	81
		5.1.1. Composantes	81
		5.1.2. Utilisation des couleurs sur les couvertures	83
	5.2.	Page de titre	83
	5.3.	Verso de la page de titre	84
		5.3.1. Composantes	84
		5.3.2. Informations concernant le produit en papier imprimé	85
	5.4.	Copyright	86
		5.4.1. Mention de réserve (notice de copyright)	86
		5.4.2. Qualification (autorisation de reproduction et/ou de réutilisation)	88
		5.4.3. Réserve complémentaire (formule d'avertissement)	89
		5.4.4. Reproduction de matériel artistique (illustrations, photographies, etc.)	90
	5.5.	Textes préliminaires et finals	91
		5.5.1. Dédicace	91
		5.5.2. Préface, avant-propos et introduction	91
		5.5.3. Table des matières	91
		5.5.4. Bibliographie	91
		5.5.5. Index	91
	5.6.	Divisions du texte	92
	5.7.	Énumérations	94
	5.8.	Mise en évidence	94
	5.9.	Références	95
		5.9.1. Références à la réglementation de l'Union européenne	95
		5.9.2. Références aux traités	96
		5.9.3. Références aux affaires de la Cour de justice et du Tribunal	97
		5.9.4. Références bibliographiques	100
	5.10.		101
	5.11.	,	103
	5.12.	Tableaux	103

TI	ROISIÈN	ME PARTIE — Conventions communes à toutes les langues	105
6.	Indic	ations typographiques et révision des textes	107
	6.1.	Lecture du manuscrit	107
	6.2.	Manuscrits électroniques	107
	6.3.	Signes de correction	107
	6.4.	Espacement des signes de ponctuation	109
	6.5.	Ponctuation dans les chiffres	110
7		s des pays, des langues et des monnaies	111
<i>,</i> .	7.1.		111
	7.1.	Pays7.1.1. Dénominations et sigles à utiliser	111
		7.1.2. Ordre d'énumération des États	113
	7.2.	Langues	114
	7	7.2.1. Ordre des versions linguistiques et codes ISO (textes plurilingues)	114
		7.2.2. Énumération des langues (textes unilingues)	116
		7.2.3. Mention des langues de publication	116
		7.2.4. Régime linguistique des institutions	116
	7.3.	Monnaies	117
		7.3.1. Euro et cent	117
		7.3.2. Ordre d'énumération des monnaies et codes ISO	118
		7.3.3. Règles d'écriture des références monétaires	119
8.	Appe	els de note et notes de bas de page	123
	8.1.	Appels de note	123
	8.2.	Ordre dans les notes de bas de page	123
9.	Autr	es conventions	125
	9.1.	Adresses	125
		9.1.1. Adresses: principes généraux	125
		9.1.2. Adresses dans les documents unilingues	126
		9.1.3. Adresses dans les documents multilingues9.1.4. Adresses dans les États membres: structure et exemples	128
		9.1.5. Adresses dans les États membres: particularités	129 132
	9.2.	Adresses électroniques	133
	9.3.	Numéros de téléphone	134
	9.4.	Citations d'ouvrages et références au Journal officiel	135
		-	136
	9.5.	Structure administrative de l'Union européenne: dénominations et ordres de citation	136
		9.5.1. Institutions et organes9.5.2. Services interinstitutionnels	138
		9.5.3. Organismes décentralisés (agences)	138
		9.5.4. Agences exécutives	140
		9.5.5. Agences et organes Euratom	141
		9.5.6. Autres organismes	141
	9.6.	Directions générales et services de la Commission: intitulés officiels	142
Q	UATRIÈ	ме PARTIE — Conventions propres à la langue française	145
10.	Prése	entation formelle du texte	147
	10.1.	Ponctuation	147
		10.1.1. Virgule	147
		10.1.2. Point	147
		10.1.3. Point-virgule	147
		10.1.4. Deux-points 10.1.5. Parenthèses	148 148
		Torrison Tarchardes	1-0

	10.1.6. Crochets	148
	10.1.7. Guillemets	149
	10.1.8. Tiret	149
	10.1.9. Points de suspension	149
	10.1.10. Barre oblique	150
10.2.	Majuscules et minuscules	150
	10.2.1. Substantifs	151
	10.2.2. Adjectifs	154
10.3.	Préfixes	155
10.4.	Nombres	160
	10.4.1. Emploi des nombres en chiffres arabes	160
	10.4.2. Emploi des nombres en chiffres romains	162
10.5.	Abréviations	162
10.6.	Sigles et acronymes	162
11. Ouvr	ages de référence	165
Annex	es	167
Annexe A	Guide graphique de l'emblème européen	169
Annexe A	2 Iconographie institutionnelle	173
Annexe A	Abréviations et symboles	181
Annexe A	4 Sigles et acronymes	185
Annexe A	Liste des États, territoires et monnaies	205
Annexe A	Codes «États et territoires»	225
Annexe A	7 Codes «monnaies»	229
Annexe A	Codes «langues» (Union européenne)	237
Annexe A	Institutions, organes, services interinstitutionnels et organismes: liste multilingue	239
Annexe A	10 Régions	285
Annexe B	Utilisation de l'italique	293
Annexe C	Divers	297
Index		311

PREMIÈRE PARTIE Journal officiel

La présente partie décrit les conventions et présentations propres au Journal officiel. Elle doit être lue conjointement avec les troisième et quatrième parties ainsi que toutes les annexes, qui s'appliquent aussi aux textes publiés au Journal officiel.



Préambule

Historique

1952

À la suite de l'entrée en vigueur du traité CECA, un journal officiel est créé pour la publication des avis, décisions, etc.

Le Journal officiel (JO) est publié pour la première fois le 30 décembre.

De 1952 jusqu'au 19 avril 1958, il est intitulé *Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.* Les langues officielles sont l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

1958

À la suite de l'entrée en vigueur du traité CEE et du traité Euratom, le titre du Journal officiel est modifié en Journal officiel des Communautés européennes. Il est publié pour la première fois sous ce titre le 20 avril.

1968

Les séries L (Législation) et C (Communications et informations) sont créées en janvier.

Le premier numéro de la série L est publié le 3 janvier.

Le premier numéro de la <u>série C</u> est publié le 12 janvier.

1978

La <u>série S</u> (Supplément au Journal officiel des Communautés européennes) est créée pour la publication des avis de marchés publics; le premier numéro est publié le 7 janvier.

Auparavant, les appels d'offres et les informations du Fonds européen de développement étaient publiés dans la série L, jusqu'à la fin de l'année 1974, puis dans la série C, jusqu'à la fin de l'année 1977.

1981

Ouverture au public de la base de données CELEX, système interinstitutionnel de documentation automatisée multilingue pour le droit communautaire.

Diffusé par la Commission, CELEX est alors disponible en ligne et sur bandes magnétiques.

1986

La série S est disponible sous forme électronique [base de données TED (tenders electronic daily)].

1987

Les séries L et C sont disponibles sous forme de microfiches.

1991

La série C ... A est créée en janvier.

1992

En octobre, CELEX est transféré de la Commission à l'Office des publications.

1997

La série S est disponible sous forme de CD-ROM.

1998

Les séries L et C sont disponibles sur l'internet (site <u>EUR-Lex</u>).

À partir du 1^{er} juillet, la série S n'est plus publiée sur papier, mais uniquement sur CD-ROM et sur l'internet (base de données TED).

1999

À partir du 31 août, une nouvelle série C exclusivement électronique «C ... E» est publiée.

2001

Les séries L et C sont disponibles sous forme de CD-ROM.

2002

L'accès à EUR-Lex est gratuit à partir du 1er janvier.

2003

À partir du 1^{er} février, en vertu du traité de Nice, le titre du Journal officiel devient *Journal officiel de l'Union européenne.*

2004

À partir du 1^{er} mai, le Journal officiel est publié en vingt langues à la suite de l'élargissement. Selon le règlement (CE) nº 930/2004 du Conseil, une exception est prévue pour l'édition maltaise: pendant trois ans (du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2007), les institutions ne sont obligées de publier en maltais que les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil. La bande de couleur sur le dos de la couverture du JO est supprimée à partir du 1^{er} mai, et les différentes versions linguistiques ne sont plus identifiées que par un code ISO sur la couverture. À partir du 1^{er} mai, les bases de données CELEX et EUR-Lex peuvent être téléchargées dans les vingt langues. La dernière édition papier du *Répertoire de la législation communautaire en vigueur* est publiée en juillet. Désormais, le Répertoire est disponible sur EUR-Lex. Le 1^{er} novembre, les bases de données EUR-Lex et CELEX sont fusionnées; depuis le 31 décembre, CELEX n'est plus mis à jour.

2007

À partir du 1^{er} janvier, le Journal officiel est publié en 23 langues à la suite de l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie, et de la décision de publier le droit dérivé en irlandais. Une exception semblable à celle concernant le maltais s'applique toutefois à l'édition irlandaise: pendant cinq ans (du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011), les institutions ne sont obligées de publier en irlandais que les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil [règlement (CE) nº 920/2005 du Conseil]. Le 1^{er} janvier, une nouvelle structure pour la classification des actes publiés au Journal officiel est mise en œuvre.

2009

À partir du 1^{er} décembre, date de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, est ajoutée au JO une section L V temporaire libellée «Actes adoptés, à partir du 1^{er} décembre 2009, en application du traité sur l'Union européenne, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et du traité Euratom» (section supprimée le 31 décembre 2009).

2010

À partir du 1^{er} janvier, une nouvelle structure pour la classification des actes publiés au JO est introduite, entérinant les modifications apportées par le traité de Lisbonne.

2012

L'exception pour la langue irlandaise instaurée en 2007 est prorogée pour une nouvelle période de cinq ans par le règlement (UE) nº 1257/2010 du Conseil (du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2016).

2013

À partir du 1^{er} juillet, le Journal officiel est publié en 24 langues à la suite de l'élargissement à la Croatie.

2014

La série C ... E est supprimée le 1^{er} avril.

2016

Les séries L ... I et C ... I sont créées le 1^{er} janvier.

En mars, l'ELI [European Legislation Identifier (identifiant européen de la législation)] est mis en œuvre sur le portail <u>EUR-Lex</u>.

Préambule Journal officiel

2017

L'exception pour la langue irlandaise est à nouveau prorogée par le règlement (UE, Euratom) 2015/2264 du Conseil, mais sa portée doit être réduite progressivement, en vue d'y mettre fin d'ici au 31 décembre 2021

17

2022

La dérogation prévue pour l'irlandais cesse de s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2022.

Services auteurs des institutions, organes et organismes

La liste des différentes dénominations des institutions, organes et organismes figure au point 9.5.

Parlement européen (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg)

Différents services sont chargés de l'envoi des textes pour publication au Journal officiel.

Conseil européen (Bruxelles)

Les textes sont transmis par le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

Conseil de l'Union européenne (Bruxelles)

Les textes sont transmis par le secrétariat général.

Commission européenne (Bruxelles, Luxembourg)

Toute demande de publication au Journal officiel de textes relevant de la Commission s'effectue par l'intermédiaire du secrétariat général, qu'il s'agisse d'actes juridiques contraignants (série L), de propositions, de communications et d'informations de la Commission (série C) ou d'avis de marchés publics ou du Fonds européen de développement (série S).

Cour de justice de l'Union européenne (Luxembourg)

Les textes sont transmis par le greffe de la Cour de justice.

Banque centrale européenne (Francfort-sur-le-Main)

Les textes sont transmis par la direction générale «Secrétariat et services linguistiques» ou par la direction générale «Affaires juridiques», selon le cas.

Cour des comptes européenne (Luxembourg)

Les textes sont transmis par l'unité «Communication et rapports».

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (Bruxelles)

Les textes sont transmis par le secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

Comité économique et social européen (Bruxelles)

Les textes des différentes unités sont transmis par le greffe.

Comité européen des régions (Bruxelles)

Les textes des différentes unités sont transmis par le greffe.

Banque européenne d'investissement (Luxembourg)

Les textes sont fournis par leurs auteurs.

Médiateur européen (Strasbourg) et Contrôleur européen de la protection des données (Bruxelles)

Les textes sont fournis par leurs auteurs.

Organismes

Pour la liste des offices et agences, voir points 9.5.3 à 9.5.6.



Première parti Journal officiel

LegisWrite

LegisWrite est un outil informatique de création, de révision et d'échange de documents officiels entre les institutions, que ces documents soient de nature juridique ou non; cet outil est conçu pour uniformiser la structure et la présentation des textes.

De plus amples informations sur LegisWrite sont disponibles sur GoPro (Guide des procédures), accessible au personnel des institutions et organes de l'UE:

https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/display/Greffe/LegisWrite (1).

Ouvrages de référence

Les principaux ouvrages de référence pour les textes publiés au Journal officiel sont les suivants:

- a) pour les questions d'orthographe ou d'ordre linguistique:
 - dictionnaires Larousse (Petit Larousse et Lexis).
 - dictionnaires Le Robert.
 - Grevisse, M., et Goosse, A., Le bon usage, 16^e édition, De Boeck Supérieur, Paris - Louvain-la-Neuve, 2016,
 - Hanse, J., et Blampain, D., Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne, 5^e édition, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2005;
- b) pour les questions relatives à la technique législative:
 - Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne, Office des publications de l'Union européenne, 2015,
 - Manuel commun pour la présentation et la rédaction standard des actes soumis à la procédure législative ordinaire (Parlement, Conseil, Commission), édition de juillet 2020,
 - Formulaire des actes établis dans le cadre du Conseil de l'Union européenne (Conseil), édition 2015,
 - Règles de technique législative à l'usage des services de la Commission (¹);
- c) pour les sigles, les acronymes et les abréviations:
 - IATE (base de données destinée à la collation, à la diffusion et à la gestion partagée de terminologie entre les institutions, les organes et les organismes de l'Union européenne);
- d) pour la vérification du titre des actes et de leur texte, des derniers amendements, etc.:
 - EUR-Lex (offre un accès direct et gratuit au droit de l'Union européenne. Ce site permet de consulter le JO et inclut également les traités, la législation, la jurisprudence et les actes préparatoires de la législation);
- e) pour la relecture des épreuves d'imprimerie du Journal officiel (règles de mise en pages, indications typographiques, etc.):
 - Guide visuel Règles typographiques du Journal officiel.

En outre, divers numéros du Journal officiel servent de référence permanente en ce qui concerne l'agriculture, la pêche, les accords commerciaux, la nomenclature combinée, les accords avec des pays tiers, etc.

. Structure du Journal officiel

1.1. Structure générale

Le Journal officiel de l'Union européenne comprend trois séries:

- la série L: Législation,
- la série C: Communications et informations,
- la série S: Supplément au Journal officiel de l'Union européenne.

Les Journaux officiels des séries L et C sont publiés quotidiennement (du lundi au vendredi de manière régulière, ainsi que le samedi, le dimanche et les jours fériés en cas d'urgence uniquement).

Des numéros dits «isolés» peuvent être publiés en plus, en fonction des impératifs de volume, d'urgence et d'importance.

Série L

La série L contient les sections suivantes:

- les actes législatifs (L I),
- les actes non législatifs (L II),
- les autres actes (L III),
- les actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom (L IV) (section provisoire, à présent supprimée),
- les rectificatifs.

Voir point 1.2, «Série L».

En plus de la série L, une série L ... I a été créée pour la publication d'actes urgents.

Série C

La série C contient les sections suivantes:

- les résolutions, recommandations et avis (C I),
- les communications (C II),
- les actes préparatoires (C III),
- les informations (C IV),
- les avis (C V).
- les rectificatifs.

NB: Ne pas confondre les avis publiés dans la section C I (qui sont des «opinions») et ceux publiés dans la section C V (qui sont des «annonces»).

Voir point 1.3, «Série C».

La série C est complétée par les séries C ... A, C ... E (supprimée à compter du 1^{er} avril 2014) et C ... I (les points de suspension représentent le numéro du Journal officiel quotidien de la série C daté du même jour):

Série C ... A (A = annexe)

Cette série est réservée à la publication des avis de concours généraux, des avis de postes vacants et des catalogues communs (variétés des espèces agricoles, etc.).

Série C ... E (E = électronique)

Cette série exclusivement électronique était réservée à la publication de certains textes tels que les positions du Conseil dans le cadre de la procédure législative ordinaire ou les procèsverbaux et textes adoptés du Parlement européen. Ils sont disponibles sur le site <u>EUR-Lex</u> (et sur le DVD qui était alors produit tous les mois).

Série C ... I (I = isolé)

JO C 137 du 27.5.2010 JO C 137 A du 27.5.2010

JO C 137 E du 27.5.2010 JO C 119 I du 5.4.2018

La diversité des actes publiés dans la série C engendre une plus grande variété de formes (présentations typographiques) que dans la série L, mais les règles à respecter sont les mêmes dans les deux séries.

Série S

La série S (S = supplément) est destinée à la publication des avis d'appels d'offres relatifs à des marchés publics, ainsi que des informations du Fonds européen de développement et d'autres institutions, organes ou organismes. Elle est disponible sur l'internet (base de données TED) et sur DVD.

1.2. Série L

1.2.1. Classification des actes

L'ordre et le titre des sections et rubriques sont indiqués dans la liste présentée ci-dessous (voir aussi EUR-Lex et le *Guide visuel — Règles typographiques du Journal officiel*).

Journal officiel — Série L

L I — Actes législatifs

- Règlements
- Directives
- Décisions
- Budgets

L II — Actes non législatifs

- Accords internationaux
- Règlements
- Directives
- Décisions
- Recommandations
- Orientations
- Règlements intérieurs et de procédure
- Actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux
- Accords interinstitutionnels

L III — Autres actes

Espace économique européen

L IV — Actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom

NB: — L'ordre dans lequel les auteurs apparaissent sous chaque rubrique («règlements», «directives»...) est détaillé au point 3.4.2.

Au sein de la section L II, sous les rubriques «règlements», «directives» et «décisions», conformément à l'ordre mentionné ci-dessus et pour les auteurs concernés, les actes sont classés dans l'ordre suivant: 1) actes fondés directement sur le traité; 2) actes délégués; 3) actes d'exécution (pour des exemples, voir la page «<u>Tableaux récapitulatifs</u>»).

Sections

Les actes publiés au Journal officiel, série L, sont répartis en différentes sections.

L I — Actes législatifs

Cette section contient les «actes législatifs» au sens du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est-à-dire les règlements, directives et décisions qui sont adoptés:

- soit par la procédure législative ordinaire (adoption conjointe par le Parlement européen et le Conseil),
- soit par une procédure législative spéciale (adoption par le Conseil avec la participation du Parlement ou adoption par le Parlement avec la participation du Conseil).

La section L I accueille aussi le budget général de l'Union européenne (ainsi que les budgets rectificatifs qui y sont liés), car celui-ci est adopté selon une procédure législative spéciale.

NB: Avant le 1^{er} décembre 2009, le budget général de l'Union européenne était publié dans la section L II, sous le titre «Arrêt définitif du budget général de l'Union européenne». En outre, les états des recettes et des dépenses des agences, qui étaient publiés dans la série L, le sont désormais dans la série C.

L II — Actes non législatifs

Cette section comprend les «actes non législatifs» au sens du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est-à-dire les règlements, directives et décisions qui ne sont pas adoptés par procédure législative [les actes délégués (article 290), les actes d'exécution (article 291) et les actes fondés directement sur les traités (actes relatifs à des accords internationaux, décisions PESC...)], ainsi que d'autres actes (orientations de la Banque centrale européenne, recommandations...).

L III — Autres actes

Cette section regroupe les «autres actes», tels que ceux de l'Espace économique européen.

L IV — Actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom

Dans cette section provisoire, à présent supprimée, ont été publiés, pendant une période de transition, les actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application des traités CE, UE et Euratom.

Classification

Au sein de chaque section, les actes sont classés selon deux critères:

- a) selon leur type (règlement, directive, décision...);
- b) ensuite, le cas échéant, selon l'ordre de publication des institutions auteurs (voir point 3.4.2): Parlement européen, Conseil européen, Parlement européen et Conseil, Conseil, Commission européenne, Cour de justice de l'Union européenne, Banque centrale européenne, Cour des comptes...

1.2.2. Numérotation des actes

Les numéros sont attribués par l'Office des publications.

Éléments de la numérotation

Le numéro d'un acte comporte trois parties, présentées dans l'ordre suivant:

- le sigle ou l'acronyme du domaine placé entre parenthèses («UE» pour l'Union européenne, «Euratom» pour la Communauté européenne de l'énergie atomique, «UE, Euratom» pour l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, «PESC» pour la politique étrangère et de sécurité commune),
- la référence à l'année de publication, comportant quatre chiffres,
- un numéro d'ordre, attribué à partir d'une liste unique de numéros, quels que soient le type de document et le domaine, et comportant autant de chiffres que nécessaire.

i

Avant le 1^{er} janvier 2015

La numérotation des actes variait en fonction du type d'acte. Dans les références, il convient de respecter la numérotation alors utilisée.

Principes généraux

a) Lorsque le numéro d'ordre précède l'année, l'abréviation «nº» est utilisée:

règlement (UE) nº 16/2010 de la Commission

décision nº 284/2010/UE du Parlement européen et du Conseil

Inversement, lorsque l'année précède le numéro d'ordre, l'abréviation «no» n'est pas utilisée:

décision 2010/300/UE de la Commission

b) La mention de l'année comporte quatre chiffres (deux avant le 1^{er} janvier 1999):

règlement (CE) nº 23/1999 de la Commission

décision 2010/294/UE du Conseil

règlement (CE) nº 2820/98 du Conseil

NB: Les sigles ou acronymes du domaine ont changé au cours du temps, à mesure que de nouveaux traités, ainsi que des modifications aux traités, ont été adsoptés:

- avant le 1^{er} novembre 1993: les sigles ou acronymes utilisés sont «CEE», «CECA», «Euratom»,
- à partir du 1^{er} novembre 1993 (date d'entrée en vigueur du traité de Maastricht): «CEE» devient «CE». Sont ajoutés les acronymes «JAI» (pour «justice et affaires intérieures»), «PESC» (pour la politique étrangère et de sécurité commune) et «CEM» (pour les conventions signées entre États membres),
- depuis le 24 juillet 2002 (après l'expiration du traité CECA), l'acronyme CECA n'est plus utilisé,
- le 1^{er} décembre 2009: à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le sigle «UE» est introduit, alors que le sigle «CE» n'est plus utilisé. Parmi les acronymes qui avaient été créés à la suite de l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne, «PESC» est conservé, alors que «JAI» et «CEM» disparaissent.

Numérotation

Les actes ont un numéro d'ordre attribué à partir d'une des listes de numéros coexistantes. L'ordre des éléments dépend du type de l'acte.

Règlements

La numérotation des règlements se présente comme suit: le sigle/l'acronyme (placé entre parenthèses), suivi du numéro d'ordre et de l'année:

règlement (UE) nº 641/2010

Cette numérotation a évolué dans le temps. Les différentes étapes sont les suivantes:

de 1952 au 31 décembre 1962:

règlement nº 17

du 1^{er} janvier 1963 au 31 décembre 1967 (la référence au traité et l'année sont ajoutées dans le numéro):

règlement nº 1009/67/CEE

depuis le 1^{er} janvier 1968 (la position de la référence au traité est modifiée):

règlement (CEE) nº 1470/68

Directives

Pour les directives, l'année est suivie du numéro d'ordre et du sigle/de l'acronyme:

directive 2010/24/UE

Du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 2014, le numéro a été attribué par le secrétariat général du Conseil.

Certaines directives plus anciennes sont identifiées par un adjectif ordinal dans le titre:

première directive 73/239/CEE

Décisions

Pour les décisions publiées sous L I, le numéro d'ordre est suivi de l'année et du sigle/de l'acronyme:

décision nº 477/2010/UE

Les décisions adoptées selon une procédure législative relèvent de la même liste de numéros que celle des règlements [décision n° 477/2010/UE du Parlement européen et du Conseil, règlement (UE) n° 478/2010 de la Commission, règlement (UE) n° 479/2010 de la Commission...].

Pour les décisions publiées sous L II, l'année est suivie du numéro d'ordre et du sigle/de l'acronyme:

décision 2010/294/UE

Budgets

Les actes d'adoption définitive du budget général et des budgets rectificatifs portent un numéro qui apparaît dans le sommaire et en page de titre (par exemple «2010/117/UE, Euratom»), mais qui n'est pas cité dans les références.

Double numérotation

Certains actes peuvent porter une double numérotation:

- le numéro d'ordre, par exemple «(UE) 2015/299», attribué par l'Office des publications,
- un numéro attribué par l'auteur, par exemple «BCE/2015/5», «ATALANTA/4/2015», etc.

Pour les actes et instruments juridiques de la Banque centrale européenne, ainsi que pour les décisions du Comité politique et de sécurité, le numéro attribué par l'auteur est placé entre parenthèses à la fin du titre:

décision (UE) 2015/299 de la Banque centrale européenne [...] (BCE/2015/5)

décision (PESC) 2015/711 du Comité politique et de sécurité [...] (ATALANTA/4/2015)

Pour certains actes, le numéro attribué par l'Office des publications n'inclut pas de domaine et est placé entre crochets à la fin du titre. Ces actes comprennent: les décisions de divers conseils et comités créés par des accords internationaux (comme le Comité des ambassadeurs ACP-UE), les actes relatifs à l'Espace économique européen (EEE), les actes relatifs à l'Association européenne de libre-échange (AELE) et les règlements de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU):

décision nº 1/2015 du Comité des ambassadeurs ACP-UE [...] [2015/1909]

décision du Comité mixte de l'EEE nº 159/2014 [...] [2015/94]

décision de l'Autorité de surveillance AELE nº 226/17/COL [...] [2018/564]

règlement nº 78 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) [...] [2015/145]

Avant le 1^{er} janvier 2015

Les actes relatifs à l'Espace économique européen (EEE), les actes relatifs à l'Association européenne de libre-échange (AELE) et les règlements de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) n'ont qu'un numéro attribué par l'auteur.

Actes ou textes non numérotés

Il peut arriver qu'un acte, ou un texte, ne porte pas de numéro, comme:

- les accords internationaux (voir <u>point 1.2.3, «L II Actes non législatifs»</u>) joints à une décision.
- les informations relatives à la date d'entrée en vigueur d'un accord international (seules informations publiées dans la série L),
- les rectificatifs.

1.2.3. Contenu

L I — Actes législatifs

a) Règlements

Il s'agit des règlements adoptés soit conjointement par le Parlement européen et le Conseil (procédure législative ordinaire), soit individuellement par l'une des deux institutions, avec participation de l'autre (procédure législative spéciale):

règlement (UE) 2015/475 du Parlement européen et du Conseil

règlement (UE) 2017/1939 du Conseil

b) Directives

Il s'agit des directives adoptées soit conjointement par le Parlement européen et le Conseil (procédure législative ordinaire), soit individuellement par le Conseil, avec participation du Parlement européen (procédure législative spéciale):

directive (UE) 2015/254 du Parlement européen et du Conseil

directive (UE) 2015/121 du Conseil

c) Décisions

Il s'agit des décisions adoptées soit conjointement par le Parlement européen et le Conseil (procédure législative ordinaire), soit individuellement par le Conseil, avec participation du Parlement européen (procédure législative spéciale):

décision (UE) 2015/601 du Parlement européen et du Conseil

décision (UE, Euratom) 2015/457 du Conseil

d) Budgets

Dans cette rubrique sont publiés, précédés d'un acte d'adoption définitive, le budget général de l'Union européenne et les budgets rectificatifs:

adoption définitive (UE, Euratom) 2015/339 du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015

adoption définitive (UE, Euratom) 2015/366 du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2014

Le numéro est attribué à l'adoption définitive, c'est-à-dire à l'acte qui précède le budget général ou rectificatif. Le budget général proprement dit ne porte aucun numéro, alors que les budgets rectificatifs comportent un numéro attribué par l'auteur («adoption définitive du budget rectificatif n° 2 de l'Union européenne pour l'exercice 2014»).

L II — Actes non législatifs

a) Accords internationaux

Par «accords internationaux» (ci-après dénommés les «accords»), on entend ici, entre autres, les accords conclus par l'Union européenne et/ou la Communauté européenne de l'énergie atomique, les conventions signées par les États membres, les accords, conventions et protocoles établis par les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, les accords internes entre les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, les accords sous forme d'échange de lettres, etc.

Les accords, tels qu'entendus ci-dessus, ne reçoivent pas de numéro.

Cette rubrique contient:

- les décisions relatives à un accord, auxquelles le texte de l'accord est joint:

décision (UE) 2015/209 du Conseil du 10 novembre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020)

accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014-2020)

décision (UE) 2015/105 du Conseil du 14 avril 2014 relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République d'Azerbaïdjan établissant les principes généraux de la participation de la République d'Azerbaïdjan aux programmes de l'Union

protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Azerbaïdjan, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et la République d'Azerbaïdjan établissant les principes généraux de la participation de la République d'Azerbaïdjan aux programmes de l'Union

les décisions relatives à un accord, auxquelles le texte de l'accord n'est pas joint:

décision (UE) 2015/1796 du Conseil du 1^{er} octobre 2015 sur la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse associant la Confédération suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Conférération suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

les informations relatives à l'entrée en vigueur des accords:

Informations relatives à l'entrée en vigueur de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Confédération suisse associant la Confédération suisse au programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020 et au programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique complétant le programme-cadre Horizon 2020, et réglementant la participation de la Confédération suisse aux activités d'ITER menées par Fusion for Energy

b) Règlements

Il s'agit de certains règlements du Conseil (les règlements fondés directement sur les traités et les règlements d'exécution), des règlements de la Commission (les règlements fondés directement sur les traités, les règlements délégués et d'exécution) et des règlements de la Banque centrale européenne:

règlement (UE) 2015/106 du Conseil

règlement d'exécution (UE) 2015/81 du Conseil

règlement délégué (UE) 2015/281 de la Commission

règlement d'exécution (UE) 2015/52 de la Commission

règlement (UE) 2015/534 de la Banque centrale européenne [...] (BCE/2015/13)

c) Directives

Il s'agit de certaines directives du Conseil (les directives fondées directement sur les traités et les directives d'exécution) et des directives de la Commission (les directives fondées directement sur les traités, les directives déléguées et d'exécution):

directive (UE) 2015/652 du Conseil

directive (UE) 2015/565 de la Commission

directive déléguée (UE) 2015/573 de la Commission

directive d'exécution (UE) 2015/1168 de la Commission

d) Décisions

Ces décisions sont les suivantes:

 les décisions des représentants des gouvernements des États membres, les décisions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, les décisions prises d'un commun accord entre les représentants des gouvernements des États membres:

décision (UE, Euratom) 2015/578 des représentants des gouvernements des États membres

certaines décisions du Parlement européen:

décision (UE) 2015/1614 du Parlement européen

les décisions du Conseil européen:

décision (UE) 2018/509 du Conseil européen

- certaines décisions du Parlement européen et du Conseil:

décision (UE) 2015/468 du Parlement européen et du Conseil

 certaines décisions du Conseil (les décisions fondées directement sur les traités, y compris les décisions PESC, et les décisions d'exécution):

décision (UE) 2015/1025 du Conseil

décision d'exécution (UE) 2015/156 du Conseil

décision (PESC) 2015/76 du Conseil

 les décisions de la Commission (les décisions fondées directement sur les traités, les décisions déléguées et d'exécution):

décision (UE) 2015/119 de la Commission

décision déléguée (UE) 2015/1602 de la Commission

décision d'exécution (UE) 2015/103 de la Commission

les décisions de la Banque centrale européenne:

décision (UE) 2015/299 de la Banque centrale européenne [...] (BCE/2015/5)

Les décisions de la BCE, qui reçoivent aussi un numéro attribué par l'institution («BCE/2015/5»), sont publiées avec une double numérotation (voir «<u>Double numérotation</u>» au point 1.2.2).

NB: Avant le 1^{er} décembre 2009, on distinguait deux types de décisions (que certaines langues désignaient au moyen de termes différents). D'une part, les décisions courantes, qui comportaient un article mentionnant le (ou les) destinataire(s) à la fin du dispositif et un numéro de notification sous le titre. De l'autre, les décisions dites «sui generis», dont le dispositif était introduit par la formule «décide»/«décident» [et non «a (ont) arrêté la présente décision»]. Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, cette distinction n'est plus valable. Toutefois, il est fait usage, dans certains cas, de décisions sans destinataires présentées de la même façon que les anciennes décisions sui generis.

e) Recommandations

Il s'agit des recommandations du Conseil sur la base des articles 121, 126, 140 et 292 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, des recommandations de la Commission (article 292) et des recommandations de la Banque centrale européenne (article 292):

recommandation (UE) 2015/1029 du Conseil

recommandation (UE) 2015/682 de la Commission

S'agissant des recommandations de la BCE, elles reçoivent aussi un numéro attribué par l'institution et sont donc publiées avec une double numérotation (voir «<u>Double numérotation</u>» au point 1.2.2).

Les autres recommandations sont publiées dans la série C.

f) Orientations

Il s'agit des orientations de la Banque centrale européenne. Ces actes reçoivent aussi un numéro attribué par l'institution («BCE/2015/20») et sont donc publiés avec une double numérotation (voir «Double numérotation» au point 1.2.2):

orientation (UE) 2015/732 de la Banque centrale européenne [...] (BCE/2015/20)

g) Règlements intérieurs et de procédure

Il s'agit des règlements intérieurs et de procédure des institutions et des organes, les règlements intérieurs des organismes étant publiés dans la série C:

Comité des régions - Règlement intérieur

règlement intérieur de la Cour des comptes de l'Union européenne

modifications des instructions au greffier du Tribunal

Si le règlement intérieur est annexé à un acte, il est, de ce fait, publié dans la rubrique où l'acte est publié:

décision (UE) 2015/354 du Conseil du 2 mars 2015 adoptant le règlement intérieur du comité de la facilité d'investissement créé sous l'égide de la Banque européenne d'investissement (acte auquel le règlement intérieur est annexé)

Les règlements intérieurs et de procédure ne comportent pas de numéro.

h) Actes adoptés par des instances créées par des accords internationaux

Dans cette rubrique sont concernés les décisions d'instances créées par des accords internationaux ainsi que les règlements de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU). Ces actes portent une double numérotation (voir «<u>Double numérotation</u>» au point 1.2.2). Le numéro attribué par l'Office des publications n'inclut pas de domaine et est placé entre crochets après le titre:

décision nº 1/2015 du Comité des ambassadeurs ACP-UE [...] [2015/1909]

décision nº 1/2015 du Comité mixte UE-Suisse [...] [2015/542]

règlement nº 78 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) [...] [2015/145]

décision nº 3/JP/2018 [...] [2019/347]

i) Accords interinstitutionnels

Les accords interinstitutionnels réglementent certains aspects de la consultation et de la coopération entre les institutions de l'Union européenne et sont le produit d'un consensus entre elles; en d'autres termes, ils constituent une sorte de règlement intérieur commun.

Les institutions décident de la publication de ces accords à la série L ou à la série C en fonction de leur contenu, de leur portée et de leurs effets.

L III — Autres actes

Espace économique européen

Cette rubrique couvre:

les décisions adoptées dans le cadre de l'Espace économique européen (EEE):

décision du Comité mixte de l'EEE nº 159/2014 [...] [2015/94]

les actes adoptés dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE):

décision de l'Autorité de surveillance AELE n° 226/17/COL [...] [2018/564] décision du comité permanent des États de l'AELE n° 2/2015/SC [...] [2015/2024]

- le règlement de procédure de la Cour AELE.

Ces actes, à l'exception du règlement de procédure de la Cour AELE, portent une double numérotation (voir «Double numérotation» au point 1.2.2).

Dans les actes émanant de l'Autorité de surveillance AELE, l'année mentionnée dans le numéro de l'acte ne comporte que deux chiffres: nº 226/17/COL («COL» renvoyant au collège de l'Autorité de surveillance).

L IV — Actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom

Cette section est maintenue provisoirement pour la publication des actes adoptés, avant le 1^{er} décembre 2009, au titre des traités CE, UE et Euratom:

décision 2010/16/PESC/JAI du Conseil du 30 novembre 2009 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'Union européenne aux États-Unis d'Amérique aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme

Rectificatifs

Les rectificatifs viennent toujours en dernier lieu étant donné qu'ils peuvent n'être publiés que dans certaines langues et différer en longueur d'une version linguistique à l'autre (c'est d'ailleurs la seule section du Journal officiel qui n'est pas synoptique). Ils ne portent pas de numéro:

rectificatif à la décision (UE) 2015/1509 du Conseil du 4 septembre 2015 portant nomination d'un suppléant italien du Comité des régions

1.3. Série C

1.3.1. Classification des documents

La série C contient des documents très divers. Voici une liste, non exhaustive, des actes publiés dans les différentes sections du JO C (une liste plus complète est disponible dans le <u>Guide visuel — Règles</u> typographiques du Journal officiel).

Journal officiel — Série C

CI — Résolutions, recommandations et avis

- Résolutions
- Recommandations
- Avis

CII — Communications

- Accords interinstitutionnels
- Déclarations communes
- Communications provenant des institutions, organes et organismes de l'Union européenne

C III — Actes préparatoires

- Initiatives des États membres
- Parlement européen
- Conseil
- Commission européenne
- Cour de justice de l'Union européenne
- Banque centrale européenne
- Cour des comptes
- Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
- Comité économique et social européen
- Comité des régions
- Banque européenne d'investissement
- Organismes de l'Union européenne

CIV — Informations

- Informations provenant des institutions, organes et organismes de l'Union européenne
- Informations provenant des États membres
- Informations relatives à l'Espace économique européen (d'abord celles provenant des institutions, puis celles provenant des pays membres)
- Informations provenant d'États tiers

C V — Avis

- Procédures administratives
- Procédures juridictionnelles
- Procédures relatives à la mise en œuvre de la politique commerciale commune
- Procédures relatives à la mise en œuvre de la politique de concurrence
- Autres actes

1.3.2. Numérotation des documents

Numéro d'information

Les titres des documents publiés dans la série C portent un numéro d'information attribué par l'Office des publications. Ce numéro comprend:

- a) l'année de publication:
 - i) à partir de 1999: les quatre chiffres;
 - ii) jusqu'au 31 décembre 1998: les deux derniers chiffres;
- b) le numéro du Journal officiel;

c) un numéro indiquant l'ordre de publication au Journal officiel.

98/C 45/01

2010/C 2/08

Ce numéro est placé sous le titre, centré et entre parenthèses. Dans le sommaire, ce numéro figure dans la marge, sans parenthèses.

Numérotation spécifique

Certains documents comprennent leur propre numérotation dans le titre:

- les positions du Conseil dans le cadre de la procédure législative ordinaire:

position (UE) nº 11/2010 du Conseil en première lecture

NB: Auparavant, dans le cadre de la procédure de codécision, existaient des «positions communes du Conseil»:

position commune (CE) nº 14/2005 du Conseil

les aides d'État:

aide d'État C 32/09

NB: Attention à la numérotation: C 55/99, C 55/2000 (quatre chiffres pour 2000), C 55/01...

les affaires de la Cour de justice, du Tribunal ou du Tribunal de la fonction publique:

affaire C-187/10 (Cour de justice)

affaire T-211/10 (Tribunal - depuis le 15.11.1989)

affaire F-29/10 (Tribunal de la fonction publique — du 23 juillet 2005 au 31 août 2016)

avant le 15 novembre 1989 (uniquement pour la Cour de justice): affaire 84/81

NB: Le Tribunal de la fonction publique, créé en 2004, a cessé ses activités le 1^{er} septembre 2016 après avoir transféré ses compétences au Tribunal.

- les avis de la Cour des comptes:

avis nº 1/2010

les affaires de la Cour AELE:

affaire E-5/10

les avis de concours généraux (série C ... A):

EPSO/AD/177/10

— les avis de vacance:

COM/2010/10275

 les décisions de la Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale:

décision H8 du 17 décembre 2015 (complétée par des clarifications techniques mineures le 9 mars 2016) concernant le mode de fonctionnement et la composition de la commission technique pour le traitement de l'information près la commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

les budgets rectificatifs des agences:

état des recettes et des dépenses de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2010 — Budget rectificatif n° 1

- les appels à propositions:

appel à propositions IX-2011/01 - Subventions octroyées aux partis politiques au niveau européen

NB: Jusqu'au 23 juillet 2002 (date d'expiration du traité CECA) existaient des «avis conformes» du Conseil:

avis conforme nº 22/96

avis conforme nº 6/2002

1.3.3. Contenu

C I — Résolutions, recommandations et avis

Cette section comporte:

- des résolutions [par exemple: résolutions (non législatives) du Parlement européen, résolutions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, résolutions du Conseil, résolutions du Comité économique et social européen, résolutions du Comité européen des régions...],
- des recommandations (par exemple: recommandations du Parlement européen à l'intention du Conseil, recommandations du Conseil, recommandations de la Commission, recommandations de la Banque centrale européenne...),
- des avis dont la demande n'est pas obligatoire (par exemple: avis du Conseil, avis de la Commission, avis de la Banque centrale européenne, avis de la Cour des comptes, avis du Comité économique et social européen, avis du Comité européen des régions, avis du Contrôleur européen de la protection des données...).

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les documents sont classés selon l'ordre de publication (voir point 3.4.2).

C II — Communications

Cette section comprend:

- des accords interinstitutionnels (y compris les décisions de modification de ces accords); les institutions décident de leur publication à la série L ou à la série C en fonction de leur contenu, de leur portée et de leurs effets,
- des déclarations communes,
- les communications provenant des institutions, organes et organismes de l'Union européenne [par exemple: certaines décisions du Parlement européen, les communications du Conseil, certaines décisions de la Commission, les communications de la Commission, les catalogues communs des variétés des espèces de plantes agricoles et des variétés des espèces de légumes, les notes explicatives de la nomenclature combinée (NC), l'application uniforme de la nomenclature combinée, les non-oppositions à une concentration notifiée, les notifications préalables d'une concentration, les autorisations d'aides d'État, les décisions d'organes de gestion, les engagements de procédure...].

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les documents sont classés selon l'ordre de publication (voir point 3.4.2).

C III — Actes préparatoires

Cette section comprend:

- les initiatives des États membres,
- les actes préparatoires des institutions, organes et organismes de l'Union européenne (par exemple: résolutions législatives, positions et résolutions du Parlement européen, positions du Conseil, avis dont la demande est obligatoire et recommandations de la Banque centrale européenne, avis dont la demande est obligatoire de la Cour des comptes, avis dont la demande est obligatoire du Comité économique et social européen, avis dont la demande est obligatoire du Comité européen des régions...).

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les documents sont classés selon l'ordre de publication (voir point 3.4.2).

C IV — Informations

Cette section comporte:

- les informations provenant des institutions, organes et organismes de l'Union européenne (par exemple: déclarations des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, actes du Conseil, décisions du Conseil, rapports annuels du Conseil, rapports sur la gestion budgétaire et financière des institutions et organes, procèsverbaux des séances du Parlement européen, décisions du Parlement européen, décisions de la Commission, communications de la Commission relatives à la désignation de membres, taux de change de l'euro, résumés des décisions de l'Union européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché, désignation de juges de la Cour de justice de l'Union européenne, rapport annuel de la Cour des comptes, rapports de la Cour des comptes, taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne, décisions de la Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, actes provenant des organismes, règlements intérieurs des organismes...),
- les informations provenant des États membres (par exemple: renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées, obligations de service public, extrait des décisions d'une cour de justice nationale, bilans des stocks de produits dans l'UE, procédures nationales diverses, listes de produits...),
- les informations relatives à l'Espace économique européen [d'abord celles provenant des institutions (Comité mixte de l'EEE, Autorité de surveillance AELE, Comité permanent des États de l'AELE...), puis celles provenant des pays membres de l'EEE ou de l'AELE],
- les informations provenant d'États tiers.

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les documents sont classés selon l'ordre de publication (voir point 3.4.2).

CV — Avis

Sont ici publiés:

- les procédures administratives (par exemple: avis de concours, de recrutement, de vacance, appels à propositions, appels à manifestations d'intérêt, avis d'adjudication, guides applicables aux concours généraux, listes de réserve...),
- les procédures juridictionnelles (communications sur les affaires de la Cour de justice de l'Union européenne, communications sur les affaires de la Cour AELE...),
- les procédures relatives à la mise en œuvre de la politique commerciale commune (avis concernant des procédures antidumping, propositions de classement d'une plainte, avis d'ouverture d'une procédure antisubventions, avis concernant les mesures compensatoires en vigueur...),
- les procédures relatives à la mise en œuvre de la politique de concurrence (aides d'État, notifications préalables d'une concentration, avis des gouvernements des États membres, accusés de réception d'une plainte...),
- d'autres actes (par exemple: avis à l'attention des personnes, groupes et entités inclus sur des listes, publications d'une demande, publications d'un résumé d'un cahier des charges,

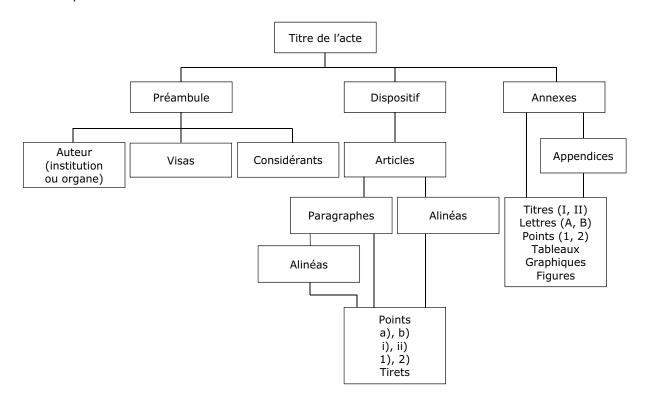
communications sur une consultation publique, avis d'adjudication, avis concernant une demande émanant d'un État membre...).

À l'intérieur de chacune de ces catégories, les documents sont classés selon l'ordre de publication (voir point 3.4.2).

NB: Les traités non ratifiés, les traités consolidés ainsi que les rectificatifs aux traités sont publiés dans la série C (sans mention de section).

Composition d'un acte juridique

Cet organigramme présente les éléments de base d'un acte juridique. Selon la complexité du texte, des éléments tels que parties, titres, chapitres ou sections peuvent être utilisés dans le préambule, dans le dispositif et dans les annexes.



2.1. Titre

Le titre complet d'un acte comprend:

- l'indication du type d'acte (règlement, directive, etc.),
- le numéro [c'est-à-dire: le sigle/l'acronyme («UE», «Euratom», «UE, Euratom», «PESC»),
 l'année et le numéro d'ordre de l'acte],
- le nom de l'institution ou organe auteur de l'acte,
- la date d'adoption (la date de signature pour les actes adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil),
- l'intitulé (c'est-à-dire l'indication succincte de l'objet),
- dans les actes avec double numérotation, le numéro assigné par l'institution ou organe auteur (voir point 1.2.2, «Double numérotation»).

Les règles à suivre pour citer et faire référence à un titre sont exposées au point 3.2.

Si le titre d'un acte a été modifié par un autre acte ou corrigé par un rectificatif, il faut toujours, par la suite, citer le titre modifié ou corrigé.

NB: Sur la première page d'un acte, les termes «texte codifié» ou «refonte» peuvent apparaître en dessous du titre. Ces termes, toujours composés en minuscules et en gras, sont placés sous le titre, entre parenthèses. Ils n'apparaissent jamais dans le sommaire en page de couverture et ne sont pas mentionnés en cas de référence à l'acte en cause.

2.2. Préambule

Dans un acte, par «préambule», on entend tout ce qui se trouve entre le titre et le dispositif de l'acte.

2.2.1. **Visas**

Les visas indiquent successivement:

- 1) la base juridique de l'acte:
 - a) les actes de droit primaire (traités, actes d'adhésion, protocoles annexés aux traités) et les accords internationaux (accords, protocoles liés aux accords, conventions), qui constituent la base générale de l'acte:

vu le traité sur l'Union européenne [et notamment son article/ses articles...],

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne [et notamment son article/ses articles...],

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique [et notamment son article/ses articles...],

vu l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède,

L'abréviation du (des) traité(s) n'est pas mentionnée.

En cas de pluralité de traités, il faut les citer sur des lignes distinctes et dans l'ordre suivant: traité sur l'Union européenne, traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Les actes de droit primaire sont cités sans renvoi à une note de bas de page. Les accords internationaux, y compris les protocoles qui y sont liés, peuvent être cités sous leur forme courte et comporter un renvoi à une note de bas de page;

 b) le cas échéant, les actes de droit dérivé, qui constituent la base spécifique de l'acte.
 Ceux-ci sont alors cités sous leur forme longue et accompagnés d'un renvoi à une note de bas de page comportant la référence de publication au Journal officiel:

vu la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 concernant l'indication, par voie d'étiquetages et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie (¹) [...] [...]

(1) JO L 153 du 18.6.2010, p. 1.

2) les **actes de procédure préalable** (par exemple propositions, initiatives, demandes, recommandations, approbations ou avis prévus par les traités), éventuellement suivis d'un renvoi à une note de bas de page:

```
vu la proposition de la Commission européenne,
vu l'avis du Parlement européen (¹),
vu l'avis du Comité économique et social européen (²),
[...]

(¹) Avis du 5 mai 2010 (non encore paru au Journal officiel).
(²) Avis du 17 février 2010 (non encore paru au Journal officiel).
```

Dans les cas où le traité requiert la consultation d'une institution ou d'un organe et que cette consultation a abouti à un avis, on introduit le visa correspondant par les mots «vu l'avis de [nom de l'institution ou de l'organe]» et on le fait suivre d'une note de bas de page comportant la référence de publication au Journal officiel ou, à défaut, la mention «avis du [date] (non encore paru au Journal officiel)».

Dans les cas où le traité requiert la consultation d'une institution ou d'un organe, mais que cette consultation n'aboutit pas à un avis, le visa correspondant se lit comme suit: «après consultation de [nom de l'institution ou de l'organe]» (sans renvoi à une note de bas de page et sans autre précision);

- 3) dans les actes législatifs:
 - a) la **transmission** du projet d'acte aux parlements nationaux:

Après transmission du projet d'acte législatif aux parlements nationaux,

- b) la **procédure** suivie:
 - i) la procédure législative ordinaire:

statuant conformément à la procédure législative ordinaire (3),

[...]

(3) Position du Parlement européen du 10 mars 2009 (JO C 87 E du 1.4.2010, p. 191) et position du Conseil en première lecture du 15 février 2010 (JO C 107 E du 27.4.2010, p. 1). Position du Parlement européen du 7 juillet 2010 (non encore parue au Journal officiel) et décision du Conseil du 8 novembre 2010.

ii) la procédure législative ordinaire, avec le comité de conciliation:

statuant conformément à la procédure législative ordinaire, au vu du projet commun approuvé le 24 janvier 2011 par le comité de conciliation $\binom{2}{1}$,

[...]

- (2) Position du Parlement européen du 23 avril 2009 (JO C 184 E du 8.7.2010, p. 312) et position du Conseil en première lecture du 11 mars 2010 (JO C 122 E du 11.5.2010, p. 1). Position du Parlement européen du 6 juillet 2010 (non encore parue au Journal officiel), décision du Conseil du 31 janvier 2011 et résolution législative du Parlement européen du 15 février 2011 (non encore parue au Journal officiel).
- iii) la procédure législative spéciale:

statuant conformément à la procédure législative ordinaire,

Tous les visas sont introduits par une minuscule et se terminent par une virgule.

2.2.2. Considérants

Les considérants contiennent la motivation du dispositif (des articles) de l'acte.

Les considérants sont introduits par la formule «considérant ce qui suit:». Ils sont numérotés et chacun débute par une majuscule et se termine par un point. Si un considérant est constitué de plusieurs phrases, celles-ci se terminent par un point, sauf le dernier qui se termine par une virgule.

a) Les considérants se présentent ainsi:

considérant ce qui suit:

- Le règlement (CE) nº 763/2008 fixe des règles communes pour la fourniture décennale de données exhaustives sur la population et le logement.
- (2) En vue d'évaluer la qualité des données que les États membres transmettent à la Commission (Eurostat), il est nécessaire de définir les modalités et la structure des rapports sur la qualité.

[...]

(4) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

Dans le texte, les considérants sont cités comme suit (chiffres sans parenthèses):

considérant 1, considérant 2, etc.

b) Il peut y avoir un seul considérant. Ce considérant unique n'est pas numéroté. Il est placé sur la même marge que le reste du texte, formant un alinéa séparé sous sa phrase introductive. Il se termine par une virgule:

considérant ce qui suit:

Le règlement (CE) n° 1580/2007 prévoit, en application des résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay, les critères pour la fixation par la Commission des valeurs forfaitaires à l'importation des pays tiers, pour les produits et les périodes figurant à l'annexe XV, partie A, dudit règlement,

NB: — Jusqu'au 6 février 2000, les considérants commençaient par une minuscule et se terminaient par un pointvirgule (cette présentation des considérants est toujours utilisée dans certains actes du Conseil):

considérant que la Commission [...]; (pour le premier considérant et les suivants)

considérant l'avis [...], (pour le considérant final)

Dans le texte, étant donné qu'ils n'étaient pas numérotés, les considérants étaient cités comme suit: «premier considérant», «deuxième considérant», etc.

Dans certains actes (notamment les règlements antidumping/antisubventions), les considérants étaient introduits par la formule «considérant ce qui suit:»; ils étaient numérotés, commençaient chacun par une majuscule et se terminaient par un point (ce qui est devenu la pratique générale actuelle).

Pendant une période de transition comprise entre décembre 1998 et le 6 février 2000, les deux façons de présenter les considérants étaient acceptées.

- Dans les résolutions du Parlement européen relatives à la décharge sur l'exécution du budget, publiées dans la série L, les visas sont précédés d'un tiret et les considérants ne portent pas de numéros mais des lettres:
 - vu les comptes annuels définitifs du Collège européen de police relatifs à l'exercice 2008,
 - vu le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels du Collège européen de police relatifs à l'exercice 2008, accompagné des réponses du Collège,
 - vu la recommandation du Conseil [...].
 - A. considérant que le Collège [...];
 - B. considérant que, dans ses rapports sur les comptes annuels du Collège pour l'exercice [...], la Cour des comptes [...];

2.3. Articles (dispositif)

Généralités

Le dispositif, qui constitue la partie normative de l'acte, est divisé en articles. Si le dispositif est simple et ne se prête pas à être divisé en une pluralité d'articles, il comportera un «Article unique».

NB: - Lorsqu'un acte contient plus d'un article, les articles sont numérotés consécutivement (article 1^{er}, article 2, article 3, etc.). La numérotation est toujours continue du début à la fin du dispositif.

En français, les articles sont désignés par des adjectifs numéraux cardinaux en chiffres arabes, à l'exception —
mais seulement en français — du premier article, qui est désigné, quand il forme un titre, par l'adjectif ordinal:
«Article premier» (dans les citations, à désigner comme «article 1^{er}»).

Les articles peuvent être groupés en parties, titres, chapitres et sections (voir tableau récapitulatif au point 2.7).

Chaque article peut être subdivisé en paragraphes (numérotés en chiffres arabes), alinéas (qui ne sont pas numérotés), points, tirets, phrases (pour la terminologie des différentes parties de l'article, voir l'organigramme du point 2, le point 2.7 et la page «Tableaux récapitulatifs — Structure d'un acte»).

Dernier article (directives et décisions)

Dans les directives, et dans les décisions le cas échéant, le dernier article du dispositif précise le destinataire.

Directives

Les États membres sont destinataires de la présente directive.

ou

Les États membres sont destinataires de la présente directive conformément aux traités. (Dans les cas où la directive ne s'adresse pas à tous les États membres: États membres dont la monnaie n'est pas l'euro, coopérations renforcées...)

OI.

Les États membres qui *[par exemple:* «disposent de voies d'eau intérieures telles que visées à l'article 1^{er}, paragraphe 1,»/sont destinataires de la présente directive.

ou

[Dénomination complète de l'État] est destinataire de la présente directive.

Décisions

Décisions adressées à tous les États membres:

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

- Décisions adressées à certains États membres:

Les États membres sont destinataires de la présente décision conformément aux traités.

OL

[Dénomination complète de l'État (des États) membre(s)] est (sont) destinataire(s) de la présente décision.

Décisions adressées à certains particuliers:

La société [nom complet et adresse] est destinataire de la présente décision.

NB: – Ce sont les dénominations complètes des États membres (voir <u>point 7.1.1</u>), dans l'ordre protocolaire, qui sont alors utilisées:

La République fédérale d'Allemagne, la République italienne et la Roumanie sont destinataires de la présente décision.

- Le dernier article des orientations de la Banque centrale européenne indique également les destinataires:

Toutes les banques centrales de l'Eurosystème sont destinataires de la présente orientation.

2.4. Formule relative au caractère obligatoire des règlements

Dans les règlements, après le dernier article, on trouve la formule suivante:

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

ou

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans les États membres conformément aux traités.

(Cette formule est utilisée lorsque le règlement n'est pas applicable à ou dans tous les États membres [par exemple, États membres dont la monnaie n'est pas l'euro — voir, notamment, le règlement (UE) nº 1210/2010 du Parlement européen et du Conseil —, coopérations renforcées...].)

Cette phrase ne fait pas partie du dernier article et fait l'objet d'une présentation typographique particulière (voir *Guide visuel — Règles typographiques du Journal officiel*).

2.5. Formule finale (lieu, date et signature)

À la fin de l'acte, on trouve:

- d'abord les mots «Fait à ..., le ...» indiquant le lieu et la date de signature,
- ensuite la (ou les) signature(s).

Lieu et date

Dans les actes de droit dérivé, le lieu et la date se présentent comme suit:

Fait à Bruxelles, le 1^{er} septembre 2010.

la date étant celle à laquelle l'acte a été signé (pour les actes arrêtés conjointement par le Parlement européen et le Conseil) ou adopté (autres cas).

Dans les traités, les accords internationaux, etc., le jour, le mois et l'année s'écrivent en toutes lettres:

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le vingt-quatre mars deux mille dix, en langue anglaise.

Le lieu de signature des actes des institutions peut être Bruxelles (en général), Luxembourg (lorsque le Conseil y tient ses sessions en avril, juin et octobre), Strasbourg (notamment pour le Parlement européen, y compris lorsqu'il signe avec le Conseil) ou Francfort-sur-le-Main (pour la plupart des actes de la Banque centrale européenne).

Signatures (liste non exhaustive)

Dans les actes de droit dérivé:

Parlement européen	Conseil européen	Conseil
Par le Parlement européen	Par le Conseil européen	Par le Conseil
Le président/La présidente	Le président/La présidente	Le président/La présidente
[initiale(s) du prénom et nom de	[initiale(s) du prénom et nom de	[initiale(s) du prénom et nom de
famille complet]	famille complet]	famille complet]

Commission						
Règlements, directives, de	Décisions avec destinataires					
Par la Commission Le président/La présidente (nom complet)	Par la Commission, au nom du président/de la présidente, (nom complet) Membre de la Commission	Par la Commission (nom complet) Vice-président/Vice-présidente				
Par la Commission, au nom du président/de la présidente, (nom complet) Vice-président/Vice-présidente	Par la Commission, au nom du président/de la présidente, (nom complet) Directeur général/Directrice générale Direction générale de	Par la Commission (nom complet) Membre de la Commission				

Comité mixte de l'EEE	Banque centrale européenne			
Connte mixte de t EEE	Règlements, orientations	Décisions, recommandations		
Par le Comité mixte de l'EEE Le président/La présidente (nom complet)	Pour le conseil des gouverneurs de la BCE Le président/La présidente de la BCE (nom complet)	Le président/La présidente de la BCE (nom complet)		
	Pour le directoire de la BCE Le président/La présidente de la BCE (nom complet)			

Dans les accords internationaux:

Accords, protocoles, conventions					
Pour l'Union européenne	Pour les États membres				
(signature)	(signature)				

Accords sous forme	d'échange de lettres
Au nom du Conseil de l'Union européenne	Pour l'Union européenne

2.6. Annexes

L'annexe d'un acte contient généralement des règles ou des données techniques qui, pour des raisons d'ordre pratique, ne figurent pas dans le corps même du dispositif et qui prennent fréquemment la forme d'une liste ou d'un tableau.

Le dispositif doit toujours indiquer clairement, à l'endroit opportun, au moyen d'un renvoi (par exemple, «figurant en annexe», «figurant à l'annexe I», «énumérés en annexe»), le lien qui existe entre les dispositions et l'annexe.

Même s'il n'y a pas de règles strictes concernant la présentation des annexes, elles sont normalement subdivisées en points identifiés par des chiffres arabes suivis d'un point à chaque niveau (par exemple «10.2.3.»).

2.7. Subdivisions dans les actes

Dénomination des éléments	Numérotation	Citation dans le texte				
Actes						
Préambule (1)						
Visa (1)		au (le) premier visa				
Considérant, sans numérotation (1) (seulement si considérant unique)		au (le) considérant (²)				
Considérant, avec numérotation (1)	(1), (2)	au (le) considérant 1, 2 (²)				
Dispositif (³)						
Article (³)	Article unique Article premier, 2	(à) l'article unique(à) l'article 1^{er}, 2				
Paragraphe (³)	1., 2.	au (le) paragraphe 1, 2				
Alinéa		au (le) premier, deuxième,, dernier alinéa [(à) l'article 1 ^{er} ,] premier alinéa [(à) l'article 1 ^{er} , paragraphe 1,] deuxième alinéa				
Point (³)	a), b) i, ii) 1), 2)	au (le) point a), b) au (le) point i), ii) au (le) point 1), 2) [(à) l'article 1 ^{er} , paragraphe 1, premier alinéa,] point a), i), 1) (et non: «sous»)				
Tiret (4)	_	au (le) premier, deuxième tiret [(à) l'article 1 ^{er} , paragraphe 1, premier alinéa, point a), i), 1),] premier tiret				
Annexe						
	Annexe Annexe I, II (ou: Annexe A, B)	en annexe (à) l'annexe I, II [ou: (à) l'annexe A, B]				
Appendice						
	Appendice Appendice 1, 2	à l'appendice (à) l'appendice 1, 2 (de l'annexe)				
	Autres subdivisions					
Partie	Partie I, II (ou: Première partie, Deuxième partie)	(dans) la partie I, II [ou: (dans) la première partie, (dans) la deuxième partie]				
Titre	Titre I, II	au (le) titre I, II [(dans) la partie I,] titre I				
Chapitre	Chapitre I, II (ou: Chapitre 1, 2) (et non: «Chapitre premier»)	au (le) chapitre I, II [ou: au (le) chapitre 1, 2] [(dans) la partie I, titre I,] chapitre I				
Section	Section 1, 2 (et non: «Section première»)	(à) la section 1, 2 [(dans) la partie I, titre I, chapitre I,] section 1				
Point (⁵)	I, II (ou: lettre; ou: titre A, B) I. (ou: A.; ou: 1.)	au (le) point I, II (ou: lettre; ou: titre A, B) au (le) point I (A, 1) (et non: «sous»)				

- (1) Voir point 2.2.
- (²) Avant le 7 février 2000, quand les considérants n'étaient pas numérotés: au (le) premier considérant, au (le) deuxième considérant, etc.
- (3) Lorsque des articles, des paragraphes ou d'autres subdivisions numérotées (par une cote en chiffres ou lettres) sont insérés dans le dispositif d'un acte existant, ils reçoivent le numéro de la subdivision de même niveau qu'ils suivent, accompagné, selon le cas, de bis, ter, quater, etc., à indiquer en caractères italiques (pour la numérotation latine, voir liste à l'annexe B). Voir aussi point 3.3.2.
- (4) Avant l'introduction de l'outil d'aide à la rédaction EDIT en 2021, il était possible d'utiliser les tirets en tant que premier niveau d'énumération dans des listes.
- (5) Employé dans certaines recommandations, résolutions et déclarations.
- NB: On se réfère au chapeau (formule introductive d'une énumération) au moyen de l'expression «la partie introductive». Le chapeau se termine toujours par le signe «deux-points».
 - Les éléments énumérés dans ce tableau ne sont pas classés dans un ordre fixe. L'ordre peut varier selon la nature du texte.



Règles de rédaction

Les actes publiés au Journal officiel obéissent à des règles de rédaction très strictes.

Les textes destinés à être publiés au Journal officiel doivent être disponibles dans chacune des <u>langues</u> <u>officielles</u> de l'Union européenne.

Les différentes versions linguistiques des textes publiés au Journal officiel sont synoptiques, c'est-à-dire que le même texte doit se trouver sur la même page du même JO dans toutes les langues.

En plus des règles détaillées ci-après, les actes publiés au Journal officiel suivent les règles exposées dans les <u>troisième</u> et <u>quatrième parties</u>, ainsi que dans les <u>annexes</u>, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la majuscule ou de la minuscule (y compris dans les comités, commissions), les abréviations, les adresses, etc.

3.1. Références au Journal officiel

Les références au Journal officiel se font en utilisant l'une des trois formes suivantes:

Forme longue

La forme longue est: Journal officiel de l'Union européenne (en italiques).

Elle s'emploie:

a) dans le texte:

Le conseil d'administration de l'Autorité désigne deux membres de la commission de recours et deux suppléants sur la base d'une liste restreinte proposée par la Commission à la suite d'un appel public à manifestation d'intérêt publié au *Journal officiel de l'Union européenne* et après consultation du conseil des autorités de surveillance.

b) dans les formules d'entrée en vigueur des actes:

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal* officiel de l'Union européenne.

c) dans les rectificatifs, lors de la référence au Journal officiel concerné (voir aussi «<u>Forme</u> abrégée»).

NB: Pour les publications jusqu'au 31 janvier 2003, la référence se fait au Journal officiel des Communautés européennes.

Forme courte

La forme courte est: Journal officiel (sans italiques).

Elle s'emploie:

- a) dans les notes de bas de page suivantes:
 - (1) Voir page ... du présent Journal officiel.
 - (1) Non encore paru au Journal officiel.
- b) dans les textes moins formels.

Forme abrégée

La forme abrégée est: JO L, JO L ... I, JO C, JO C ... A, JO C ... E (supprimé à compter du 1^{er} avril 2014), JO C ... I.

Elle s'emploie:

a) dans les notes de bas de page avec mention du numéro du Journal officiel:

```
(1) JO L 222 du 20.8.2008, p. 1.
```

- (1) JO C 48 A du 24.2.2005.
- b) dans les tableaux:

```
JO L 345 du 23.12.2009, p. 18
```

c) pour les rectificatifs, la forme abrégée entre parenthèses s'utilise dans le sommaire figurant en couverture (voir aussi «Forme longue»).

NB: La référence au Journal officiel a changé au cours du temps, à mesure que de nouvelles séries ont été créées:

– avant le 1^{er} juillet 1967, pagination en continu, suivie des deux derniers chiffres de l'année:

JO 106 du 30.10.1962, p. 2553/62

– à partir du 1^{er} juillet 1967, chaque JO commence à la page 1:

JO 174 du 31.7.1967, p. 1

– à partir du 1^{er} janvier 1968, création des séries L et C:

JO L 32 du 6.2.1968, p. 6

JO C 1 du 12.1.1968, p. 1

à partir du 1^{er} janvier 1978, création de la série S:

JOS1 du 7.1.1978, p. 1

– à partir du 1^{er} janvier 1991, création de la série C ... A:

JO C 291 A du 8.11.1991, p. 1

– à partir du 31 août 1999, création de la <u>série électronique C ... E</u> (supprimée à compter du 1^{er} avril 2014):

JO C 247 E du 31.8.1999, p. 28

- à partir du 1^{er} janvier 2016, création des séries L ... I et C ... I:

JO L 11 I du 16.1.2016, p. 1

JO C 15 I du 16.1.2016, p. 1

3.2. Règles de référence à un acte

3.2.1. Formes du titre

Le titre d'un acte peut prendre deux formes: titre complet ou titre court.

Lorsqu'on cite un acte pour la première fois dans le corps d'un autre acte, on utilise le <u>titre complet</u> et on indique la référence du Journal officiel dans lequel il a été publié dans une note de bas de page. Dans les visas, le titre complet est indiqué dans le corps du texte, tandis que dans les considérants, les articles et les annexes, il est indiqué dans la note de bas de page.

Lorsqu'il est ensuite fait référence au même acte, on utilise le <u>titre court</u>, sans mentionner l'auteur ni la référence du Journal officiel dans lequel cet acte a été publié.

Titre complet

Les éléments constitutifs du titre complet d'un acte sont:

- l'indication du type d'acte (règlement, directive, etc.),
- le numéro [c'est-à-dire: le sigle/l'acronyme («UE», «Euratom», «UE, Euratom», «PESC»),
 l'année et le numéro d'ordre de l'acte],
- le nom de l'institution ou organe auteur de l'acte,
- la date d'adoption (la date de signature pour les actes adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil),
- l'intitulé (c'est-à-dire l'indication succincte de l'objet),
- dans les actes avec double numérotation, le numéro assigné par l'institution ou organe auteur (voir point 1.2.2, «<u>Double numérotation</u>»).

L'ordre de ces éléments varie selon la langue. En français, les différents éléments constitutifs du titre complet ne sont pas séparés par des virgules; en particulier, la date n'est pas entourée de virgules.

Le titre complet est toujours accompagné de la référence du Journal officiel dans lequel l'acte a été publié. Dans les visas, le titre complet est indiqué dans le texte et ladite référence, dans une note de bas de page:

vu le règlement (UE) 2015/476 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2015 relatif aux mesures que l'Union peut prendre à la suite d'un rapport adopté par l'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce concernant des mesures antidumping ou antisubventions (¹) [...]

(1) JO L 83 du 27.3.2015, p. 6.

Lorsqu'un acte est cité pour la première fois dans un considérant, un article ou une annexe, son titre complet est indiqué dans une note de bas de page avec la référence du Journal officiel:

- (14) Il est considéré que les opérations de financement sur titres, telles qu'elles sont définies dans le règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil (²), ne contribuent pas au processus de découverte des prix [...]
- (2) Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) nº 648/2012 (JO L 337 du 23.12.2015, p. 1).

NB: La citation du titre complet comprend tous les mots qui font partie du titre, tels que «et modifiant...» ou «et abrogeant...», mais pas les mots ajoutés en dessous du titre: «texte codifié», «refonte», etc.

Titre court

Le titre court est utilisé dans les considérants, les articles et les annexes. Ses éléments constitutifs sont:

- l'indication du type d'acte,
- le numéro [c'est-à-dire: le sigle/l'acronyme («UE», «Euratom», «UE, Euratom», «PESC»),
 l'année et le numéro d'ordre de l'acte],
- l'institution ou organe auteur, dans le cas d'une première référence,
- dans les actes avec double numérotation, le numéro assigné par l'institution ou organe auteur (voir point 1.2.2, «Double numérotation»).

45) Les reprod	ucteurs c	le race pure	inscrits of	lans les	livres g	énéalog	siques d	evraient é	ètre ic	lentifiés
	conformér	nent au rè	èglement (U	E) 2016/	429 du	Parleme	ent euro	péen et	du Conse	eil (²).	

[...]

^{(&}lt;sup>2</sup>) Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale») (JO L 84 du 31.3.2016, p. 1).

Le titre court sans mention de l'auteur et sans note de bas de page est utilisé pour les références ultérieures au titre d'un acte déjà cité:

(46) Dans le cas des reproducteurs de race pure de l'espèce équine, le règlement (UE) 2016/429 prévoit [...]

NB: Lorsqu'un acte délégué ou d'exécution précis est cité, que ce soit avec son titre complet ou court, l'indication du type d'acte comporte toujours le terme «délégué» ou «d'exécution»:

L'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 est modifiée conformément à l'annexe II du présent règlement.

En revanche, l'indication du type d'acte ne comporte pas le terme «délégué» ou «d'exécution» lorsque, dans le texte de l'acte, on fait référence à l'acte même, par exemple: «a adopté le présent règlement», «l'annexe du présent règlement», «Les États membres sont destinataires de la présente directive», «article 2 de la présente décision», etc.

3.2.2. Citation d'un acte

Dans un titre

Le titre d'un acte ne comporte jamais l'indication du titre complet d'un autre acte, et l'acte cité n'est jamais suivi d'un renvoi à une note de bas de page.

Date

La date de l'acte cité n'est normalement pas mentionnée:

Règlement (UE) n° 127/2010 de la Commission du 5 février 2010 modifiant le règlement (CE) n° 2042/2003 *[pas de date]* relatif au maintien de la navigabilité des aéronefs et des produits, pièces et équipements aéronautiques, et relatif à l'agrément des organismes et des personnels participant à ces tâches

La date n'est mentionnée que lorsque l'acte n'a pas reçu de numérotation:

Décision 2008/182/Euratom du Conseil du 25 février 2008 modifiant la décision du 16 décembre 1980 instituant un comité consultatif du programme Fusion

Décision 2005/769/CE de la Commission du 27 octobre 2005 définissant les règles applicables aux achats d'aide alimentaire par des ONG autorisées par la Commission à acheter et à mobiliser des produits à fournir au titre du règlement (CE) nº 1292/96 du Conseil, et abrogeant sa **décision du** 3 septembre 1998

Auteur

L'auteur de l'acte cité n'est mentionné que s'il s'agit d'un auteur différent:

Règlement délégué (UE) 2015/281 de la Commission du 26 novembre 2014 remplaçant les annexes I et II du règlement (UE) nº 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale

NB: Toutefois, afin d'éviter certaines formes hybrides peu compréhensibles, lorsque plusieurs actes de divers auteurs sont cités, on mentionne toujours leurs auteurs respectifs (même si cela implique de répéter le nom de l'auteur de l'acte citant):

Règlement (UE) n° 86/2010 **de la Commission** du 29 janvier 2010 modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1005/2008 **du Conseil** en ce qui concerne la définition des produits de la pêche et modifiant le règlement (CE) n° 1010/2009 **de la Commission** en ce qui concerne l'échange d'informations relatives aux inspections des navires des pays tiers et les arrangements administratifs pour les certificats de capture

Intitulé

L'intitulé de l'acte cité peut être raccourci ou omis:

Règlement (UE) 2015/1525 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 modifiant le règlement (CE) n° 515/97 du Conseil relatif à l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des États membres et à la collaboration entre celles-ci et la Commission en vue d'assurer la bonne application des réglementations douanière et agricole (intitulé complet)

47

Directive 2010/3/UE de la Commission du 1^{er} février 2010 modifiant, pour les adapter au progrès technique, les annexes III et VI de la **directive 76/768/CEE du Conseil relative aux produits cosmétiques** (intitulé partiel)

Règlement (UE) 2015/847 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le **règlement (CE) n° 1781/2006** (omission de l'intitulé)

Des parties «et modifiant...» et «et abrogeant...» sont omises:

Règlement (UE) nº 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) nº 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) nº 561/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route



En résumé, un acte cité dans le titre d'un autre acte l'est sans sa date (sauf rares exceptions), avec son auteur s'il est différent et avec tout ou partie de son intitulé ou bien sans celui-ci, selon les besoins de l'auteur.

Dans un visa

Les actes de droit primaire sont cités sans renvoi à une note de bas de page. Les accords internationaux peuvent, quant à eux, être cités sous leur forme courte et/ou comporter un renvoi à une note de bas de page (voir point 2.2.1).

En revanche, un acte de droit dérivé est toujours cité avec son titre complet, suivi d'un renvoi à une note de bas de page indiquant le Journal officiel dans lequel l'acte a été publié:

vu la directive 2010/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie (¹), et notamment son article 10,

[...]

(1) JO L 153 du 18.6.2010, p. 1.

NB: Dans le cas d'une référence au statut des fonctionnaires, on cite la partie essentielle de l'intitulé, suivie seulement par l'indication du numéro et de l'institution:

vu le statut des fonctionnaires de l'Union européenne et le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil (¹),

(¹) JO L 56 du 4.3.1968, p. 1.

Dans les considérants, les articles et les annexes

Normalement, dans les considérants, les articles et les annexes, seul le titre court d'un acte est cité:

- Lorsqu'un acte est cité pour la première fois, le titre court comprend le nom de l'auteur de l'acte. Il est suivi d'un renvoi à une note de bas de page indiquant le titre complet de l'acte et la référence du Journal officiel dans lequel il a été publié:
 - (5) Lorsque des mesures de défense commerciale s'avèrent nécessaires, elles devraient être adoptées conformément aux dispositions générales du règlement (UE) 2015/478 du Parlement européen et du Conseil (6) [...]
 - (6) Règlement (UE) 2015/478 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2015 relatif au régime commun applicable aux importations (JO L 83 du 27.3.2015, p. 16).

En principe, le dispositif ne mentionne pas un acte qui n'a pas déjà été cité dans les visas ou les considérants.

- Lorsque l'acte a déjà été cité ailleurs dans le texte (excepté dans le titre), le titre court ne comprend pas l'auteur et n'est pas suivi d'un renvoi à une note de bas de page:
 - 2. Aux fins des articles 5 à 8 du présent règlement, la Commission est assistée par le comité des sauvegardes institué par l'article 3, paragraphe 1, du règlement (UE) 2015/478.

Il peut y avoir certaines exceptions à cette règle, en particulier dans le cas d'annexes comprenant des formulaires ou d'autres documents qui peuvent être utilisés isolément, dans lesquels il peut être nécessaire de répéter le titre complet et la référence du Journal officiel d'un acte qui a déjà été cité.

Par souci de lisibilité, une longue liste d'actes peut présenter les titres complets dans le corps du texte et uniquement les références du Journal officiel dans des notes de bas de page.

3.2.3. Références aux subdivisions d'un acte

1. Les différents éléments d'une référence sont cités dans l'ordre décroissant, du général au particulier:

```
l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, point a), du règlement [...]
l'article 2 et l'article 3, deuxième alinéa, prévoient que [...]
l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, deuxième phrase, [...]
l'article 2, deuxième alinéa, et l'article 3 prévoient que [...]
```

2. Lorsque l'on mentionne uniquement des subdivisions de même niveau hiérarchique, on n'en répète pas la dénomination:

```
les chapitres I et II

les articles 1<sup>er</sup>, 4 et 9

les premier et troisième tirets
(ou le premier et le troisième tiret)
```

Lors de la mention de plusieurs articles, paragraphes et autres subdivisions numérotés consécutivement, il y a lieu de distinguer par exemple la formule «articles 2, 3 et 4» (qui exclut tout ajout d'article *bis*, *ter*, etc.) de la formule «articles 2 à 4» (qui inclut toutes les modifications).

3. Lorsque l'on mentionne des subdivisions de même dénomination dont une ou plusieurs sont accompagnées de subdivisions inférieures, on répète la dénomination en question devant chaque subdivision:

```
l'article 2 et l'article 3, paragraphe 1, du règlement [...]
(et non «les articles 2 et 3, paragraphe 1, du règlement [...]»)

l'article 2, l'article 5, paragraphes 2 et 3, et les articles 6 à 9 du règlement [...]
(et non «les articles 2, 5, paragraphes 2 et 3, et 6 à 9 du règlement [...]»)

et notamment son article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, point b), et paragraphe 3, point c), [...]
(et non «et notamment son article 1<sup>er</sup>, paragraphes 1, point b), et 3, point c), [...]»)
```

3. Règles de rédaction Journal officiel

4. Il faut éviter la répétition du mot «point»:

```
au point b), ii)

au point b), ii), 1)

(et non «au point b), point ii), point 1), [...]»)
```

49

5. Pour se référer à une annexe, on écrira:

```
[...] les captures du stock visé à l'annexe du présent règlement [...] (et non «au présent règlement»)
```

L'annexe I est remplacée par le texte figurant à l'annexe I de la présente décision.

Il est fait référence aux dispositions d'une annexe de la manière suivante:

```
[...] point 2.1.3.7, a), iii), 2), quatrième tiret, de l'annexe [de l'annexe I]
```

Le texte des accords internationaux ne porte pas la mention «Annexe»:

Le texte de l'accord est joint à la présente décision. (Notez l'utilisation du mot «joint», et non «annexé»)

3.2.4. Références aux modifications d'un acte

Au Journal officiel, les notes de bas de page n'indiquent pas les dernières modifications d'un acte et se limitent à la référence de publication au Journal officiel de l'acte dans sa version initiale. Les actes auxquels il est fait référence dans les textes publiés au Journal officiel s'entendent comme les actes dans leur version en vigueur. Les mentions «modifié en dernier lieu par», «rectifié» et «abrogé par» ne sont plus utilisées.

Il arrive cependant que l'auteur souhaite se référer à un texte précis avec son contenu à une date précise ou mettre l'accent sur un acte modificatif en particulier. Dans ce cas (il s'agit d'une «référence statique»), l'acte modificatif est cité dans le texte sous sa forme courte et suivi d'un appel de note s'il s'agit de la première occurrence:

(6) L'annexe III B du règlement (CE) nº 517/94, telle que modifiée par le règlement (CE) nº 1398/2007 de la Commission (⁵), a été [...]

[...]

(5) Règlement (CE) nº 1398/2007 de la Commission du 28 novembre 2007 modifiant les annexes II, III B et VI du règlement (CE) nº 517/94 du Conseil relatif au régime commun applicable aux importations de produits textiles en provenance de certains pays tiers non couverts par des accords, protocoles ou autres arrangements bilatéraux, ou par d'autres régimes communautaires spécifiques d'importation (JO L 311 du 29.11.2007, p. 5).

3.3. Dispositions modificatives

3.3.1. Modifications dans le texte

1. Lorsqu'un **article entier** est remplacé, le nouveau texte commence par la désignation de l'article (précédée de guillemets ouvrants), placée à gauche contre la marge:

L'article 3 de la décision 2001/689/CE est remplacé par le texte suivant:

Les critères écologiques définis pour la catégorie de produits lave-vaisselle ainsi que les exigences d'évaluation et de vérification s'y rapportant sont valables jusqu'au 28 février 2009.».

2. La modification peut concerner une **subdivision d'un article (paragraphe, alinéa, point)**. S'il s'agit d'une subdivision *marquée* [c'est-à-dire précédée d'un numéro (de paragraphe, de point) ou d'un signe de ponctuation (tiret), etc.], le nouveau texte comporte la marque de subdivision en cause (numéro du paragraphe/du point, tiret...):

Le règlement (CE) nº 409/2009 est modifié comme suit:

- À l'article 3, le point g) est remplacé par le texte suivant:
 «g) "état de transformation", le moyen de conservation du poisson (frais, salé et congelé);».
- 2) À l'article 4, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
 «1. Les coefficients de conversion communautaires fixés aux annexes II, III et IV s'appliquent afin de convertir le poids de poisson transformé en poids vif.».

Si on ne remplace que le premier alinéa d'un paragraphe, on ne cite pas le numéro du paragraphe dans le nouveau texte:

- 3) À l'article 28, paragraphe 1, le premier alinéa est remplacé par le texte suivant: «Toute proposition ou initiative soumise à l'autorité législative par la Commission, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé le "haut représentant") ou par un État membre, et susceptible d'avoir une incidence budgétaire, y compris sur le nombre des emplois, doit être accompagnée d'une fiche financière et de l'évaluation prévue à l'article 27, paragraphe 4.».
- 3. S'il s'agit d'une subdivision *non marquée* (c'est-à-dire si le texte à remplacer n'est pas précédé d'un numéro ou d'un signe de ponctuation), le nouveau texte ne comporte, logiquement, aucune marque:
 - 1) À l'article 19, le premier alinéa est remplacé par le texte suivant: «Les membres des comités scientifiques, les conseillers scientifiques de la réserve et les experts extérieurs ont droit à une indemnité lorsqu'ils participent, sur place ou à distance par voie électronique, aux réunions des comités, aux ateliers thématiques, aux groupes de travail et aux autres réunions et manifestations organisées par la Commission ainsi que lorsqu'ils exercent la fonction de rapporteur sur une question spécifique, dans les conditions prévues à l'annexe III.».
 - 7) À l'article 15, paragraphe 2, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant: «Avant le 1^{er} juin suivant la campagne de commercialisation concernée, le producteur acquitte un montant égal à 500 EUR par tonne pour les quantités de sucre visées au premier alinéa, point c), pour lesquelles il ne peut pas fournir la preuve, à la satisfaction de l'État membre, qu'elles ont été raffinées pour des raisons dûment justifiées et exceptionnelles.».
- 4. Lorsque la modification concerne une **phrase** (même la première d'un paragraphe), l'éventuelle marque de subdivision n'est pas répétée:

Au paragraphe 4, la première phrase est remplacée par le texte suivant:

«Si une infraction grave, telle que définie au point 1 de la section I de l'annexe VI du règlement (CE) n° 302/2009, est constatée à bord d'un navire de pêche communautaire, l'État membre du pavillon s'assure que, au terme de l'inspection, le navire de pêche battant son pavillon cesse toutes ses activités de pêche.».

Si la modification porte sur un **membre de phrase** (expression, mot...), la marque de subdivision n'est pas répétée et le remplacement s'exprime en une seule phrase [plutôt qu'en une formule introductive suivie d'un paragraphe; voir point 5 a)]:

À l'article 7 de la décision 2005/692/CE, la date du «31 décembre 2010» est remplacée par le «30 juin 2012».

NB: Dans un souci de clarté et pour éviter des problèmes de traduction, il est recommandé de remplacer un article, un paragraphe, un point ou un tiret dans sa totalité, plutôt que d'insérer ou de supprimer une phrase, voire un membre de phrase. Cependant, le remplacement d'une date ou d'un chiffre ne pose pas de problème.

- 5. La disposition du texte varie selon qu'il y a une ou plusieurs modifications:
 - a) s'il y a plusieurs modifications:

Le règlement (UE) 2017/745 est modifié comme suit:

- 1) À l'article 1^{er}, paragraphe 2, le deuxième alinéa est modifié comme suit:
 - a) [...];
 - b) [...].
- 2) L'article 17 est modifié comme suit:
 - a) le paragraphe 5 est modifié comme suit:
 - i) [...];
 - ii) [...];
- b) s'il n'y a qu'une seule modification:

L'article 3 de la décision 2007/884/CE est remplacé par le texte suivant:

«[...]»

(et non:

«La décision 2007/884/CE est modifiée comme suit:

L'article 3 est remplacé par le texte suivant:»)

6. Si une annexe est modifiée, on emploiera les formules introductives suivantes:

L'annexe [...] est modifiée comme suit:

ou, si les modifications sont mentionnées en annexe:

L'annexe III du règlement (CE) n° 2074/2005 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Si l'annexe entière est remplacée, la formulation est la suivante:

L'annexe du règlement (UE) $\rm n^0$ 7/2010 est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Et le nouveau texte sera présenté de la façon suivante:



Pour plus d'informations sur la présentation typographique des articles modificatifs, voir le <u>Guide visuel — Règles</u> typographiques du Journal officiel.

3.3.2. Ajouts et numérotation

Lorsque des articles, des paragraphes ou d'autres subdivisions numérotées (par une cote en chiffres ou lettres) sont insérés dans le dispositif d'un acte existant, ils reçoivent le numéro de la subdivision de même niveau qu'ils suivent, accompagné, selon le cas, de *bis*, *ter*, *quater*, etc., à indiquer en caractères italiques (pour la numérotation latine, voir liste à l'annexe B). Ainsi, les articles insérés après un article 1 er sont dénommés «article 1 *bis*», «article 1 *ter*», etc. De même, un article inséré entre un article 1 *bis* et un article 1 *ter* est dénommé «article 1 *bis* bis».

Des règles particulières s'appliquent dans les cas suivants:

 dans le cas exceptionnel où des articles, des paragraphes ou d'autres subdivisions numérotées sont insérés avant la subdivision de même niveau figurant en premier, ils sont dénommés «article -1», «article -1 bis», «paragraphe -1», «paragraphe -1 bis», «point -a)», «point -a bis)», etc.; les cas encore plus complexes d'insertion devant des dispositions avec numérotation latine peuvent aussi être réglés par l'utilisation du signe «-» (par exemple, insertion d'un «article 1 - bis» entre l'article 1^{er} et l'article 1 bis).

En cas d'insertion d'articles, de paragraphes ou d'autres subdivisions numérotées (par une cote en chiffres ou lettres), il convient de ne pas renuméroter les articles, paragraphes ou autres subdivisions qui les suivent en raison des références à ceux-ci que peuvent déjà contenir d'autres actes. C'est seulement dans le cadre d'une codification ou d'une refonte que l'on procède à une nouvelle numérotation.

(Source: Manuel commun, point C.9.3.2.)

3.4. Ordres de citation

3.4.1. Ordre des traités

Depuis le 1^{er} décembre 2009 (date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne), l'ordre de citation, notamment dans les visas, est le suivant:

- vu le traité sur l'Union européenne,
- vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique.

NB: Jusqu'au 30 novembre 2009, l'ordre de citation des traités était le suivant:

- vu le traité instituant la Communauté européenne,
- vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, (le traité CECA est arrivé à expiration le 23 juillet 2002)
- vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,
- vu le traité sur l'Union européenne,
 (ce traité est souvent placé en dernier lieu; il peut toutefois se trouver en première position)

Quant à l'ordre de citation des «Communautés», il a varié dans le temps:

- 1) jusqu'à la fin de l'année 1997, l'ordre de citation des Communautés dans les titres des actes variait chaque année selon le schéma suivant:
 - CE(E), Euratom, CECA:1968, 1971, 1974, 1977, 1980, 1983, 1986, 1989, 1992, 1995,
 - Euratom, CECA, CE(E):1969, 1972, 1975, 1978, 1981, 1984, 1987, 1990, 1993, 1996,
 - CECA, CE(E), Euratom:1970, 1973, 1976, 1979, 1982, 1985, 1988, 1991, 1994, 1997;
- 2) entre 1998 et le 23 juillet 2002, l'ordre, invariable, était le suivant:
 - CE, CECA, Euratom
- 3) entre le 24 juillet 2002 (après l'expiration du traité CECA) et le 30 novembre 2009, l'ordre de citation des Communautés était le suivant:
 - CE, Euratom
- 4) depuis le 1^{er} décembre 2009:
 - UE, Euratom

La distinction entre «Communauté économique européenne» et «Communauté européenne» était la suivante:

- «Communauté économique européenne» ou «CEE» pour les actes adoptés avant le 1^{er} novembre 1993,
- «Communauté européenne» ou «CE» pour les actes adoptés depuis le 1^{er} novembre 1993.

53

Citation des traité

La dénomination complète des traités est obligatoire lors de la première citation.

Pour les citations ultérieures:

- 1) si un seul traité est cité dans un même texte, on emploie le mot «traité»;
- 2) si plusieurs traités sont cités dans un même texte, on emploiera en français, autant que possible, la dénomination complète du traité concerné. À défaut, on emploiera la forme abrégée:
 - «traité UE» pour le traité sur l'Union européenne,
 - «TFUE» (Conseil et Commission) ou «traité FUE» (Parlement européen) pour le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - «traité CE» pour le traité instituant la Communauté européenne,
 - «traité Euratom» pour le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,
 - «traité CECA» pour le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

NB: Une renumérotation des dispositions des traités a eu lieu en 1999 (traité d'Amsterdam) et en 2009 (traité de Lisbonne). La Cour de justice de l'Union européenne et la Cour des comptes ont des usages particuliers pour citer les articles, selon qu'elles souhaitent se référer aux versions antérieures ou postérieures à ces renumérotations successives.

3.4.2. Ordre de publication

L'ordre dans lequel les auteurs apparaissent dans les sections et rubriques du Journal officiel (séries L et C) est le suivant:

- représentants des gouvernements des États membres (réunis ou non au sein du Conseil),
- Conseil et représentants des gouvernements des États membres,
- Parlement européen,
- Conseil européen,
- Parlement européen et Conseil,
- Conseil.
- Commission européenne,
- Cour de justice de l'Union européenne,
- Banque centrale européenne,
- Cour des comptes,
- haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,
- Comité économique et social européen,
- Comité européen des régions,
- Banque européenne d'investissement,
- Médiateur européen,
- Contrôleur européen de la protection des données,
- organismes,
- instances créées par des accords internationaux.

Dans la section L III et dans la section C IV, rubrique «Informations relatives à l'Espace économique européen», l'ordre de publication est le suivant:

- Comité mixte de l'EEE,
- Autorité de surveillance AELE,
- Comité permanent des États de l'AELE,
- Comité consultatif de l'EEE,
- Cour AELE.

Pour l'ordre protocolaire et les différentes dénominations des institutions, organes et organismes, voir <u>point 9.5</u>.

3.4.3. Pays

Pour les dénominations, les abréviations et l'ordre de mention des pays, voir <u>point 7.1</u> et <u>annexes A5</u> et A6.

NB: Dans les références à des accords internationaux concernant des États dont la dénomination a été modifiée, il faut impérativement reprendre la dénomination en vigueur au moment de la signature desdits actes, et non la remplacer par la dénomination nouvelle.

3.4.4. Langues et textes multilingues

Pour les noms, les abréviations et l'ordre des langues et des versions linguistiques, voir point 7.2.

3.4.5. Monnaies

Pour les dénominations, les abréviations et l'ordre des monnaies, voir <u>point 7.3</u> et <u>annexe A7</u>. Pour les règles d'écriture des références monétaires, voir en particulier le <u>point 7.3.3</u>.

3.5. Énumérations

3.5.1. Présentation des énumérations

1. Si les différents éléments de l'énumération sont précédés d'une partie introductive (chapeau), celle-ci se termine par un deux-points, même si cette partie introductive introduit une autre partie introductive:

Le règlement (CE) nº 1623/2000 est modifié comme suit:

- 1) L'article 92 est modifié comme suit:
 - a) le paragraphe 2 est modifié comme suit:
 - i) le point c) est remplacé par le texte suivant:
 «c) le lieu d'établissement et une copie des plans des installations [...]».
- 2. Les points d'une énumération sont numérotés par des lettres minuscules suivies d'une parenthèse au premier niveau, des chiffres romains minuscules suivis d'une parenthèse au deuxième niveau et des chiffres arabes suivis d'une parenthèse au troisième niveau. On emploiera des tirets au quatrième niveau.

```
La présente directive s'applique à:

a) [...]:

i) [...]:

- [...].
```

Par exception, dans l'article consacré aux définitions ou dans les articles modifiant un acte antérieur (voir point 3.3), les points sont numérotés par des chiffres arabes suivis d'une parenthèse au premier niveau, par des lettres minuscules suivies d'une parenthèse au deuxième niveau et par des chiffres romains minuscules suivis d'une parenthèse au troisième niveau.

3. Règles de rédaction Journal officiel

3. Si les éléments de l'énumération sont précédés d'un chiffre ou d'une lettre, la ponctuation séparant ces éléments est le point-virgule. S'ils sont précédés d'un tiret, la ponctuation séparant ces éléments est la virgule:

```
La présente directive s'applique à:

a) [...];

b) [...];

i) [...];

ii) [...];

2) [...];

- [...],

- [...],

- [...];

3) [...].
```

55

4. Dans les tableaux ou dans les listes, les éléments d'une énumération ne sont généralement suivis d'aucun signe de ponctuation.

3.5.2. Énumérations d'actes

Dans une énumération d'actes du même type, l'institution auteur n'est pas répétée si elle est identique:

```
règlements (CE) nº 715/2007 (7) et (CE) nº 595/2009 (8) du Parlement européen et du Conseil
```

Le sigle/l'acronyme du traité est répété avec chaque numéro, car il fait partie intégrante du numéro de l'acte:

les directives 94/35/CE et 94/36/CE

Il est préférable d'énumérer les actes selon leur ordre chronologique.

3.6. Définition d'une expression ou d'un mot

Une expression ou un mot à définir se trouvent toujours entre guillemets [utiliser les guillemets anglais ("") pour un deuxième niveau]:

La Commission rappelle que, selon le règlement sur la construction navale, on entend par «construction navale» la construction de navires de commerce autopropulsés.

Lorsqu'il s'agit d'une liste, l'expression ou le mot à définir se trouvent entre guillemets suivis d'un deux-points:

Aux fins du présent règlement, on entend par:

- «investissement durable sur le plan environnemental»: un investissement dans une ou plusieurs activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre du présent règlement;
- 2) «acteur des marchés financiers»: un acteur [...].

Les points sont numérotés par des chiffres arabes suivis d'une parenthèse. Si d'autres subdivisions sont nécessaires, on utilise des lettres minuscules suivies d'une parenthèse au deuxième niveau et des chiffres romains minuscules suivis d'une parenthèse au troisième niveau.

3.7. Accords internationaux

Les accords internationaux peuvent être précédés par un acte de droit secondaire (décision ou règlement), qui généralement les approuve. Ils sont «joints» (et non «annexés») à cet acte.

Étant donné que ces actes ont été signés également par des pays tiers, leur texte ne peut être modifié en aucun cas.

Dans les accords internationaux, etc., le jour, le mois et l'année s'écrivent en toutes lettres (voir point 2.5).

Tableaux récapitulatifs

Contenu des séries

L (¹)	C (²)	S
Actes législatifs (L I) Actes non législatifs (L II)	Résolutions, recommandations et avis (C I) Communications (C II)	Marchés publics (appels d'offres): travaux, fournitures, services (procédures ouvertes, restreintes, accélérées)
Autres actes (L III) Actes adoptés, avant le 1 ^{er} décembre 2009, en application du traité CE, du traité UE et du traité Euratom (L IV)	Actes préparatoires (C III) Informations (C IV) Avis (C V)	Avis des institutions, organes et organismes ou programmes de l'Union européenne (par exemple: Fonds européen de développement, Banque européenne d'investissement, etc.)

- (¹) Série complétée par la série L ... I (voir point 1.1, série L).
- (²) Série complétée par les séries C ... A, C ... E (supprimée à compter du 1^{er} avril 2014) et C ... I (voir point 1.1, série C).

Éléments distinctifs des règlements, directives et décisions (L I et L II)

Institution	Type d'acte	Nature de l'acte	Éléments identifiants — acte législatif/ non législatif	Section	Signataire
Parlement européen + Conseil	règlement	législatif (procédure législative ordinaire)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à la procédure législative ordinaire	LI	président du PE + président du Conseil
	directive	législatif (procédure législative ordinaire)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à la procédure législative ordinaire	LI	président du PE + président du Conseil
	décision	législatif (procédure législative ordinaire)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à la procédure législative ordinaire	LI	président du PE + président du Conseil
	décision (par exemple, mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le trαité [], pas de visa sur une procédure législative	LII	président du PE + président du Conseil
Parlement européen	arlement règlement législatif		1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à une procédure législative spéciale	LI	président du PE
	décision	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du PE
Conseil européen	décision	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil européen

(suite)

Institution	Type d'acte	Nature de l'acte	Éléments identifiants — acte législatif/ non législatif	Section	Signataire
Conseil	règlement	législatif (procédure législative spéciale)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à une procédure législative spéciale	LI	président du Conseil
	règlement (fondé directement sur les traités)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil
	règlement d'exécution	non législatif	 1^{er} visa: vu le traité [], + 2^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative 	LII	président du Conseil
	directive	législatif (procédure législative spéciale)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à une procédure législative spéciale	LI	président du Conseil
	directive (fondée directement sur les traités)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil
	directive d'exécution	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil
	décision	législatif (procédure législative spéciale)	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] + visa: statuant conformément à une procédure législative spéciale	LI	président du Conseil
	décision (fondée directement sur les traités, y compris les décisions PESC)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] Pour les décisions PESC, 1 ^{er} visa: vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil
	décision d'exécution	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président du Conseil

(suite)

Institution	Type d'acte	Nature de l'acte	Éléments identifiants — acte législatif/ non législatif	Section	Signataire
Commission	règlement (fondé directement sur les traités)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	règlement délégué	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	règlement d'exécution	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	directive (fondée directement sur les traités)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	directive déléguée	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	directive d'exécution	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission
	décision (fondée directement sur les traités)	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la Commission membre de la Commission (si destinataires)
	décision déléguée	non législatif	1 ^{er} visa: vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article []	LII	président de la Commission membre de la Commission (si
	décision	non législatif	pas de visa sur une procédure législative 1 ^{er} visa:	L II	destinataires) président
	d'exécution	non tegistatii	vu le traité [], + 2 ^e visa: vu [], et notamment son article [] pas de visa sur une procédure législative		de la Commission membre de la Commission (si destinataires)
Banque centrale européenne	règlement	non législatif	1 ^{er} visa: vu [], et notamment [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la BCE
	décision	non législatif	1 ^{er} visa: vu [], et notamment [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la BCE
	orientation	non législatif	1 ^{er} visa: vu [], et notamment [] pas de visa sur une procédure législative	LII	président de la BCE

Numérotation des Journaux officiels

Date	Numéro
de 1952 jusqu'au 30.6.1967 (pagination continue sur une année complète et incluant l'année)	JO 106 du 30.12.1962, p. 2553/62
à partir du 1.7.1967 (introduction de la pagination par numéro — chaque numéro commence à la page 1)	JO 174 du 31.7.1967, p. 1
depuis 1968 (création JO L et C)	JO L 76 du 28.3.1968, p. 1 JO C 108 du 19.10.1968, p. 1
1978 (création JO S)	JO S 99 du 5.5.1978, p. 1
1991 (création JO C A)	JO C 194 A du 31.7.2008, p. 1
du 31.8.1999 au 31.3.2014 (JO C E)	JO C 189 E du 26.7.2008, p. 1
1.1.2016 (création JO L I et C I)	JO L 11 I du 16.1.2016, p. 1 JO C 15 I du 16.1.2016, p. 1

Numérotation des actes (série L)

Règlements		
Date	Numéro	
de 1952 jusqu'au 31.12.1962	règlement nº 17	
du 1.1.1963 au 31.12.1967	règlement nº 1009/67/CEE	
du 1.1.1968 au 31.10.1993	règlement (CEE) nº 1470/68	
du 1.11.1993 au 31.12.1998	règlement (CE) nº 3031/93	
du 1.1.1999 au 30.11.2009	règlement (CE) nº 302/1999	
	règlement (CE) nº 1288/2009	
du 1.12.2009 au 31.12.2014	règlement (UE) nº 1178/2009	
depuis le 1.1.2015	règlement (UE) 2015/475	

Directives, décisions		
Actes	Date	Numéro
directive (L I et L II)	au 31.12.2014	directive 2010/13/UE du Parlement européen et du Conseil
		directive 2010/12/UE du Conseil
		directive 2010/29/UE de la Commission
	depuis le 1.1.2015	directive (UE) 2015/254 du Parlement européen et du Conseil
		directive (UE) 2015/121 du Conseil
		directive (UE) 2015/565 de la Commission
décision (L I)	au 31.12.2014	décision nº 284/2010/UE du Parlement européen et du Conseil
	depuis le 1.1.2015	décision (UE) 2015/601 du Parlement européen et du Conseil
décision (L II)		décision 2010/204/UE du Parlement européen et du Conseil
		décision 2010/231/PESC du Conseil
		décision 2010/261/UE de la Commission
	depuis le 1.1.2015	décision (UE) 2015/468 du Parlement européen et du Conseil
		décision (PESC) 2015/76 du Conseil
		décision (UE) 2015/119 de la Commission

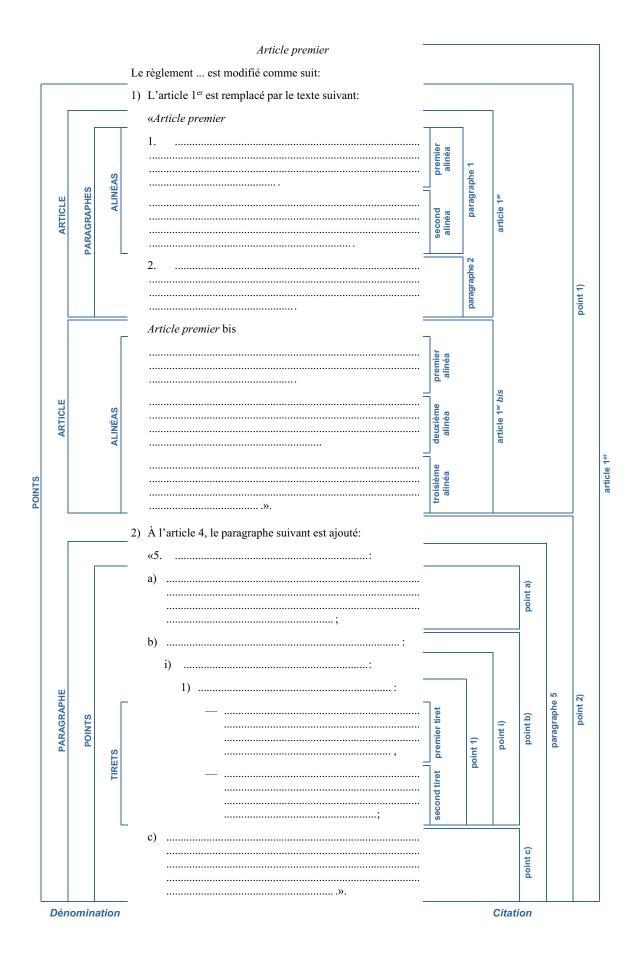
Recommandations, orientations (L II)		
Actes	Date	Numéro
recommandation	au 31.12.2014	2009/1019/UE
	depuis le 1.1.2015	(UE) 2015/682
orientation	au 31.12.2014	2009/1021/UE (BCE/2009/28)
	depuis le 1.1.2015	(UE) 2015/732 (BCE/2015/20)

NB: Les recommandations sont publiées:

- sous L II: recommandations du Conseil (articles 121, 126 et 140 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), de la Commission (article 292), de la Banque centrale européenne (article 292),
- sous C I: recommandations du Parlement européen à l'intention du Conseil, recommandations du Conseil, recommandations de la Commission, recommandations de la Banque centrale européenne,
- sous C III: recommandations de la Banque centrale européenne (articles 129 et 219).

Décisions EEE, décisions et recommandations AELE			
Actes	Date	Numéro	
décision du Comité mixte de l'EEE	au 31.12.2014 (numéro attribué par l'auteur uniquement)	nº 119/2009	
	depuis le 1.1.2015 (double numérotation)	nº 159/2014 [2015/94]	
décision de l'Autorité de surveillance AELE	au 31.12.2014 (numéro attribué par l'auteur uniquement)	nº 133/09/COL	
	depuis le 1.1.2015 (double numérotation)	nº 30/15/COL [2015/1813]	
		nº 226/17/COL [2018/564]	
recommandation de l'Autorité de surveillance AELE	au 31.12.2014 (numéro attribué par l'auteur uniquement)	nº 119/07/COL	
	depuis le 1.1.2015 (double numérotation)	nº N/15/COL [2015/N]	

Structure d'un acte



Publications générales

Cette partie concerne toutes les publications autres que le Journal officiel.



4. Préparation et identification des documents

4.1. Auteurs, ordonnateurs, Office des publications et imprimeries

4.1.1. Auteurs et Office des publications

Les institutions, les organes et les organismes de l'Union européenne peuvent faire appel à l'Office des publications pour tout projet de publication. L'Office met à la disposition des auteurs, entre autres, les services suivants:

- préparation de publications papier et de publications multimédias (CD-ROM, DVD, sites internet, livres électroniques) et contrats avec prestataires externes,
- conception graphique,
- services de correction,
- POD [publications imprimées à la demande (printing on demand)],
- fourniture d'identifiants (ISBN, ISSN, DOI, numéros de catalogue voir point 4.4).

NB: Pour les publications directement préparées par l'Office, les identifiants sont attribués automatiquement.

Procédure en bref

Les services auteurs doivent d'abord adresser une demande de prestations au service ordonnateur de leur institution, organe ou organisme. Une demande d'édition est alors établie et envoyée à l'Office des publications. Sur la base de l'estimation ou du devis établi en conséquence, l'Office prépare les bons de commande et les transmet au service ordonnateur pour signature.

Après réception du manuscrit définitif et du bon de commande signé, l'Office des publications effectue la préparation typographique et la lecture du document. En fin de production, le bon à tirer est délivré après vérification du nombre d'exemplaires, des identifiants (ISBN, ISSN, DOI, numéro de catalogue), de l'éventuel prix de vente ainsi que des modalités de livraison.

Après la livraison, l'Office des publications procède à la réception qualitative de la publication et vérifie la concordance entre la publication livrée et la facture.

En ce qui concerne les publications périodiques, il convient d'éviter tout changement de titre ou de présentation pendant l'année en cours, ces modifications entraînant des complications et des retards pour la série et pour le catalogage, de même que des difficultés pour la vente et des confusions pour le lecteur.



Pour les auteurs

Produire une publication/créer une affiche/atteindre un public cible?
Toutes les réponses à vos questions techniques et administratives sont sur



(https://webgate.ec.europa.eu/multisite/publicare/)

(Lien interne réservé au personnel des institutions, organes et organismes de l'Union européenne)

4.1.2. Gestion des projets à l'Office

Intervention des gestionnaires de projet

Les gestionnaires de projet procèdent à la préparation typographique du manuscrit. Les indications typographiques, le choix des caractères, la détermination des formats et la planification des délais

doivent correspondre aux données qui figurent dans les contrats-cadres, les appels d'offres et les bons de commande.

Ils contrôlent les identifiants internationaux [ISBN, ISSN, DOI (voir <u>point 4.4</u>)] ainsi que le numéro de catalogue propre à l'Office des publications.

La couverture doit faire l'objet d'une attention particulière; si l'épaisseur de l'ouvrage le permet, le titre est inscrit au dos.

Le bon à tirer est donné après vérification, en particulier, des pages liminaires (titre, copyright, table des matières, etc.). Il doit être délivré sans exception par écrit à l'imprimerie et comporter les points suivants:

- titre de la publication,
- indication de la langue ou des langues de publication,
- chiffre de tirage,
- principales caractéristiques,
- délai(s) de livraison, y compris les indications concernant les livraisons d'acompte et les livraisons partielles,
- lieu(x) de livraison, avec ventilation éventuelle.

Graphistes

Le bureau de création graphique réalise des projets et des maquettes pour des affiches, des dépliants, les couvertures et les pages modèles, lesquels peuvent être soumis aux auteurs avant la composition proprement dite.

Les graphistes peuvent également contribuer au développement des identités visuelles (logos, chartes graphiques...) et à la conception graphique des sites internet (présentation visuelle, bannières...).

4.1.3. Correction à l'Office

Les correcteurs, portant un œil neuf sur le texte à publier, sont chargés d'une tâche de contrôle linguistique (respect de la langue et des conventions) et technique (respect de la typographie). Cependant, ils ne sont pas des réviseurs: ils doivent rester neutres vis-à-vis des intentions de l'auteur, celui-ci demeurant toujours seul juge quant au fond du texte.

Toilettage des manuscrits

Les manuscrits sont confiés aux correcteurs pour le «toilettage» (préparation typographique et lecture du texte). Cette étape préalable à la mise en production est destinée à corriger les fautes orthographiques et grammaticales, à relever les imprécisions et les incohérences, pour rendre le message parfaitement compréhensible. L'homogénéité de tous les éléments du manuscrit doit également faire l'objet d'un examen minutieux. Toute équivoque ou toute question est traitée en concertation étroite avec le service auteur.

Les correcteurs veillent aussi à harmoniser le texte en fonction des règles et des conventions interinstitutionnelles du présent Code de rédaction.

NB: Sur demande du service auteur ou avec son accord préalable, des interventions éditoriales plus approfondies peuvent avoir lieu (révision éditoriale du texte).

La numérotation des pages du manuscrit, qui doit être effectuée au préalable par le service auteur, est contrôlée et, le cas échéant, complétée. Tout élément de manuscrit manquant doit être signalé sur-le-champ. La concordance des appels de note dans le texte avec les notes de bas de page doit également être vérifiée.

La concordance entre les différentes versions linguistiques d'un manuscrit est de la compétence et du ressort du service auteur. Cependant, le cas échéant, l'Office des publications peut assurer ladite concordance, pour autant que le service auteur accorde les délais suffisants.

Le but premier du toilettage des manuscrits est de faciliter le travail de composition, de manière à économiser ultérieurement des frais supplémentaires. La qualité du manuscrit fourni à l'imprimeur est donc un élément majeur pour la suite du processus de production. En se conformant aux indications

concernant la préparation et la présentation des manuscrits (voir <u>point 4.2</u>) et en veillant à une qualité irréprochable du texte, les auteurs ont la possibilité de limiter les coûts de production, tout en rendant celle-ci plus rapide (le bon à tirer pouvant même être donné sur les premières épreuves).

Un manuscrit défectueux peut être renvoyé à son auteur.



Un bon manuscrit garantit une production rapide et de qualité.

Épreuves et corrections d'auteur

Les épreuves sont revues par les correcteurs, qui vérifient la correspondance du texte avec le manuscrit fourni et les règles en usage pour chaque langue. Un jeu de premières épreuves est envoyé en parallèle au service auteur pour approbation et insertion éventuelle de corrections d'auteur.

Les corrections d'auteur sur épreuves doivent être limitées à l'essentiel. Le service auteur veillera à effectuer ses corrections d'auteur de façon claire, lisible et telle que le correcteur ne soit pas contraint de réviser l'ouvrage ligne par ligne (corrections en rouge, bien visibles, éventuellement entourées ou marquées en marge; éviter d'annoter les corrections d'auteur sur un feuillet séparé).

L'imprimeur considère comme une correction d'auteur — facturée en supplément — toute correction sur épreuve qui diffère du manuscrit initial (améliorations, rectifications, harmonisations, mises à jour, clarifications résultant d'un manuscrit confus ou insuffisamment préparé...). À ce stade, on ne doit plus modifier des tournures de phrase, ni mettre à jour des données chiffrées reçues à la dernière minute et plus récentes que la période de référence de l'ouvrage, ni ajouter des signes de ponctuation dans le souci d'une perfection illusoire.

Tous les ajouts et les suppressions, de la simple virgule au paragraphe entier, sont des corrections d'auteur qu'il faut, dans la mesure du possible, éviter en raison des éventuels retards et des coûts qu'elles entraînent. Ces derniers peuvent atteindre des montants importants et, en apparence, disproportionnés par rapport aux corrections demandées. Une modification minime peut conduire à la recomposition de paragraphes entiers, à une nouvelle mise en pages de plusieurs feuillets ou même de tout l'ouvrage, avec une incidence éventuelle sur la pagination, sur la table des matières et sur les références à l'intérieur du texte ou de l'index (dans le cas de modifications jugées indispensables, c'est au service auteur qu'il incombe alors de répercuter les changements subséquents).

La composition exige généralement deux épreuves. En première épreuve, le correcteur effectue une relecture complète du texte en le comparant au manuscrit; il vérifie si tous les éléments du texte sont présents et si toutes les instructions typographiques ont été respectées. Une deuxième épreuve permet ensuite de vérifier les corrections apportées sur la première. Aucune correction d'auteur ne devrait être admise au stade de la deuxième épreuve.

En ce qui concerne les publications périodiques ou urgentes, et en fonction des délais, une date de clôture de rédaction doit être respectée par les services auteurs. Cette exigence permet non seulement de livrer dans les délais, mais aussi d'éviter les corrections d'auteur de dernière minute et, donc, des frais supplémentaires.

Enfin, il faut noter que l'Office des publications ne peut accepter d'exécuter des corrections d'auteur sans l'accord formel des services ordonnateurs.

4.2. Documents originaux (manuscrits)

Depuis la fin des années 90, les manuscrits sont produits sous forme électronique (Word, PDF, HTML...). La préparation et le traitement du texte sont étroitement liés à l'utilisation de procédures informatiques bien définies (macros, programmes de correction...). La présente section décrit les procédures recommandées pour un traitement optimisé des textes à publier, qui viennent simplement s'ajouter au travail traditionnel du texte (préparation linguistique).

En outre, ces recommandations se concentrent sur le traitement des fichiers en format Word, qui est l'outil standard pour la saisie des documents originaux dans les institutions de l'Union européenne. Les principes de base décrits ci-après peuvent être facilement adaptés à tout autre logiciel du marché.

4.2.1. Principe d'une chaîne de production

Les documents originaux fournis par les services auteurs («manuscrits») doivent faire l'objet d'une préparation soigneusement organisée. Pour une production efficace, et par là même rapide, il est recommandé que soient établies des «chaînes de production» entre les services auteurs, l'Office des publications et les imprimeries.

Par «chaîne de production», il faut simplement entendre des principes de travail communs dès la création du texte sur support électronique:

- feuilles de styles/templates ou protocoles de balisage (voir point 4.2.2),
- règles d'écriture standards (avec application des règles et conventions du présent Code de rédaction le plus tôt possible dans la procédure de préparation des documents).

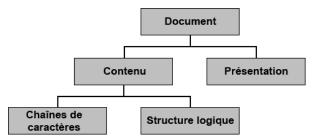
Lors du démarrage de tout travail, le gestionnaire de projet doit établir tous les paramètres de production en concertation étroite avec l'auteur et l'imprimeur. Il faut commencer par définir la configuration nécessaire des fichiers. Mais surtout, c'est à ce stade que doit être déterminée avec précision l'utilisation de protocoles de balisage ou de feuilles de styles (voir <u>point 4.2.2</u>), dont la définition est étroitement dépendante des programmes de transcodage/de récupération propres aux imprimeurs.

Dans une telle procédure, toute action doit remonter le plus haut possible dans la chaîne de production. Avantages: la préparation du manuscrit peut être améliorée, en évitant une multiplication d'interventions manuelles inutiles, voire coûteuses, et souvent sources d'erreurs. Au final, la production est beaucoup plus rapide, la qualité est optimisée et les coûts de production sont réduits.

Enfin, un plan de travail stable et unifié permet à chaque intervenant d'optimiser ses procédures. Si le schéma est généralisé, des procédures identiques peuvent être établies pour tous les acteurs de production, notamment les imprimeries, ce qui, en cas d'imprévu, permet à l'Office, et donc aux auteurs, de pouvoir basculer rapidement vers un autre contractant en cas de nécessité, sans rupture brutale du processus de production.

4.2.2. Structure logique des documents

Un document imprimé est composé de deux éléments: le *contenu*, c'est-à-dire les chaînes de caractères associées à leur structure logique, et la *présentation*.



La présentation, qui relève du domaine de la typographie, est finalisée par l'imprimeur, selon les consignes des graphistes. Le plus souvent, la présentation du texte original, sa mise en pages, etc., ne correspondent pas à la présentation finale du texte composé par l'imprimeur. Dès lors, pendant la préparation du manuscrit, vouloir trop se rapprocher de la présentation de l'imprimé est le plus souvent inutile, voire gênant (par exemple, il faut veiller à ne pas introduire de coupures de mot manuelles, car elles devront être enlevées lors du traitement du document par l'imprimeur).

Cependant, l'imprimeur doit impérativement pouvoir reconnaître les différentes parties du texte. À cet effet, lors de la saisie, on veillera à appliquer:

- soit une feuille de styles,
- soit un balisage suivant un protocole bien défini.

Feuilles de styles

Si l'on veut que le texte soit bien interprété par l'imprimeur, il est primordial de marquer correctement les différents niveaux du texte (titres, texte normal, annotations...).

À cet égard, Word offre une solution simple, mais à utiliser de façon rigoureuse: les styles. Chaque composant du texte est différencié par l'application d'un marqueur (style) différent:

- niveaux de titre (Heading 1, Heading 2...),
- texte normal, justifié, en drapeau... (Normal...),
- références, encadrés, notes de bas de page...

Chaque élément doit se voir attribuer un style unique, de préférence construit sur un schéma logique.

ļ

Ne pas différencier, par exemple, les titres de valeur différente de façon manuelle (gras, italique...)!

Cependant, laisser le libre choix de l'utilisation des styles à chaque auteur peut vite engendrer une difficulté: chaque ouvrage fait l'objet d'un traitement particulier, avec une profusion de styles qui peut devenir très vite difficile à maîtriser. C'est pourquoi une standardisation des styles est souhaitable, voire nécessaire.

Idéalement, les feuilles de styles applicables aux divers travaux devraient partir d'une même base (une feuille standard). Parallèlement, les feuilles de styles peuvent s'accompagner de templates propres, qui permettent de répondre à la diversité des présentations (par «template propre», on entend l'adaptation d'une feuille de styles unique à la présentation typographique spécifique de l'ouvrage à préparer).

L'utilisation rigoureuse des styles, notamment pour la différenciation des titres, comporte un avantage supplémentaire dans Word: elle permet à l'auteur de générer une table des matières de façon automatique, ce qui est impossible lors d'une différenciation manuelle des titres.

Protocole de balisage

Une autre technique majeure pour différencier les éléments du texte est l'application d'un «protocole de balisage», à savoir l'indication du niveau logique de tous les éléments du texte (par exemple, titre de chapitre, de section; texte normal, texte en retrait; références). Un protocole de balisage doit être élaboré avec la description desdits éléments, les balises et la présentation typographique souhaitée.

Les balises ont couramment un format du type <BALISE>, par exemple <TCHAP> pour une balise indiquant un titre de chapitre. Elles proviennent du langage de marquage SGML (*standard generalised markup language*). Depuis la mise en œuvre du SGML, de nombreuses évolutions ont vu le jour, avec, à l'heure actuelle, une prédominance du XML (*extensible markup language*).

Les balises utilisées dans ces protocoles ont l'avantage de pouvoir être interprétées directement par les programmes d'édition assistée par ordinateur (ainsi que par les programmes de traitement de texte avancés), tout en rendant superflu le toilettage laborieux des documents avant l'impression. L'application des protocoles de balisage nécessite un accord à un stade assez précoce, idéalement dès la conception de l'ouvrage.

Dans le cas d'un document multilingue, il convient d'associer le service de traduction de l'institution. Celui-ci, agissant comme multiplicateur de textes, en ajoutant les versions linguistiques désirées, peut traiter le texte balisé, se concentrant ainsi sur le contenu sans perdre de ressources pour reproduire inutilement une présentation. Il faut aussi mentionner qu'un document balisé, contenant un minimum de codes de formatage, se prête mieux au traitement par des outils de technologie linguistique avancée.

4.2.3. Préparation du texte

Consignes de frappe

Afin d'optimiser les procédures de travail en vue d'une mise en production (papier, CD/DVD, internet...), il est indispensable de respecter les consignes suivantes:

Général

- Frappe au kilomètre (sans mise en pages).
- Texte non justifié, sans coupures en fin de ligne, même s'il s'agit de mots composés.
- Espacements dans la ponctuation: voir point 6.4.
- Traitement logique et cohérent du texte (utiliser les mêmes paramètres pour les éléments identiques d'un document).

Caractères spéciaux

- Utiliser les caractères spéciaux disponibles.
- Proscrire toute translittération («ss» pour «ß», «ue» pour «ü»...).
- Toujours utiliser les chiffres 1 et 0 du clavier, et non le «l» ou le «O» majuscule à leur place.
- Pour le «°» de «n°», utiliser la séquence Alt 167 ou Alt 0186 (ordinal) [ne pas utiliser le signe «°» du clavier ni la séquence Alt 0176 (symbole du degré)].
- Pour les points de suspension (...), utiliser la séquence Alt 0133 ou Ctrl-Alt-signe point (.) [ne pas utiliser trois points consécutifs (...)].

Chiffres

- Nombres exprimant une quantité: séparer les groupes de trois chiffres par une espace de frappe (espace fixe), et non par un point (exemple: 300 000).
- Nombres exprimant une numérotation, tels que millésimes, folios, etc.: pas d'espace (exemples: 1961, p. 2064).
- Nombres décimaux: avec une virgule (exemple: 13,6), et non avec un point.
- Règles d'écriture des chiffres: voir aussi point 10.4.

Espaces protégées

- Permettent d'éviter de couper en fin de ligne des entités qui doivent rester en un seul bloc.
- À utiliser notamment dans les cas suivants, outre les cas indiqués dans les règles de ponctuation (voir point 6.4):

```
n°• JO L• 10•000
p.• JO C• M. C.•M. Dupont
```

NB: Dans Word, l'espace fixe s'obtient avec la séquence Alt 0160 ou Ctrl-Shift-barre d'espacement.

Graphiques, images et tableaux

- Joindre les graphiques et images dans des fichiers à part, en format haute résolution.
- Vérifier les droits de reproduction/de copyright pour les images et les illustrations.
- Marquer l'endroit où s'insère l'image/le graphique par une balise claire (<IMAGE1>,<GRAPHIQUE1>, <TABLEAU1>...).
- Livrer les fichiers Excel à part.

Guillemets

- Utiliser les guillemets propres à la langue.
- En langue française, il existe trois niveaux de guillemets (entre parenthèses, le code alphanumérique à utiliser pour la saisie):

niveau 1 (citation principale)	«»	(Alt 174 Alt 175)
niveau 2 (citation dans citation)	" " …	(Alt 0147/ Alt 0148)
niveau 3 (citation dans citation dans c	'' citation)	(Alt 0145/ Alt 0146)

Apostrophe

 Utiliser l'apostrophe typographique correcte (' ou ', en fonction de la famille de caractères utilisée), obtenue avec la séquence Alt 0146, et non le signe du clavier (').

Majuscules/minuscules

- Ne saisir aucun titre tout en majuscules.
- Accentuer les majuscules (État, À...); voir aussi point 10.2.
- Appliquer les majuscules/minuscules suivant les règles du présent Code de rédaction (voir point 10.2).

Notes de bas de page

- Utiliser exclusivement la fonction References/Insert footnote.
- Pour un manuscrit destiné à une production papier, il est en principe inutile, voire gênant, de reformater manuellement les numéros de note. Exemple: Word génère 1 / les correcteurs appliquent (¹). L'imprimeur récupère uniquement la fonction Footnote; il lui appartient alors de reformater les numéros de note correctement, suivant les conventions du présent Code de rédaction.
- Numérotation claire des notes en chiffres arabes (réserver les autres signes, comme les astérisques ou les lettres, aux cas particuliers).
- Proscrire les notes du type «Idem» ou «Ibidem» (la mise en pages de l'ouvrage imprimé étant différente de celle du manuscrit original).
- L'appel de note (y compris les parenthèses) est toujours composé en romain maigre (également dans les textes ou titres en italique ou en gras).

Tirets

- Utiliser le tiret long (Alt 0151) pour introduire les éléments d'une énumération (règle unique pour toutes les langues).
- En langue française, utiliser le tiret long comme éventuelle substitution aux parenthèses.

Titres

- Ne pas utiliser de formatage manuel, mais une feuille de styles.
- En l'absence d'une feuille de styles particulière, utiliser les styles Word (Heading 1, Heading 2, Normal...).

- Ne jamais saisir les titres tout en majuscules.

NB: En utilisant les styles Word, en fin de traitement du texte, une table des matières peut être générée automatiquement; lors d'une conversion en PDF pour une mise en ligne, ces titres généreront automatiquement des hyperliens (signets, ou bookmarks), éléments indispensables pour rendre confortable la consultation en ligne de longs documents PDF.

Autres recommandations

Lorsqu'un manuscrit est livré en plusieurs lots, le service auteur doit veiller, lors de la livraison de la première partie, à fournir une table des matières (même provisoire) de l'ouvrage, afin que les correcteurs puissent avoir une vue d'ensemble.

Tout manuscrit doit être soigneusement vérifié par le service auteur avant envoi à l'Office des publications. Les révisions doivent rester l'exception et être parfaitement claires, lisibles et précises. Des révisions importantes apportées au stade de la première épreuve engendrent une nouvelle saisie, influencent la mise en pages (et parfois la bouleversent, entraînant des changements en cascade) et exigent bien souvent des épreuves supplémentaires et une nouvelle vérification (avec comme conséquence un allongement des délais de production et une augmentation des coûts).

Enfin, il convient, dans la mesure du possible, de ne pas constituer des enregistrements composites, rassemblant des textes créés avec des logiciels différents.

4.2.4. Documents prêts pour la reproduction

Pour les documents destinés à une reproduction directe (*camera-ready*), le service auteur doit veiller à ce que toutes les interventions nécessaires aient été effectuées dans le texte, aucune correction n'étant plus apportée au stade de la mise en reproduction (sauf circonstances exceptionnelles).

Une relecture minutieuse doit être faite directement après la saisie du texte, avant toute mise en pages définitive. Cette mise en pages doit également faire l'objet d'un contrôle typographique approfondi avant toute mise en production.

Les textes doivent être paginés de manière continue à partir de la page de titre, y compris celle-ci. La numérotation doit inclure les pages blanches. Les parties et les chapitres commencent sur une page de droite (belle page) comportant un folio impair. Si le texte de la partie ou du chapitre précédent se termine sur une page impaire, une page blanche précédera la nouvelle partie ou le nouveau chapitre. Par exemple, si le chapitre I se termine à la page 19, le chapitre II débutera à la page 21, la page 20 étant blanche.

L'espace précédant un titre ou un sous-titre doit toujours être plus important que celui qui le sépare du texte (la règle d'or étant deux tiers/un tiers).

Entre les paragraphes et les alinéas, un double interligne est laissé en blanc.

Il est exclu de commencer une page par la dernière ligne d'un alinéa. Il est préférable, mais uniquement dans ce cas, de dépasser d'une ligne la limite du cadre de la page précédente. De même, il faut éviter de terminer une page par un titre ou un sous-titre, par le premier tiret ou par la première ligne d'une énumération.

Les citations et les énumérations sont alignées, le cas échéant, sur le retrait de la première ligne.

4.3. Typologie des publications

Au niveau international, l'identification et la classification des documents sont régies par différents accords et normes, et notamment les suivants:

- ISO 690:2021: références bibliographiques https://www.iso.org/standard/72642.html
- ISO 5127:2017: information et documentation, vocabulaire https://www.iso.org/standard/59743.html

- ISO 2108:2017: numéro international normalisé du livre (ISBN)
 https://www.iso.org/fr/standard/65483.html
 https://www.isbn-international.org
- ISO 3297:2020: numéro international normalisé des publications en série (ISSN) https://www.iso.org/fr/standard/73846.html
- description bibliographique internationale normalisée [International Standard Bibliographic Description (ISBD)], Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques [International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)] https://www.ifla.org/files/assets/cataloguing/isbd/isbd-cons_2007-fr.pdf



Les normes ISO peuvent être obtenues auprès des membres de l'ISO (https://www.iso.org/fr/members.html).

Au sens de ces normes et accords, les publications peuvent être réparties en deux grandes catégories: les monographies, d'une part, et les ressources continues, d'autre part.

4.3.1. Monographies

Aux termes de la norme ISO 2108:2020 (ISBN), les monographies sont des publications non périodiques, complètes en une seule partie ou destinées à être complétées en un nombre limité de volumes séparés, pouvant paraître simultanément ou non, et mises à la disposition du public sous toute forme du produit (livre relié, broché, livre audio sur cassette, CD, DVD, livre en braille, site internet, livre électronique...).

Les monographies en plusieurs volumes comportent un nombre déterminé de parties matériellement séparées (volumes distincts), exception faite des publications en fascicules. Elles sont conçues ou publiées comme un tout. Les parties séparées peuvent avoir leur propre titre et mention de responsabilité.

Chaque monographie est identifiée par un numéro international normalisé du livre, ou ISBN [international standard book number (voir point 4.4.1)].

4.3.2. Ressources continues

Aux termes de la norme ISO 3297:2020 (ISSN), les ressources continues sont des ouvrages mis à la disposition du public, sous toute forme de support, dont les livraisons successives ou intégrées portent généralement un numéro d'ordre ou une désignation chronologique et dont la durée de parution n'est pas fixée à l'avance. Les ressources continues comprennent:

- les publications en série, qui se définissent comme des ressources publiées en livraisons successives ou en parties distinctes, sans limitation dans le temps et généralement numérotées [journaux, magazines, périodiques, revues imprimées ou électroniques, publications annuelles (rapports, annuaires, répertoires...), mémoires et collections de monographies];
- les ressources intégratrices permanentes, qui se définissent comme des ressources continues complétées par des mises à jour intégrées à l'ensemble, sans limitation dans le temps (bases de données, publications à feuillets mobiles mises à jour de façon continue ou sites web mis à jour en continu, comme le présent Code de rédaction dans sa version internet).

NB: Une collection est un ensemble de publications distinctes portant chacune son titre propre, reliées entre elles par un titre collectif s'appliquant à l'ensemble. Ce titre collectif est le titre propre de la collection. Chaque publication distincte peut être numérotée ou non. Les publications faisant partie d'une collection peuvent être des monographies ou des publications en série.

Chaque ressource continue est identifiée par un numéro international normalisé des publications en série, ou ISSN [international standard serial number (voir point 4.4.2)].

4.3.3. Publications en série et monographies combinées

Certaines publications en série (annuaires et collections monographiques) sont à considérer en plus comme des monographies pour, par exemple, des besoins de commercialisation. Elles doivent pouvoir être acquises à l'exemplaire ou par abonnement.

Ces publications doivent d'abord être considérées comme des publications en série et se voient attribuer un ISSN. Ensuite, elles sont dotées d'un ISBN en tant que monographies.

4.4. Identifiants délivrés par l'Office des publications

Depuis 2001, l'Office des publications acte comme agence officielle pour l'attribution des identifiants suivants aux publications des institutions, organes ou organismes de l'Union européenne: ISBN (numéro international normalisé du livre), ISSN (numéro international normalisé des publications en série et autres ressources continues) et DOI (identifiant numérique d'un objet). Ces identifiants internationaux servent à répertorier de manière univoque et exclusive les publications dans le monde entier. Un identifiant interne (numéro de catalogue) est également délivré pour tout produit (livres, dépliants, posters, etc.) sur tout support (papier, électronique, CD/DVD, etc.).

L'attribution des identifiants implique, pour les services auteurs, le dépôt obligatoire de deux copies physiques de l'ouvrage auprès de l'Office des publications ainsi que l'envoi de la version électronique (PDF).

Lors de toute demande d'édition, les identifiants sont attribués automatiquement par l'Office des publications.

4.4.1. Numéro international normalisé du livre (ISBN)

Toute publication monographique (voir <u>point 4.3.1</u>) se voit attribuer un numéro international normalisé du livre (ISBN) par l'Office des publications.

L'attribution d'un ISBN n'a aucune signification ou valeur juridique quelconque au regard de la propriété des droits sur l'ouvrage concerné ni au regard de son contenu.

Une fois attribué à un produit, un ISBN ne peut être ni modifié, ni remplacé, ni réutilisé.

Un ISBN distinct est requis:

- pour chaque version linguistique d'une publication,
- pour chaque support distinct d'un produit [dans le cas d'un ouvrage publié et rendu disponible sous forme de versions en différents formats (PDF, HTML...), chacune de cellesci doit recevoir un ISBN distinct],
- pour toute édition distincte comportant des modifications significatives affectant une ou plusieurs parties quelconques d'un produit, et également si le titre a fait l'objet d'un changement; par contre, un ISBN distinct ne doit pas être attribué pour un produit dont n'ont changé ni l'édition, ni la forme, ni l'éditeur, lorsque seul le prix a été changé ou lorsque ledit produit n'a fait l'objet que de légères modifications, comme la correction de fautes d'impression,
- pour toute modification de la forme d'un produit (livre relié, livre broché, version en ligne, etc.).

Dans le cas de volumes multiples, un ISBN est attribué à chacun des volumes et un ISBN de regroupement est attribué à l'ensemble des volumes. L'ISBN de regroupement et celui de chacun des volumes respectifs doivent figurer au verso de la page de titre de chaque volume.

NB: Un chapitre distinct dans un ouvrage, dès lors qu'il constitue un ensemble fini, peut aussi se voir accorder un ISBN.

Des parties distinctes (par exemple un chapitre) de publications monographiques, des tirages séparés ou des articles extraits de ressources continues rendus disponibles séparément peuvent également être identifiés par un ISBN.

Lorsqu'une publication est publiée conjointement ou en tant que coédition par deux ou plusieurs éditeurs, chaque éditeur peut attribuer son propre ISBN et l'afficher sur la page de copyright. Toutefois, sur la publication, un seul ISBN doit apparaître sous forme de code à barres.

Un ISBN doit aussi être attribué aux publications à feuillets mobiles à fin déterminée (c'est-à-dire non destinées à paraître indéfiniment). Par contre, les publications à feuillets mobiles mises à jour en continu (ressources intégrées) ou les parties individuelles mises à jour ne doivent pas se voir attribuer un ISBN.

Emplacement et affichage de l'ISBN

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le numéro ISBN, qui doit toujours figurer sur l'objet même, comporte 13 éléments structurés en cinq segments, précédés du préfixe ISBN suivi d'une espace:

- 1^{er} segment: préfixe ou code EAN (European article numbering) définissant le «livre» comme l'article identifié (les préfixes actuellement disponibles sont le 978 et le 979),
- 2^e segment: numéro d'identification du groupe (92 = organisations internationales),
- 3^e segment: numéro d'identification de l'éditeur (code auteur),
- 4^e segment: numéro d'identification du titre dans la production de l'éditeur,
- 5^e segment: position de contrôle.

ISBN 978-92-79-00077-5

Publications imprimées

Sur les publications imprimées, l'ISBN doit être apposé au verso de la page de titre, avec l'ensemble des autres identifiants (voir exemple au <u>point 5.3.1</u>). Si cela n'est pas possible, il doit apparaître au bas de la page de titre ou être joint à la mention de copyright.

Il doit également apparaître au bas de la page IV de couverture (et au bas de la jaquette) (voir exemple au point 5.1.1).

NB: Dans les coéditions, l'ISBN du coéditeur peut aussi apparaître au bas de la page IV de couverture et/ou au bas de la jaquette sous forme de code à barres.

Publications électroniques ou autres formes de produits non imprimés

Pour les publications en ligne, l'ISBN doit figurer sur la page de l'écran affichant le titre ou son équivalent, et/ou sur l'écran portant la mention de copyright.

Pour tout autre produit (CD-ROM, DVD...), l'ISBN doit apparaître sur une étiquette fixée en permanence sur le produit ou, si cela n'est pas possible, au bas du dos de tout emballage permanent de l'objet (boîte, pochette, cadre...).

L'ISBN doit également être inclus dans toutes les métadonnées que comprend la publication ou le produit.



Voir aussi le quick reference guide.

Dans le cas d'une publication en différents formats, si ceux-ci sont assemblés en un seul lot, un seul ISBN est requis; s'ils font l'objet d'une distribution séparée, chaque version doit se voir attribuer un ISBN. En outre, l'ensemble des ISBN doivent apparaître sur chaque version, avec indication abrégée du format, comme dans l'exemple suivant:

Print ISBN 978-951-45-9693-3
PDF ISBN 978-951-45-9694-0
EPUB ISBN 978-951-45-9695-7
HTML ISBN 978-951-45-9696-4

L'ISBN doit également figurer sur tout matériel accompagnant la publication.



Liens utiles pour l'ISBN

Agence internationale de l'ISBN:

https://www.isbn-international.org/fr

Manuel d'utilisation de l'ISBN:

 $\underline{https://www.isbn-international.org/fr/content/manuel-d\%E2\%80\%99utilisation}$

Foire aux questions sur l'ISBN à 13 chiffres:

- https://www.afnil.org/foire-aux-questions
- https://www.isbn.org/faqs_general_questions (EN)

Système EAN.UCC:

https://www.gs1.org/(EN)

ISO 2108:2017: numéro international normalisé du livre (ISBN):

https://www.iso.org/fr/standard/65483.html

Les normes ISO peuvent être obtenues auprès des membres de l'ISO dont la liste est disponible à l'adresse:

https://www.iso.org/fr/members.html

4.4.2. Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)

Les ressources continues (publications en série et ressources intégratrices permanentes — voir <u>point 4.3.2</u>) doivent être identifiées par un numéro international normalisé des publications en série (ISSN), attribué par l'Office des publications.

L'attribution d'un ISSN n'a aucune signification ou valeur juridique quelconque au regard de la propriété des droits sur l'ouvrage concerné ni au regard de son contenu.

Un ISSN est attribué de manière unique:

- pour toute la durée de vie d'un titre,
- pour chaque version linguistique,
- pour chaque édition (mensuelle, annuelle...),
- pour chaque support distinct.

Dans le cas de volumes multiples, un ISSN est attribué au titre clé, indépendamment du nombre de volumes qui le composent. Un ISSN peut aussi être attribué à une collection de monographies en tant que telles (un ISBN étant alors attribué à chaque volume de la collection).

L'ISSN est relié de façon permanente à un «titre clé», créé par le réseau de l'ISSN au moment de l'enregistrement de la ressource. Le titre clé est unique pour toute ressource continue particulière.

Un nouvel ISSN (et un nouveau titre clé) doit être attribué à une ressource continue:

- pour toute modification notable de titre,
- pour toute modification de support.

Un ISSN propre (et donc un titre clé particulier) doit être attribué à tout supplément ou toute sous-série accompagnant éventuellement une ressource continue.

Emplacement et affichage de l'ISSN

Un ISSN se compose de deux segments de quatre chiffres (chiffres arabes) séparés par un trait d'union, précédés du sigle ISSN suivi d'une espace. Le dernier élément (élément de contrôle) peut être un X:

ISSN 0251-1479

ISSN 1831-855X

L'ISSN doit apparaître clairement sur ou dans la première livraison d'une publication en série et sur ou dans toute livraison suivante, ainsi que sur ou dans chaque version d'une ressource intégratrice permanente.

Lorsqu'un ISSN s'accompagne d'un autre identifiant (comme un ISBN dans le cas d'un volume d'une collection), les deux numéros doivent apparaître ensemble, chacun étant identifié par le préfixe requis («ISBN», «ISSN», «doi»…).

Si une ressource continue est dotée de plusieurs ISSN en raison de différents titres (comme le titre d'une collection principale et les titres de ses sous-collections), tous les ISSN doivent figurer sur ladite ressource, avec une distinction, par exemple, à l'aide du titre complet ou abrégé entre parenthèses.



Voir aussi le quick reference guide.

En cas de publication sur différents supports (avec attribution d'ISSN et de titres clés différents), les ISSN reliés peuvent apparaître sur les ressources continues, en établissant une distinction entre eux, comme dans l'exemple suivant:

Print ISSN 1562-6585 HTML ISSN 1063-7710

Pour les ouvrages imprimés, l'ISSN doit apparaître sur chaque parution, dans le coin supérieur droit de la couverture ou, à défaut de couverture, de façon claire et bien visible, de préférence dans l'ordre suivant: page de titre, manchette, ours, quatrième de couverture, achevé d'imprimer (colophon) ou pages éditoriales.

Pour les ouvrages sur support électronique (ouvrages en ligne, CD-ROM...), il doit figurer sur la page de l'écran affichant le titre ou, à défaut, sur le menu principal, et, si possible, sur toute étiquette fixée de façon permanente à la publication. S'il n'est pas possible d'afficher l'ISSN sur le produit ou sur son étiquette, il faut le faire paraître sur le conteneur.

Pour les ressources en ligne, il doit également apparaître dans les métadonnées (dans le champ d'identification).

L'ISSN de liaison (ISSN-L)

Aux termes de la norme ISO 3297:2020 (ISSN), un ISSN de liaison (ISSN-L) est attribué à une ressource continue (voir <u>point 4.3.2</u>) pour regrouper les différents supports physiques de ladite ressource, indépendamment du nombre de supports (chacun de ces supports devant être lui-même doté d'un ISSN distinct).

L'ISSN-L se présente comme une séquence de deux groupes de quatre chiffres séparés par un trait d'union, précédés du sigle ISSN-L suivi d'une espace:

ISSN-L 0251-1479

Un ISSN-L doit être modifié lorsque les titres de tous les supports physiques d'une ressource se voient appliquer une modification importante au même moment. Un nouvel ISSN est alors attribué à chaque support distinct et un nouvel ISSN-L, à l'ensemble.



Liens utiles pour l'ISSN

Centre international de l'ISSN:

http://www.issn.org/fr/

Manuel de l'ISSN:

http://www.issn.org/fr/comprendre-lissn/regles-d-attribution/manuel-issn-en-ligne/

ISO 3297:2020: numéro international normalisé des publications en série (ISSN):

https://www.iso.org/fr/standard/73846.html

Les normes ISO peuvent être obtenues auprès des membres de l'ISO dont la liste est disponible à l'adresse: https://www.iso.org/fr/members.html

4.4.3. Identifiant numérique d'un objet (DOI)

Le DOI (digital object identifier, ou identifiant numérique d'un objet) est un système d'identification d'un produit dans un environnement digital destiné à assurer la pérennité des liens hypertextes. Il peut s'appliquer à:

- une publication dans son entièreté,
- une photo,
- un tableau.
- un chapitre, etc.

Chaque DOI est unique et permanent. Un document conserve son DOI tout au long de son existence et, si jamais ce document est éliminé, le DOI ne sera pas réutilisé.

Le numéro DOI est composé d'un préfixe et d'un suffixe séparés par une barre oblique. Il doit être présenté comme suit (précédé du sigle «doi» en lettres minuscules suivi d'un deux-points, sans espace):

doi:10.2788/14231

En principe, sa localisation suit les mêmes principes que l'ISBN ou l'ISSN.



Liens utiles pour le DOI

International DOI Foundation (IDF):

https://www.doi.org (EN)

The DOI® handbook:

https://www.doi.org/hb.html (EN)

Informations et recommandations pour le DOI:

https://www.crossref.org/display-guidelines (EN)

4.4.4. Numéro de catalogue

En plus des identifiants internationaux, tous les ouvrages réalisés par l'Office des publications se voient attribuer un identifiant interne, à savoir un numéro de catalogue.

Celui-ci est un outil de gestion interne de l'Office des publications, utilisé à des fins de diffusion. Il sert, entre autres, à répertorier les publications dans les catalogues. Il est également utilisé comme clé d'identification dans diverses applications informatiques.

Le numéro de catalogue est imprimé sur la page IV de couverture, dans le coin supérieur droit; à défaut de couverture, il doit apparaître de façon bien visible sur l'ouvrage.

4.5. Identifiant délivré par la Cour de justice de l'Union européenne

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

L'identifiant européen de la jurisprudence (*European case-law identifier* — ECLI) a été conçu pour faciliter la citation correcte et sans équivoque des décisions de justice rendues par les juridictions européennes et nationales. Il a été introduit progressivement à la Cour de justice de l'Union européenne en 2014.

La Cour de justice de l'Union européenne attribue un ECLI à toutes les décisions rendues par les juridictions de l'Union depuis 1954 [arrêts, ordonnances, avis, décisions (procédure de réexamen)], aux conclusions et prises de position des avocats généraux, ainsi qu'aux informations concernant ces décisions (sommaires et résumés, informations sur les décisions non publiées).

L'identifiant ECLI comprend cinq éléments obligatoires, écrits en caractères alphanumériques latins, tous séparés par le signe deux-points:

- 1) l'abréviation «ECLI», indiquant qu'il s'agit de l'identifiant européen de la jurisprudence;
- 2) le code «pays» correspondant à l'État membre dont relève la juridiction concernée (voir la liste au point 7.1.1) ou le code «EU» s'il s'agit de la Cour de justice de l'Union européenne;

- 3) le code correspondant à la juridiction qui a rendu la décision (pour la Cour de justice de l'Union européenne, «C» correspond à «Cour de justice», «T» à «Tribunal» et «F» à «Tribunal de la fonction publique»);
 - NB: Le Tribunal de la fonction publique, créé en 2004, a cessé ses activités le 1^{er} septembre 2016 après avoir transféré ses compétences au Tribunal.
- 4) l'année de la décision en 4 chiffres;
- 5) le numéro d'ordre présenté sous un format décidé par chaque État membre ou par la Cour de justice de l'Union européenne. Ce numéro est composé de 25 caractères alphanumériques au maximum et peut contenir des points, mais aucun autre signe de ponctuation.

ECLI:EU:C:2006:710



Base légale

Conclusions du Conseil préconisant l'introduction d'un identifiant européen de la jurisprudence et un ensemble minimal de métadonnées uniformes pour la jurisprudence (<u>JO C 127 du 29.4.2011, p. 1</u>)

Liens utiles pour l'ECLI

Cour de justice de l'Union européeenne, mode de citation de la jurisprudence:

https://curia.europa.eu/jcms/jcms/P_126035/fr

Portail e-Justice européen:

https://e-justice.europa.eu/content_european_case_law_identifier_ecli-175-fr.do

Règles à suivre pour faire référence à la jurisprudence:

voir point 5.9.3

Structure d'une publication

5.1. Couverture

5.1.1. Composantes



5.

Voir aussi le quick reference guide.

La couverture d'un ouvrage se compose de quatre pages dénommées I, II, III et IV de couverture. Si l'épaisseur de l'ouvrage le permet, le titre doit être imprimé au dos de façon à se lire à l'endroit, l'ouvrage étant posé à plat, page I au-dessus; le corps du titre est proportionnel à l'épaisseur du dos.

La <u>page I</u> porte le nom et l'emblème de l'éditeur scientifique, le titre de l'ouvrage et, le cas échéant, le sous-titre et le nom de l'auteur (notamment dans le cas des coéditions); peuvent y figurer également le numéro du volume, pour un ouvrage en plusieurs volumes, et le titre de la collection ou de la série ainsi que le numéro d'ordre de l'ouvrage:

- le titre de l'ouvrage: il doit être bref, frappant et significatif. Lorsqu'il s'agit d'un rapport annuel ou d'une étude portant sur une période donnée, l'indication de l'année ou de la période fait partie intégrante du titre ou du sous-titre,
- le **sous-titre**: dans un corps inférieur à celui du titre, il le complète,
- l'emblème de l'éditeur scientifique: il ne doit figurer que sur la page I de couverture,
- le nom de l'auteur: s'il figure sur la page I de couverture, il doit également se trouver sur la page de titre,

NB: L'intitulé d'une direction générale d'une institution ou d'un organe ne peut en aucun cas être mentionné sur la page I de couverture, sauf pour Eurostat et l'Office des publications. Par contre, il peut être inséré dans la page de titre.

 le numéro du volume: s'il y a plusieurs volumes, il est préférable de les numéroter en chiffres romains.

La page II reste blanche.

La page III porte une notice d'informations.

La <u>page IV</u> porte le prix de vente (le cas échéant), le logotype de l'Office des publications, l'ISBN (numéro international normalisé du livre) et le numéro de catalogue:

 le prix de vente: le prix de base de chaque publication est fixé en euros. Tous les prix imprimés sur les couvertures des publications ou dans les catalogues sont annoncés ainsi:

Prix au Luxembourg (TVA exclue): ... EUR

 le <u>logotype de l'Office des publications</u>: il se trouve en bas de la page IV de couverture. La désignation «Office des publications de l'Union européenne» figure dans une des langues de l'Union pour les versions unilingues et en plusieurs langues pour les versions multilingues.

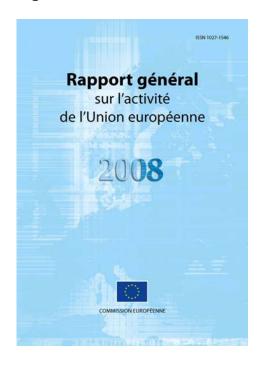
Normes spécifiques pour les publications périodiques ou en série

Dans une *publication en série*, l'ISSN (numéro international normalisé des publications en série) vient s'ajouter aux éléments présentés ci-dessus. Il est imprimé dans le coin supérieur droit de la page I.

Certaines *publications périodiques* se présentent sans couverture. La page I porte en supplément le numéro et l'année de parution. Dans quelques cas, les pages II et III sont utilisées pour la présentation du sommaire. Il est souhaitable que l'année de publication corresponde à l'année civile.

En page IV figurent les prix (prix d'abonnement et prix par numéro), le numéro de catalogue ainsi que le logotype de l'Office des publications.

Page I de couverture



ISSN

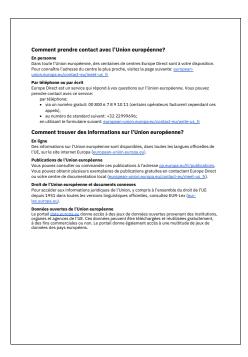
Titre de l'ouvrage

Année

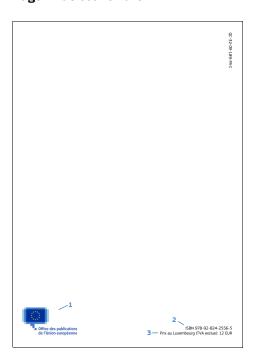
Emblème européen

Éditeur scientifique

Page III de couverture (notice d'informations)



Page IV de couverture



Numéro de catalogue

- 1. Logotype de l'Office des publications
- 2. ISBN
- 3. Prix de vente

5.1.2. Utilisation des couleurs sur les couvertures

L'utilisation des couleurs sur les couvertures doit être réservée à la conception graphique en général ainsi qu'au marquage distinctif des collections et des séries.

L'utilisation d'une couleur signalétique par langue n'est pas opportune, étant donné le nombre de langues officielles et les risques de confusion.

5.2. Page de titre

La page de titre comporte:

- l'éditeur scientifique (voir point 4.4.1),
- le titre et, le cas échéant, le sous-titre de l'ouvrage (voir point 5.1.1),
- le numéro de l'édition (réédition ou réimpression) et/ou l'année,
- le lieu d'origine de l'éditeur scientifique (il doit être indiqué pour chacun des éditeurs selon les données du traité et des protocoles respectifs),
- le nom de l'auteur (voir point 5.1.1),

NB: L'intitulé d'une direction générale peut apparaître sur la page de titre, mais en aucun cas sur la page I de couverture.

- le numéro du volume, pour un ouvrage en plusieurs volumes (voir point 5.1.1),
- le titre de la collection ou de la série ainsi que le numéro d'ordre de l'ouvrage, le cas échéant.

Réédition ou réimpression

Un ouvrage qui subit des changements importants du texte ou de la typographie doit faire l'objet d'une nouvelle édition (avec indication du numéro de l'édition).

S'il ne s'agit que d'une réimpression, les dates des différentes réimpressions pourront être indiquées.

Page de titre

Commission européenne

Rapport général sur l'activité de l'Union européenne

2008

Bruxelles • Luxembourg, 2009

Éditeur scientifique

Titre de l'ouvrage

(l'année ou la période couverte doit faire partie du titre d'un rapport annuel ou d'une étude portant sur ladite année ou période)

Lieu d'origine de l'éditeur scientifique

5.3. Verso de la page de titre

5.3.1. Composantes



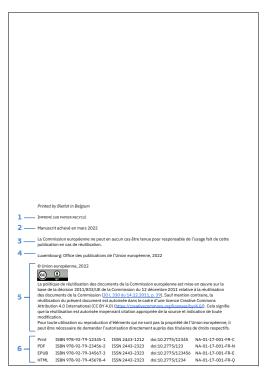
Voir aussi le quick reference guide.

Au verso de la page de titre se trouvent, dans l'ordre, les éléments suivants:

- dans une publication imprimée, la mention «Printed by [imprimeur] in [pαys]» (en langue anglaise et en caractères italiques) et, le cas échéant, un écolabel et/ou une note relatifs au produit en papier imprimé (voir point 5.3.2),
- le cas échéant, la mention «Manuscrit achevé en [mois] [année]»,
- le cas échéant, la mention «Édition révisée», «Édition corrigée» ou «n^e édition»,
- en haut de page, le cas échéant, des réserves éventuelles quant à la responsabilité de l'institution (voir point 5.4.3),
- le lieu de parution (siège de l'Office des publications), le nom de l'éditeur matériel et l'année de parution (en vertu de la décision 2009/496/CE, Euratom du 26 juin 2009, l'éditeur est l'Office des publications de l'Union européenne),
- le copyright (avec une éventuelle qualification/autorisation de reproduction) voir points 5.4.1 et 5.4.2,
- le cas échéant, le copyright relatif aux illustrations s'il ne figure pas directement en regard de celles-ci (voir point 5.4.4),
- les identifiants (ISBN, DOI...) (voir point 4.4).

NB: L'année de parution est placée après le nom de l'éditeur matériel afin de bien la distinguer de l'année de copyright (voir point 5.4.1).

Verso de la page de titre



- 1. Information relative au produit en papier imprimé
- 2. Information sur le manuscrit/l'édition
- 3. Réserve complémentaire du service auteur
- 4. Lieu et année de parution, éditeur matériel
- 5. Copyright
- 6. Identifiants

5.3.2. Informations concernant le produit en papier imprimé

Toute publication imprimée doit en principe comporter les informations suivantes, à insérer par l'imprimeur:

- le nom de l'imprimeur et le pays d'impression,
- le ou les écolabels applicables,
- éventuellement, une note relative au type de papier utilisé.

Nom de l'imprimeur et pays d'impression

La note indiquant le nom de l'imprimeur et le pays d'impression est présentée de façon identique dans toutes les versions linguistiques, en langue anglaise et en caractères italiques:

Printed by [imprimeur] in [pays]

Écolabel

L'information concernant le produit en papier imprimé est donnée sous forme d'un ou de plusieurs écolabels, par exemple:





Note relative au papier utilisé

Une mention relative au papier utilisé peut éventuellement être ajoutée, sous une des formes suivantes:

- papier neuf:

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI TOTALEMENT SANS CHLORE (TCF)

papier recyclé:

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ SANS CHLORE (PCF)

Dans le cas du papier recyclé, on ne peut jamais utiliser la formule «blanchi sans chlore». En effet, il est impossible de retracer l'origine de tous les papiers utilisés dans le processus de recyclage (et donc de garantir l'absence totale de chlore). En réalité, c'est le processus de recyclage qui peut s'effectuer sans chlore.

5.4. Copyright

5.4.1. Mention de réserve (notice de copyright)

Le copyright est le droit exclusif que détient un auteur ou un éditeur d'exploiter pendant une durée déterminée une œuvre littéraire ou artistique.

Les formalités pour la protection sont remplies si tous les exemplaires d'une publication portent une notice à cet effet, appelée **mention de réserve**, destinée à informer le public que la protection du droit d'auteur est revendiquée sur l'œuvre en question:

© [nom du détenteur], [année] par exemple: © Union européenne, 2018

Pour les institutions, organes et organismes de l'Union européenne, on distingue deux types de copyright selon que l'entité dont relève le service auteur dispose ou non de la personnalité juridique.

Institutions et organes sans personnalité juridique

Dans le cas des publications officielles des institutions ou des organes de l'Union ainsi que des services interinstitutionnels qui en dépendent (tel l'Office des publications), **le copyright appartient à l'Union européenne** dans son ensemble, et non à chaque institution ou organe individuellement, sauf pour ceux qui disposent de la personnalité juridique (BCE, BEI et FEI):

© Union européenne, [année]

Avant la mise en œuvre du traité de Lisbonne, jusqu'au 30 novembre 2009: © Communautés européennes, [année]

Entités dotées de la personnalité juridique

Institutions et organes

La Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement disposent de la personnalité juridique et ont, dès lors, un copyright propre:

© Banque centrale européenne, [année]

© Banque européenne d'investissement, [année]

© Fonds européen d'investissement, [année]

NB: Il convient de toujours utiliser la dénomination au long, et non pas l'abréviation seule:

© Banque centrale européenne, [année] *et non* © BCE, [année]

Organismes décentralisés (agences)

Les organismes décentralisés (agences; voir liste au <u>point 9.5.3</u>) disposent de la personnalité juridique et **doivent** en principe **être nommément désignés en tant que détenteurs des droits d'auteur**:

© Agence européenne pour l'environnement, [année]

NB: — Il convient de toujours utiliser la dénomination au long, et non l'abréviation seule:

- © Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, [année] ou. éventuellement:
- © Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), [année] *et non* © Frontex, [année]
- Si le copyright a été transféré à l'Union européenne par contrat ou tout autre document à caractère légal:
 - © Union européenne, [année]



Euratom

Les documents rédigés dans le cadre du champ d'application du traité Euratom (et relevant de la ligne budgétaire Euratom) doivent porter une mention de réserve qui leur est propre:

© Communauté européenne de l'énergie atomique, [année]

Il en ainsi, notamment, pour divers documents ou certaines publications spécialisées dans le domaine de l'énergie atomique éditées par le Centre commun de recherche.

Mention de l'année

Pour les publications de l'Union européenne, la durée de protection conférée à un ouvrage dans une langue donnée court à partir de sa première publication. L'année qui doit figurer dans la notice de copyright n'est donc pas celle de la publication d'une éventuelle version linguistique originale, mais bien celle de la publication de la version linguistique en question.

Lors de la première impression d'un ouvrage dans une langue donnée, l'année de publication et l'année du copyright sont identiques. En cas de réimpression, la notice de copyright reste inchangée. En revanche, dans le cas des rééditions, qui constituent de nouvelles publications, la date de la notice de copyright doit correspondre à l'année de publication de la nouvelle édition.

Lorsqu'une publication change de support (passant par exemple du papier à un livre électronique), l'année d'édition est identique à celle de l'édition originale si aucune modification n'intervient. Si des modifications substantielles sont introduites, la publication fait alors l'objet d'une nouvelle édition, et il convient de préciser non seulement l'année de la première édition (dans le cas d'espèce le papier), mais aussi celle de la nouvelle (livre électronique).

Éléments graphiques et artistiques

Si une publication contient des éléments (photos, illustrations, graphiques, textes, etc.) dont les droits d'auteur appartiennent à des tiers ou si l'Union européenne n'a pas obtenu tous les droits sur une publication, la source de chaque élément et, si besoin, les conditions d'utilisation doivent être clairement indiquées. Les services auteurs (institutions, organes ou organismes décentralisés) doivent obtenir une autorisation écrite du détenteur des droits portant sur lesdits éléments (voir point 5.4.4).



Les notions de copyright s'appliquent également aux publications électroniques et, par conséquent, à tout texte publié sur l'internet. Voir aussi la page relative aux droits d'auteur sur Europa:

https://europa.eu/european-union/abouteuropa/legal_notices_fr

Pour les ouvrages littéraires, artistiques ou scientifiques, voir également la note sur les directives relatives aux droits moraux des fonctionnaires:

https://myintracomm.ec.europa.eu/corp/intellectual-property/Documents/MAN_Guidelines-on-Literary-Scientificand-Artistic-Works.pdf (lien interne pour le personnel des institutions européennes)

Pour toute question complémentaire, contactez le service en charge du copyright à l'Office des publications: OP-COPYRIGHT@publications.europa.eu

5.4.2. Qualification (autorisation de reproduction et/ou de réutilisation)

Dans les publications de l'Union européenne, la mention de réserve (voir <u>point 5.4.1</u>) est assortie d'une **qualification**, qui module le degré de protection revendiqué.

NB: En l'absence de qualification, l'œuvre est entièrement protégée, sous réserve des exceptions prévues par les différentes législations nationales et conventions internationales. La mention de réserve revêt alors la forme suivante:

© Union européenne, [année]

Qualification générale (reproduction)

Pour les publications des institutions, organes et organismes de l'Union européenne (sauf pour la Commission européenne, qui dispose d'une formule particulière), la qualification d'usage recommandée par l'Office des publications est la suivante:

© Union européenne, [année] Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Si besoin, la qualification d'usage peut être accompagnée de réserves complémentaires, ou formules d'avertissement (voir point 5.4.3).

Le Conseil et la Cour des comptes ont approuvé, respectivement le 9 octobre 2017 et le 16 avril 2019, les décisions relatives à la réutilisation de leurs documents. La mention «réutilisation autorisée» peut donc être utilisée, comme dans le cas des publications de la Commission (voir ci-après). Pour ces institutions, la réutilisation est assortie du respect des trois conditions mentionnées au point 5.4.3 (les mentions étant adaptées en fonction de l'institution auteur). La Cour des comptes peut également placer ses publications sous licence Creative Commons CC BY 4.0.

Qualification propre à la Commission européenne (réutilisation)

La Commission européenne a mis en œuvre une politique de réutilisation des documents, en vertu de la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011.

Sauf exceptions (voir article 2 de la décision susmentionnée), pour les ouvrages de la Commission européenne, c'est en principe la formule de réutilisation qui est applicable. En outre, conformément aux dispositions de ladite décision qui prévoit l'ajout éventuel de conditions supplémentaires (voir point 5.4.3), l'Office des publications recommande d'insérer l'obligation pour l'utilisateur de mentionner la source du document:

© Union européenne, [année]

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

La Commission peut également placer ses publications sous licence Creative Commons CC BY 4.0.



Pour toute question complémentaire, contactez le service chargé du copyright à l'Office des publications (OP-COPYRIGHT@publications.europa.eu).

5.4.3. Réserve complémentaire (formule d'avertissement)

En complément à la notice de copyright et à la qualification, l'auteur peut également insérer une réserve complémentaire.

En cas de réutilisation

Pour les publications de la Commission européenne, la décision 2011/833/UE du 12 décembre 2011 prévoit la possibilité pour l'auteur d'assortir la réutilisation au respect d'une ou de plusieurs des trois conditions suivantes:

1) l'obligation pour le réutilisateur de citer la source des documents (la mention systématique de cette obligation est par ailleurs recommandée par l'Office des publications):

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

2) l'obligation de ne pas altérer le sens ou le message originel des documents réutilisés:

Il est interdit d'altérer le sens ou le message originel du présent document.

3) la non-responsabilité de la Commission concernant toute conséquence de la réutilisation:

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

En cas de reproduction

La formule standard est la suivante (cet exemple, applicable aux publications de la Commission ne relevant pas du principe de la réutilisation, est bien entendu adaptable aux autres institutions ou organes auteurs):

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

D'autres formules types sont disponibles en fonction de l'origine et/ou de la destination de l'ouvrage publié, et elles peuvent aussi être adaptées en fonction de l'institution ou de l'organe auteur:

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Le présent rapport n'engage en aucune façon la responsabilité de la Commission européenne.

Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion de la Commission européenne.

Les avis exprimés n'engagent que l'auteur (les auteurs) et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

5.4.4. Reproduction de matériel artistique (illustrations, photographies, etc.)

Lors de la création d'une publication, les questions de copyright doivent être prises en compte par les services auteurs. Au cours de l'élaboration de la publication, des éléments artistiques dont le copyright appartient à des tiers peuvent être incorporés. Il est alors crucial de s'assurer d'avoir acquis tous les droits nécessaires à l'utilisation de ces éléments auprès des détenteurs de ces droits. Dans tous les cas, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'incohérence entre la mention de copyright du matériel artistique inséré dans la publication et les droits obtenus sur ce matériel par l'UE, l'Euratom ou une entité dotée de la personnalité juridique (BCE, BEI, FEI et organismes décentralisés).

Matériel appartenant à l'Union européenne, l'Euratom ou une entité dotée de la personnalité juridique

Pour tout matériel obtenu par <u>contrat</u> (¹) avec un contractant extérieur, le service auteur doit s'assurer que le contrat contient une clause lui cédant la propriété sur le matériel. La mention de copyright doit être libellée comme suit:

Illustration/Photo/etc. page ..., © Union européenne, [année]

Illustration/Photo/etc. page ..., © Communauté européenne de l'énergie atomique, [année]

Illustration/Photo/etc. page ..., © Banque centrale européenne, [année]

Illustration/Photo/etc. page ..., © [nom de l'agence], [année]

Matériel appartenant à des tiers

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont le droit d'auteur n'appartient pas à l'UE, à l'Euratom ou à une entité dotée de la personnalité juridique, l'autorisation doit être acquise pour chaque élément directement auprès du détenteur des droits. Une note de copyright doit être ajoutée auprès de chaque élément comme décrit ci-après. En outre, une note générale doit être insérée dans les pages liminaires:

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Union européenne ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont ... [nom de l'entité] ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.

Matériel d'une personne individuelle (provenant d'un tiers ou d'un membre du personnel dans le cadre privé)

Pour du matériel provenant d'une personne extérieure ou d'un membre du personel mais créé dans le cadre privé, un contrat de licence doit être signé spécifiant les conditions d'utilisation. La mention de copyright est la suivante:

Illustration/Photo/etc. page ..., © [nom de l'artiste], [année]

Matériel provenant d'une banque d'images

Les licences d'utilisation proposées doivent être strictement respectées. La mention de copyright doit apparaître comme suit:

Illustration/Photo/etc. page ..., [nom de l'artiste], © [nom de la banque d'images], [année]

Licences «Creative commons»

Ces licences nécessitent en général de signaler le site sur lequel l'image a été choisie et d'ajouter un lien permettant à chacun de retrouver l'image. L'utilisation de ces licences est soumise à des conditions particulières et ne devrait pas avoir lieu sans un avis juridique spécifique.

Droit à l'image (personnes figurant sur les photographies ou les vidéos)

Outre le contrat liant le service auteur à l'auteur d'une photographie ou d'une vidéo, il faut tenir compte des personnes photographiées ou filmées (droit à l'image).

Le service auteur doit prévoir une clause dans le contrat avec un contractant ou demander au photographe ou vidéaste de faire signer un contrat type à chaque personne figurant sur le cliché ou sur le film autorisant l'Union européenne à utiliser son image.



Pour toute question complémentaire, contactez le service chargé du copyright à l'Office des publications (OP-COPYRIGHT@publications.europa.eu).

5.5. Textes préliminaires et finals

5.5.1. Dédicace

Généralement très courte, la dédicace est composée dans un corps inférieur à celui de l'ouvrage. Elle est placée aux quatre dixièmes de la hauteur de la page, dont le verso reste blanc.

5.5.2. Préface, avant-propos et introduction

La *préface* se place au début de l'ouvrage; son objet est de présenter au lecteur l'auteur du livre ou l'œuvre qu'il va consulter. Un auteur ne préface pas, d'ordinaire, son propre ouvrage. On compose la préface dans un caractère différent du corps de l'ouvrage, généralement en italique et, éventuellement, plus grand.

L'avant-propos, rédigé par l'auteur lui-même, est une courte présentation de l'ouvrage où l'auteur expose ses intentions. Il se compose généralement en romain.

L'introduction, rédigée par l'auteur lui-même, est destinée à présenter la structure de l'ouvrage au lecteur. Elle se compose habituellement dans le même caractère que l'ouvrage.

5.5.3. Table des matières

La table des matières se place, selon la pratique traditionnelle, en tête de l'ouvrage. Elle consiste en une liste des titres exacts, extraits du texte de chaque subdivision de l'ouvrage. En regard de chaque titre figure, en général relié par des points de conduite, le numéro de la page où débute la partie considérée.

Une table des matières générale peut être accompagnée d'un sommaire par section; on adapte le niveau de détail de chacun en conséquence.

La table des matières peut être accompagnée d'une table des illustrations et d'une liste des tableaux et des graphiques.

5.5.4. Bibliographie

La bibliographie se place en principe à la fin de l'ouvrage.

Pour la présentation des références bibliographiques, voir point 5.9.4.

5.5.5. Index

Les index sont des listes détaillées qui classent, comme indiqué ci-après, les sujets jugés importants (noms de personnes, noms de lieux, événements, mots clés, etc.) et qui précisent leur emplacement dans la publication.

Les index peuvent être établis selon différents critères: alphabétique, systématique, chronologique, numérique, etc.

Plusieurs systèmes de classement sont souvent subordonnés les uns aux autres au sein d'un même index.

Il est possible de constituer des index spécialisés (index des auteurs, des noms géographiques, etc.) ou de rassembler toutes ces informations dans un index général.

Présentation des index

Dans le processus de fabrication, lorsque la mise en pages d'un ouvrage a été effectuée, c'est au service auteur qu'il incombe de compléter et de vérifier l'index (par exemple, l'auteur complétera la pagination dans un index renvoyant aux numéros de page).

Si l'index d'un ouvrage paraît sous la forme d'un fascicule séparé, son titre doit mentionner l'auteur, le titre, le lieu et la date de la publication indexée, tels qu'ils apparaissent sur la page de titre.

Le titre de l'index d'un périodique ou d'une publication en série rappelle le titre complet, le numéro du volume et la période couverte par l'index.

Dans le cas des périodiques, il est recommandé d'ajouter des index cumulatifs aux index des volumes. Les références doivent alors comporter l'année et le numéro du volume.

Si chaque fascicule d'un volume est paginé à part, le numéro du fascicule, ou sa date, doit être inclus dans la référence.

Les titres courants doivent apparaître au recto et au verso de chaque feuillet et mentionner, respectivement, le titre de l'ouvrage et la nature de l'index, sauf cas particuliers. Dans le cas d'un index volumineux, il est recommandé d'indiquer les initiales du premier et du dernier mot, ou ces mots euxmêmes, dans le coin supérieur externe de chaque page.

Si l'index est placé au début de la publication, sa pagination doit être distincte de celle du texte.

Les index de périodiques ou d'autres publications en série doivent être publiés volume par volume et, dans la mesure du possible, une fois par an. De même, les index cumulatifs sont publiés à intervalles réguliers.

5.6. Divisions du texte

Le texte d'un ouvrage doit être présenté sous une forme très claire qui permette au lecteur de le lire sans difficulté. Il faut donc éviter une présentation compacte ou confuse et donner au contenu une bonne structure. À cette fin, le nombre de niveaux de titres ne devrait pas être supérieur à sept. Chaque titre intermédiaire doit être suivi d'un texte d'importance suffisante et équivalente pour un même niveau logique dans l'ensemble de l'ouvrage.

Structure à numérotation complexe

Le texte peut être structuré en parties, titres, chapitres, sections, paragraphes, points, etc., en utilisant chiffres, lettres, tirets et puces. Par ordre d'importance décroissante, cette structure de numérotation se présente généralement comme suit:

- des chiffres romains majuscules (I, II, III, IV...),
- des lettres majuscules (A, B, C, D...),
- des chiffres arabes (1, 2, 3, 4...),
- des lettres minuscules (a, b, c, d...),
- des chiffres romains minuscules (i, ii, iii, iv, v...),
- des tirets (–),
- des points en demi-gras (•).
- NB: Les chiffres romains minuscules sont utilisés principalement au Journal officiel [division des points a), b)...].
 Par contre, les points en demi-gras sont à éviter dans la rédaction des actes. Pour les règles propres au Journal officiel, voir première partie, point 2.7 et «Tableaux récapitulatifs».
 - Les chiffres arabes sont suivis d'un point (en division principale) ou d'une parenthèse fermante seulement (en énumération); les lettres minuscules et les chiffres romains minuscules sont toujours suivis d'une parenthèse (fermante seulement).

Les subdivisions classiques d'un ouvrage se présentent comme suit:

Première partie

L'ACTIVITÉ DE L'UNION

Chapitre I

ÉVOLUTION DE L'UNION

Section I — Situation politique générale

A. Pouvoirs budgétaires

- 1. Développement principal
- a) Directives adoptées

Structure sans numérotation

Lorsqu'on n'utilise pas les rubriques habituelles (partie, chapitre, etc.) ni les lettres et chiffres d'ordre, il est impératif d'indiquer sur le document original les titres et les sous-titres, qui, lors de la composition, recevront des valeurs distinctes:

L'ACTIVITÉ DE L'UNION

ÉVOLUTION DE L'UNION

Situation politique générale

Pouvoirs budgétaires

Développement principal

Directives adoptées

Numérotation décimale

La numérotation peut aussi être décimale:

Première partie — L'ACTIVITÉ DE L'UNION Chapitre I — ÉVOLUTION DE L'UNION 1. Situation politique générale 1.1. Pouvoirs budgétaires 1.1.1. Développement principal

Dans ce cas, il est conseillé de ne pas multiplier inconsidérément les niveaux de sous-titres.

Structure à numérotation continue

Pour des ouvrages de référence comportant de nombreux renvois d'une partie à une autre, il est souvent pratique de numéroter les paragraphes en continu. Il convient alors d'utiliser ce numéro dans les renvois, qui sont ainsi indépendants de la pagination finale.

La numérotation continue peut aussi être combinée avec l'une des autres structures de numérotation.

5.7. Énumérations

Énumération simple

Toute énumération simple est introduite par un deux-points. Chaque élément commence par une lettre minuscule et se termine par une virgule ou par un point-virgule (selon la longueur de l'élément ou la présentation de la phrase):

Les quatre saisons de l'année sont:

- 1) le printemps,
- 2) l'été,
- 3) l'automne,
- 4) l'hiver.

Cette proposition vise deux objectifs:

- la mise en place de dispositions communes en ce qui concerne la sécurité des patients;
- l'élimination des obstacles aux échanges qui découlent de la disparité des dispositions nationales.

NB: Pour les règles propres au Journal officiel, voir point 3.5.

Énumération multiple

L'énumération multiple suit les règles prévues pour les divisions du texte, avec chiffres, lettres, tirets et points:

Double	Triple	Quadruple
Xxxxxxxx:	Xxxxxxxx:	Xxxxxxxx:
1) xxxxxx:	1) xxxxxx:	1) xxxxxx:
a) xxxx,	a) xxxx:	a) xxxx:
b) xxxx,	- xxxx,	- xxxx;
c) xxxx;	- xxxx;	- xxxx:
2) xxxx.	b) xxxx;	• XXXX,
	2) xxxx.	• xxxx;
		b) xxxx;
		2) xxxx.

Chapeau avec chiffres arabes

Pour les énumérations dont le chapeau (partie introductive) se termine par un deux-points, si les éléments sont introduits par des chiffres arabes et commencent par une lettre capitale (lorsque la complexité des éléments ne permet pas d'utiliser la lettre minuscule), on utilise uniquement la parenthèse fermante, et non le point:

Le règlement (CEE) nº 1244/82 est modifié comme suit:

- 1) L'article 1^{er} est remplacé par le texte suivant: [...]
- 2) L'article 2 est [...]

Ainsi, on peut établir clairement la différence entre les points et les paragraphes.

NB: Les locutions «comme suit», «de la façon suivante», etc., doivent être suivies d'un deux-points, et non d'un point.

5.8. Mise en évidence

En français, l'italique est utilisé pour attirer l'attention du lecteur sur un mot, une phrase ou un passage que l'auteur tient à mettre en évidence, pour composer des mots étrangers à la langue courante ou pour signaler le titre complet d'un ouvrage (voir <u>point 5.9.4</u>).

Dans un texte en italique, les mots à mettre en évidence sont composés en romain.

Pour éviter l'italique, on peut avoir recours aux guillemets pour mettre certains mots en relief. Cependant, il convient de ne pas combiner guillemets et italique.

La mise en évidence peut également s'effectuer à l'aide de caractères gras, mais il convient d'utiliser cette procédure avec sobriété.

Pour les règles détaillées d'utilisation de l'italique, voir annexe B.

On se gardera de faire de ces variations typographiques un emploi abusif qui en annihilerait l'efficacité, comme le montrent les exemples suivants:

Deux *raisons majeures* ont conduit les promoteurs du traité de Rome à inclure les *vins*, les *moûts* et les *jus de raisins* dans la liste des *produits agricoles* (annexe II) devant faire l'objet d'une *politique agricole commune*.

Les **raisins de table** figurent de même dans cette **liste de produits**, sans toutefois constituer une rubrique **séparée**, car ils font partie de la catégorie **fruits** et sont donc soumis aux dispositions relatives au secteur des **fruits et légumes**.

5.9. Références

Une référence est une précision permettant de localiser une citation, de mentionner un ouvrage ou une partie d'ouvrage en rapport avec le sujet traité ou d'y renvoyer, que ce soit dans le texte même ou dans des notes de bas de page. Il convient de respecter la forme de la numérotation originale des règlements, des directives, des articles des traités, des affaires de la Cour de justice, etc. Il faut également veiller à la transcription exacte des titres en cas de citation de ceux-ci.

Lorsqu'elles sont intégrées au texte principal, les références doivent être courtes et placées de préférence entre parenthèses.

5.9.1. Références à la réglementation de l'Union européenne Présentation des divers énoncés

Pour la présentation des références à la réglementation de l'Union dans les textes publiés au Journal officiel et pour la numérotation des actes, voir <u>première partie</u>.

Dans les publications autres que le Journal officiel, les titres des actes peuvent être cités de façon moins stricte. Il faut noter que, dans tous les cas, les éléments constitutifs du titre de l'acte (dénomination de l'acte, numéro, entité auteur, date et intitulé) ne sont pas séparés par des virgules et que l'intitulé n'est pas suivi d'une virgule:

Le règlement (CEE) nº 2658/87 dispose que [...]

Le règlement (UE) nº 1204/2009 dispose que [...]

Le règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009 relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières dispose que [...]

Le règlement (CE) nº 1186/2009 du Conseil relatif à l'établissement du régime communautaire des franchises douanières dispose que [...]

Le règlement (CE) nº 1186/2009 relatif au régime communautaire des franchises douanières dispose que [...]

Rien ne s'oppose, évidemment, à l'emploi de virgules dictées par la syntaxe à l'intérieur d'un intitulé:

Le règlement (CE) nº 1307/2008 de la Commission du 19 décembre 2008 fixant, pour la campagne de pêche 2009, les prix de référence de certains produits de la pêche dispose que [...]

Dans les actes modificatifs, l'intitulé de l'acte doit aussi former un seul bloc (pas de ponctuation entre les divers éléments des actes modifiés):

Le règlement (UE) n° 1204/2009 de la Commission du 4 décembre 2009 modifiant le règlement (CE) n° 968/2006 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n° 320/2006 du Conseil instituant un régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière dans la Communauté européenne [...]

Utilisation de «et» ou «à»

Dans les publications autres que le Journal officiel, lorsqu'il y a un regroupement de plusieurs règlements, articles, etc., l'utilisation des formes «et» ou «à» est déterminée par les règles suivantes:

- jusqu'à trois numéros, utiliser «et» et répéter les numéros:

les règlements (UE) 2015/17, 2015/18 et 2015/19 (actes ayant un même domaine)

les règlements (UE) 2015/17, 2015/18 et 2015/19 et (UE, Euratom) 2015/623 (actes ayant des domaines différents)

les articles 2, 3 et 4 (et non «les articles 2 à 4»)

- au-delà:

les règlements (UE) 2016/52 à 2016/56

les articles 2 à 8

On évitera dans tous les cas le trait d'union dans ce type de mention; une forme telle que «les règlements (UE) 2016/52-2016/56» peut en effet signifier soit de 2016/52 à 2016/56, soit 2016/52 et 2016/56. La précision impose donc l'utilisation exclusive des formes «et» ou «à».

Références au Journal officiel

Voir point 3.1.

5.9.2. Références aux traités

Dans les renvois aux articles des traités, il faut être particulièrement attentif aux différentes étapes historiques, notamment en ce qui concerne les renumérotations du traité UE. En effet, après chaque modification des traités, les actes antérieurs à ladite modification doivent conserver leur numérotation et leur titre d'origine.

Traité de Paris (1952)

(signature: 18.4.1951, entrée en vigueur: 23.7.1952)

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut instaurée par le traité de Paris, qui expira le 23 juillet 2002.

Traités de Rome (1958)

(signature: 25.3.1957, entrée en vigueur: 1.1.1958)

La Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom, ou CEEA) furent créées par les traités de Rome.

Traité de Bruxelles (1967)

(signature: 8.4.1965, entrée en vigueur: 1.7.1967)

Le traité de Bruxelles, aussi dénommé «traité de fusion», visait à moderniser les institutions européennes en établissant une seule Commission et un seul Conseil pour les trois Communautés de l'époque (CECA, CEE et Euratom). Il fut abrogé par le traité d'Amsterdam.

Traité de Maastricht (1993)

(signature: 7.2.1992, entrée en vigueur: 1.11.1993)

Lors de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, ou «traité sur l'Union européenne» (traité UE, ou TUE), l'appellation «Communauté économique européenne» fut remplacée par celle de «Communauté européenne». Le traité CEE fut modifié en traité CE.

NB: Dans les publications générales, si possible éviter l'abréviation TUE. Utiliser de préférence «traité UE».

Le traité UE ne comportait alors que des articles désignés par des lettres ou par des lettres et des chiffres: «article A ou article K.1 du traité UE». Il fallait veiller à ne pas employer des références erronées du type «article 130 A du traité sur l'Union européenne», qui était une référence au traité CE.

De même, il ne fallait pas utiliser la formule «tel que modifié par le traité UE» (on devait écrire, par exemple, «article 130 A du traité CE», et non «article 130 A du traité CE tel que modifié par le traité UE»).

Traité d'Amsterdam (1999)

(signature: 2.10.1997, entrée en vigueur: 1.5.1999)

Aux termes de l'article 12 du traité d'Amsterdam, le traité UE a fait l'objet d'une renumérotation des articles (articles A, B, C... renumérotés en articles 1^{er}, 2, 3...), suivant un tableau de correspondance que l'on retrouve dans ledit traité.



Traité d'Amsterdam:

https://publications.europa.eu/s/fp3R

Traité de Nice (2003)

(signature: 26.2.2001, entrée en vigueur: 1.2.2003)

Le traité de Nice avait pour objectif une réforme des institutions afin que l'UE puisse continuer à fonctionner efficacement après l'élargissement à 25 États membres.

Traité de Lisbonne (2009)

(signature: 13.12.2007, entrée en vigueur: 1.12.2009)

Aux termes de l'article 5 du traité de Lisbonne, le traité UE a de nouveau fait l'objet d'une renumérotation, suivant un tableau de correspondance annexé au traité.



Traité de Lisbonne, tableau de correspondance:

 $\label{lem:https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:8d1c14fc-6be7-4d4e-8416-f28cfc7b3b60.0010.01/DOC_17\&format=PDF$

Le traité instituant la Communauté européenne (traité CE, ou TCE) a été amendé et renommé «traité sur le fonctionnement de l'Union européenne» (traité FUE, ou TFUE).

La notion de «Communauté européenne» au sens du traité CE a été remplacée par celle d'«Union européenne». En conséquence, les termes «communautaire(s)» et «de la Communauté» doivent être remplacés par «de l'Union» ou toute forme appropriée:

la politique de l'Union (et non «la politique communautaire»)

les monnaies d'États tiers (et non «les monnaies d'États non communautaires»)

NB: «Communauté» et «communautaire» restent cependant admis pour ce qui se rapporte à la Communauté européenne de l'énergie atomique (traité Euratom) et doivent aussi être conservés dans les références historiques.



Voir aussi point 3.4.1 (ordre de citation des traités dans les actes).

5.9.3. Références aux affaires de la Cour de justice et du Tribunal



Publications de la Cour de justice de l'Union européenne: EU:C:2005:446

Publications autres que celles de la Cour de justice de l'Union européenne: ECLI:EU:C:2005:446

Dans les publications de la Cour de justice de l'Union européenne

Recueil de jurisprudence numérique

La Cour de justice de l'Union européenne a adopté un mode de citation de la jurisprudence, combinant l'identifiant ECLI (à l'exception de la mention «ECLI» elle-même) avec le nom usuel de la décision et le numéro d'enregistrement de l'affaire. Il s'applique à toute la jurisprudence parue depuis 1954. Il a été

introduit progressivement par chaque juridiction de l'Union à partir du premier semestre de l'année 2014, puis harmonisé entre les juridictions au cours de l'année 2016:

arrêt du 12 juillet 2005, Schempp, C-403/03, EU:C:2005:446, point 19

Si la décision n'a pas été publiée intégralement au Recueil, on ajoute la mention «non publié(e)»:

arrêt du 6 juin 2007, Walderdorff/Commission, T-442/04, non publié, EU:T:2007:161



Pour plus d'informations

Consultez le site de la Cour de justice de l'Union européenne: Curia (https://curia.europa.eu/jcms/jcms/P_125997/fr)

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Voir point 4.5.

R

Recueil de jurisprudence sur support papier

Les affaires ont été publiées sur support papier soit dans le *Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal* (jusqu'en 2011), soit dans le *Recueil de jurisprudence — Fonction publique* (jusqu'en 2009).

Dans ces ouvrages, la Cour de justice, le Tribunal et le Tribunal de la fonction publique utilisaient une formule interne abrégée ne mentionnant pas l'année du Recueil (l'année étant celle de l'arrêt):

arrêt du 15 janvier 1986, Commission/Belgique (52/84, Rec. p. 89, point 12) arrêt du 28 janvier 1992, Speybrouck/Parlement (T-45/90, Rec. p. II-33, point 2) arrêt du 9 février 1994, Latham/Commission (T-3/92, RecFP p. I-A-23 et II-83, point 2)

NB: Avec la mise en œuvre du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, la «Cour de justice des Communautés européennes» est devenue la «Cour de justice de l'Union européenne» et le «Tribunal de première instance» est devenu le «Tribunal».

Dans les publications autres que celles de la Cour de justice de l'Union européenne

La jurisprudence peut être citée également dans des publications n'émanant pas de la Cour de justice de l'Union européenne: les publications générales, les actes juridiques publiés au Journal officiel (notamment les décisions de la Commission concernant les aides d'État ou les concentrations...).

Ces publications s'adressant à un public non spécialisé, le mode de citation contient plus d'informations.

NB: Les communications de la Cour de justice de l'Union européenne au Journal officiel doivent suivre les règles de citation de la Cour de justice.

À partir du 1^{er} janvier 2015, le mode de référence aux affaires laisse une certaine liberté au rédacteur dans le corps du texte, mais standardise la note de bas de page citant l'identifiant ECLI.

Corps du texte

La référence à la jurisprudence doit comprendre au moins:

- le type de décision (arrêt, ordonnance...),
- le nom de la juridiction.

S'ils sont utiles au contexte, les éléments suivants peuvent être ajoutés:

- le nom usuel de l'affaire,
- la date de la décision.

Note de bas de page

Son format standardisé contient toujours les éléments suivants, dans l'ordre indiqué ci-dessous:

- le type de décision (arrêt, ordonnance...),
- le nom de la juridiction,
- la date de la décision,

- le nom usuel de l'affaire,
- le numéro de l'affaire,
- l'identifiant ECLI de la décision,
- s'il y a lieu, le point ou les points de la décision spécialement pertinents.

Le règlement (CE) n° 304/2003 a été annulé par un arrêt de la Cour de justice (1) [...]

(1) Arrêt de la Cour de justice du 10 janvier 2006, Commission/Parlement et Conseil, C-178/03, ECLI:EU:C:2006:4, points 60 à 65.

Par son arrêt du 10 janvier 2006 dans l'affaire Commission/Parlement et Conseil (1), la Cour de justice a annulé le règlement (CE) nº 304/2003 [...]

(1) Arrêt de la Cour de justice du 10 janvier 2006, Commission/Parlement et Conseil, C-178/03, ECLI:EU:C:2006:4,

Si la même décision est mentionnée plusieurs fois dans l'acte, il y a lieu d'établir une convention lors de la première occurrence:

> Le règlement (CE) no 304/2003 a été annulé par un arrêt de la Cour de justice (1) (ci-après dénommé «arrêt Commission/Parlement et Conseil») [...]

> Par son arrêt du 10 janvier 2006 dans l'affaire Commission/Parlement et Conseil (1) (ci-après dénommé «arrêt du 10 janvier 2006»), la Cour de justice a annulé le règlement (CE) nº 304/2003 [...]

> Le règlement (CE) nº 304/2003 a été annulé par un arrêt de la Cour de justice (1) (ci-après dénommé «arrêt dans l'affaire C-178/03») [...]

Cette méthode de citation s'applique aussi bien aux références aux décisions de la Cour de justice qui ont été publiées sur papier dans le Recueil qu'à celles, plus récentes, qui n'ont été publiées qu'en format numérique.



Tableau récapitulatif

Mode de citation dans les publications autres que celles de la Cour de justice de l'Union européenne (en 24 langues)

Où trouver l'ECLI?

Pour savoir quel est l'identifiant ECLI d'une décision, il est possible de faire une recherche rapide en encodant le numéro de l'affaire dans le formulaire de recherche:

- soit du site de la Cour de justice (champ «Numéro d'affaire») (https://curia.europa.eu/juris/recherche.jsf?language=fr),
- soit du site EUR-Lex (champ «Recherche textuelle») (https://eur-lex.europa.eu/advanced-search-form.html?locale=fr).

Où trouver le nom usuel de l'affaire?

Le nom usuel de l'affaire est attribué par la Cour de justice de l'Union européenne. Pour le connaître, on peut consulter les listes accessibles sur le site de la Cour de justice (page «Accès numérique à la jurisprudence») (https://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7045/fr). Ces listes n'existent qu'en français et en anglais.

i

Avant le 1^{er} janvier 2015

Dans les publications autres que celles de la Cour de justice, les références à la jurisprudence conservaient la mention de l'année du Recueil pour faciliter la recherche bibliographique éventuelle du lecteur, qui n'était pas nécessairement conscient de ce rapprochement entre l'année de publication et l'année de l'arrêt:

- Avant le 15 novembre 1989:
 - arrêt du 15 janvier 1986 dans l'affaire 52/84, Commission/Belgique (Recueil 1986, p. 89, point 12)
- Depuis le 15 novembre 1989 (affaires de la Cour et du Tribunal publiées séparément):
 - arrêt du 30 janvier 1992 dans l'affaire C-328/90, Commission/Grèce (Recueil 1992, p. I-425, point 2) arrêt du 28 janvier 1992 dans l'affaire T-45/90, Speybrouck/Parlement (Recueil 1992, p. II-33, point 2)
- Du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 2005 (affaires en matière de fonction publique uniquement):
 - arrêt du 9 février 1994 dans l'affaire T-3/92, Latham/Commission (Recueil FP 1994, p. I-A-23 et II-83, point 2)
- Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2014 (affaires en matière de fonction publique de la Cour, du Tribunal et du Tribunal de la fonction publique):
 - arrêt du 9 novembre 2006 dans l'affaire C-344/05 P, Commission/De Bry (Recueil FP 2006, p. I-B-2-19 et II-B-2-127)
 - arrêt du 8 juin 2006 dans l'affaire T-156/03, Pérez-Díaz/Commission (Recueil FP 2006, p. I-A-2-135 et II-A-2-649)
 - arrêt du 26 octobre 2006 dans l'affaire F-1/05, Landgren/ETF (Recueil FP 2006, p. I-A-1-123 et II-A-1-459)

5.9.4. Références bibliographiques



Les exemples donnés sont fictifs et sont uniquement destinés à illustrer l'ordre des éléments.

Référence à un ouvrage complet

L'ordre est le suivant:

- 1) nom et initiale(s) du (des) prénom(s) de l'auteur, suivis d'une virgule;
- 2) titre de l'ouvrage (en italique) et, le cas échéant, numéro de l'édition;
- 3) éditeur, lieu de publication, année de publication, etc.:

Auteur, A., et Auteur, B., L'Europe et l'environnement, Nathan, Paris, 2009.

Référence à une partie d'ouvrage: contribution ou article

L'ordre est le suivant:

- 1) nom et initiale(s) du (des) prénom(s) de l'auteur, suivis d'une virgule;
- 2) titre de la contribution ou de l'article (entre guillemets);
- 3) titre de l'ouvrage (en italique) et, le cas échéant, numéro de l'édition;
- 4) éditeur, lieu de publication, année de publication, etc.:

Vallet, G., «La nature juridique de l'Union européenne», *Le droit de l'Union*, collection «Perspectives», Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2010, p. 2-5.

NB: Jusqu'au 30 juin 2009: «Office des publications officielles des Communautés européennes». Veillez à conserver l'appellation d'origine le cas échéant.

Référence à un périodique ou à une publication en série

L'ordre est le suivant:

- 1) le cas échéant, titre de l'article (entre guillemets);
- 2) titre du périodique ou de la série (en italique);
- 3) numéro, date ou périodicité;

4) éditeur, lieu de publication, année de publication:

«Activités de l'Union en 2009», *Économie*, nº 13, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2010.

NB: Jusqu'au 30 juin 2009: «Office des publications officielles des Communautés européennes». Veillez à conserver l'appellation d'origine le cas échéant.

Cas particulier

Lorsqu'un auteur a publié plusieurs ouvrages au cours d'une même année, il convient d'éviter toute confusion dans les références et de faciliter au lecteur la recherche de l'ouvrage dans la bibliographie. L'année d'édition est alors suivie d'une lettre minuscule «a», «b», «c», etc., sans espace.

La référence dans le texte principal prend une des formes suivantes:

[...] selon Xxx [nom de l'auteur] (2019b), la stratégie, développée sur cinq axes, a permis [...]

[...] la stratégie, développée sur cinq axes (Xxx, 2019b), a permis [...]

Les différentes entrées de la bibliographie font apparaître l'année, non plus en avant-dernière ou dernière position mais en deuxième position, entre parenthèses:

Auteur, A., et Auteur, B. (2009), L'Europe et l'environnement, Nathan, Paris, 431 p.

Commission européenne (2020a), *Biodegradability of Plastics in the Open Environment*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 39 p.

Commission européenne (2020b), *Compendium of 2019 European Language Label projects*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 100 p.

Commission européenne (2020c), *Erasmus+ — Annual report 2019*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 118 p.

Cour des comptes européenne (2020), *Nos activités en 2019 — Rapport annuel d'activité de la Cour des comptes européenne*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 70 p.

Remarques générales

Par souci de facilité, les abréviations usuelles sont utilisées: p., suiv., t., vol., etc. (voir <u>annexe A3</u>). Toute mention explicative — périodicité, lieu de publication, etc. — doit être formulée en langue française.

5.10. Citations

Une citation est constituée:

- de passages empruntés à d'autres ouvrages,
- de paroles et de pensées rapportées en style direct.

La typographie offre, pour traiter les citations, plusieurs procédés, tels que l'emploi d'un corps de texte inférieur ou l'emploi de guillemets ou de tirets:

- les citations ordinaires (constituées de phrases ou de mots isolés rapportés en discours direct) se composent entre guillemets, dans le corps et le caractère du texte;
- les citations incluant d'autres citations (citations de deuxième rang) comportent des guillemets différenciés (voir point 4.2.3).

Si un mot ou une partie de citation sont omis dans le corps du texte, on les remplace par des points de suspension (en suivant les règles décrites ci-après).

Si tout un alinéa est supprimé, il est remplacé par des points de suspension entre crochets, le tout étant placé entre deux interlignes:

«Xxxxx xxxxx xxxxxxxxxx. [...] Xxxxx xxxxx xxxxxxxxxx.»

Ponctuation dans les citations

Citations, points de suspension et crochets

Les points de suspension remplacent un passage omis dans une citation; dans ce cas, ils sont mis entre crochets, précédés d'une espace normale:

«Le Conseil voulait prendre de nombreuses mesures [...]; en fin de compte, il y a renoncé.»

«Il arriva peu après [...]. Tout était fini. [...]»

Cette formule est également utilisée pour éviter la confusion avec les points de suspension dus à l'auteur lui-même, comme l'illustre le passage suivant de N. Sarraute:

<[...] C'est parfait... une vraie surprise, une chance... une harmonie exquise, ce rideau de velours, un velours très épais, [...] d'un vert profond [...]»

NB: Lorsque le service auteur n'utilise pas les crochets pour les passages omis dans une citation, les services de correction de l'Office des publications sont contraints, n'étant pas à même d'établir la distinction entre omission d'un passage ou suspension de l'idée, d'adopter une formule de travail conventionnelle: les points de suspension sont alors précédés et suivis de l'espace normale, et ce dans tous les cas:

«Le Conseil voulait prendre de nombreuses mesures ... en fin de compte, il y a renoncé.»

«Il arriva peu après ... Tout était fini ...»

«La Commission proposa ... un règlement portant sur ... l'égalité des chances ...»

Citations entre guillemets (guillemets, deux-points, point final)

Lorsque la citation constitue la suite de la phrase initiale, le deux-points doit être évité et le point final se place après le guillemet fermant (la ponctuation respecte la suite logique de la phrase). Cette règle s'applique aussi si la partie citée entre guillemets se présente sous la forme d'un nouveau paragraphe:

Dans l'affaire en question, la Cour déclare que «l'existence d'une position dominante [...] est hautement probable».

Dans l'affaire en question, la Cour déclare que

«l'existence d'une position dominante [...] est hautement probable».

Lorsque la citation est précédée du deux-points, elle commence par une majuscule et inclut le point final avant le guillemet fermant. Cette règle s'applique aussi lorsque la partie citée entre guillemets se présente sous la forme d'un nouveau paragraphe:

Dans l'affaire en question, la Cour déclare: «L'existence d'une position dominante [...] est hautement probable.»

Dans l'affaire en question, la Cour déclare:

«L'existence d'une position dominante [...] est hautement probable.»

Si un appel de note se greffe derrière la citation, le point final se place après l'appel de note dans tous les cas:

Dans l'affaire en question, la Cour a déclaré: «L'existence d'une position dominante [...] est hautement probable» (¹).

Dans l'affaire en question, la Cour a déclaré que «l'existence d'une position dominante [...] est hautement probable» (1).

Lors de la citation de parties introductives d'actes (visas, considérants), la ponctuation originale est transcrite comme partie de la citation:

Le dernier considérant est libellé comme suit: «(3) Il convient de signer et d'approuver l'accord,».

NB: Pour les différents niveaux de guillemets, voir point 4.2.3.

5.11. Matériel artistique (illustrations)

Photographies, dessins, diagrammes et graphiques

Les originaux des photos en noir et blanc doivent être nets et bien contrastés, de préférence sur papier blanc brillant, en vue d'une reproduction fidèle des demi-tons (cliché, simili). Les documents doivent être remis propres et non pliés.

Les documents fournis sous forme électronique ou destinés à être scannés doivent être livrés en haute qualité, de préférence au format final de l'image. Pour l'internet, les fichiers peuvent être compressés, mais doivent l'être en haute qualité.

Légendes

Les légendes ne doivent pas alourdir les illustrations qu'elles accompagnent, mais les expliquer d'une façon claire. Un texte court et précis sera toujours préférable.

Usage des couleurs

L'usage des couleurs dans l'illustration d'un ouvrage doit être adapté au contenu de celui-ci et à l'ensemble de sa présentation. Le nombre de couleurs employées a par ailleurs une influence directe sur la complexité de la fabrication et sur le coût final.

L'impression des photographies en couleurs, par exemple, requiert l'utilisation d'un papier adéquat (papier couché), dont la surface lisse et compacte permet une reproduction parfaite des différentes teintes.

Les clichés au trait (graphiques, diagrammes, etc.), en revanche, autorisent une confection plus simple (sans trame). Dans ce cas, pour l'impression, un papier moins onéreux (papier satiné, lissé) peut être utilisé.

5.12. Tableaux

Un tableau sert à illustrer ou à expliquer le texte avec plus ou moins de détails. Il est donc important de le présenter d'une façon simple et aussi claire que possible.

Les rubriques (ou en-têtes) des colonnes du tableau ainsi que les nomenclatures ne devraient pas comporter d'abréviations; de plus, on évite d'écrire les mots tout en capitales.

Pour toutes les explications complémentaires qui figurent au bas des tableaux et qui ne sont pas des notes, il est recommandé d'utiliser la formule du *nota bene*:

NB: n.d. = non déterminé.

Ouvrages ou tableaux multilingues

Dans le cas d'un ouvrage multilingue, les différentes versions linguistiques doivent suivre l'ordre alphabétique commun des noms d'origine des langues, établi selon leur graphie originale (voir point 7.2.1).

TROISIÈME PARTIE

Conventions communes à toutes les langues



Indications typographiques et révision des textes

6.1. Lecture du manuscrit

6.

Les principes de présentation du manuscrit par le service auteur sont décrits au point 4.2.

Après réception du manuscrit, les services de correction de l'Office des publications en assument la lecture, la préparation et l'annotation en vue de l'envoi chez l'imprimeur.

Les correcteurs doivent avoir une vue d'ensemble de l'ouvrage et doivent comprendre la structure du texte afin d'y appliquer les conventions et les normes définies tout au long de ce Code de rédaction. Trop souvent, ils sont obligés de travailler «à la page», oubliant ainsi le fil conducteur.

Au cours du travail, les correcteurs notent les difficultés rencontrées afin de les soumettre au service auteur.

(Voir aussi points 4.1.2 et 4.1.3.)

6.2. Manuscrits électroniques

Lors de la préparation des manuscrits électroniques, les corrections récurrentes peuvent être effectuées à l'aide d'outils de recherche/remplacement.

Des programmes spéciaux peuvent être utilisés pour vérifier la cohérence de la structure du texte et l'usage correct des notations, des abréviations, etc., et pour appliquer les conventions internes.

(Voir aussi point 4.2.)

6.3. Signes de correction

L'imprimeur, quel que soit le procédé d'impression, remet à son client les premières épreuves afin que celui-ci contrôle la qualité de la composition. Les correcteurs doivent y apporter les corrections nécessaires, en lisant en parallèle copie (manuscrit corrigé) et épreuve.

Pour une compréhension optimale, il importe de corriger l'épreuve en se servant des signes conventionnels (voir tableau des signes présenté ci-après).

Les corrections doivent être indiquées, toujours en partant du texte, soit de gauche à droite dans la marge droite, soit de droite à gauche dans la marge gauche. Toute annotation manuscrite doit être claire, parfaitement lisible et sans équivoque. En effet, chez l'imprimeur, l'opérateur qui doit appliquer les corrections ne connaît pas nécessairement la langue dans laquelle il travaille.

Correction à effectuer	C:	Exemples de correction		
Correction a effectuer	Signe	Dans le texte	En marge	
À supprimer (deleatur)	eg	leettres et mots mots à supprimer	41 4H	
Erreurs identiques à rectifier	I	cas erraurs sa répètant	e	
Erreurs différentes à rectifier	111171111	cas fauxes font nompreises	elt[sfb]uL	
À ajouter	k	u <mark>e</mark> lettre	nk	
Mot ou passage oublié (bourdon)	Î	ce mot a <mark>f</mark> oublié	été	
Lettre(s) ou mot(s) à intervertir	N	à int fe vertir ce n'est <mark>faux pas</mark>		
Lignes à intervertir		à intervertir. Ces lignes sont		
Espace à augmenter	#	il manque un espace	#	
Espace à diminuer	\$	l'espace est trop grand	\	
Souder	\circ	un es pace à souder	0	
Supprimer et souder	1	généralefment	1	
Supprimer et maintenir le blanc	#	mot-clé	#	
Augmenter l'interligne	#	trop serrées	 	
Diminuer l'interligne		ces lignes sont trop espacées	←—	
Alignement à rectifier	7	cette ligne est très irrégulière	~~ ~~	
Mot(s)/ligne(s) à rentrer (aligner vers la droite)	7	cette ligne doit être rentrée	4	
Mot(s)/ligne(s) à sortir (aligner à gauche)	九	cette ligne doit être sortie	그	
À centrer		ce texte est à centrer		
Alinéa à créer	 	Il a dit:kJe		
Alinéa à rattacher au précédent	1	texte.) Pas de nouvel alinéa.	7	
Lettre(s)/mot(s) à reporter à la ligne supérieure		cette sépa- ration est inutile	□	
Lettre(s)/mot(s) à reporter à la ligne inférieure		cette cou <mark>b-</mark> ure est erronée		
Mettre en italique		italique	ital.	
Mettre en maigre		maigre	maigre	
Mettre en bas de casse (minuscules)		MNUSCULES	(b.d.c)	
Mettre en majuscules		Majuscules	CAP.	
Mettre en gras		gjas	gras	
Mettre en mode supérieur	^	Appel de note (1).	٦l	
Mettre en mode inférieur	٧	CO	¥	
Mot corrigé par erreur		à ne pas corriger	(bon.)	

- NB : Toute correction dans le texte doit aussi être annotée dans la marge.
 - Les commentaires ou autres instructions écrits dans la marge doivent être entourés (pour indiquer qu'il s'agit d'un texte à ne pas imprimer).
 - Lorsqu'un mot comporte plusieurs erreurs, il est parfois plus sûr de le réécrire en entier, surtout s'il s'agit d'un mot court.

6.4. Espacement des signes de ponctuation

Les règles détaillées dans le tableau présenté ci-après sont le résultat d'un accord interinstitutionnel. Pour certains signes, les codes typographiques nationaux préconisent des règles divergentes. Dans le présent ouvrage, par souci de simplification, notamment compte tenu de l'environnement multilingue des institutions, organes et organismes de l'Union européenne, certains choix ont dû être effectués au profit d'une convention commune.

	Signe typographique	Signe en traitement de texte (Word)	Code alphanumérique	Présentation typographique (imprimeurs et informatique éditoriale)
	a) Signes de por	nctuation et signes spéciaux		
	,	xx, xx		xx, ■ xx (00,00)
	;	xx; xx		XX;■XX
		xx. Xx		xx.■Xx
	:	xx: xx		XX:■XX
	!	xx! Xx		xx! ■ Xx
	?	xx? Xx		xx?∎Xx
(1)	-	xx-xx		xx-xx
	_	xx - xx	Alt 0151	XXII—IXX
	1	xx/xx		xx/xx
	()	xx (xx) xx		xx∎(xx)∎xx
	[]	xx [xx] xx		xx∎[xx]∎xx
(²)	« »	xx «xx» xx	Alt 174 xx Alt 175	XX■≪XX≫■XX
(²)	<i>""</i>	xx "xx" xx	Alt 0147 xx Alt 0148	xx∎"xx"■xx
(²)	",	xx 'xx' xx	Alt 0145 xx Alt 0146	xx∎'xx'∎xx
	%	00●%		00♦%
(3)	+	+●00		+♦00
	-	-●00	Alt 0150	-♦00
	±	± ● 00	Alt 241	± ♦ 00
	°C (°F)	00 ● °C		00 ♦ °C
(4)	0	00°		00°
	&	xx & xx		xx ≡ & ≡ xx
		xx xx	Alt 0133 ou Ctrl-Alt-signe point (.)	XX■■XX
	b) Appels de note et notes			
(⁵)	xx (¹⁰)	xx●(¹⁰) (en mode «appel de note»)		xx ♦ (¹⁰)

- (1) En langue française, dans les noms composés associés à un autre nom ou nom composé, le trait d'union doit être précédé et suivi d'une espace fine: «les relations Union européenne États-Unis», «la Rhénanie-du-Nord Westphalie» (voir aussi point 10.1.10 pour les cas où la barre oblique doit être utilisée au lieu du trait d'union).
- (2) Voir aussi points 4.2.3 (guillemets imbriqués, frappe sur manuscrit) et 5.10 (ponctuation dans les citations).
- (3) Exception: dans les numéros de téléphone (voir <u>point 9.3</u>), le préfixe du pays est précédé du signe «+» sans espace (+32 2202020).
- (4) Pour le «°» de «n°», utiliser la séquence Alt 167 ou Alt 0186 (ordinal) [ne pas utiliser le signe «°» du clavier ni la séquence Alt 0176 (symbole du degré)].
- (5) Dans de nombreux traitements de texte, lors de la création automatique des notes de bas de page après insertion d'un appel de note, le chiffre ne comporte pas de parenthèses. Dans les documents définitifs, il convient de les rétablir (dans les documents destinés à publication, c'est l'imprimeur qui en est chargé).
- NB: = espace non protégée.
 - ♦ = demi-espace fixe (espace fine).
 - espace fixe (n'introduire l'espace fixe que dans les positions mentionnées; veiller à introduire un blanc normal dans tous les autres cas).

6.5. Ponctuation dans les chiffres

La virgule est utilisée pour séparer les unités des décimales. Les chiffres supérieurs à l'unité se présentent par série de trois, chaque série étant séparée de l'autre par une espace fine (et non par un point). Les décimales sont groupées en un seul bloc:

152 231,324567

Dans les publications autres que le Journal officiel, les textes en langue anglaise, irlandaise et maltaise peuvent conserver le point comme séparateur entre les unités et les décimales.

Données budgétaires: million ou milliard

En ce qui concerne les données budgétaires, pour des raisons de comparabilité des chiffres, il est recommandé d'utiliser les formes suivantes:

- jusqu'à trois décimales après la virgule, rester au niveau de l'unité appropriée:

1,326 milliard (et non 1 326 millions)

- au-delà de trois décimales, descendre à l'unité inférieure:

1 326,1 millions (et non 1,3261 milliard)

Ainsi, la lisibilité des chiffres est meilleure et rend les comparaisons plus aisées.

(Voir aussi les points 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires», et 10.4, «Nombres».)

7.1. Pays

7.1.1. Dénominations et sigles à utiliser

(Voir aussi annexes A5 et A6.)

États membres

Les noms des États membres de l'Union européenne doivent être écrits et abrégés uniformément selon les règles suivantes:

Sigles des pays, des langues et des monnaies

- il est recommandé d'utiliser le code ISO à deux lettres (<u>code ISO 3166 alpha-2</u>), sauf pour la Grèce, pour laquelle le sigle EL est préconisé;
- l'ordre protocolaire des États membres se fonde sur la graphie des noms géographiques dans la langue d'origine (voir aussi point 7.1.2, «Ordre d'énumération des États»).

Dénomination courte, langue(s) d'origine (nom géographique) (¹)	Dénomination officielle, langue(s) d'origine (nom protocolaire)	Dénomination courte en français (nom géographique)	Genre (M/F)	Dénomination officielle en français (nom protocolaire) (²)	Code «pays» (³)	Ancien sigle (³)
Belgique/België	Royaume de Belgique/ Koninkrijk België	Belgique	F	Royaume de Belgique	BE	В
България (⁴)	Република България	Bulgarie	F	République de Bulgarie	BG	_
Česko	Česká republika	Tchéquie	F	République tchèque	CZ	-
Danmark	Kongeriget Danmark	Danemark	М	Royaume de Danemark	DK	DK
Deutschland	Bundesrepublik Deutschland	Allemagne	F	République fédérale d'Allemagne	DE	D
Eesti	Eesti Vabariik	Estonie	F	République d'Estonie	EE	_
Éire/Ireland	Éire/Ireland	Irlande	F	Irlande	IE	IRL
Ελλάδα (4)	Ελληνική Δημοκρατία	Grèce	F	République hellénique	EL	EL
España	Reino de España	Espagne	F	Royaume d'Espagne	ES	E
France	République française	France	F	République française	FR	F
Hrvatska	Republika Hrvatska	Croatie	F	République de Croatie	HR	-
Italia	Repubblica italiana	Italie	F	République italienne	IT	I
Κύπρος (⁴)	Κυπριακή Δημοκρατία	Chypre	F	République de Chypre	CY	_
Latvija	Latvijas Republika	Lettonie	F	République de Lettonie	LV	_
Lietuva	Lietuvos Respublika	Lituanie	F	République de Lituanie	LT	-
Luxembourg	Grand-Duché de Luxembourg	Luxembourg	М	Grand-Duché de Luxembourg	LU	L
Magyarország	Magyarország	Hongrie	F	Hongrie	HU	_
Malta	Repubblika ta' Malta	Malte	F	République de Malte	MT	-
Nederland	Koninkrijk der Nederlanden	Pays-Bas	М	Royaume des Pays-Bas	NL	NL
Österreich	Republik Österreich	Autriche	F	République d'Autriche	AT	Α
Polska	Rzeczpospolita Polska	Pologne	F	République de Pologne	PL	-
Portugal	República Portuguesa	Portugal	М	République portugaise	PT	Р
România	România	Roumanie	F	Roumanie	RO	-
Slovenija	Republika Slovenija	Slovénie	F	République de Slovénie	SI	-
Slovensko	Slovenská republika	Slovaquie	F	République slovaque	SK	-
Suomi/Finland	Suomen tasavalta/ Republiken Finland	Finlande	F	République de Finlande	FI	FIN
Sverige	Konungariket Sverige	Suède	F	Royaume de Suède	SE	S

⁽¹) La dénomination courte dans la ou les langues d'origine sert à déterminer l'ordre protocolaire et est aussi utilisée dans les documents ou les présentations multilingues (voir point 7.1.2).

⁽²) Dans les noms protocolaires, les termes «Royaume», «République», etc., s'écrivent avec une majuscule initiale (par exemple: «le Royaume de Belgique»).

- (3) Sigle à utiliser = code ISO, sauf pour la Grèce, pour laquelle il faut utiliser EL (ISO = GR). Les anciens sigles ont été employés jusqu'à la fin de 2002 (généralement tirés du code international pour les véhicules automobiles).
- (4) Transcription latine: България = Bulgaria; Ελλάδα = Elláda; Κύπρος = Kýpros.
- NB: Ne pas utiliser «République d'Irlande». Bien qu'on rencontre cette dénomination dans certains documents, elle n'a aucun caractère officiel.

Utiliser «Pays-Bas», et non «Hollande», qui ne constitue qu'une partie des Pays-Bas (deux provinces).

Pays tiers

Pour les pays tiers, il convient d'utiliser également le code à deux positions de la nomenclature ISO (code ISO 3166 alpha-2).

Pour la graphie des noms (noms courts, noms protocolaires, liste des codes ISO), voir <u>annexes A5</u> et <u>A6</u>. Pour les ordres de citation préconisés, voir <u>point 7.1.2</u>.

Pays candidats

Dénomination courte, langue(s) d'origine (nom géographique)	Dénomination courte en français (nom géographique)	Genre (M/F)	Dénomination officielle en français (nom protocolaire)	Code «pays»
Crna Gora/Црна Гора	Monténégro	М	Monténégro	ME
Ísland (1)	Islande	F	Islande	IS
Северна Македонија (²)	Macédoine du Nord	F	République de Macédoine du Nord	MK
Shqipëria	Albanie	F	République d'Albanie	AL
Srbija/Србија	Serbie	F	République de Serbie	RS
Türkiye	Turquie	F	République de Turquie	TR

- (¹) Ne pas utiliser «République d'Islande». Bien qu'on rencontre cette dénomination dans certains documents, elle n'a aucun caractère officiel. En mars 2015, l'Islande a demandé à ne plus être considérée comme pays candidat. Le Conseil a pris note et des ajustements pratiques des procédures de travail ont été mis en œuvre.
- (²) Transcription latine: Северна Македонија = Severna Makedonija.

Dénomination officielle ou forme courte?

La forme longue (dénomination officielle) est utilisée lorsque l'État est visé en tant qu'entité juridique:

La République française est destinataire de la présente directive.

Le Royaume de Belgique est autorisé à ...

NB: Si la récurrence du nom des États dans le corps d'un texte fait malgré tout préférer la forme courte, il est bon d'introduire celle-ci, au début, par la formule «ci-après dénommé(e) "..."».

La forme courte est utilisée lorsque l'État est visé en tant qu'espace géographique ou économique:

Les travailleurs résidant en France (ou: sur le territoire de la France/sur le territoire français)

Les exportations de la Grèce

NB: Dans le cas de certains États, la forme longue ou la forme courte fait défaut:

la République centrafricaine

la Roumanie

7.1.2. Ordre d'énumération des États États membres

Texte

L'ordre de citation des États membres (ordre protocolaire) est l'ordre alphabétique commun des noms géographiques dans la langue d'origine (voir point 7.1.1).

Tableaux

Il est recommandé d'utiliser les noms des pays dans la langue de publication (cas A). Néanmoins, dans certains cas et pour des raisons techniques (composition unique des tableaux dans les documents multilingues), il est permis de mentionner les pays dans la langue d'origine (cas B). Dans les deux cas, les États sont énumérés suivant l'ordre protocolaire.

Cas A			
État membre	Date de signature	Entrée en vigueur	
Belgique	21.12.1990	1.1.1991	
Bulgarie	1.2.2007	15.2.2007	
Tchéquie	10.10.2005	1.1.2006	
Danemark	10.10.1991	1.1.1992	
Allemagne	1.9.1990	1.1.1991	
Estonie	1.9.2005	1.1.2006	
Irlande	12.12.1990	1.1.1991	
Grèce	10.10.1990	1.1.1991	
Espagne	3.2.1991	1.6.1991	
France	3.3.1991	1.6.1991	
Croatie	1.1.2013	1.7.2013	
Italie	10.10.1991	1.1.1992	
Chypre	10.10.2005	1.1.2006	
Lettonie	10.10.2005	1.1.2006	
Lituanie	10.10.2005	1.1.2006	
Luxembourg	10.10.1990	1.1.1991	
Hongrie	10.10.2005	1.1.2006	
Malte	10.10.2005	1.1.2006	
Pays-Bas	11.11.1990	1.1.1991	
Autriche	10.12.1990	1.1.1991	
Pologne	10.10.2005	1.1.2006	
Portugal	1.3.1991	1.6.1991	
Roumanie	1.2.2007	15.2.2007	
Slovénie	10.10.2005	1.1.2006	
Slovaquie	10.10.2005	1.1.2006	
Finlande	1.2.1991	1.6.1991	
Suède	3.3.1991	1.1.1992	

Cas B				
État membre	Date de signature	Entrée en vigueur		
Belgique/België	21.12.1990	1.1.1991		
България	1.2.2007	15.2.2007		
Česko	10.10.2005	1.1.2006		
Danmark	10.10.1991	1.1.1992		
Deutschland	1.9.1990	1.1.1991		
Eesti	1.9.2005	1.1.2006		
Éire/Ireland	12.12.1990	1.1.1991		
Ελλάδα	10.10.1990	1.1.1991		
España	3.2.1991	1.6.1991		
France	3.3.1991	1.6.1991		
Hrvatska	1.1.2013	1.7.2013		
Italia	10.10.1991	1.1.1992		
Κύπρος	10.10.2005	1.1.2006		
Latvija	10.10.2005	1.1.2006		
Lietuva	10.10.2005	1.1.2006		
Luxembourg	10.10.1990	1.1.1991		
Magyarország	10.10.2005	1.1.2006		
Malta	10.10.2005	1.1.2006		
Nederland	11.11.1990	1.1.1991		
Österreich	10.12.1990	1.1.1991		
Polska	10.10.2005	1.1.2006		
Portugal	1.3.1991	1.6.1991		
România	1.2.2007	15.2.2007		
Slovenija	10.10.2005	1.1.2006		
Slovensko	10.10.2005	1.1.2006		
Suomi/Finland	1.2.1991	1.6.1991		
Sverige	3.3.1991	1.1.1992		

Pays tiers ou pays tiers combinés avec des États membres

Texte

À l'intérieur du texte, dans le cas d'une énumération de pays tiers ou de pays tiers combinés avec des États membres, l'ordre varie en fonction de la langue de publication. Dans les publications en langue française, c'est l'ordre alphabétique français qui est utilisé:

Tableaux

La composition unique des tableaux exige l'adoption d'un système de classification identique pour toutes les langues. C'est pourquoi les pays (pays tiers seuls ou combinés avec des États membres) sont classés selon l'ordre alphabétique des sigles, avec insertion de ces sigles de préférence au début des tableaux pour que la classification soit claire aux yeux de tout lecteur, comme illustré ci-après:

Code pays	Partie contractante	Production (en tonnes)	Personnel occupé (en milliers)
AT	Autriche	50 000	75
AU	Australie	70 000	120
BE	Belgique	25 500	38
CH	Suisse	12 500	15
CN	Chine	750 000	1 500
DK	Danemark	22 000	40
JP	Japon	150 000	150
NL	Pays-Bas	32 000	45
NZ	Nouvelle-Zélande	45 000	51
SE	Suède	10 000	15
US	États-Unis	350 000	220

Si les États membres de l'Union européenne sont mentionnés en bloc en tête du tableau, ils doivent l'être suivant l'ordre protocolaire (voir point 7.1.1, premier tableau).

Dans la deuxième colonne, les noms de pays doivent toujours figurer dans la langue de publication. On peut également ne mentionner que les codes, à condition qu'ils soient expliqués dans un glossaire placé de préférence au début de la publication.

NB: À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, il convient de considérer le pays comme tout autre pays tiers, sans lui accorder de place particulière. Si, par exemple, dans des graphiques ou tableaux, les États membres sont suivis des pays de l'Espace économique européen puis d'un ensemble de pays tiers, le Royaume-Uni sera classé au sein de ces derniers, selon l'ordre alphabétique des codes ISO.

7.2. Langues

7.2.1. Ordre des versions linguistiques et codes ISO (textes plurilingues)

Règle générale

L'ordre de présentation des versions linguistiques est l'ordre alphabétique latin des dénominations officielles des langues dans leur graphie originale [les codes utilisés sont les codes <u>ISO 639-1 en vigueur</u> (code alpha-2)].

Cet ordre est de rigueur, par exemple, pour le titre d'un ouvrage sur une couverture multilingue, la suite des langues dans un ouvrage multilingue, la page d'accueil et le choix des langues dans un site multilingue, etc.

NB: Ne pas confondre l'ordre des versions linguistiques avec l'ordre d'énumération des langues (voir point 7.2.2).

Dénomination d'origine $(^1)$	Dénomination courante (fr)	Code ISO $(^2)$
български (³)	bulgare	bg
español (⁴)	espagnol	es
čeština	tchèque	CS
dansk	danois	da
Deutsch	allemand	de
eesti keel	estonien	et
ελληνικά (³)	grec	el

115

(suite)

Dénomination d'origine (1)	Dénomination courante (fr)	Code ISO $(^2)$
English	anglais	en
français	français	fr
Gaeilge	irlandais (⁵)	ga
hrvatski	croate	hr
italiano	italien	it
latviešu valoda	letton	lv
lietuvių kalba	lituanien	lt
magyar	hongrois	hu
Malti	maltais	mt
Nederlands	néerlandais	nl
polski	polonais	pl
português	portugais	pt
română	roumain	ro
slovenčina (slovenský jazyk)	slovaque	sk
slovenščina (slovenski jezik)	slovène	sl
suomi	finnois (6)	fi
svenska	suédois	SV

- (¹) Majuscule ou minuscule initiale: respect de la graphie dans la dénomination d'origine.
- Les codes ISO pour les langues s'écrivent en lettres minuscules; l'emploi de lettres majuscules est néanmoins admis pour des raisons de présentation typographique.
- Transcription latine: български = bulgarski; ελληνικά = elliniká.
- Dans le texte espagnol, la locution lengua española ou le terme español se substitue dans la pratique — à la demande des autorités espagnoles — au terme castellano. Ce dernier est en effet la dénomination officielle de la langue, mais sert seulement à en déterminer la place.
- (⁵) On entend aussi l'appellation «gaélique», mais les deux termes ne sont pas des synonymes (voir point 7.2.4).
- «Finnois» concerne la langue, tandis que «finlandais» vise l'entité politique ou l'espace (⁶) géographique.

On veillera à l'application stricte de cette règle dans les formules finales (pages de signature) des traités et des accords.

Ordre particulier

Dans le cas de documents plurilingues à émettre sur le plan national en application de textes adoptés par le Conseil (passeport, carte sanitaire européenne), l'ordre est généralement réglementé cas par cas par un acte du Conseil, en ce sens que les langues les plus répandues dans l'État membre concerné figurent en tête, ce qui donne en règle générale:

- 1) la ou les langues nationales;
- 2) l'anglais;
- 3) le français;
- 4) les autres langues, dans l'ordre indiqué dans le tableau présenté ci-dessus.

Pays candidats

Dénomination d'origine	Dénomination courante (fr)	Code ISO
crnogorski/црногорски	monténégrin	cnr (¹)
íslenska	islandais (²)	is
македонски	macédonien	mk
shqip	albanais	sq
srpski/српски	serbe	sr
türkçe	turc	tr

- (¹) Code ISO 639-2.
- En mars 2015, l'Islande a demandé à ne plus être considérée comme pays candidat. Le Conseil a pris note et des ajustements pratiques des procédures de travail ont été mis en œuvre.

7.2.2. Énumération des langues (textes unilingues)

Dans le texte, l'ordre d'énumération des langues, variable selon la version linguistique, est l'ordre alphabétique des dénominations dans la langue de publication, soit, en français: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais (¹), italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

Lorsqu'un accord est également rédigé dans la langue d'un pays tiers contractant qui n'est pas une langue de l'Union européenne, les langues de l'Union précèdent ladite langue pour des raisons protocolaires:

Le présent accord est rédigé en langues allemande, anglaise, française, italienne et arabe.

7.2.3. Mention des langues de publication

Lorsque les langues de publication d'un ouvrage sont mentionnées (par exemple dans les catalogues de publications), il convient d'établir la citation des langues selon les formules présentées ci-dessous (suivant la règle énoncée au point 7.2.1):

BG/ES/CS/DA/DE/ET/EL/EN/FR/GA/HR/IT/LV/LT/HU/MT/NL/PL/PT/RO/SK/SL/FI/SV ou toute combinaison partielle	Le <i>même</i> texte est publié dans <i>chacune</i> des langues mentionnées et <i>dans le même volume.</i>
BG, ES, CS, DA, DE, ET, EL, EN, FR, GA, HR, IT, LV, LT, HU, MT, NL, PL, PT, RO, SK, SL, FI, SV ou toute combinaison partielle	Le <i>même</i> texte est publié dans <i>chacune</i> des langues mentionnées et <i>en volumes individuels par langue.</i>
BG-ES-CS-DA-DE-ET-EL-EN-FR-GA-HR-IT-LV-LT-HU-MT-NL-PL-PT-RO-SK-SL-FI-SV ou toute combinaison partielle	Des textes différents sont publiés dans différentes langues et rassemblés dans le même volume.

NB: Les codes ISO pour les langues s'écrivent en lettres minuscules; l'emploi de lettres majuscules est néanmoins admis pour des raisons de présentation typographique.

7.2.4. Régime linguistique des institutions

L'article 290 du traité CE (devenu l'article 342 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) ainsi que l'article 190 du traité Euratom chargent le Conseil de fixer, à l'unanimité, le régime linguistique des institutions de la Communauté, ce «sans préjudice des dispositions prévues par le statut de la Cour de justice de l'Union européenne».

Sur cette base, le Conseil a adopté, le 15 avril 1958, le règlement n^o 1 portant fixation du régime linguistique de la Communauté économique européenne, qui a été modifié dans les différents actes d'adhésion.

Actuellement, les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union européenne sont au nombre de 24 (voir <u>point 7.2.1</u>).

Irlandais

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'irlandais n'était pas repris dans la liste des langues de travail des «institutions de l'Union européenne» en vertu d'un accord intervenu en 1971 entre l'Irlande et la Communauté, qui stipulait que l'irlandais était considéré comme une langue officielle de la Communauté, étant entendu que seul le droit primaire (traités et conventions entre États membres) était établi dans cette langue.

À partir du 1^{er} janvier 2007, l'irlandais est considéré comme une langue officielle de l'UE à part entière, sous réserve d'une dérogation transitoire pour une période renouvelable de cinq ans [voir règlement (CE) n° 920/2005 du Conseil (JO L 156 du 18.6.2005, p. 3)], stipulant que «les institutions de l'Union européenne ne sont pas liées par l'obligation de rédiger tous les actes en irlandais et de les publier dans cette langue au *Journal officiel de l'Union européenne*», sauf en ce qui concerne les règlements adoptés conjointement par le Parlement européen et le Conseil. Cette dérogation a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2016 par le règlement (UE) n° 1257/2010 du Conseil (JO L 343 du 29.12.2010, p. 5).

Elle a de nouveau été prorogée par le <u>règlement (UE, Euratom) 2015/2264 du Conseil</u> (JO L 322 du 8.12.2015, p. 1). La dérogation a cessé de s'appliquer le 1^{er} janvier 2022.



Irlandais ou gaélique?

Contrairement à certains usages, ces deux termes ne sont pas des synonymes.

gaélique = groupe des parlers celtiques d'Irlande et d'Écosse irlandais = langue celtique d'Irlande

La première langue officielle de l'Irlande est l'irlandais (l'anglais ayant le statut de seconde langue officielle).

Maltais

Une dérogation temporaire à l'obligation de rédiger et de publier les actes en maltais au *Journal officiel de l'Union européenne* a été adoptée par le Conseil le 1^{er} mai 2004. Cette dérogation devait s'appliquer pendant une période de trois ans, prorogeable d'un an, à tous les actes sauf aux règlements adoptés en codécision [voir règlement (CE) n^o 930/2004 (JO L 169 du 1.5.2004, p. 1)]. Le Conseil a décidé de mettre fin à cette dérogation en 2007, après la période initiale de trois ans.

7.3. Monnaies

7.3.1. Euro et cent

L'euro



En vertu des conclusions du Conseil européen de Madrid de décembre 1995, la monnaie unique porte le nom **euro**. L'euro est divisé en cent subdivisions appelées **cents**. Son symbole est € et son code ISO est **EUR**.

En langue française: un euro, des euros

Zone euro

L'expression «zone euro» est le seul terme à utiliser pour l'ensemble des pays participant à la monnaie unique. Tout autre terme, comme «E/euroland» ou «E/eurozone», est à éviter.

Euro et écu

L'euro a remplacé l'écu au 1^{er} janvier 1999, au taux de conversion d'un pour un [<u>règlement</u> (CE) nº 1103/97 du Conseil (JO L 162 du 19.6.1997, p. 1); voir aussi le <u>règlement (CE) nº 974/98</u> du Conseil (JO L 139 du 11.5.1998, p. 1)]. Les références historiques à l'écu (antérieures à 1999) doivent rester libellées en écus.

Le cent



En principe, le terme «cent» est utilisé dans toutes les langues officielles. Cependant, dans les États membres, «cent» n'empêche pas le recours à des variantes pour désigner la subdivision de l'euro [en vertu du considérant 2 du <u>règlement (CE) nº 974/98</u>]. En langue française, c'est le terme «centime(s)» – ou «eurocentime(s)» s'il y a des risques de confusion — qui est utilisé comme variante.

Dans les textes des institutions, organes et organismes de l'Union européenne, on préférera la forme «cent» (**obligatoire dans les textes juridiques**).

En langue française: un cent, des cents



Voir aussi point 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires»:

- règles d'usage (euro, EUR ou €)
- position du code ISO (EUR) ou du symbole (€) dans les montants
- avec million ou milliard

7.3.2. Ordre d'énumération des monnaies et codes ISO

Lorsqu'on veut employer des abréviations pour les monnaies, il convient d'utiliser les codes ISO 4217 en vigueur (voir l'annexe A7; voir aussi le site de l'organisation responsable de l'ISO 4217).

Monnaies des États membres

Pour les monnaies des États membres, il faut respecter l'ordre alphabétique des abréviations monétaires, sauf pour l'euro, qui vient en premier:

Code ISO	Genre (M/F)	Dénomination officielle
EUR	М	euro
BGN	М	lev
CZK	F	couronne tchèque
DKK	F	couronne danoise
HRK	F	kuna
HUF	М	forint
PLN	М	zloty
RON	М	leu roumain
SEK	F	couronne suédoise

Autres monnaies

Pour des raisons d'ordre protocolaire, les monnaies d'États tiers viennent après celles des États membres et sont classées suivant le même critère, à savoir l'ordre alphabétique des abréviations monétaires (codes ISO 4217):

Code ISO	Genre (M/F)	Dénomination officielle
CAD	М	dollar canadien
CHF	М	franc suisse
JPY	М	yen
USD	М	dollar des États-Unis

Pour créer un tableau correct, suivez l'ordre alphabétique des codes ISO des monnaies (voir annexe A7).

Anciennes monnaies remplacées par l'euro

Les anciennes monnaies des États membres — qui ont été remplacées par l'euro — sont les suivantes:

Code ISO	Genre (M/F)	Dénomination officielle
ATS	М	schilling autrichien
BEF	М	franc belge
CYP	F	livre chypriote
DEM	М	mark allemand
EEK	F	couronne estonienne
ESP	F	peseta espagnole
FIM	М	mark finlandais
FRF	М	franc français
GRD	F	drachme
IEP	F	livre irlandaise
ITL	F	lire italienne
LTL	М	litas
LUF	М	franc luxembourgeois
LVL	М	lats
MTL	F	lire maltaise

		(Suite)
Code ISO	Genre (M/F)	Dénomination officielle
NLG	М	florin néerlandais
PTE	М	escudo portugais
SIT	М	tolar
SKK	F	couronne slovaque

Monnaies des pays candidats

Code ISO	Pays	Genre (M/F)	Dénomination officielle
ALL	Albanie	М	lek
EUR	Monténégro	М	euro
ISK	Islande (1)	F	couronne islandaise
MKD	Macédoine du Nord	М	denar
RSD	Serbie	М	dinar serbe
TRY	Turquie	F	livre turque

¹) En mars 2015, l'Islande a demandé à ne plus être considérée comme pays candidat. Le Conseil a pris note et des ajustements pratiques des procédures de travail ont été mis en œuvre.

7.3.3. Règles d'écriture des références monétaires

Usage du substantif

Lorsque la mention d'une monnaie n'est pas accompagnée d'un chiffre, elle s'écrit en toutes lettres (sauf dans les tableaux):

un montant en euros
une somme en francs suisses

Usage du code ISO

Texte

Lorsque l'unité monétaire accompagnée d'un chiffre est l'euro, on utilise en principe le code ISO (EUR) (**obligatoire dans les textes juridiques**):

Le budget requis s'élève à 12 500 EUR.

Une différence de 1 550 EUR a été constatée.

Une somme de 1 000 000 EUR a été dérobée.

Tableaux

Pour indiquer l'unité utilisée dans un tableau, on utilise le code ISO et son multiplicateur éventuel, alignés à droite au-dessus du tableau, entre parenthèses et en italiques:

(en EUR)
(en Mio EUR)
(en Mrd EUR)



Actes juridiques — Journal officiel

Euro

Dans les textes en langue française publiés au Journal officiel, les montants s'écrivent tout en chiffres et le code ISO EUR doit être utilisé:

10 000 EUF

1 000 000 EUR (et non 1 million d'EUR)

Autres monnaies

Dans les textes en langue française, pour toutes les monnaies autres que l'euro, la dénomination de la monnaie s'écrit toujours en toutes lettres lors de la première occurrence, suivie du code ISO entre parenthèses. Ensuite, c'est le code ISO qui est utilisé:

une recette de 300 couronnes danoises (DKK) et une dépense de 505 DKK



Cour des comptes

Dans les textes de la Cour des comptes, les montants sont suivis du substantif:

une dépense de 15 000 euros

Usage du symbole (€)

Le symbole de l'euro (€) est réservé aux représentations graphiques. Il est également admis dans les ouvrages de vulgarisation ou à finalité promotionnelle (exemple: les catalogues de publications) ainsi que dans les communiqués de presse.

En traitement de texte, le symbole graphique peut être obtenu en pressant simultanément les touches Alt Gr et E. Les spécifications techniques du symbole et différentes versions téléchargeables peuvent être obtenues directement sur le site de l'euro de la Commission (https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/euro/history-euro/design-euro_en#constructing-the-euro-symbol-for-professionals).

NB: En HTML, il faut tenir compte de la finalité et de la configuration du document. Les textes configurés en Unicode ne posent en principe pas de problème. Par contre, pour les textes plus anciens créés en ISO 8859, le code HTML «€» permet bien un affichage correct du symbole à l'écran, mais le caractère peut disparaître sur une impression papier avec certaines imprimantes (ce problème était contourné par l'insertion du symbole sous forme d'une image gif ou jpg). Pour les textes entrant dans une chaîne de production et destinés à un transfert automatique vers l'intranet ou l'internet, il est donc conseillé d'éviter l'utilisation du symbole (employer plutôt le code ISO «EUR»).

Position du code ISO (EUR) dans les montants

Le code EUR se place après le chiffre, dont il est séparé par une espace:

une somme de 30 EUR

NB: En anglais, en irlandais et en maltais, le code apparaît avant le chiffre, dont il est séparé par une espace:

an amount of EUR 30

Position du symbole (€) dans les montants

Le symbole € se place après le chiffre, dont il est séparé par une espace:

une somme de 30 €

NB: En anglais, en irlandais, en maltais et en néerlandais, le symbole apparaît avant le chiffre:

an amount of €30 (pas d'espace entre le symbole € et le chiffre)

Million/milliard

7. Sigles des pays, des langues et des monnaies

Avec million ou milliard, on peut utiliser les graphies suivantes:

— tout en chiffres:

10 000 000 EUR (forme obligatoire dans les textes publiés au Journal officiel)

- le substantif «million(s)» ou «milliard(s)» suivi du code ISO:

10 millions d'EUR, 15 milliards d'EUR

le substantif «million(s)» ou «milliard(s)» suivi du substantif euro (dans les textes de la Cour des comptes ainsi que dans les publications générales, lorsqu'il y a peu de données chiffrées):

10 millions d'euros, 15 milliards d'euros

l'abréviation «Mio» ou «Mrd» suivie du code ISO (principalement dans les en-têtes des tableaux, entre parenthèses):

en Mio EUR, en Mrd USD

10 Mio EUR, 15 Mrd USD

NB: Ne pas employer les formes du type «10 millions EUR» (sans article), ni «10 Mio euros», ni «10 Mio d'EUR».

Million/milliard et décimales

En ce qui concerne les données budgétaires, pour des raisons de comparabilité des chiffres, il est recommandé d'utiliser les formes suivantes:

- jusqu'à trois décimales après la virgule, rester au niveau de l'unité appropriée:

1,326 milliard (et non 1 326 millions)

- au-delà de trois décimales, descendre à l'unité inférieure:

1 326,1 millions (et non 1,3261 milliard)

Ainsi, la lisibilité des chiffres est meilleure et rend les comparaisons plus aisées.

Appels de note et notes de bas de page

8.1. Appels de note

8.

Les références aux notes de bas de page (appels de note) apparaissent de façon identique dans toutes les versions linguistiques; elles peuvent prendre les deux formes suivantes:

 chiffre en mode supérieur entre parenthèses au niveau du texte, le tout précédé d'une espace fine et suivi d'une éventuelle ponctuation:

Les références au règlement de la Commission (1) sont également présentes dans la communication du Conseil (2); néanmoins, on ne les retrouve pas dans le texte de la Cour de justice (3).

 astérisque en mode supérieur entre parenthèses au niveau du texte, le tout précédé d'une espace fine et suivi d'une éventuelle ponctuation; ce signe s'emploie pour une note identique qui, dans un ouvrage ou dans un périodique, revient de façon régulière et permanente:

Tous ces chiffres sont également extraits de l'ouvrage d'Eurostat (*).

Les notes sont généralement numérotées par page et placées au bas de la page correspondante; elles sont composées dans un corps inférieur (le plus souvent deux points en moins) à celui du texte courant, dont elles sont séparées par un filet. On les rencontre aussi numérotées en continu ou groupées en fin de chapitre ou de volume.

L'appel de note (y compris les parenthèses) est toujours composé en romain maigre (également dans les textes ou titres en italique ou en gras).

Dans un tableau, la note se trouve *obligatoirement* à l'intérieur du cadre si l'appel de note correspondant s'y trouve.



Appels de note et notes de bas de page: préparation du texte/consignes de frappe: voir point 4.2.3.

8.2. Ordre dans les notes de bas de page

En bas de page apparaissent souvent diverses annotations: astérisque, notes numérotées, *nota bene*, source(s).

L'ordre de disposition est identique dans toutes les versions linguistiques:

- (*) Décision intérimaire de la Commission.
- (1) Ces prix résultent de l'application d'une réfaction maximale.
- (2) Pour la campagne en cours, ce prix est augmenté d'une bonification spéciale.

NB: Chiffres provisoires. Les données seront éventuellement complétées au cours de l'année.

Source: Commission européenne, direction générale de l'agriculture et du développement rural.

- NB: Les notes numérotées, y compris, le cas échéant, la note introduite par l'astérisque, sont séparées des notes suivantes par un léger interligne.
 - Les notes de bas de page se terminent toujours par un point.

Dans le cas de notes identiques, pour les publications autres que le Journal officiel, il convient d'utiliser les formules «Voir note x, p. 00» ou «Voir note x» plutôt que «Idem» ou «Ibidem», qui risquent de créer une confusion. Le correcteur rétablira soit la note in extenso, soit la numérotation correcte sur l'épreuve. La disposition des notes sur les pages imprimées n'étant en effet généralement pas la même que sur les pages manuscrites, on risquerait, sinon, de voir figurer une note «Idem» ou «Ibidem» comme première note d'une page gauche.

9. Autres conventions

9.1. Adresses

9.1.1. Adresses: principes généraux

Le libellé des adresses est une tâche ardue et complexe, d'autant plus difficile qu'il n'existe pas de système unique pour tous les pays. En outre, la rédaction des adresses diffère selon qu'il s'agit d'un envoi national ou d'un envoi international. Dans les travaux des institutions de l'Union européenne, c'est le format international qui, en principe, est toujours utilisé.

Pour une information précise, il convient de se référer au site national des postes de chaque pays (https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage).

L'<u>Union postale universelle</u> (UPU) a également dégagé diverses recommandations générales. Pour les travaux effectués au sein des institutions européennes, il faut y ajouter diverses contraintes au regard de la spécificité de l'ouvrage (documents unilingues/documents multilingues).



Liens utiles

UPU, systèmes d'adressage (EN, FR):

https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage

UPU, systèmes d'adressage dans les pays membres (EN, FR):

 ${\tt https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage\#scroll-nav_5}$

UPU, Universal POST*CODE® DataBase (EN, FR):

https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/Programmes-et-services/Solutions-d-adressage#scroll-nav_1

Langues et caractères à utiliser

La partie de l'adresse indiquant le pays de destination doit être rédigée suivant les recommandations du pays d'expédition (de préférence dans la langue dudit pays et/ou dans une langue reconnue au niveau international).

Le nom du pays doit apparaître sur la dernière ligne de l'adresse, en toutes lettres et en caractères majuscules.

Au vu d'une certaine disparité dans les recommandations nationales (par exemple la dernière/les deux dernières/les trois dernières lignes en majuscules), un choix conventionnel a été effectué pour assurer une cohérence générale de la présentation (seul le nom du pays apparaît en caractères majuscules).

Dans le cas d'alphabets en caractères non romains ou lorsque la mention dans la langue du pays de destination n'est pas suffisamment explicite, il convient de répéter le nom du pays de destination et si besoin de la ville dans une langue reconnue au niveau international (pour éviter tout problème dans les éventuels pays de transit).

Le reste de l'adresse doit suivre les recommandations du pays de destination.

Codes postaux

Les anciens codes employés dans les échanges de courrier internationaux (en Europe, codes spécifiques suivant une recommandation de 1965 de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications; pour les autres pays, codes ISO 3166 alpha-2) ont été supprimés (ou modifiés) dans beaucoup de pays.

Dans l'Union européenne, au 1^{er} janvier 2019, sept pays réclamaient encore la présence d'un code de pays: la Croatie (HR), la Lettonie (LV), la Lituanie (LT), le Luxembourg (L), la Slovénie (SI), la Finlande (FI) et la Suède (SE).

NB: Pour la Lettonie, le code se place **après** le nom de la ville, dont il est séparé par une virgule:

Riga, LV-1073

Pour les autres pays, il est important de ne plus utiliser les anciens codes postaux. Ainsi, en Allemagne, la présence dudit code peut générer des retards dans l'acheminement des envois traités par des machines de tri.



Pour plus de détails sur les codes postaux dans les États membres, voir point 9.1.5.

9.1.2. Adresses dans les documents unilingues



Si les adresses sont présentées suivant la même structure dans toutes les versions linguistiques (par exemple, tableau avec une liste d'adresses sur la même page de la publication dans toutes les versions), on utilise les règles prévalant pour les ouvrages multilingues (voir point 9.1.3).

Envois vers des pays à alphabets romains

Dans les travaux unilingues des institutions, organes et organismes de l'Union européenne, les adresses sont généralement rédigées dans la langue de publication/du pays d'expédition. C'est notamment le cas pour le nom de la localité et le nom du pays:

Commission européenne Représentation au Portugal Centre Jean Monnet 1069-068 Lisbonne PORTUGAL

Cependant, les données précédant le nom de la localité et le nom du pays peuvent se présenter dans la langue du pays de destination; cette variante est d'ailleurs souhaitable pour la bonne compréhension de l'adresse par les services postaux du pays de destination:

Comissão Europeia Representação em Portugal Largo Jean Monnet 1069-068 Lisbonne PORTUGAL

Si besoin, en vue d'éviter toute difficulté dans un éventuel pays de transit, il est recommandé d'ajouter le nom du pays de destination (et si besoin de la ville) dans une langue reconnue au niveau international. Par exemple, dans le cas d'un envoi expédié depuis la Pologne vers l'Allemagne:

Herrn E. Muller Goethestr. 13 22767 Hamburg NIEMCY/GERMANY

En langues bulgare et grecque, les adresses sont rédigées en caractères romains, si possible dans la langue du pays de destination, sinon en anglais.

Envois vers des pays n'utilisant pas un alphabet romain (pays tiers)

Pour les envois à destination de pays tiers qui utilisent un système d'écriture différent (Arabie saoudite, Chine, Japon...), les adresses, et notamment le nom du pays, sont rédigées dans une langue reconnue au niveau international (souvent en anglais); la partie de l'adresse relative à la rue peut être rédigée en translittération latine:

Commission européenne Représentation à Pékin 15 Dong Zhi Men Wai Daije, Sanlitun 100600 Beijing CHINE

Envois vers des États membres n'utilisant pas un alphabet romain (Bulgarie, Grèce et Chypre)

En langue française, pour les envois à destination de la Bulgarie, de la Grèce et de Chypre, les adresses sont rédigées en caractères romains (avec translittération si besoin, par exemple du nom de la rue):

Commission européenne Commission européenne Commission européenne Représentation en Représentation en Grèce Représentation à Chypre Bulgarie Vassilissis Sofias 2 Iris Tower, 8th Floor 106 74 Athènes Moskovska 9 **Agapinoros** 2 1000 Sofia GRÈCE 1076 Nicosie **BULGARIE CHYPRE**

En langues bulgare et grecque, le nom de la ville et le nom du pays doivent être ajoutés en caractères romains (en anglais):

Ευρωπαϊκή Επιτροπή Ευρωπαϊκή Επιτροπή Европейска комисия Представителство Αντιπροσωπεία Αντιπροσωπεία στην Ελλάδα στην Κύπρο в България ул. "Московска" № 9 Βασιλίσσης Σοφίας 2 Iris Tower, 8ος όροφος 1000 София/**Sofia** 106 74 Αθήνα/**Athens** Αναπήνωρος 2 БЪЛГАРИЯ/BULGARIA ΕΛΛΑΔΑ/GREECE 1076 Λευκωσία/Nicosia ΚΥΠΡΟΣ/CYPRUS

Cas particulier de la région bilingue de Bruxelles-Capitale

Dans les ouvrages des institutions, des organes et des organismes de l'Union européenne, le libellé des adresses à destination de la région bilingue de Bruxelles-Capitale doit respecter les règles suivantes.

Ouvrages unilingues en langues française ou néerlandaise

Langue française Langue néerlandaise (adresses en FR uniquement) (adresses en NL uniquement)

Conseil de l'Union européenne Raad van de Europese Unie Rue de la Loi 175 Wetstraat 175 1048 Bruxelles 1048 Brussel BELGIQUE BELGIË

Ouvrages unilingues dans une autre langue de l'Union européenne

La première partie de l'adresse peut être rédigée soit en format bilingue, soit dans une seule langue, de préférence reconnue au niveau international. Par contre, les noms de la rue, de la ville et du pays doivent apparaître en format bilingue:

Conseil de l'Union européenne/ Raad van de Europese Unie Rue de la Loi/Wetstraat 175 1048 Bruxelles/Brussel BELGIQUE/BELGIË Council of the European Union Rue de la Loi/Wetstraat 175 1048 Bruxelles/Brussel BELGIQUE/BELGIË

Adresses francophones

En Belgique, en France et au Luxembourg, les données relatives à la rue doivent être présentées comme suit:

BELGIQUE nom de la rue suivi du numéro (sans virgule)

Rue de la Source 200

FRANCE numéro suivi du nom de la rue (sans virgule)

24 rue de l'Allée-au-Bois

LUXEMBOURG numéro suivi du nom de la rue (avec virgule)

2, rue Mercier



Dans les adresses pour la France, il ne faut plus mettre de virgule entre le numéro et le nom de la rue. Voir le site de la Poste française.

9.1.3. Adresses dans les documents multilingues

Dans les travaux multilingues des institutions, organes et organismes de l'Union européenne, les listes d'adresses sont généralement composées une seule fois, par souci de cohérence.

NB: Dans les ouvrages unilingues, si les adresses sont présentées suivant la même structure dans toutes les versions linguistiques (par exemple, un tableau avec une liste d'adresses sur la même page de la publication dans toutes les versions), on utilise les règles prévalant pour les ouvrages multilingues.

Pays de l'Union européenne

Pour les pays de l'Union européenne, chaque adresse est présentée en langue originale, sous réserve des remarques suivantes:

- pour la Belgique, les adresses apparaissent en français et en néerlandais (un accord a été conclu avec les autorités belges pour que ne doive pas figurer la troisième langue nationale, à savoir l'allemand);
- pour la Bulgarie, la Grèce et Chypre, les adresses sont présentées une fois en caractères d'origine et une fois en caractères romains (transcription anglaise); dans la version en caractères bulgares ou grecs, le nom de la ville et le nom du pays doivent également figurer en caractères romains (transcription anglaise);
- pour l'Irlande, les adresses sont présentées en irlandais et en anglais;
- pour Malte, les adresses sont présentées en maltais et en anglais;
- pour la Finlande, les adresses sont présentées en finnois et en suédois.



Voir un exemple de liste multilingue pour les pays de l'Union au point 9.1.4.

Pays tiers

Pour les pays tiers qui n'utilisent pas les caractères romains (par exemple, la Chine, le Japon, les pays de langue arabe...), les adresses font l'objet d'une translittération en caractères romains; le nom du pays et, éventuellement, le nom de la ville apparaissent dans une des langues de l'Union reconnue au niveau international, en général en anglais.

9.1.4. Adresses dans les États membres: structure et exemples

La liste suivante est un exemple de liste multilingue. Les adresses utilisées sont mentionnées uniquement pour illustrer la **structure de présentation** et ne sont en aucun cas actualisées; pour les données effectives (rue, numéro, téléphone, etc.) il faut veiller à utiliser les mises à jour adéquates

effectives (rue, numéro, téléphone, etc.), il faut veiller à utiliser les mises à jour adéquates. Bulgarie **Belgique Tchéquie** Evropská komise Commission européenne Европейска комисия Représentation en Belgique Представителство в България Zastoupení v Česku Rue Archimède 73 Pod Hradbami 17 ул. "Московска" № 9 1000 Bruxelles 1000 София/Sofia 160 00 Praha 6 **BELGIQUE** БЪЛГАРИЯ/BULGARIA ČESKO Tél. +32 22953844 Тел. +359 29335252 Tel. +420 224312835 Fax +32 22950166 Факс +359 29335233 Fax +420 224312850 **European Commission** Poštovní adresa: Europese Commissie Vertegenwoordiging in België Representation in Bulgaria Archimedesstraat 73 Moskovska 9 PO Box 192 1000 Sofia 1000 Brussel 160 41 Praha 6 BELGIË BULGARIA ČESKO Tel. +32 22953844 Tel. +359 29335252 Fax +32 22950166 Fax +359 29335233 **Danemark Allemagne Estonie** Europa-Kommissionen Europäische Kommission Euroopa Komisjon Repræsentation i Danmark Vertretung in Berlin **Esindus Eestis** Højbrohus Unter den Linden 78 Kohtu 10 Østergade 61 10117 Berlin 10130 Tallinn 1004 København K **DEUTSCHLAND** EESTI/ESTONIA DANMARK Tel. +49 302280-2000 Tel +372 6264400 Tlf. +45 33144140 Fax +49 302280-2222 Faks +372 6264439 Fax +45 33111203 **Irlande** Grèce **Espagne**

An Coimisiún Eorpach Ionadaíocht in Éirinn Áras na hEorpa 12-14 Sráid an Mhóta Íochtar Baile Átha Cliath 2 DO2 W710 ÉIRE

Teil. +353 16341111 Facs +353 16341112

European Commission Representation in Ireland Europe House 12-14 Lower Mount Street Dublin 2 D02 W710 IRELAND

Tel. +353 16341111 Fax +353 16341112 Ευρωπαϊκή Επιτροπή Αντιπροσωπεία στην Ελλάδα Βασιλίσσης Σοφίας 2 106 74 Αθήνα/Athens ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

Τηλ. +30 2107251000 Φαξ +30 2107244620

European Commission Representation in Greece Vassilissis Sofias 2 106 74 Athens GREECE

Tel. +30 2107251000 Fax +30 2107244620 Comisión Europea Representación en España Paseo de la Castellana, 46 28046 Madrid Madrid ESPAÑA

Tel. +34 914315711 Fax +34 915760387

France

Commission européenne Représentation en France 288 boulevard Saint-Germain 75007 Paris FRANCE

Tél. +33 140633800 Fax +33 145569417

Croatie

Europska komisija Predstavništvo u Hrvatskoj Ulica Augusta Cesarca 2 HR-10000 Zagreb HRVATSKA

Tel. +385 14691300 Faks +385 14627499

Italie

Commissione europea Rappresentanza in Italia Via IV Novembre 149 00187 Roma RM ITALIA

Tel. +39 06699991 Fax +39 066791658

Chypre

Ευρωπαϊκή Επιτροπή Αντιπροσωπεία στην Κύπρο Iris Tower, 8ος όροφος Αγαπήνωρος 2 1076 Λευκωσία/Nicosia ΚΥΠΡΟΣ/CYPRUS

Τηλ. +357 22817770 Φαξ +357 22768926

European Commission Representation in Cyprus Iris Tower, 8th Floor Agapinor Street 2 1076 Nicosia CYPRUS

Tel. +357 22817770 Fax +357 22768926

Lettonie

Eiropas Komisija Pārstāvniecība Latvijā Jēkaba kazarmas Torņu iela 4–1C Rīga, LV-1050 LATVIJA

Tālr. +371 7325270 Fakss +371 7325279

Lituanie

Europos Komisija Atstovybė Lietuvoje Naugarduko g. 10 LT-01141 Vilnius LIETUVA/LITHUANIA

Tel. +370 52313191 Faks. +370 52313192

Luxembourg

Commission européenne Représentation au Luxembourg Bâtiment Jean Monnet Rue Alcide De Gasperi L-2920 Luxembourg LUXEMBOURG

Tél. +352 4301-1 Fax +352 4301-34433

Office des publications de l'Union européenne 2, rue Mercier L-2985 Luxembourg LUXEMBOURG

Hongrie

Európai Bizottság Magyarországi Képviselete Budapest Bérc u. 23. 1016 MAGYARORSZÁG/HUNGARY

Tel. +36 12099700 Fax +36 14664221

Malte

Il-Kummissjoni Ewropea Rappreżentanza ta' Malta Dar l-Ewropa 254, Triq San Pawl Valletta VLT 1215 MALTA

European Commission Representation in Malta Dar l-Ewropa 254, Triq San Pawl Valletta VLT 1215 MALTA

Tel. +356 2342500 Faks +356 21344897

Pays-Bas

Europese Commissie Vertegenwoordiging in Nederland Korte Vijverberg 5 2513 AB Den Haag NEDERLAND

Tel. +31 703135300 Fax +31 703646619

Autriche

Europäische Kommission Vertretung in Österreich Kärntnerring 5-7 1010 Wien ÖSTERREICH

Tel. +43 151618-0 Fax +43 15134225

Pologne

Przedstawicielstwo Komisji Europejskiej w Polsce Centrum Jasna ul. Jasna 14/16a 00-041 Warszawa POLSKA/POLAND

Tel. +48 225568989 Faks +48 225568998

Portugal	Roumanie	Slovénie
Comissão Europeia Representação em Portugal Largo Jean Monnet 1-10.° 1069-068 Lisboa PORTUGAL	Comisia Europeană Reprezentanța din România Str. Jules Michelet nr. 18, sector 1 010463 București ROMÂNIA	Evropska komisija Predstavništvo v Sloveniji Trg republike 3/XI SI-1000 Ljubljana SLOVENIJA
Tel. +351 213509800 Fax +351 213509801/02/03	Tel. +40 212035400 Fax +40 212128808	Tel. +386 14251303 Faks +386 14252085
Slovaquie	Finlande	Suède
Európska komisia Zastúpenie Slovensko Panská 3 811 01 Bratislava SLOVENSKO/SLOVAKIA	Euroopan komissio Suomen-edustusto Pohjoisesplanadi 31 FI-00100 Helsinki SUOMI/FINLAND	Europeiska kommissionen Representationen i Sverige Regeringsgatan 65, 6 tr. Box 7323 SE-103 90 Stockholm SVERIGE
Tel. +421 254431718 Fax +421 254432972	P. +358 96226544 F. +358 9656728	Tfn +46 856244411 Fax +46 856244412
	Europeiska kommissionen Representationen i Finland Norra esplanaden 31 FI-00100 Helsingfors FINLAND	
	Tfn +358 96226544 Fax +358 9656728	

Autres structures possibles (Belgique et Finlande)

Belgique

Commission européenne/ Europese Commissie Rue Archimède/Archimedesstraat 73 1000 Bruxelles/Brussel BELGIQUE/BELGIË

Tél./tel. +32 22953844 Fax +32 22950166

Finlande

Akateeminen Kirjakauppa / Akademiska Bokhandeln Pohjoisesplanadi 39 / Norra esplanaden 39 PL/PB 128 FI-00101 Helsinki/Helsingfors

SUOMI/FINLAND

P./tfn +358 96226544 F./fax +358 9656728

- NB: Les numéros de téléphone sont transcrits en mode international. Pour utiliser un numéro en mode national, il convient de consulter les dernières normes en vigueur auprès des organismes postaux nationaux en raison de la multiplicité des situations et de leur évolution constante:
 - chiffre à ajouter dans tous les cas dans certains pays (par exemple: «0» en Belgique et en France, «06» en Hongrie...),
 - indicatif de ville à ajouter selon que vous êtes dans la zone ou non (par exemple: Lituanie),
 - chiffre «0» à ajouter selon que vous êtes dans la zone urbaine ou non,
 - emploi de numéros complémentaires avec les opérateurs alternatifs,
 - portabilité des numéros (qui rend l'indicatif interurbain obsolète en tant que facteur de localisation).

9.1.5. Adresses dans les États membres: particularités Codes postaux, Eircode et codes de pays

Le tableau présenté ci-dessous donne une description précise de la structure des codes à utiliser dans les adresses de tous les États membres.

Pays	Code postal/ Eircode $(^1)$	Code pays	Remarques
Belgique	4 chiffres		
Bulgarie	4 chiffres		
Tchéquie	5 chiffres		espace entre les troisième et quatrième chiffres; deux espaces entre le code postal et le nom de localité
Danemark	4 chiffres		
Allemagne	5 chiffres		ne jamais faire précéder le code postal d'un code de pays (D- ou DE-), ce qui pourrait engendrer des retards dans le traitement des envois pouvant être traités par des machines de tri
Estonie	5 chiffres		
Irlande	7 caractères alphanumériques (Eircode)		ajouter, si besoin, le numéro de secteur du district pour Dublin; insérer l'Eircode au-dessus du nom du pays, sur une ligne séparée
Grèce	5 chiffres		espace entre les trois premiers chiffres et les deux derniers
Espagne	5 chiffres		insérer le nom de la province après le nom de la localité, sur une ligne séparée (voir <u>liste sur le site de l'Union postale universelle</u>)
France	5 chiffres		
Croatie	5 chiffres	HR	le code postal doit être précédé de «HR-»
Italie	5 chiffres		insérer l'abréviation de la province après le nom de la localité (voir <u>liste</u> <u>sur le site de l'Union postale universelle</u>)
Chypre	4 chiffres		
Lettonie	4 chiffres (à droite)	LV	le code postal doit être précédé de «LV-»; il se situe à droite du nom de localité, dont il est séparé par une virgule
Lituanie	5 chiffres	LT	le code postal doit être précédé de «LT-»
Luxembourg	4 chiffres	L	le code postal doit être précédé de «L-»
Hongrie	4 chiffres		le nom de rue doit être placé au-dessous du nom de localité; le code postal doit être placé au-dessus du nom du pays, sur une ligne séparée
Malte	3 lettres + 4 chiffres		le code postal doit être placé au-dessous du nom de localité, avec une espace entre les lettres et les chiffres
Pays-Bas	4 chiffres + 2 lettres		espace entre les chiffres et les lettres; deux espaces entre le code postal et le nom de localité
Autriche	4 chiffres		
Pologne	5 chiffres		trait d'union entre les deuxième et troisième chiffres
Portugal	7 chiffres		trait d'union entre les quatrième et cinquième chiffres
Roumanie	6 chiffres		
Slovénie	4 chiffres	SI	le code postal doit être précédé de «SI-»
Slovaquie	5 chiffres		espace entre les troisième et quatrième chiffres
Finlande	5 chiffres	FI	le code postal doit être précédé de «FI-» (ou de «AX-» pour les Îles Åland)
Suède	5 chiffres	SE	le code postal doit être précédé de «SE-»; espace entre les troisième et quatrième chiffres

⁽¹) Sauf note particulière, le code postal se situe à gauche du nom de la localité; il est utilisé pour définir un groupe d'adresses. Par contre, l'Eircode, mis en œuvre en Irlande depuis juillet 2015, est un code unique attribué à chaque adresse résidentielle ou professionnelle.

NB: Pour des raisons pratiques (synoptisme dans toutes les langues), la liste est présentée suivant l'ordre protocolaire des pays.

Autres observations

Dans certains États (Belgique, Irlande, Malte et Finlande), plusieurs langues officielles sont en vigueur et utilisées comme langues de travail dans les instances européennes (pour Chypre, le turc a également le statut de langue officielle, mais seul le grec est utilisé comme langue de travail). En outre, pour la Belgique, en vertu d'un accord avec les autorités belges, le format d'adresse multilingue ne comporte pas la version allemande. Pour chacun de ces États, deux langues officielles sont donc utilisées en matière de rédaction des adresses multilingues (Belgique: français/néerlandais; Irlande: irlandais/anglais; Malte: maltais/anglais; Finlande: finnois/suédois).

Dans d'autres États membres, il faut tenir compte de l'existence d'un alphabet n'utilisant pas les caractères romains (Bulgarie, Grèce/Chypre).

La rédaction d'une adresse à destination de l'un des pays de ces deux groupes est fonction de la langue/des langues de publication et du caractère unilingue ou multilingue de l'ouvrage.

Adresses pour la Belgique, l'Irlande, Malte ou la Finlande

Ouvrages unilingues

- Ouvrages dans une des langues officielles de l'État de destination: en principe, adresses dans cette seule langue uniquement.
- Ouvrages dans une autre langue de l'Union: adresses dans les deux langues officielles en usage de l'État de destination (comme pour les ouvrages multilingues).

Ouvrages multilingues

Adresses dans les deux langues officielles en usage de l'État de destination.

Adresses pour la Bulgarie, la Grèce ou Chypre

Ouvrages unilingues

- Ouvrages en bulgare ou en grec: adresses dans la langue de publication; ajout du nom de ville et du nom de pays en anglais.
- Ouvrages dans les autres langues de l'Union: adresses en caractères romains (avec translittération si besoin, par exemple du nom de rue).

Ouvrages multilingues

Adresses en bulgare/grec (avec ajout du nom de ville et du nom de pays en anglais) + adresses en caractères romains (transcription anglaise).

9.2. Adresses électroniques

Les données relatives aux adresses électroniques sont présentées de la façon suivante:

— «Courriel:» avec deux-points:

Courriel: prénom.nom@ec.europa.eu

— «Internet:» avec deux-points (indiquer le protocole: http://, https://, ftp://...):

Internet: https://europa.eu

Par souci d'harmonisation, l'abréviation URL n'est plus utilisée pour introduire une adresse.

On peut également indiquer les adresses de courrier électronique ou internet sans terme introductif, notamment lorsqu'il y a un souci de place:

prénom.nom@ec.europa.eu

https://www.europarl.europa.eu

- NB: Pour les adresses internet, il est préférable de conserver le protocole, notamment pour garantir une bonne configuration des liens lors de la création de pages internet.
 - «Courriel» est employé comme abréviation introduisant une adresse électronique; dans le texte courant, on utilise «courrier électronique». «E-mail» est à éviter.
 - «Internet»: en français, nom commun masculin (avec minuscule et article); on dira donc, par exemple: «dans le domaine de l'internet»

1 Adresses internet et ponctuation

On veillera à ne pas mettre de point à la fin d'une adresse internet pour permettre des copier/coller aisés dans la barre d'adresses des navigateurs internet. Si besoin, il est conseillé de modifier la présentation du texte, par exemple en mettant l'adresse entre parenthèses, comme suit: «Voir le site internet (https://europa.eu).»

9.3. Numéros de téléphone

L'écriture des numéros de téléphone est régie par diverses normes internationales émises par l'Union internationale des télécommunications (principalement les recommandations UIT-T E.122, E.123 et E.126).

Dans la pratique cependant, lesdites normes posent diverses difficultés, notamment quant aux présentations recommandées. C'est la raison pour laquelle, par souci de simplification, les instances de l'Union européenne se sont accordées pour une présentation uniforme dans toutes les langues de l'Union selon les principes suivants:

- indiquer le numéro dans sa transcription internationale;
- préfixe du pays précédé du signe «+» (sans espace), indiquant la nécessité d'ajouter le préfixe international;
- numéro complet (y compris le préfixe interurbain quand il y a lieu) présenté en un seul bloc sans espaces et séparé du préfixe du pays par une espace:

+33 140633900

numéro de poste présenté en un seul bloc et séparé du numéro principal par un trait d'union:

+32 22202020-43657

NB: Lorsque les numéros de téléphone sont utilisés en mode de numérotation nationale, ils peuvent subir des modifications dans certains pays en fonction des normes en vigueur auprès de l'organisme national compétent (exemple: ajout d'un préfixe local variable entre le préfixe international et le numéro proprement dit). Compte tenu de la multiplicité des situations et de leur évolution constante, les numéros de téléphone seront toujours présentés en mode de numérotation internationale dans les travaux des institutions, organes et organismes de l'Union européenne.

Numéros groupés

Lorsqu'on veut mentionner plusieurs numéros, ceux-ci sont séparés par une barre oblique précédée et suivie d'une espace:

+33 140633900 / 140678900 / 140123456

Si l'on désire écrire de façon abrégée des numéros consécutifs, on utilise la barre oblique sans espaces; le début de la partie variable est marqué par un trait d'union, suivant le même principe que pour les numéros de poste (voir quatrième tiret présenté ci-dessus):

+33 140633-00/01/02

Formules introductives

Pour présenter les numéros, on utilise généralement les formules suivantes:

- «Tél.» (ou «tél.») avec point et sans deux-points;
- «Fax» (ou «fax») sans point et sans deux-points;
- «Télex» (ou «télex») sans point et sans deux-points;
- «Mobile» (ou «mobile») sans point et sans deux-points.

On utilise aussi parfois un symbole graphique:

2 +33 1406339-00/01/02

NB: — «Fax» est employé comme abréviation pour «télécopieur», mais ne doit pas être utilisé dans le texte.

Ne pas utiliser le terme «GSM» pour «mobile»; le GSM n'est qu'une norme de mobiles parmi les autres (GPRS, UMTS...).

Europe Direct

À titre d'exception, le numéro d'Europe Direct reste présenté comme suit (notamment au verso de la page de titre des publications):

00 800 6 7 8 9 10 11

9.4. Citations d'ouvrages et références au Journal officiel

Citations d'ouvrages

Dans les citations d'ouvrages en référence bibliographique, l'ordre des éléments et la structure de présentation de ceux-ci sont identiques dans toutes les versions linguistiques.

Pour les règles détaillées, voir point 5.9.4.

Références au Journal officiel

Voir point 3.1.

Pour les publications de la Cour de justice autres que les textes publiés au Journal officiel, les formules suivantes sont aussi utilisées:

JO L 256, p. 1.

JO 1987, L 256, p. 1.

9.5. Structure administrative de l'Union européenne: dénominations et ordres de citation

9.5.1. Institutions et organes

Les institutions et les organes doivent être cités dans l'ordre protocolaire.

La liste présentée ci-après comprend les intitulés suivant l'ordre de rigueur à partir du 1^{er} décembre 2009 (à la suite de la mise en œuvre du traité de Lisbonne). Cette liste est suivie d'un tableau reprenant les différentes appellations à utiliser en fonction du type de contexte, ainsi que les abréviations et l'indication du siège.



Voir aussi Annexe A9 - Institutions, organes, services interinstitutionnels et organismes: liste multilingue.

a) Institutions

- le Parlement européen
- le Conseil européen
 - le président du Conseil européen
- le Conseil de l'Union européenne
- la Commission européenne
- la Cour de justice de l'Union européenne
 - la Cour de justice
 - le Tribunal

NB: Le Tribunal de la fonction publique, créé en 2004, a cessé ses activités le 1^{er} septembre 2016 après avoir transféré ses compétences au Tribunal.

- la <u>Banque centrale européenne</u>
- la Cour des comptes européenne

Trois Conseils à ne pas confondre

Dans l'Union européenne

Conseil européen

Réunions des chefs d'État ou de gouvernement (présidents ou Premiers ministres) et du président de la Commission européenne (en principe, quatre fois par an). Ces réunions sont aussi connues sous le nom de «sommets». Le Conseil européen fixe les orientations politiques générales de l'Union.

Conseil de l'Union européenne

C'est au sein de cette institution que se réunissent régulièrement les différents ministres des États membres en fonction des sujets abordés. Il est le principal centre de décision politique de l'Union, où est établie la plus grande partie de la législation européenne.

Hors Union européenne

Conseil de l'Europe

Organisation intergouvernementale qui n'est pas une institution de l'Union européenne.

b) Organe de politique extérieure

- le Service européen pour l'action extérieure
 - le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

c) Organes consultatifs

- le Comité économique et social européen
- le Comité européen des régions

d) Autres organes

- la Banque européenne d'investissement
 - le Fonds européen d'investissement
- le Médiateur européen
- le Contrôleur européen de la protection des données
- le Comité européen de la protection des données

INSTITUTIONS ET ORGANES — Les diverses appellations						
Appellation longue	Appellation courte (1)	Abréviation	Siège			
Parlement européen	Parlement	PE	Strasbourg (2)			
Conseil européen	-	_	Bruxelles			
Conseil de l'Union européenne	Conseil NB: Dans les textes de vulgarisation: - Conseil de ministres (au sens large) - Conseil [des ministres] (spécialisé, par exemple de l'agriculture: Conseil «Agriculture»)	-	Bruxelles			
Commission européenne	Commission	_	Bruxelles (3)			
Cour de justice de l'Union européenne (institution)	Cour de justice	CJUE	Luxembourg			
Cour de justice (instance)	Cour	_	Luxembourg			
• Tribunal	_	_	Luxembourg			
Banque centrale européenne	Banque centrale, Banque	BCE	Francfort-sur- le-Main			
Cour des comptes européenne (4)	Cour des comptes, Cour	-	Luxembourg			
dans les textes publiés au Journal officiel: Cour des comptes						
Service européen pour l'action extérieure	_	SEAE	Bruxelles			
Comité économique et social européen	Comité	CESE (⁵)	Bruxelles			
Comité européen des régions (⁶)	Comité	CdR	Bruxelles			
dans les textes publiés au Journal officiel, série L: Comité des régions						
Banque européenne d'investissement	Banque	BEI	Luxembourg			
Médiateur européen	Médiateur	_	Strasbourg (⁷)			
Contrôleur européen de la protection des données	Contrôleur européen, Contrôleur	CEPD	Bruxelles			
Comité européen de la protection des données	Comité	_	Bruxelles			

- Les appellations courtes ne peuvent être utilisées que lorsqu'il n'y a aucune confusion possible (notamment pour «Cour» et $(^1)$ «Comité»). En outre, l'énoncé complet doit toujours être utilisé lors de la première mention.
- Le siège du Parlement est à Strasbourg. Des sessions additionnelles sont organisées à Bruxelles. Le secrétariat général est (²) implanté à Luxembourg.
- (3) La Commission a son siège à Bruxelles, mais elle possède différents services à Luxembourg.
- «Cour des comptes européenne» est l'appellation courante généralement utilisée; cependant, il faut savoir que l'appellation (4) officielle dans les textes purement juridiques reste «Cour des comptes de l'Union européenne» (avant le 1.12.2009: «Cour des comptes des Communautés européennes»), bien qu'on ne rencontre presque jamais cette forme dans les textes. Dans les textes publiés au Journal officiel, on utilise la forme simple «Cour des comptes».
- (⁵) Ne pas utiliser Ecosoc. Ne pas utiliser la forme courte «Comité économique et social» ni l'abréviation CES.
- «Comité européen des régions» est l'appellation généralement utilisée. Dans les textes purement juridiques et au Journal (⁶) officiel, série L, on utilise l'appellation officielle «Comité des régions». Ne pas modifier l'abréviation en usage (requête du
- (7) Le siège du Médiateur est celui du Parlement européen.

9.5.2. Services interinstitutionnels

Les services interinstitutionnels sont rattachés administrativement à la Commission européenne (voir aussi point 9.6).

Appellation	Appellation courte	Abréviation	Siège	Acte de référence (acte fondateur) (¹)
équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'Union européenne	équipe d'intervention en cas d'urgence informatique	CERT-EU	Bruxelles	<u>JO L 6 du 11.1.2017, p. 40</u>
Office européen de sélection du personnel (2)	Office de sélection du personnel	EPSO (4)	Bruxelles	JO L 197 du 26.7.2002, p. 53
• École européenne d'administration (3)	École d'administration	• EUSA (⁴)		• <u>JO L 37 du 10.2.2005, p. 14</u>
Office des publications de l'Union européenne (5)	Office des publications	OP (⁴)	Luxembourg	<u>JO L 168 du 30.6.2009, p. 41</u> (<i>JO 152 du 13.7.1967, p. 18</i>)

- (¹) L'acte de référence est en principe l'acte fondateur. Si ce dernier a fait l'objet d'une «refonte» ou d'un «texte codifié», ou s'il a été abrogé et remplacé par un nouvel acte, cet acte modifié devient le nouvel acte de base. (L'acte fondateur originel est alors indiqué entre parenthèses pour mémoire.)
- (2) Dénomination d'usage.
- (3) Rattachée administrativement à l'Office européen de sélection du personnel.
- (4) Abréviation unique pour toutes les versions linguistiques.
- (5) Jusqu'au 30 juin 2009: «Office des publications officielles des Communautés européennes».

9.5.3. Organismes décentralisés (agences)

Les organismes décentralisés (agences) sont créés par un acte législatif distinct et chargés d'une tâche particulière.

En principe, ils sont cités dans l'ordre alphabétique de la langue de publication.

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence (acte fondateur) (¹)	Modifications (2)
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie	ACER (³)	Ljubljana	JO L 158 du 14.6.2019, p. 22 (JO L 211 du 14.8.2009, p. 1)	
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs	Europol	La Haye	<u>JO L 135 du 24.5.2016, p. 53</u> (<i>JO C 316 du 27.11.1995, p. 1</i>)	
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale	Eurojust	La Haye	<u>JO L 295 du 21.11.2018, p. 138</u> (<i>JO L 63 du 6.3.2002, p. 1</i>)	
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité	ENISA (³)	Héraklion	<u>JO L 151 du 7.6.2019, p. 15</u> (JO L 77 du 13.3.2004, p. 1)	
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	CEPOL	Budapest	JO L 319 du 4.12.2015, p. 1 (JO L 256 du 1.10.2005, p. 63)	
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	eu-LISA (³)	Tallinn	<u>JO L 295 du 21.11.2018, p. 99</u> (<i>JO L 286 du 1.11.2011, p. 1</i>)	
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne	AESA	Cologne	<u>JO L 212 du 22.8.2018, p. 1</u> (JO L 240 du 7.9.2002, p. 1)	
Agence de l'Union européenne pour l'asile	AUEA	Malte	<u>JO L 468 du 30.12.2021, p. 1</u>	
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial	EUSPA	Prague	<u>JO L 170 du 12.5.2021, p. 69</u>	
Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer	AFE	Lille- Valenciennes	<u>JO L 138 du 26.5.2016, p. 1</u> (JO L 164 du 30.4.2004, p. 1)	

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence	(suite) Modifications (²)
Арренаноп		Jiege	(acte fondateur) (¹)	Mounications ()
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	FRA (³)	Vienne	<u>JO L 53 du 22.2.2007, p. 1</u>	
Agence de soutien à l'ORECE (forme courte: Office de l'ORECE)	_	Riga	JO L 321 du 17.12.2018, p. 1 (JO L 337 du 18.12.2009, p. 1)	
Agence européenne de contrôle des pêches	AECP	Vigo	JO L 83 du 25.3.2019, p. 18 (JO L 128 du 21.5.2005, p. 1)	
Agence européenne de garde- frontières et de garde-côtes	Frontex (3)	Varsovie	<u>JO L 295 du 14.11.2019, p. 1</u> (JO L 349 du 25.11.2004, p. 1)	
Agence européenne des médicaments	EMA (³)	Amsterdam	<u>JO L 136 du 30.4.2004, p. 1</u>	Acte modificatif (siège): <u>JO L 291 du 16.11.2018,</u> <u>p. 3</u>
Agence européenne des produits chimiques	ECHA (³)	Helsinki	(JO L 396 du 30.12.2006, p. 1)	Graphie amendée Rectificatif: JO L 136 du 29.5.2007, p. 3
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	EU-OSHA (³)	Bilbao	<u>JO L 30 du 31.1.2019, p. 58</u> (JO L 216 du 20.8.1994, p. 1)	
Agence européenne pour la sécurité maritime	AESM	Lisbonne	<u>JO L 208 du 5.8.2002, p. 1</u>	
Agence européenne pour l'environnement	AEE	Copenhague	<u>JO L 126 du 21.5.2009, p. 13</u>	
Autorité bancaire européenne	ABE	Paris	JO L 331 du 15.12.2010, p. 12	Acte modificatif (siège): <u>JO L 291 du 16.11.2018,</u> <u>p. 1</u>
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	AEAPP	Francfort-sur- le-Main	JO L 331 du 15.12.2010, p. 48	
Autorité européenne de sécurité des aliments	EFSA (³)	Parme	<u>JO L 31 du 1.2.2002, p. 1</u>	
Autorité européenne des marchés financiers	AEMF	Paris	<u>JO L 331 du 15.12.2010, p. 84</u>	
Autorité européenne du travail	_	Bratislava	JO L 186 du 11.7.2019, p. 21	Création: le 31.7.2019
Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes	_	Bruxelles	JO L 317 du 4.11.2014, p. 1	
Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité		Bucarest	JO L 202 du 8.6.2021, p. 1	
Centre de traduction des organes de l'Union européenne	CdT (³)	Luxembourg	<u>JO L 314 du 7.12.1994, p. 1</u>	
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	ECDC (³)	Stockholm	<u>JO L 142 du 30.4.2004, p. 1</u>	
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	Cedefop (³)	Thessalonique	JO L 30 du 31.1.2019, p. 90 (JO L 39 du 13.2.1975, p. 1)	
Conseil de résolution unique	CRU	Bruxelles	JO L 225 du 30.7.2014, p. 1	
Fondation européenne pour la formation	ETF (³)	Turin	<u>JO L 354 du 31.12.2008, p. 82</u> (<i>JO L 131 du 23.5.1990, p. 1</i>)	
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Eurofound (³)	Dublin	JO L 30 du 31.1.2019, p. 74 (JO L 139 du 30.5.1975, p. 1)	
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	EIGE (³)	Vilnius	<u>JO L 403 du 30.12.2006, p. 9</u>	
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	OEDT	Lisbonne	<u>JO L 376 du 27.12.2006, p. 1</u> (JO L 36 du 12.2.1993, p. 1)	Acte modificatif en préparation
Office communautaire des variétés végétales	OCVV	Angers	<u>JO L 227 du 1.9.1994, p. 1</u>	Acte modificatif en préparation
Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle	OUEPI (EUIPO)(?)	Alicante	JO L 154 du 16.6.2017, p. 1 (JO L 11 du 14.1.1994, p. 1)	
Parquet européen	_	Luxembourg	<u>JO L 283 du 31.10.2017, p. 1</u>	

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence (acte fondateur) (¹)	Modifications (²)				
Modification(s) adoptée(s)	Modification(s) adoptée(s)							
_	_			_				
En préparation Plusieurs procédures en cours pourre	aient entraîner u	ne modification de	e la dénomination de plusieurs age	nces.				
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies	OEDT		Procédure: <u>COM(2022) 18 – 2022/9 (COD)</u>					
Proposition:	Proposition:							
Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues	_							
Office communautaire des variétés végétales	OCVV		Procédure: COM(2013) 262 – 2013/137 (COD)					
Proposition: Agence européenne des variétés végétales	Proposition: EAPV (?)		à suivre (le PE a invité la Commission à retirer sa proposition et à en présenter une nouvelle)					
En projet (nouvelles agences)								
Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	ALBC		Procédure: COM(2021) 421 – 2021/240 (COD)					

- (¹) L'acte de référence est en principe l'acte fondateur. Si ce dernier a fait l'objet d'une «refonte» ou d'un «texte codifié», ou s'il a été abrogé et remplacé par un nouvel acte, cet acte modifié devient le nouvel acte de base. (L'acte fondateur originel est alors indiqué entre parenthèses pour mémoire.)
- (2) Les différents types de modification sont les suivants:
 - «rectificatif», «acte modificatif» (ou autre): modifications de l'acte de base concernant l'appellation, l'abréviation ou le siège;
 - «graphie amendée»: pour l'entité en question, la graphie utilisée dans le règlement de base a été amendée pour être conforme aux conventions d'écriture interinstitutionnelles, notamment au regard des règles en matière de majuscules et minuscules (accord des juristes-linguistes du Conseil, pas de rectificatif nécessaire).
- (3) Abréviation unique pour toutes les versions linguistiques.
- NB: Voir aussi la décision 2004/97/CE, Euratom du 13 décembre 2003 relative à la fixation des sièges de certains organismes de l'Union européenne (JO L 29 du 3.2.2004, p. 15).

Politique étrangère et de sécurité commune

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence (acte fondateur) (¹)
Agence européenne de défense	AED	Bruxelles	JO L 266 du 13.10.2015, p. 55 (JO L 245 du 17.7.2004, p. 17)
Centre satellitaire de l'Union européenne	CSUE	Torrejón de Ardoz	JO L 188 du 27.6.2014, p. 73 (JO L 200 du 25.7.2001, p. 5)
Institut d'études de sécurité de l'Union européenne	IESUE	Paris	JO L 41 du 12.2.2014, p. 13 (JO L 200 du 25.7.2001, p. 1)

(1) L'acte de référence est en principe l'acte fondateur. Si ce dernier a fait l'objet d'une «refonte» ou d'un «texte codifié», ou s'il a été abrogé et remplacé par un nouvel acte, cet acte modifié devient le nouvel acte de base. (L'acte fondateur originel est alors indiqué entre parenthèses pour mémoire.)

9.5.4. Agences exécutives

Les agences exécutives sont des entités juridiques instituées par la Commission en application du <u>règlement</u> (CE) nº 58/2003 du Conseil (JO L 11 du 16.1.2003, p. 1), en vue de certaines tâches relatives à la gestion d'un ou de plusieurs programmes de l'Union européenne. Ces agences sont établies pour une durée déterminée.

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence (+ rectificatif ou acte modificatif)
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche	ERCEA (1)	Bruxelles	JO L 50 du 15.2.2021, p. 9
Agence exécutive européenne pour la recherche	REA (1)	Bruxelles	JO L 50 du 15.2.2021, p. 9
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique	HADEA (1)	Bruxelles	<u>JO L 50 du 15.2.2021, p. 9</u>

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence (+ rectificatif ou acte modificatif)
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement	CINEA (1)	Bruxelles	<u>JO L 50 du 15.2.2021, p. 9</u>
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture	EACEA (1)	Bruxelles	<u>JO L 50 du 15.2.2021, p. 9</u>
Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME	Eismea (¹)	Bruxelles	JO L 50 du 15.2.2021, p. 9

⁽¹) Abréviation unique pour toutes les versions linguistiques.

9.5.5. Agences et organes Euratom

Les agences ou organes Euratom doivent contribuer à la réalisation des objectifs du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Appellation	Abréviation	Siège	Acte de référence
Agence d'approvisionnement d'Euratom	AAE	Luxembourg	JO L 41 du 15.2.2008, p. 15
entreprise commune Fusion for Energy (1)	F4E (²)	Barcelone	JO L 90 du 30.3.2007, p. 58

- (¹) Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion.
- (²) Abréviation unique pour toutes les versions linguistiques.

9.5.6. Autres organismes

Appellation courante	Appellation courte	Abréviation	Siège	Acte de référence
entreprise commune «Aviation propre» (1)	_	-	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale»	_	_	Bruxelles	<u>JO L 427 du 30.11.2021, p. 17</u>
entreprise commune «Hydrogène propre» (2)	_	_	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (3)	_	-	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune pour le calcul à haute performance européen	entreprise commune EuroHPC	-	Luxembourg	<u>JO L 256 du 19.7.2021, p. 3</u>
entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 3» (⁴)	_	_	Bruxelles	<u>JO L 427 du 30.11.2021, p. 17</u>
entreprise commune «Réseaux et services intelligents»	_	-	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune «Système ferroviaire européen» (⁵)	_	_	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune «Technologies numériques clés» (6)	-	-	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire» (7)	_	_	Bruxelles	JO L 427 du 30.11.2021, p. 17
Institut européen d'innovation et de technologie	-	EIT (⁸)	Budapest	<u>JO L 189 du 28.5.2021, p. 61</u>

- (¹) Remplace l'entreprise commune Clean Sky 2.
- Remplace l'entreprise commune Piles à combustible et hydrogène 2. (²)
- (³) Remplace l'entreprise commune IMI 2.
- (4) Remplace l'entreprise commune SESAR.
- (5) Remplace l'entreprise commune Shift2Rail.
- (⁶) Remplace l'entreprise commune ECSEL.
- Remplace l'entreprise commune Bio-industries. ⁽⁷)
- (8) Abréviation unique pour toutes les versions linguistiques.

9.6. Directions générales et services de la Commission: intitulés officiels

Codes littéraux (uniquement à usage interne) et codes numériques (pour usage informatique exclusivement)

Voir aussi: Liens vers les sites des DG

Nom complet et ordre de présentation	Nom court	Abréviation / acronyme courant	Code littéral (usage interne) (1)	Code numérique invisible (²)	Domaine(s)
secrétariat général		SG	SG	31	Secrétariat général
service	uridique	SJ	SJ	32	Service juridique
direction générale de la communication	DG Communication		COMM	61	Communication
IDEA — Inspirer, débattre, e	engager et accélérer l'action		IDEA	46	Inspirer, débattre, engager et accélérer l'action
direction générale du budget	DG Budget		BUDG	19	Budget
direction générale des ressources humaines et de la sécurité	DG Ressources humaines et sécurité		HR	09	Ressources humaines et sécurité
direction générale de l'informatique	DG Informatique		DIGIT	50	Informatique
service d'a	udit interne		IAS	25	Service d'audit interne
Office européen o	le lutte antifraude	OLAF	OLAF	57	Office européen de lutte antifraude
direction générale des affaires économiques et financières	DG Affaires économiques et financières		ECFIN	02	Affaires économiques et financières
direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME	DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		GROW	62	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME
direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace	DG Industrie de la défense et espace		DEFIS	26	Industrie de la défense et espace
direction générale de la concurrence	DG Concurrence		COMP	04	Concurrence
direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion	DG Emploi, affaires sociales et inclusion		EMPL	05	Emploi, affaires sociales et inclusion
direction générale de l'agriculture et du développement rural	DG Agriculture et développement rural		AGRI	06	Agriculture et développement rural
direction générale de la mobilité et des transports	DG Mobilité et transports		MOVE	07	Mobilité et transports
direction générale de l'énergie	DG Énergie		ENER	27	Énergie
direction générale de l'environnement	DG Environnement		ENV	11	Environnement
direction générale de l'action pour le climat	DG Action pour le climat		CLIMA	87	Action pour le climat
direction générale de la recherche et de l'innovation	DG Recherche et innovation		RTD	12	Recherche et innovation
direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies	DG Réseaux de communication, contenu et technologies	Connect	CNECT	13	Réseaux de communication, contenu et technologies

					(suite)
Nom complet et ordre de présentation	Nom court	Abréviation / acronyme courant	Code littéral (usage interne) (¹)	Code numérique invisible (²)	Domaine(s)
Centre commun de recherche		JRC (³)	JRC	53	Centre commun de recherche
direction générale des affaires maritimes et de la pêche	DG Affaires maritimes et pêche		MARE	14	Affaires maritimes et pêche
direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux	DG Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux		FISMA	15	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux
direction générale de la politique régionale et urbaine	DG Politique régionale et urbaine		REGIO	16	Politique régionale et urbaine
direction générale de l'appui aux réformes structurelles	DG Appui aux réformes structurelles		REFORM	35	Appui aux réformes structurelles
direction générale de la fiscalité et de l'union douanière	DG Fiscalité et union douanière		TAXUD	21	Fiscalité et union douanière
direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture	DG Éducation, jeunesse, sport et culture		EAC	63	Éducation, jeunesse, sport et culture
direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire	DG Santé et sécurité alimentaire		SANTE	64	Santé et sécurité alimentaire
	le réaction en cas d'urgence taire	HERA	HERA	30	
direction générale de la migration et des affaires intérieures	DG Migration et affaires intérieures		HOME	65	Migration et affaires intérieures
direction générale de la justice et des consommateurs	DG Justice et consommateurs		JUST	76	Justice et consommateurs
direction générale du commerce	DG Commerce		TRADE	67	Commerce
direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement	DG Voisinage et négociations d'élargissement		NEAR	69	Voisinage et négociations d'élargissement
direction générale des partenariats internationaux	DG Partenariats internationaux		INTPA	55	Partenariats internationaux
direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)	DG Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)	ECHO	ECHO	51	Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)
Euro	ostat	Eurostat	ESTAT	34	Eurostat
direction générale de l'interprétation	DG Interprétation		SCIC	38	Interprétation
direction générale de la traduction	DG Traduction	DGT	DGT	47	Traduction
Office des publications de l'Union européenne	Office des publications	OP	OP	43	Office des publications
service des instruments de politique étrangère			FPI	59 (⁴)	Service des instruments de politique étrangère
Office de gestion et de liquidation des droits individuels	Office «Gestion et liquidation des droits individuels»		PMO	40	

Nom complet et ordre de présentation	Nom court	Abréviation / acronyme courant	Code littéral (usage interne) $(^1)$	Code numérique invisible (²)	Domaine(s)
Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	Office «Infrastructures et logistique» — Bruxelles		OIB	39	
Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	Office «Infrastructures et logistique» — Luxembourg		OIL	41	
Office de sélection du personnel des Communautés européennes	Office européen de sélection du personnel (⁵)	EPSO	EPSO	42	
Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME		Eismea	EISMEA	81	
Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture		EACEA	EACEA	82	
Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement		CINEA	CINEA	84	
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche		ERCEA	ERCEA	85	
Agence exécutive européenne pour la recherche		REA	REA	86	
Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique		HADEA	HaDEA	90	
				89 (⁶)	

- (¹) Code réservé à des usages strictement internes. Dans tout document destiné à faire l'objet d'une publication (sur papier ou sur support électronique), utiliser les abréviations ou les acronymes courants.
- (²) Dans certains systèmes informatiques, le **code 60** est utilisé pour les cabinets.
- (3) Ne plus utiliser CCR (JRC = abréviation unique pour toutes les versions linguistiques).
- (4) Dans certains systèmes informatiques, le **code 66** est utilisé pour le FPI.
- (5) Dénomination d'usage. L'appellation longue reste réservée aux textes fondateurs dudit Office.
- (6) Le **code 89** est utilisé pour le Conseil de résolution unique [voir <u>point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)</u>].

QUATRIÈME PARTIE

Conventions propres à la langue française



10. Présentation formelle du texte

10.1. Ponctuation

Faisant figure de parent pauvre dans la famille des éléments stylistiques, la ponctuation est souvent négligée et les signes sont employés de manière fantaisiste. Il faut réagir contre ce laisser-aller, et ce dès le stade de la préparation de la copie. Aussi s'attachera-t-on à ce que le manuscrit soit correctement ponctué et débarrassé des fautes éventuelles.

Les points suivants ne constituent pas un relevé exhaustif des règles de ponctuation, que l'on peut retrouver par ailleurs dans tous les ouvrages de référence classiques. Seules sont rappelées quelques particularités souvent sources d'erreurs ou d'interrogation dans les textes mis en production. Les espacements qui régissent les signes de ponctuation sont indiqués au point 6.4.

10.1.1. Virgule

La virgule permet de séparer plusieurs membres de phrase de même nature, quand ils ne sont pas réunis par les conjonctions «et», «ou», «ni». Elle permet d'isoler une proposition incise, de mettre en relief des mots formant répétition ou se trouvant en apposition.

Rappelons qu'une virgule ne doit jamais séparer le sujet du verbe ni celui-ci de ses compléments.

Lorsqu'il s'agit d'un «et» explétif, celui-ci est précédé d'une virgule:

vu le règlement susmentionné, et notamment son article 10, [...]

On sera particulièrement attentif aux relatives *explicatives* (exemple 1), que seul le recours à la virgule permet de distinguer des relatives *déterminatives* (exemple 2):

- 1. Les États membres, qui respectent les critères de convergence, peuvent accéder à la monnaie unique (tous peuvent y accéder puisque tous respectent les critères).
- 2. Les États membres qui respectent les critères de convergence peuvent accéder à la monnaie unique (seuls ceux qui respectent les critères peuvent accéder à la monnaie unique).

Pour l'emploi des virgules dans les références à la réglementation de l'Union européenne, voir <u>points 3.2</u> et 5.9.1.

10.1.2. Point

Le point termine une phrase. On le supprime dans les titres centrés ainsi que dans tout titre ou élément qui ne constitue pas une phrase:

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Les notes de bas de page se terminent toujours par un point.

Les sigles et acronymes s'écrivent sans points, sauf cas particuliers (voir point 10.6 et annexe A4).

L'abréviation «etc.» ne demande qu'un seul point.

Pour la position du point final dans les citations, voir point 5.10.

10.1.3. Point-virgule

Le point-virgule sert à séparer les parties importantes d'une phrase non réunies par des conjonctions, surtout si ces parties contiennent déjà des virgules.

On l'utilise aussi dans les énumérations (voir point 5.7).

10.1.4. Deux-points

Le deux-points annonce une énumération:

Les jours de la semaine sont: le lundi, le mardi...

Il annonce une citation explicative du texte précédent:

Chacun se demandait: «À quoi cela sert-il?»

Il est toujours utilisé pour annoncer une énumération comportant plusieurs éléments introduits par des chiffres, lettres, tirets, etc.

Dans le cas d'une citation, la ponctuation normale de la phrase est de rigueur (voir aussi point 5.10):

Il me dit que, «à partir de demain, ce sera difficile».

Il me dit: «À partir de demain, ce sera difficile.»

NB: Éviter le deux-points suivi de «en effet» (tour pléonastique).

10.1.5. Parenthèses

Les parenthèses servent à intercaler une indication particulière dans la phrase:

Ce règlement (voir article 2) est particulièrement dur vis-à-vis des entreprises.

La phrase complète entre parenthèses conserve sa ponctuation propre, le point final précédant la parenthèse fermante:

Cette disposition est annulée. (Ainsi en a décidé la Cour.)

Si, à l'endroit où se place la parenthèse, la phrase demande un signe de ponctuation, ce signe se met après la parenthèse fermante:

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité), que l'on devait rougir de la duplicité.

10.1.6. Crochets

Les crochets sont employés pour enserrer un texte qui comporte une intercalation déjà entre parenthèses:

L'acte visé a été modifié [voir règlement (CEE) nº 3600/85].

Le règlement en question [voir article 3, deuxième alinéa, point a)] insiste sur cette possibilité.

Ils servent à encadrer les points de suspension marquant une omission dans les citations (voir point 5.10).

Ils sont aussi utilisés dans le cas de citations régies par le secret d'affaires (chiffres, noms, etc.), dans le cas de chiffres non encore connus (propositions) ou pour certains motifs particuliers tels que la protection de la vie privée; ils sont alors associés aux points de suspension:

Il s'agit de [...] % du bénéfice de cette société.

M. [...] a été mis en examen dans le cadre de cette procédure.

10.1.7. Guillemets

Les guillemets servent à encadrer une citation (voir point 5.10) ou à mettre certains termes en évidence.

Dans une bibliographie, ils enserrent le titre d'un article (voir <u>point 5.5.4</u>). En revanche, les expressions étrangères et les titres d'œuvres ou de journaux doivent être composés en italique sans guillemets.

Voir aussi points 4.2.3 (guillemets imbriqués, frappe sur manuscrit) et 5.10 (ponctuation dans les citations).

10.1.8. Tiret

Le tiret se distingue du trait d'union, qui est plus court, et du signe de soustraction, qui se situe entre les deux (voir <u>point 6.4</u>). À l'intérieur du texte, il peut remplacer les virgules ou les parenthèses; toutefois, on veillera à ne pas abuser de cette ponctuation (appelée «incidente») afin de ne pas casser le rythme du texte. Lorsque l'incidente termine une phrase, le second tiret doit être supprimé.

Dans les tableaux, le tiret utilisé dans les colonnes de données signifie «pas de données», «néant» (voir annexe A3).

Le tiret est également utilisé pour marquer les différents éléments d'une énumération (voir <u>point 5.7</u>).

10.1.9. Points de suspension

Les points de suspension sont toujours au nombre de trois:

 ils remplacent une fin de phrase ou d'énumération, dans le sens de «etc.», ou servent à indiquer un arrêt dans l'expression de la pensée, quel qu'en soit le motif; ils sont alors collés à la dernière lettre qui les précède:

Il demanda des draps, des couvertures...

Furieux, il prit un couteau et... se coupa une tranche de pain.

Combinés à un point d'interrogation ou d'exclamation, ils peuvent précéder ou suivre celuici selon le sens:

Et alors?... Qu'allez-vous faire?

Est-ce que, par hasard...?

 ils remplacent le début d'un texte; ils sont alors suivis de l'espacement normal des mots dans la ligne:

... Après cet accident, il devint muet.

- ils marquent l'omission volontaire d'un mot ou d'une partie de mot:
 - ils remplacent un nom ou un mot entier que l'on veut taire; ils sont alors précédés et suivis de l'espace normale [par contre, dans les cas évoqués au <u>point 10.1.6</u> (secrets d'affaires, protection de la vie privée), les points de suspension sont utilisés en combinaison avec des crochets]:

M. ... fut prié de quitter la salle.

Il n'a pas arrêté de nous ennuyer; c'était un vrai ..., cet homme-là!

 ils remplacent la fin d'un nom dont on ne donne que l'initiale; ils sont alors collés à l'initiale;

On a interpellé un certain R...

associés aux crochets, ils remplacent un passage omis dans une citation (voir point 5.10).

10.1.10. Barre oblique

 La barre oblique est utilisée pour indiquer les années-campagnes, les années scolaires ou tout type de concept semblable:

la campagne vitivinicole 1987/1988

l'année universitaire 1987/1988

Ces termes ou locutions recouvrent des périodes s'étendant sur une partie de la première année et sur une partie de la seconde.

 Dans le cas de deux années complètes ou d'une période de plusieurs années, c'est le trait d'union qui est utilisé:

le programme 1992-1993 (du 1^{er} janvier 1992 au 31 décembre 1993)

la période 1993-1996

Elle sert de séparateur entre les parties en litige (affaires de concurrence ou de justice):

affaire Varta/Bosch

affaire Belgique/Commission

affaire Rhône-Poulenc/SNIA II

NB: Dans les affaires de la Cour de justice, il convient d'utiliser la formule «Procédure pénale contre Xxx», et non «Procédure pénale/Xxx».

Elle est utilisée pour marquer un rapport:

le rapport coût/efficacité

10.2. Majuscules et minuscules

L'historique des lettres alphabétiques définit la lettre majuscule comme une lettre plus grande que les autres, ornée ou non, marquant le début d'un chapitre, d'un paragraphe ou d'une phrase. En imprimerie, on l'appelle capitale, c'est-à-dire lettre de tête.

En règle générale, la majuscule est utilisée comme première lettre des noms propres. Un nom ou un mot écrit entièrement en majuscules est dit écrit «en lettres capitales».

Cependant, un certain désordre règne actuellement dans l'emploi des majuscules, trop fréquemment utilisées. Les deux exemples qui suivent montrent ce qu'il peut advenir d'un texte:

Monsieur Edward Prosser, ancien Directeur Adjoint de l'Office de Coopération en Éducation, a été nommé directeur de l'Unité d'Assistance Technique pour le nouveau Programme Comett. M. Edward Prosser, ancien directeur adjoint de l'Office de coopération en éducation, a été nommé directeur de l'unité d'assistance technique pour le nouveau programme Comett.

Le nouveau Directeur Adjoint de l'Office est Monsieur Guy Haug, ancien Directeur du Développement et des Relations Internationales du Groupe «École Supérieure de Commerce de Reims». Le nouveau directeur adjoint de l'Office est M. Guy Haug, ancien directeur du développement et des relations internationales du groupe «École supérieure de commerce de Reims».

Dans les exemples de gauche, l'abondance de lettres capitales a nivelé le texte, estompant même les noms des personnes et des institutions qui devraient accrocher l'œil dans le but d'une consultation rapide.

Une considération similaire peut s'appliquer aux titres composés entièrement en capitales, où l'usage de ces dernières — outre un effet de nivellement des noms et des institutions parmi les autres termes — oblige, compte tenu de la largeur des lettres majuscules, à choisir un corps (hauteur de caractère) inférieur à celui éventuellement requis par la présentation typographique:

NOUVEAU DIRECTEUR ADJOINT DE L'OFFICE DE COOPÉRATION Nouveau directeur adjoint de l'Office de coopération

En outre, les titres en minuscules sont plus lisibles et plus facilement mémorisables.

*

Par souci d'harmonisation, et tout en tenant compte des avis les plus éminents en la matière, les institutions de l'Union européenne ont fixé les règles *conventionnelles* énumérées aux <u>points 10.2.1</u> (substantifs) et <u>10.2.2</u> (adjectifs). Ces règles ne se veulent pas exhaustives; elles constituent un relevé des principaux points auxquels il faut porter attention en vue d'éviter des divergences dans la préparation des textes.

10.2.1. Substantifs

Utilisation de la majuscule

En dehors des noms propres, la majuscule est utilisée dans les cas décrits ci-après:

a) premier nom d'une raison sociale (établissement, association, institution, etc.), toutes les institutions nationales et internationales (dont celles de l'Union) entrant dans ce cadre:

Agence européenne pour l'environnement

Centre national de la recherche scientifique

Comité de salut public
Comité européen des régions
Comité économique et social européen
Comité européen de normalisation

Commission européenne

Confédération générale du travail

Cour des comptes européenne

Organisation internationale du travail

NB: Lorsqu'on fait référence à une entité déjà citée, on dira «l'Organisation», «le Comité», etc., mais «cette organisation», «ce comité», etc. (dans un sens générique). Voir aussi le *notα bene* au point g).

b) caractère unique, sens absolu:

Bassin parisien (mais: bassin de la Loire, bassin méditerranéen)

Bourse de Paris

Constitution

Cour de cassation

Pacte andin
Pacte de Varsovie

Parlement andin
Parlement belge (mais: les parlements nationaux)
Parlement européen

Sénat

c) toutes les entités constituées, les conférences, les fonds, les programmes, etc., ayant une organisation propre:

Comité consultatif CECA

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Conférence intergouvernementale

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

Programme alimentaire mondial

d) dénomination des divisions administratives des institutions:

DG Mobilité et transports DG Ressources humaines et sécurité

Da Ressources namemes et securite

division «Ressources humaines» division «Sécurité»

groupe «Actions communes»

task-force «Petites et moyennes entreprises»

unité «Publications»

NB: — Les divisions administratives proprement dites, par contre, s'écrivent avec une minuscule:

direction générale direction division unité

 Quand elles sont citées au long, les divisions administratives sont présentées de la façon suivante:

direction générale des ressources humaines et de la sécurité direction générale de la mobilité et des transports (Voir aussi point 9.6, tableau des intitulés des DG de la Commission)

- On rencontre également les présentations suivantes:

DG 7/A.1 (Parlement)
DG E/I.1 (Conseil)
l'unité F.1 (Commission)

e) intitulé des groupes, des programmes, des comités, etc.:

le comité «Affaires étrangères» (mais: le comité des affaires étrangères)

le groupe «Affaires sociales»

le programme «Jeunesse pour l'Europe» le programme Leonardo, le programme Raphaël *(noms propres)* le programme Esprit *(sigle ou acronyme)*

NB: Les programmes dont l'intitulé est un nom propre ou un sigle ou acronyme ne comportent pas de guillemets.

f) intitulé d'accords, de procédures ou d'événements liés à une notion de période:

Année européenne pour le développement Année européenne du vieillissement actif Année européenne du volontariat

Journée européenne de l'industrie Journées européennes du développement Journées européennes du patrimoine

Millénaire pour le développement déclaration du Millénaire objectifs du Millénaire pour le développement

Semaine européenne de la mobilité Semaine européenne de l'énergie durable Semaine verte européenne

Semestre européen (cycle de coordination des politiques économiques des États membres, se concentrant sur les six premiers mois de l'année)

g) quelques usages courants dans le vocabulaire de l'Union européenne:

Acte unique (européen)

Comité consultatif CECA

Comité économique et financier

Conseil «Agriculture et pêche»

Conseil «Affaires économiques et financières»

Fonds européen de développement régional

Fonds européen d'orientation et de garantie agricole

Fonds social européen

Fonds structurels

Tribunal de la fonction publique

Union européenne

Union économique et monétaire

(mais: union douanière, union monétaire, union de l'énergie)

NB: Pour les divers fonds, lorsqu'on y fait référence sous une forme courte, on dira «le Fonds», mais aussi «ce Fonds» (avec majuscule), pour éviter la confusion avec le mot «fonds» pris au sens premier.

Utilisation de la minuscule

La minuscule est utilisée, notamment, dans les cas décrits ci-après:

a) titres ou qualités suivis d'un nom propre de personne:

le docteur A. J. Toubon

lord Keagan

le professeur Morel

S.E. l'ambassadeur Remal

sir Leon Brittan

S.M. la reine Sophie

Exception: Dans les cas d'adresse directe, il faut écrire le titre avec une majuscule:

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

Monsieur le Président, vous êtes le bienvenu dans cette enceinte.

b) fonctions, ministres et ministères:

le directeur général

le ministre des affaires étrangères

le ministère de la défense

le président de la Commission européenne

le secrétaire d'État aux affaires étrangères

c) types de documents, actes juridiques ou non juridiques:

accord, acte d'adhésion, avis, budget, charte, communication, décision, directive, livre blanc, livre vert, nomenclature, orientation, pacte, recommandation, règlement, statut, tarif douanier commun (TDC), traité, etc.

NB: Minuscule pour «livre blanc», «livre vert», etc., sauf, bien sûr, lorsque l'intitulé exact du titre de l'ouvrage est indiqué.

d) la plupart des termes du vocabulaire de l'Union européenne lorsqu'il ne s'agit pas de concepts ayant une organisation propre:

arrangement multifibre (AMF), autorité budgétaire, bureau, classification, collège des commissaires, comité, commission (entre autres, toutes les commissions du Parlement européen), conférence, conseil des gouverneurs de la BCE, convention, corps européen de solidarité, département, département d'outre-mer (DOM), groupe, institution, politique agricole commune (PAC), programme, programme intégré méditerranéen (PIM), province, sommet (de Dublin, de Milan), système, système monétaire européen (SME), task-force, etc.

e) divers:

la faculté de droit

l'université libre de Bruxelles

NB: Voir aussi annexe C pour diverses conventions particulières.

10.2.2. Adjectifs

Utilisation de la majuscule

L'adjectif prend une majuscule, notamment, dans les cas suivants:

a) périodes historiques:

Grande Guerre

Moyen Âge

Première Guerre mondiale

Seconde Guerre mondiale

b) institutions:

Croix-Rouge

Haute Autorité de la CECA

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

c) lieux géographiques:

États-Unis golfe Persique péninsule Ibérique

d) divers:

Alpes-Maritimes (entité administrative) Divine Comédie jeux Olympiques Premier ministre

Utilisation de la minuscule

En général, les adjectifs s'écrivent avec une minuscule, l'utilisation de la majuscule demeurant l'exception (voir ci-dessus):

> Amérique latine basse Seine Europe centrale Moniteur belge Nations unies

10.3. Préfixes

L'écriture des mots comportant un préfixe est en évolution constante. Actuellement, l'usage tend à la suppression du trait d'union (avec jonction des deux éléments).

Il serait fastidieux d'établir une liste exhaustive des règles en vigueur pour tous les préfixes, d'autant que les ouvrages de référence comportent de nombreuses divergences. Néanmoins, les usages suivants sont préconisés.

agro

- avec trait d'union devant «i»

agro-industrie

soudé dans les autres cas

agroalimentaire, agrochimie, agropastoral, agrosystème

NB: Il convient de remplacer «agri(-)monétaire» par «agromonétaire».

anté

soudé dans tous les cas

antédiluvien, antéislamique

anti

- avec trait d'union devant:
 - i/on/y

anti-impérialisme, anti-oncogène

· un nom propre

Anti-Atlas, anti-de Gaulle

• un nom composé

anti-sous-marin

soudé dans les autres cas

antioxydant

NB: On écrit aussi: anti-g.

auto

- avec trait d'union devant «i» et «o»

auto-immunitaire, auto-induction, auto-organisation

soudé dans les autres cas

autoportrait

Exceptions:

auto(s)-caravane(s)

auto-école(s)/auto(s)-école(s)

auto-stop, auto-stoppeur(s)/euse(s)

bio

- avec trait d'union devant «i»

bio-industrie, bio-informatique

- soudé dans les autres cas

biopharmacie

centi

soudé dans tous les cas

centilitre, centimètre

CO

- avec tréma devant «i»

coïnculpé

suivi de «n» devant «u»

conurbation

- soudé dans les autres cas

coassurance, cogestion, coprésident

déci

soudé dans tous les cas

décilitre, décimètre

électro

avec trait d'union devant «i», «o» et «u»

électro-osmose

soudé dans les autres cas

électroacoustique, électroencéphalogramme

euro

- avec trait d'union:
 - · devant une voyelle

euro-obligation

en tant qu'adjectif «européen» associé à un autre adjectif relatif à un État ou à un groupe d'États

convention euro-méditerranéenne, relations euro-chinoises

- soudé dans les autres cas

eurocouronne, eurodevise

extra

avec trait d'union devant «a», «i» et «u»

extra-utérin

soudé dans les autres cas

extracommunautaire, extrafin, extrasouple

hydro

liaison avec «a»

hydracide

avec trait d'union devant «i» et «u»

hydro-injecteur

soudé dans les autres cas

hydroélectricité

hyper

soudé dans tous les cas

hyperactif, hyperémotif, hyperfréquence

inter

soudé dans tous les cas

interaction, interconnexion, interentreprise, interindustriel

intra

avec trait d'union devant «a» et «u»

intra-atomique, intra-urbain

soudé dans les autres cas

intracommunautaire, intraoculaire

macro/micro

- avec trait d'union devant «i», «o», «u» et «on»

micro-injection, micro-onde, micro-ordinateur

soudé dans les autres cas

microanalyse, macroéconomie

méga

avec trait d'union devant «i» et «u»

méga-uretère

- soudé devant une consonne et «é»

mégacycle, mégaélectronvolt

- «még» devant «a» et «o»

mégohm

milli

soudé dans tous les cas

millilitre, millimètre

mini

avec trait d'union devant une voyelle, un «h» muet et un nom propre

mini-ordinateur, mini-usine, mini-Atlas

- soudé dans les autres cas

minicellule, minidisque

multi

- avec trait d'union devant «i», «u» et «y»

multi-usage

- soudé dans les autres cas

multiarticulé, multiethnique

néo

- avec trait d'union devant une voyelle et un «h» muet

néo-impressionnisme

avec trait d'union dans les composés relatifs à un lieu commençant par «Nouveau» ou «Nouvelle»

néo-zélandais (adjectif), Néo-Zélandais (substantif)

soudé dans les autres cas

néomortalité, néoprotectionnisme

para

- avec trait d'union devant «a», «i», «u» et «y»

para-axial, para-uvéite

soudé dans les autres cas

parachimie

pluri

avec trait d'union devant «i» et «o»

pluri-orientable

soudé dans les autres cas

pluriactivité, pluripartisme

pré

soudé dans tous les cas

préalpin, préétabli, préformer

Exceptions:

pré-bois, pré-salé (dans ces mots, pré = pâturage)

radio

avec trait d'union devant «i», «o» et «u»

radio-isotope

soudé dans les autres cas

radioactivité, radioélectrique, radiofréquence

Exception:

radio-cubitale (= radius)

socio

- avec trait d'union devant une voyelle

socio-économique

- soudé dans les autres cas

sociométrie

télé

soudé dans tous les cas

téléachat, téléécriture, téléinformation, téléobjectif

10.4. Nombres

Habituellement, les nombres se trouvant dans un texte courant sont considérés comme des mots et s'écrivent en toutes lettres:

Ils se verront dans un délai de huit jours.

Il joue le sept de carreau.

Les deux font la paire.

Cependant, si le texte comporte beaucoup de données chiffrées, les nombres s'écrivent en chiffres, le plus souvent arabes, parfois romains, pour faciliter la lecture et la compréhension ou pour mieux faire ressortir les différences.

10.4.1. Emploi des nombres en chiffres arabes

Les chiffres arabes sont utilisés, notamment, dans les cas suivants:

- les mesures métriques ou autres:

Ce marbre mesure 2 m de longueur.

les sommes; les chiffres se placent avant la monnaie ou son sigle:

Il me doit 37,50 EUR.

une somme de 50 couronnes danoises

NB: Voir aussi point 6.5, «Ponctuation dans les chiffres», et point 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires».

l'âge:

Il a 18 ans.

– les populations:

Ce pays compte 50 376 200 habitants.

les pourcentages:

Ce montant équivaut à 30 % de la production totale.

- les températures:

La température a atteint 44 °C.

 l'heure (le symbole «h» s'écrivant toujours sans point et étant précédé et suivi d'une espace fine):

Il est 16 heures.

Il est 18 h 30.

 les dates dans les références mentionnées soit entre parenthèses à l'intérieur du texte, soit en note de bas de page:

(Moniteur belge du 13.1.1989)

le 6.6.1944 (et non le 06.06.1944)

NB:

- Dans le texte, le nom du mois s'écrit en toutes lettres.
- Les titres de règlements, de directives, etc., gardent le nom du mois en toutes lettres dans tous les cas.
- Dans la formule finale des accords internationaux, la date s'exprime toujours en toutes lettres:

Fait à Bruxelles, le vingt-huit avril mil neuf cent quatre-vingt-deux.

- les années:

L'année 1968

Les années 80 (on rencontre aussi l'expression «les années quatre-vingt»)

La décennie 1960-1970 (ne pas écrire «1960-70»)

les campagnes (voir point 10.1.10):

La campagne 1980/1981 (ne pas écrire «1980/81»)

 les subdivisions des textes, des annexes, des pages, etc., qui s'écrivent en chiffres postposés (les alinéas, phrases, etc., qui ne comportent pas de chiffres d'identification, sont identifiés par l'adjectif ordinal, écrit en toutes lettres):

l'article 2, paragraphe 3, dudit règlement

l'article 2, troisième alinéa, partie introductive, premier tiret, première phrase, dudit règlement

les adresses (voir aussi point 9.1):

2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg, LUXEMBOURG

 la pagination courante, les paragraphes, les articles, les versets; écrire «article premier» en tant que titre et «article 1^{er}» en tant que référence; entre deux chiffres arabes, employer le trait d'union, et non le tiret:

Strasbourg, 15-19 juin 1986

- les numéros de téléphone (voir les règles communes de présentation au point 9.3):

+32 22202020-43657

+32 222020-20/21/22/23

NB: Les points dans les chiffres sont remplacés par une espace (une somme de 14 540 EUR). En traitement de texte, cette espace sera protégée. Les nombres décimaux s'écrivent toujours avec une virgule.

10.4.2. Emploi des nombres en chiffres romains

Les chiffres romains s'emploient surtout pour les numéros d'ordre des livres, des tomes, des parties, pour les siècles, les dynasties, les arrondissements, etc.:

> le XX^e Rapport général le XX^e siècle le XIX^e et le XX^e siècle les XIX^e et XX^e siècles Paris XV (mais: la mairie du XV^e)

10.5. Abréviations

(Voir annexe A3.)

Afin qu'un texte soit toujours compréhensible pour celui qui le lit, il est conseillé d'user de l'abréviation avec modération.

C'est pourquoi on n'utilisera que les abréviations les plus courantes. On veillera également à employer la même abréviation de façon uniforme partout à l'intérieur d'un même ouvrage.

10.6. Sigles et acronymes

(Voir annexe A4.)

Si l'on peut toujours user avec modération des abréviations, il n'en est pas de même des sigles et des acronymes, qui se multiplient dans le langage moderne et que l'on rencontre fréquemment dans le jargon de l'Union européenne.

Il importe, lors de la première utilisation d'un sigle ou d'un acronyme, d'en donner l'appellation complète:

Banque centrale européenne (BCE)

Les sigles et les acronymes font l'objet de multiples conventions d'écriture: avec ou sans points, tout en capitales, distinction entre les notions de sigle et d'acronyme...

Les règles adoptées sont les suivantes:

- jusqu'à cinq lettres (pour tout sigle et tout acronyme, y compris les noms de programme), tout en capitales, sans points ni accents, sous réserve des exceptions:

CEE COST **FEDER FEOGA**

avec six lettres et plus, capitale initiale suivie de minuscules (sauf si cela ne se prononce pas), sans points ni accents, sous réserve des exceptions:

Cnuced Soroutran Unesco

Exceptions:

- Certains termes établis (GmbH, plc...) ne suivent pas cette règle conventionnelle (marqués par un astérisque dans la liste de l'annexe A4).
- Les sigles ou les acronymes qui ne se prononcent pas (exemple: CCAMLR) restent en lettres capitales (marqués par deux astérisques dans la liste de l'annexe A4).

Pays et sigles correspondants

Pour les noms, les abréviations et l'ordre des pays, voir point 7.1 et annexes A5 et A6.

Adresses

Voir point 9.1.

Langues et sigles correspondants

Pour les noms, les abréviations et l'ordre des langues, voir point 7.2.

Monnaies et sigles correspondants

Pour les noms, les abréviations et l'ordre des monnaies, voir point 7.3 et annexe A7.

11. Ouvrages de référence

Les ouvrages mentionnés ci-après sont les principales sources de référence pour la rédaction et la publication des textes qui ont servi à élaborer le présent document:

- dictionnaires Larousse;
- dictionnaires Le Robert;
- Code typographique Choix de règles à l'usage des auteurs et professionnels du livre,
 16^e édition, Fédération CGC de la communication, Paris, 1989;
- Grevisse, M., et Goosse, A., Le bon usage, 16^e édition, De Boeck Supérieur, Paris - Louvain-la-Neuve, 2016;
- Jouette, A., Dictionnaire d'orthographe et d'expression écrite, éditions Les Usuels, Paris, 1994;
- Hanse, J., et Blampain, D., Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne,
 5^e édition, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2005;
- Glossaire d'abréviations multilingue, Conseil de l'Union européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1994;
- Mémento alphabétique de l'Office des Nations unies, service des publications, Genève, 1982;
- Le livre Conception, technique, fabrication, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1991;
- Introduction aux méthodes de publication La place de la PAO aujourd'hui, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1992;
- Eurolook Un Eurolook pour nos documents, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1993;
- Formulaire des actes établis dans le cadre du Conseil de l'Union européenne, secrétariat général du Conseil, Bruxelles, 2015;
- Guide pratique commun du Parlement européen, du Conseil et de la Commission à l'intention des personnes qui contribuent à la rédaction des textes législatifs de l'Union européenne, Office des publications de l'Union européenne, 2015;
- Manuel commun pour la présentation et la rédaction standard des actes soumis à la procédure législative ordinaire (Parlement, Conseil, Commission), édition de janvier 2018.

Beaucoup de termes spécifiques ne figurent pas dans les dictionnaires généraux, mais font l'objet de glossaires particuliers (dont ceux qui ont été confectionnés par les institutions de l'Union européenne). Les banques de données linguistiques (comme la base interinstitutionnelle IATE) fournissent, dans bien des domaines, un très grand nombre de réponses très utiles. Néanmoins, comme la fiabilité des données peut être très variable, il convient de considérer ces banques terminologiques avant tout comme de simples outils documentaires.

On veillera à ce que les nouvelles entrées faites dans lesdites bases et, lors de leur réédition, dans les divers ouvrages de référence établis par les institutions soient rendues conformes aux règles d'écriture contenues dans le Code de rédaction.



Les ouvrages de référence n'apportant pas toujours une réponse unique à certains problèmes de langue, un choix conventionnel est parfois nécessaire en faveur d'un type déterminé d'écriture, afin que tous les textes puissent être présentés de manière uniforme:

mot clé (et non «mot clef»)

offshore (et non «off shore» ou «off-shore»)

Annexes



Annexe A1 Annexes 169

Annexe A1 Guide graphique de l'emblème européen

Conseil de l'Europe • Commission européenne

Le drapeau européen

Le drapeau européen est le symbole non seulement de l'Union européenne, mais aussi de l'unité et de l'identité de l'Europe dans un sens plus large. Le cercle d'étoiles dorées représente la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe.

Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d'unité. Ainsi, le drapeau reste le même, indépendamment des élargissements de l'Union européenne.



L'histoire du drapeau

Dès sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a été conscient de la nécessité de donner à l'Europe un symbole auquel les peuples européens puissent s'identifier. Le 25 octobre 1955, l'Assemblée parlementaire a choisi à l'unanimité un emblème d'azur portant une couronne de douze étoiles d'or. Le 8 décembre 1955, le Comité des ministres a adopté ce drapeau européen.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir les autres organisations européennes adopter ce symbole européen pour ne pas mettre en cause, par des emblèmes distincts, la complémentarité, la solidarité et le sentiment d'unité de l'Europe démocratique.

C'est le Parlement européen qui a pris l'initiative de l'usage d'un drapeau pour la Communauté européenne. Une proposition de résolution a été présentée à cet effet dès 1979, à la suite des premières élections du Parlement au suffrage universel direct. Dans sa résolution adoptée en avril 1983, le Parlement a préconisé que le drapeau communautaire soit celui créé par le Conseil de l'Europe en 1955. Le Conseil européen a souligné, en juin 1984, lors de sa réunion de Fontainebleau, la nécessité de promouvoir l'identité et l'image de l'Europe auprès des citoyens et dans le monde. Par la suite, le Conseil européen a approuvé, lors de sa réunion de Milan, en juin 1985, la proposition du comité Adonnino visant l'adoption d'un drapeau par la Communauté. Le Conseil de l'Europe ayant marqué son accord pour l'utilisation par la Communauté du drapeau européen qu'il avait retenu en 1955, les institutions communautaires l'ont introduit au début de 1986.

Tant le Conseil de l'Europe que l'Union européenne sont représentés par le drapeau et l'emblème européens. Celui-ci est devenu le symbole par excellence de l'identité européenne et de l'Europe unie.

Le Conseil de l'Europe et les institutions de l'Union européenne se félicitent de l'intérêt croissant que le drapeau suscite auprès des citoyens. La Commission européenne et le Conseil de l'Europe veillent à une utilisation respectueuse de la dignité de ce symbole et prennent, le cas échéant, les mesures nécessaires pour intervenir contre des utilisations abusives de l'emblème européen.

Introduction

Le présent guide graphique a pour but d'aider les utilisateurs à reproduire correctement l'emblème européen. On trouvera ci-après les règles de base pour la construction de l'emblème ainsi que l'indication des couleurs normalisées.

Description symbolique

Sur le fond bleu du ciel, douze étoiles d'or forment un cercle représentant l'union des peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles est invariable, le chiffre douze symbolisant la perfection et la plénitude.

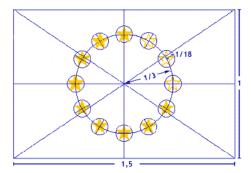
Description héraldique

Sur fond azur, un cercle composé de douze étoiles d'or à cinq rais dont les pointes ne se touchent pas.

Description géométrique

L'emblème est constitué par un rectangle bleu dont le battant a une fois et demie la longueur du guindant. Douze étoiles d'or s'alignent régulièrement le long d'un cercle non apparent, dont le centre est situé au point d'intersection des diagonales du rectangle. Le rayon de ce cercle est égal au tiers de la hauteur du guindant. Chacune des étoiles à cinq branches est construite dans un cercle non apparent, dont le rayon est égal à un dix-huitième de la hauteur du guindant. Toutes les étoiles sont disposées verticalement, c'est-à-dire avec une branche dirigée vers le haut et deux branches s'appuyant sur une ligne non apparente, perpendiculaire à la hampe.

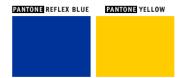
Les étoiles sont disposées comme les heures sur le cadran d'une montre. Leur nombre est invariable.



Couleurs

Emblème

Les couleurs de l'emblème sont le Pantone Reflex Blue pour la surface du rectangle et le Pantone Yellow pour les étoiles. La gamme internationale Pantone est très répandue et facile à consulter, même pour les non-professionnels.



Reproduction en quadrichromie

Quand on utilise le procédé d'impression par quadrichromie, il n'est pas possible d'utiliser les deux couleurs normalisées. Il est donc nécessaire de les recréer en utilisant les quatre couleurs de la quadrichromie. Le Pantone Yellow est obtenu avec 100 % de Process Yellow. En mélangeant 100 % de Process Cyan avec 80 % de Process Magenta, on obtient un bleu très semblable au Pantone Reflex Blue.

Internet

Dans la palette web, Pantone Reflex Blue correspond à la couleur RGB: 0/51/153 (hexadécimal: 003399) et Pantone Yellow à la couleur RGB: 255/204/0 (hexadécimal: FFCC00).

Reproduction en monochromie

Si l'on ne dispose que de la couleur noire, entourer la surface du rectangle d'un filet noir et insérer les étoiles toujours en noir sur fond blanc.

Au cas où l'on ne disposerait que de bleu (il est indispensable que ce soit du Reflex Blue, bien entendu), utiliser cette couleur à 100 % pour le fond, avec les étoiles obtenues en négatif blanc.



Annexe A1 Annexes 171

Reproduction sur fond de couleur

L'emblème est reproduit de préférence sur fond blanc. Éviter les fonds de couleurs variées et, en tout cas, d'une tonalité ne s'accordant pas avec le bleu. Au cas où il serait impossible d'éviter un fond de couleur, entourer le rectangle d'un bord blanc, d'une épaisseur égale à un vingt-cinquième de la hauteur du rectangle.



Exemples de mauvaise reproduction

1. L'emblème est reproduit sens dessus dessous.



2. Mauvaise orientation des étoiles.



3. Mauvaise disposition des étoiles dans le cercle: elles doivent être disposées comme les heures sur le cadran d'une montre.



Utilisation par des tiers

Les principes régissant l'utilisation de l'emblème européen par les tiers sont définis par un accord administratif avec le Conseil de l'Europe, qui a été publié au *Journal officiel de l'Union européenne* (JO C 271 du 8.9.2012, p. 5).

Selon cet accord, toute personne physique ou morale («utilisateur») est autorisée à utiliser l'emblème européen ou l'un de ses éléments *pour autant que cette utilisation*:

- a) ne prête pas à penser ou à présumer de manière erronée qu'il existe un lien entre l'utilisateur et une institution, un organe, un bureau, une agence ou un organisme, quel qu'il soit, de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe;
- n'incite pas le public à croire à tort que l'utilisateur bénéficie du soutien, du parrainage, de l'approbation ou du cautionnement d'une institution, d'un organe, d'un bureau, d'une agence ou d'un organisme, quel qu'il soit, de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe;
- c) ne soit pas liée à un objectif ou à une activité qui est incompatible avec les objectifs et les principes de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe, ou qui est par ailleurs illégal.

Si l'utilisation de l'emblème européen répond aux conditions énoncées ci-dessus, il n'est pas nécessaire de solliciter d'autorisation écrite.

L'enregistrement de l'emblème européen ou d'une imitation héraldique de celui-ci en tant que marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle n'est pas acceptable.

Pour des questions relatives à l'utilisation de l'emblème européen, voir: https://europa.eu/european-union/abouteuropa/legal_notices_fr#emblem

Demandes des États non membres de l'UE

Conseil de l'Europe Direction du conseil juridique et du droit international public (Dlapil) 67075 Strasbourg Cedex FRANCE

Tél. +33 388412000 Fax +33 388412052

Courriel: legal.advice@coe.int

Des documents originaux pour la reproduction peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/flag/index_fr.htm

Annexe A2 Annexes 173

Annexe A2 Iconographie institutionnelle



Les emblèmes ne sont reproduits ici qu'à titre d'information, sans préjudice des conditions propres fixées par chaque institution, organe, service interinstitutionnel ou organisme pour leur utilisation à des fins de reproduction.

Certains emblèmes doivent comporter le nom de l'institution, de l'organe ou de l'organisme, parfois variable de langue à langue. Par souci de simplification de la présentation, ces intitulés variables ont été omis.

Voir aussi point 9.5 (dénominations officielles et ordres de citation).

Institutions et organes



Service européen pour l'action extérieure	***	***
Comité économique et social européen		
Comité européen des régions		
Banque européenne d'investissement	Banque européenne d'investissement	Banque européenne d'investissement
Fonds européen d'investissement		
Médiateur		
Contrôleur européen de la protection des données	EDPS	EDPS

⁽¹) Depuis février 2012, l'emblème de la Commission européenne doit aussi être utilisé par les agences exécutives (voir <u>point 9.5.4</u>). Par contre, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche garde son emblème propre.

Annexe A2 Annexes 175

Services interinstitutionnels et organismes décentralisés

Agence d'approvisionnement d'Euratom	ESA Euratom Supply Agency	ESA Supply Agency
Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie	ACER Agency for the Cooperation of Energy Regulators	
Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs	© EUR©POL	≊ EUR©POL
Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale	EUROJUST	EUROJUST
Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité	* * * * * * enisa * * * *	* enisa
Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs	ČEPOL	CEPOL
Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	∠ U-LIS∧	ℒ U-LISΛ ™
Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne	EASA European Aviation Safety Agency	
Agence de l'Union européenne pour l'asile	EUROPEAN UNION AGENCY FOR ASYLUM	EUQQ EUROPEAN UNION AGENCY FOR ASYLUM
Agence de l'Union européenne pour le programme spatial	EUSPA Company of the Space Programme	EUSPA Company for the Space Programme

Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer	EUROPEAN UNION AGENCY FOR RAILWAYS	EUROPEAN UNION AGENCY FOR RAILWAYS
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS	EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS
Agence de soutien à l'ORECE	Body of European Regulators for Electronic Communications BEREC OFFICE	Body of European Regulators for Electronic Communications BEREC OFFICE
Agence européenne de contrôle des pêches		
Agence européenne de défense	EUROPEAN DEFENCE AGENCY	EUROPEAN DEFENCE AGENCY
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes	FRONT≋X	
Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Agence européenne des médicaments	FRONTSX EUROPEAN MEDICINES AGENCY SCIENCE MEDICINES HEALTH	EUROPEAN MEDICINES AGENCY SCIENCE MEDICINES HEALTH
de garde-côtes	EUROPEAN MEDICINES AGENCY	EUROPEAN MEDICINES AGENCY SCIENCE MEDICINES HEALTH EUROPEAN CHEMICALS AGENCY
de garde-côtes Agence européenne des médicaments Agence européenne des produits	EUROPEAN MEDICINES AGENCY SCIENCE MEDICINES HEALTH	SCIENCE MEDICINES HEALTH

Agence européenne pour l'environnement		
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (¹)	erc	erc
Autorité bancaire européenne	EBA EUROPEAN BANKING AUTHORITY	
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	e epa	e epa
Autorité européenne de sécurité des aliments	efsa	***•efsa
Autorité européenne des marchés financiers	* * * * * esma * * * *	
Autorité européenne du travail	ELA	ELA
Centre de traduction des organes de l'Union européenne	* Www.cate.com.cate.c	* WWW.Cop. guropa.e.
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	ecoc	ecoc
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	o cedefod	o cedefod

Centre satellitaire de l'Union européenne	**** **** SatCen	***** **** SatCen
Conseil de résolution unique	Single Resolution Board	* Single Resolution Board
École européenne d'administration		
entreprise commune Fusion for Energy	FUSION FOR ENERGY	FUSION FOR ENERGY
Eurostat	eurostat	eurostat 🖸
Fondation européenne pour la formation	**** Working together Learning for life	*** Working together Learning for life
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Eurofound	
Institut d'études de sécurité de l'Union européenne	European Union Institute for Security Studies	euss European Union Institute for Security Studies
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	EIGE	EIGE
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies		



(¹) Depuis février 2012, l'emblème de la Commission européenne doit aussi être utilisé par les agences exécutives (voir <u>point 9.5.4</u>). Par contre, l'Agence exécutive du Conseil européen de la recherche garde son emblème propre.

Annexe A3 Annexes 181

Annexe A3 Abréviations et symboles

1. Titres de civilité

M.	MM.	(monsieur — messieurs)
M ^{me}	M ^{mes}	(madame – mesdames)
M ^{lle}	M ^{lles}	(mademoiselle – mesdemoiselles)
Me	M ^{es}	(maître — maîtres)
D ^r	D ^{rs}	(docteur – docteurs)
P ^r	P ^{rs}	(professeur – professeurs)
S.M.		(Sa Majesté)
S.E.		(Son Excellence)

NB: Dans les abréviations, on veillera à respecter l'utilisation des lettres en supérieur; on écrira donc «M^{me}», et non «Mme».

2. Unités et mesures

h (heure), min (minute), s (seconde)

km (kilomètre), hm (hectomètre), dam (décamètre), m (mètre), dm (décimètre), cm (centimètre), mm (millimètre), µm (micromètre)

km² (kilomètre carré), ha (hectare), a (are), ca (centiare), m² (mètre carré), dm² (décimètre carré), cm² (centimètre carré), mm² (millimètre carré)

m³ (mètre cube), dm³ (décimètre cube), cm³ (centimètre cube), mm³ (millimètre cube)

hl (hectolitre), l (litre), dl (décilitre), cl (centilitre), ml (millilitre)

t (tonne), q (quintal), kg (kilogramme), hg (hectogramme), g (gramme), dg (décigramme), cg (centigramme), mg (milligramme), µg (microgramme)

kJ (kilojoule), J (joule), kcal (kilocalorie)

tep (tonne-équivalent pétrole), tec (tonne-équivalent charbon), t = t (tonne pour tonne)

tjb (tonneau de jauge brute), GT (tonnage brut)

MW (mégawatt), kW (kilowatt), W (watt), GWh (gigawattheure), MWh (mégawattheure), kWh (kilowattheure), Wh (wattheure)

kA (kiloampère), A (ampère), MV (mégavolt), kV (kilovolt), V (volt)

bar (bar), mbar (millibar)

CV (cheval fiscal)

Mio (million), Mrd (milliard)

NB: — Les abréviations MEUR ou Meuro(s) sont à proscrire; il faut écrire Mio EUR et Mrd EUR.

 Les symboles pour les unités et les mesures s'écrivent sans point final. En outre, dans les textes formels (publications du Journal officiel ou similaires), l'unité ou la mesure s'écrira toujours en toutes lettres, sauf dans les annexes (dans ces dernières, les symboles sont admis; cependant, «litre» et «mètre» restent en toutes lettres dans tous les cas).

3. Adjectifs numéraux ordinaux

Les adjectifs numéraux ordinaux sont fréquemment abrégés par des chiffres romains ou arabes, particulièrement dans les notes de bas de page.

Lorsqu'ils sont traduits en nombres, ils sont suivis de la lettre «^e» ou des lettres «^{er}», «^{re}» (pour premier, première) en supérieur:

XVI^e arrondissement, XIX^e siècle

1^{er} janvier

1^{re} session

7^e programme-cadre de recherche
10^e Fonds européen de développement
15^e réunion

L'expression «article premier» constitue l'exception. Elle s'écrit en toutes lettres en tant que titre, mais s'abrège en «article 1^{er}» dans le texte, en tant que référence. On observe cependant, dans les accords internationaux, une pratique consistant à écrire «Article 1» en tant que titre et «article 1» en tant que référence (l'emploi de l'ordinal «premier» ne permettrait pas de distinguer un «article 1» d'un «article I»).

4. Signes et symboles

Liste des principaux signes et symboles employés dans les tableaux de données statistiques, mathématiques, budgétaires, etc.:

	néant
_	neant
0	résultat inférieur à la précision des calculs
:	donnée non disponible
≠	donnée incertaine ou estimée
*	estimation
n.d.	non disponible
r	donnée nouvelle ou révisée
<	plus petit que
>	plus grand que
Δ	différence
Ø	moyenne
MP/ØP	moyenne pondérée
%	pourcentage
% AT	pourcentage de variation
AM	accroissement moyen annuel
\perp	rupture dans la comparabilité
p.m.	pour mémoire
s.o.	sans objet
&	et (esperluette)

5. Divers

a.i.	ad interim
av.	avenue
bd	boulevard
C ^{ie}	compagnie
Éts	établissements
EU-6	les six premiers États membres de la CE
EU-9	les neuf premiers États membres de la CE
EU-10	les dix premiers États membres de la CE
EU-12	les douze premiers États membres de la CE
EU-15	les quinze premiers États membres de l'UE
EU-25	les vingt-cinq premiers États membres de l'UE
EU-27	désigne soit les vingt-sept premiers États membres de l'UE entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2013, soit la composition à 27 États membres de l'Union depuis le départ du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020

EU-28	les vingt-huit premiers États membres de l'UE
f.f.	faisant fonction (par exemple: directeur f.f.)
nº/nºs	numéro/numéros
S ^t /S ^{te}	saint/sainte

Les abréviations suivantes sont principalement utilisées dans les notes et les bibliographies (dans le corps du texte, on leur préférera la forme intégrale; celle-ci est obligatoire dans les actes juridiques):

ibid.	ibidem
id.	idem
op. cit.	opere citato/opus citatum
p.	page(s)
suiv.	suivante(s)
t.	tome(s)
vol.	volume(s)
§	paragraphe(s)

NB: En règle générale, dans les listes d'abréviations, l'énoncé au long doit figurer au singulier (exemple: tjb = tonneau de jauge brute).

Annexe A4 Annexes 185

Annexe A4 Sigles et acronymes

<u>A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V Y Z</u>



Pour l'écriture des sigles et des acronymes, se reporter au <u>point 10.6</u>. Les termes suivis d'un astérisque sont des termes établis, qui ne peuvent pas suivre la règle conventionnelle. Les termes suivis de deux astérisques sont des termes imprononçables à conserver en lettres majuscules.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne comprend que les sigles et acronymes les plus courants et sert avant tout à illustrer la règle d'écriture.

A

AAN	Assemblée de l'Atlantique Nord
ABE	Autorité bancaire européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
ACE	action communautaire pour l'environnement
ACER	Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie [abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
ACNAT	action communautaire pour la conservation de la nature
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (signataires de la convention de Lomé)
ADAPT	initiative communautaire concernant l'adaptation de la main-d'œuvre aux mutations industrielles
ADPIC	aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (équivalent EN = TRIPs)
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AEC	1. Association européenne pour la coopération (Belgique)
	2. Atomic Energy Commission (États-Unis)
AECMA	Association européenne des constructeurs de matériel aérospatial
AECP	Agence européenne de contrôle des pêches [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AED	Agence européenne de défense [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AEE	Agence européenne pour l'environnement [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AEEM	[à ne pas utiliser pour l'Agence européenne des médicaments (voir EMA)]
AEEN	Agence européenne pour l'énergie nucléaire (OCDE)
AELE	Association européenne de libre-échange
AEMF	Autorité européenne des marchés financiers [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AEN	Agence pour l'énergie nucléaire (OCDE)
AEP	Agence européenne de productivité (OCDE)
AEPC	[à ne pas utiliser pour l'Agence européenne des produits chimiques (voir ECHA)]
AER	Agence européenne pour la reconstruction (fin des activités: 31.12.2008)
AESA	Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne [à ne pas utiliser pour l'Autorité européenne de sécurité des aliments (voir EFSA); voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AESM	Agence européenne pour la sécurité maritime [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
AESPC	Association européenne pour la sécurité des produits de consommation
AETA	Association européenne des transporteurs aériens
AETR	accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route
AFE	Agence ferroviaire européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] (remplacée par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer le 15.6.2016)
AFNOR	Association française de normalisation
AG	Aktiengesellschaft
AGE	accord général d'emprunt
Agrimed	agriculture méditerranéenne (programme UE)
AIE	1. accord d'intégration économique (GATS)
	2. Agence internationale de l'énergie (OCDE)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique (ONU)

A T.T.	The state of the state of the state of
AII	accord interinstitutionnel
AIM	advanced informatics in medicine [(action dans le domaine des) technologies de l'information et des télécommunications appliquées à la santé]
AIMA	Azienda di Stato per gli interventi nel mercato agricolo
ALA	pays ALA (pays d'Amérique latine et d'Asie)
ALADI	Association latino-américaine d'intégration (remplace l'ALALE)
ALALE	Association latino-américaine de libre-échange
ALENA	accord de libre-échange nord-américain (équivalent EN = NAFTA)
AL-Invest	programme-cadre de coopération industrielle et de promotion des investissements en faveur des pays d'Amérique latine
Altener	(programme for the development of) alternative energies [(programme de développement d')énergies alternatives]
AME	1. accord monétaire européen
	2. Agence pour la maîtrise de l'énergie
AMF	arrangement multifibre (arrangement concernant le commerce international des textiles)
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (équivalent EN = ASEAN)
ANC	African National Congress
ANIMO	réseau informatisé de liaison entre autorités vétérinaires
AOP	appellation d'origine protégée
APB	avant-projet de budget
APBRS	avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire
APD	aide publique au développement
APE	Assemblée parlementaire européenne
APME	Association des producteurs de matières plastiques en Europe
ARBED	Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange
ARION	Actieprogramma: reizen met een instructief karakter voor onderwijsspecialisten (programme de visites d'études pour spécialistes en matière d'éducation)
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
ASBL	association sans but lucratif
ASCII	American Standard Code for Information Interchange
ASE	[à ne pas utiliser pour l'Agence spatiale européenne (voir ESA)]
ASEAN	(voir ANASE)
AUEA	Agence de l'Union européenne pour l'asile [jusqu'au 19.1.2022: «Bureau européen d'appui en matière d'asile — EASO»; voir <u>point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)</u>]

В

BAD	Banque africaine de développement
	2. Banque asiatique de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BCE	Banque centrale européenne
BCMN	bureau central de mesures nucléaires (Euratom; Belgique, Geel)
BC-NET	business cooperation network (réseau européen de coopération et de rapprochement d'entreprises)
BCR	bureau communautaire de référence
BEE	Bureau européen de l'environnement
BEI	Banque européenne d'investissement
Benelux	Union économique de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg
BEP	biomolecular engineering programme (programme de recherche et de formation dans le domaine du génie biomoléculaire)
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BEUC	Bureau européen des unions de consommateurs
BGB	Bürgerliches Gesetzbuch (code civil allemand)
BGBl. (*)	Bundesgesetzblatt
BID	Banque interaméricaine de développement (ONU)
BIPM	Bureau international des poids et mesures (France, Sèvres)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale; ONU)
BIT	Bureau international du travail

BPL	bonnes pratiques de laboratoire
BRAIN	basic research in adaptive intelligence and neurocomputing (recherche fondamentale sur l'intelligence adaptative et le neurocalcul)
BRE	bureau de rapprochement des entreprises (Commission)
BRI	Banque des règlements internationaux
Bridge	biotechnology research for innovation, development and growth in Europe (recherches biotechnologiques pour l'innovation, le développement et la croissance en Europe)
BRITE	basic research in industrial technologies for Europe (recherche technologique fondamentale et application des nouvelles technologies en Europe)
BRITE-EURAM	basic research in industrial technologies for Europe (recherche technologique fondamentale et applications des nouvelles technologies en Europe) — European research on advanced materials (recherche européenne sur les matériaux avancés)
BRS	budget rectificatif et supplémentaire

C

CAD 1. Comité d'aide au développement (OCDE) 2. computer-aided design (équivalent FR = CAO) 3. dollar canadien Capital canadien Coopération pour l'automatisation des données et de la documentation concernant les importations/exportations et l'agriculture Caf [la ne plus utiliser pour «coût, assurance et fret» (voir CIF)] CAM [voir FAO (1)] CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (***) Commission for the Conservation de l'Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCG 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIT 1. Comité de coopération industrielle 2. Comité consultatif international des radiccommunications CCIT 2. Comité consultatif international etégraphique et téléphonique CCNR Commiscion centrale pour la navigation du binin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification exertale provisive (des produits) (GATS) CRR (à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Consité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (NOUD) CGR (conseil du développement	C	
Caddia coopération pour l'automatisation des données et de la documentation concernant les importations/exportations et l'agriculture caf [a ne plus utiliser pour «coût, assurance et fret» (voir CIF)] CAM [voir FAO (1)] CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission baleinière internationale CCAM commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCG Conseil de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIT 1. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 2. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 3. comité consultatif international des radiocommunications CCIT 4. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 5. comité consultatif des ressources propres CCD Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale pour la navigation du Rhin CCI Commission centrale provisionie (des produits) (GATS) a na plus utiliser pour le Centre commun de reche	CAD	
cade dia ecopération pour l'automatisation des données et de la documentation concernant les importations/exportations et l'agriculture caf [ân e plus utiliser pour «coût, assurance et fret» (voir CIF)] CAM [voir FAO (1)] CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBB Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIT 2. Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif des ressources propres CCR 2. da plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCR 2. classification centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité des consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CI 1. Centre pour le développement durable (ONU) CI 2. Conseil du Geveloppement durable (ONU) CI 3. Centre pour le certre commun de recherche (voir JRC)] Cornée de traduction des organes de l'Union européenne		
et l'agriculture caf [à ne plus utiliser pour «coût, assurance et fret» (voir CIF)] CAM (voir FAO (1)) CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchès CCAMLR (**) Commission pour la conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. conité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIT 1. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 2. Comité consultatif le l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 1. comité consultatif nernational des radiocommunications CCIT 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 3. comité consultatif des ressources propres CCD Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone (PNUE)] CCP classification centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone (PNUE) CCR 2. cansité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CCR 2. Conseil du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du serve pour le developpement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du serve pour l	0-44:-	
CAM (voir FAO (1)) CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) CCAMISCON (Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Commission centrale pour la navigation du Rhin CCCL Cordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coopération sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ONUDI) CDI 2. Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5-3, organismes décentralisés (agences)]	Caddia	
CAN Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la flaune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIT 1. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 2. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 2. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 3. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 4. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 5. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 6. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 7. comité consultatif des resources propres CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Cordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordinating van la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale pour la navigation du Rhin CCOL Cordinating Committe en the Ozone Layer [comité de coordinating van la couche d'ozone (PNUE)] CCR 6. (à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)) CCR 7. (a pe plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)) CCR 7. (cancité des resources pro	caf	[à ne plus utiliser pour «coût, assurance et fret» (voir CIF)]
Canzas zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud) CAO conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMIR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international des radiocommunications CCONR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [a ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif er ressources propres CDD Commission du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ONUDI) CDI 2. Centre de uropéen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte)	CAM	[voir FAO (1)]
CAOE conception assistée par ordinateur CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de comerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCCL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (NUDI) CCRP comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte)	CAN	Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN)
CARE système communautaire sur les accidents de la route en Europe Caricom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMIR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation of Antarctic Marine Living Resources) (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et de la développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des commines d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de compération industrielle 2. Chambre de comperce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (NUDI) CGRP Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) (CGT (°) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3., organismes décentralisés (agences)]	Canzas	zone «Canzas» (formée du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud)
Carlcom Communauté des Caraïbes CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM Commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR (à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ONUDI) CCR (*) Comité curopéen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte)	CAO	conception assistée par ordinateur
CBI Commission baleinière internationale CCA cadre communautaire d'appui CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des commines d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Cordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CARE	système communautaire sur les accidents de la route en Europe
CCAM commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif international etélégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement industriel (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	Caricom	Communauté des Caraïbes
CCAMLR (**) Commission consultative des achats et des marchés CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif pour la navigation du Rhin CCOL Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du éveloppement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement durable (ONU) CDI 2. Conseil du développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM Compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CBI	Commission baleinière internationale
CCAMLR (**) Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) CCD 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 2. Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement industriel (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCA	cadre communautaire d'appui
(Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) 1. comité du commerce et de la distribution 2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif el v'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCAM	commission consultative des achats et des marchés
2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD) 3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CCRP comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCAMLR (**)	♥
3. conseil du commerce et du développement (Cnuced) CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCIT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCD	1. comité du commerce et de la distribution
CCE 1. Conseil des communes d'Europe 2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 2. comité consultatif international des radiocommunications CCITT 3. comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CCR Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CCT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		2. (nomenclature du) Conseil de coopération douanière (créé en 1952; a changé son appellation en OMD)
2. (à éviter pour la Commission européenne) CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		3. conseil du commerce et du développement (Cnuced)
CCG Conseil de coopération du Golfe CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CCR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCE	1. Conseil des communes d'Europe
CCI 1. Comité de coopération industrielle 2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CCR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		2. (à éviter pour la Commission européenne)
2. Chambre de commerce internationale CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CCR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCIR Comité consultatif international des radiocommunications CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCI	1. Comité de coopération industrielle
CCITT 1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies 2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		2. Chambre de commerce internationale
2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCIR	Comité consultatif international des radiocommunications
CCNR Commission centrale pour la navigation du Rhin CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCITT	1. comité consultatif de l'innovation et du transfert des technologies
CCOL Coordinating Committee on the Ozone Layer [comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		2. Comité consultatif international télégraphique et téléphonique
[comité de coordination sur la couche d'ozone (PNUE)] CCP classification centrale provisoire (des produits) (GATS) CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory	CCNR	Commission centrale pour la navigation du Rhin
CCR [à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)] CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCOL	
CCRP comité consultatif des ressources propres CDD Commission du développement durable (ONU) CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCP	classification centrale provisoire (des produits) (GATS)
CDD Commission du développement durable (ONU) 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCR	[à ne plus utiliser pour le Centre commun de recherche (voir JRC)]
CDI 1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE) 2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CCRP	comité consultatif des ressources propres
2. Conseil du développement industriel (ONUDI) CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CDD	Commission du développement durable (ONU)
CdR (*) Comité européen des régions CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CDI	1. Centre pour le développement industriel (ACP-UE)
CD-ROM compact disc read-only memory (disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]		2. Conseil du développement industriel (ONUDI)
(disque compact à mémoire morte) CdT (*) Centre de traduction des organes de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CdR (*)	Comité européen des régions
[voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	CD-ROM	
CE Communauté européenne	CdT (*)	
	CE	Communauté européenne

CEA	1. Commissariat à l'énergie atomique (France)
	2. Commission économique pour l'Afrique (ONU)
	3. Confédération européenne de l'agriculture
CEAC	Commission européenne de l'aviation civile
CEAO	1. Commission économique pour l'Asie occidentale (ONU; remplacée par la CESAO)
	2. Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEAR	Comité européen de l'asile et des réfugiés
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier (le traité CECA est arrivé à expiration le 24 juillet 2002)
CECUA	Confederation of European Computer User Associations
	(Confédération européenne des associations d'utilisateurs des technologies de l'information)
CED	Communauté européenne de défense
Cedeao	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Cedefop	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> <u>point 9.5.3</u> , <u>organismes décentralisés (agences)</u>]
Cedex (*)	courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle
CEDH	1. convention européenne des droits de l'homme
	2. convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
CEDRE	Centre européen de développement régional
CEE	1. Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) (équivalent EN = ECE)
	2. Communauté économique européenne (équivalent EN = EEC)
CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique (désignée aussi par Euratom)
CEF	Comité économique et financier (remplace le Comité monétaire)
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CEI	1. centre d'entreprise et d'innovation
	2. Commission électrotechnique internationale
	3. Communauté des États indépendants
	4. coopération économique internationale
CEIES	comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social
CELAD	comité européen de lutte antidrogue
CELEX	Communitatis Europaeae Lex (base de données)
CEMT	conférence européenne des ministres des transports
CEN	Comité européen de normalisation
Cenelec	Comité européen de normalisation électrotechnique
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine (ONU; remplacée par la Cepalc)
Cepalc	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU)
CEPD	Contrôleur européen de la protection des données
CEPL	conférence européenne des pouvoir s locaux
CEPOL	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs [jusqu'au 30.6.2016: «Collège européen de police»; <i>voir</i> point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
Ceprem	Centre de promotion et de recherche pour la monnaie européenne
CEPT	Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications
Cerchar	Centre d'études et de recherches des Charbonnages de France
CERD	Comité européen de la recherche et du développement
CERDP	Centre européen de recherche et de documentation parlementaires
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire (anciennement «Conseil européen pour la recherche nucléaire»)
CES	Confédération européenne des syndicats
CESAO	2. corps européen de solidarité Commission économique et sociale pour l'Asia occidentale (ONU)
	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ONU)
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ONU)
CESD	Collège européen de sécurité et de défense (JO L 176 du 4.7.2008, p. 20)
CESE	Comité économique et social européen
	Centre européen de stratégie politique (voir point 9.6, tableau des intitulés des DG de la Commission)
CFAO	conception et fabrication assistées par ordinateur
CFC	chlorofluorocarbone
CGC	comité consultatif en matière de gestion et de coordination
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée (anciennement «Conseil général des pêches pour la Méditerranée»)

CECT classification internationale (des Nations unies) pour le commerce international CECR classification internationale (par la conservation des thonidés de l'Atlantique (organe de la Convention, cirée ci-aproté) 2. Commention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (organe de la Convention, cirée ci-aproté) 2. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CEDST Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CEDST Consist de l'information et de la documentation scientifiques et techniques CEP Cossi, insurance and freight (cod.) assurance et fret) (Incoterna 2010 — ne plus utiliser «cal*) CEG Conférence intergouvernementale Cilheam Contre international de la hautes études agronomiques méditerranéennes CEJ Cour internationale de justice CEP Comment (abreviation deritque dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CEP Comment (abreviation deritque dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CEPA Commission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (aquivalent EN » ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CEPA Commission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Sud-Est (aquivalent EN » ICNAF — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CEPA Commission internationale de protection de la region alpine CEPR Commission internationale de protection de la region alpine CEPR Commission internationale pour la protection de la region alpine CEPR Commission internationale pour la protection de la region alpine CEPR Commission internationale de protection de Nihi contre la pollution CERC Centre d'information et de recherche et ur le cancer CERCE Centre d'information de de recherche documentaire des Communautés européennes CERCE Centre d'information de récherche de ur le développement CEIRCE Centre d'information de récherche de ur le développement CEIRCE Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchiss		
CICTA Commission international de Loroix-Rouge CICTA 1. Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (organe de la Convention, citée d'apràs) 2. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CIDST Comité de l'information et de la documentation scientifiques et techniques CIEM Consell international pour l'exploration de la mor CIF cost, insurance and freight (colt, assurance et fret) (Incoterns 2010 — ne pius utiliser «caf») CIG Conférence international des hautes études agronomiques méditerranéennes CID Cour internationale de justice CIPAC Agence axécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; vor point 9.5.4, agences exécutives) CIPA Commission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (depulsant EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAC Commission internationale de probection de l'Ariantique Nord-Ouest (depulsant EN = ICNAF — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPAC Commission internationale de protection contre les radiations CIPAC Commission internationale de protection contre les radiations CIPAC Commission internationale de protection contre les radiations CIPAC Commission internationale de protection de la région alpine CIPRE Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRE Commission internationale de sur protection de la région alpine CIPRE Commission internationale de protection de la région alpine CIPRE Contre d'information, de réflexion et d'echanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CIPRE Contre d'information, de réflexion et d'échore pour l'enségnement et l'empli des langues		
CICTA 1. Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (organe de la Convention, citée de après) 2. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CIDST Comelie de l'information et de la documentation scientifiques et techniques CIEM Consell international pour l'exploration de la mer CIF (cost, insurance and freight (cost), assurance et fret) ((incoterns 2010 – ne plus utilités réarb) CIG Conférence intergouvernementale Ciheam Centre international des hautes études agronomiques méditernanéennes CIJ Cour internationale de justice CIPA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abdréviation) indentigue dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIPA Commission internationale pour les pôcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN - ICNAE – International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (pric PIPAN of OPANO) (équivalent EN = CIANAE-NAE) CIPAN-OPANO (pric PIPAN of OPANO) (équivalent EN = CIANAE-NAE) CIPAL commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icsaer – International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPAL commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icsaer – International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPAL commission internationale de protection de la région alpine CIPRA Commission internationale de protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la region alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la region alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la region alpine CIPRA Commission internationale pour la recherche de l'university de la commis		
citée ci-après) 2. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique CIDST Comité de l'information et de la documentation scientifiques et techniques CIEM Cossi linternational pour l'exploration de la mer CIF cost, insurance and freight (cold, assurance et fret) (Incoterms 2010 — ne plus utiliser ecafe) CIG Conférence international des hautes études agronomiques méditerranéennes CIJ Cour internationale de justice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIPA comité internimistériel des pris. CIPA Commission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent En E-CIAFF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN er OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) CIPAS Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icsaéf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPR Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPR Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPR Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRE Commission internationale pour la protection de la région alpine CIRRE Centre d'information de recherche sur le cancer CIRGE Contre d'information de recherche sur le cancer CIRGE Contre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) CIPRE Comfération internationale pour la protection de l'emploi des langues CIPRE Conférération internationale des syndicats tibres CIPRE Conférération internationale des syndicats tibres CIPRE Conférération internationale des syndicats tibres CIPRE Conférération internationale des syndicats chrétiens CISCE Conférération internationale des syndicats chrétiens CISCE Conférération internationale des syndicats chrétiens CISCE Conférération de l'alimentation (ONU) CIPRE		_
CIEM Conseil International pour l'expiration de la mor CIF cost, insurance and freight (coît, assurance et fret) (Incoterms 2010 – ne plus utiliser «cafe) CIG Conférence international des hautes études agronomiques méditerranéennes CI-CIF Contre international des hautes études agronomiques méditerranéennes CI-CIF Cour international de shautes études agronomiques méditerranéennes CI-CIF Cour international de plustice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIPA Comité internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivainet De I-CIAP – International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-QENO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) CIpase Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPR Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPR Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la règion alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIPRA centre d'information, de réflexione et déchanges en matière de sau était de siné	CICTA	citée ci-après)
CIFM cossi international pour l'exploration de la mer CIF cost, insurance and Treight (coût, assurance et fret) ((incoterns 2010 – ne plus utiliser cach) CIG Conférence intergouvernementale Chema Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes CIJ Cour international de le justice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIP comité interministériel des prix CIPAN Commission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF - International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) CIpase Commission internationale des pôches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = ICSAF - International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPA Commission internationale des pôches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = ICSAF - International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPA Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale de protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIRRE Centre einternational de recherche sur le cancer CIRCE Centre einternational de recherche documentaire des Communautés européennes CIRGE Centre einternational de recherche documentaire des Communautés européennes CIRGE Centre einternational de récherche pour l'enseignement et l'emploi des langues CIPRA centre einternational de récherche pour l'enseignement et l'emploi des langues CIPRA Confédération internationale des syndicats chrétiens CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISC Confédération internationale repe de l'éducation CITE classification international Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des poèces de faunt et de flor		2. Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIF Conférence intergouvernementale Cincoterns 2010 - ne plus utiliser «cach») CIG Conférence intergouvernementale Cincotern 2010 - ne plus utiliser «cach») CID Cour international des hautes études agronomiques méditerranéennes CID Cour international de justice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIP CO comité intermisistériel des pris. CIPA Comission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent En E I CINAF - Indernational Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN er OPANO) (équivalent EN = I CNAF - Indernational Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPA Commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = I CSeaf - Indernational Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPR Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Contre international de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCE Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues CIRCE Confédération internationale des syndicats thrètiens CISC Confédération internationale des syndicats libres CISC Confédération internationale de	CIDST	Comité de l'information et de la documentation scientifiques et techniques
Cincerms 2010 — ne plus utiliser «cafe) Cincerms (Confrence intergouvernementale Cincerms (Confrence intergouvernementale	CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
Ciliam Centre international de justice CID Cour international de justice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIPA comité interministériel des prix CIPAN Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN (voir CIPAN et POANO) (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPA (voir CIPAN et POANO) (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPA commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icseaf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIPC Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRCE Centre d'information et de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche de developpement CIRCE Centre d'information et de recherche de developpement CIRCE Centre d'information et de recherche de developpement CIRCE Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues CIRCE Confédération internationale des syndicats Libres CITE classification internationale des syndicats Libres CITE classification internationale des syndicats libres CITE Classification internationale les syndicats libres CITE Classification internationale et syndicats libres CITE Classification internationale et syndicats libres CITE Classification internationale et syndicats libres CITE Classification internationale l'enseigne et de l'évolution et d'entre libre et d'ev	CIF	
CIJEA Cour internationale de justice CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.4, agences exécutives) CIPAN Commission internationale pour le pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) Cipase (Commission internationale pour le pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF-NAFO) Cipase (Commission internationale pour la portication de la région alpine CIPR Commission internationale pour la portication du la fination (CIPAN-OPANO) CIPA Commission internationale pour la protection du la Prison alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du la Prison alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du la Prison alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du la Prison alpine CIPRA Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale de protection contre les radiations CIRC Contre d'information de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information de de recherche de la développement CIRCE Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circeti centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) CIRCE Confédération internationale des syndicats chrétiens CISC Confédération internationale des products des products des faunes et de flore sauvages menacées d'extinction) CITES Convention sur le commerce international des espéces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (convention sur le commerce intern	CIG	Conférence intergouvernementale
CINEA Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (advivation identique dans toutes les langues; voir point 5.5.4, agence exécutives) CIPAN comission internationale pour les pécheries de l'Atlantique Nord-Ouest (equivalent the 1 CINAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) Cipase Commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (equivalent EN = 1 Ecsaf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPI comifé interministériel pour la politique industrielle CIPR Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Contre international de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCE Centre d'information et de recherche de le développement CIRCE Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats libres CISC Convention on International trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CISC Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CISC Conve le justice de l'Union européenne CIPPA character des	Ciheam	Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes
CIP comité interministériel des prix CIPAN Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN er OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) Cipase Commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icsest — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPI comité internationale des pôches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icsest — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPR Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIRRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIRRA Comité internationale des cenère riche documentaire des Communautés européennes CIRRA Centre d'information et de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cirrel Centre d'information et de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cirrel Centre d'Information et de récherche sour la réchang	CIJ	Cour internationale de justice
CIPAN (Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (équivalent EN = ICNAF — International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF — NAFO) Cipase (Commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = ICNAF — NAFO) CIPI commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = ICNAF — NAFO) CIPR (Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA (Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA (Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA (Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC (Centre d'informationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC (Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCB (Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRCB (Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) CIRCB (Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au serior de serior	CINEA	
(équivalent EN = ICNAF - International Commission for the North-West Atlantic Fisheries) CIPAN-OPANO (voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO) Cipase Commission internationale des péches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icseaf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPI comité interministériel pour la politique industrielle CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la radiations CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRCE Centre d'information et de recherche au le cancer CIRCE Centre d'information de recherche occumentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIRD Contre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des syndicats libres	CIP	comité interministériel des prix
Cipiase Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (équivalent EN = Icseaf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries) CIPI Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Centre d'information et de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIRCA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats libres CISL Confédération internationale des syndicats libres CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espéces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) COCE Cour de justice des Communaurés européennes (devenue Cour de justice des l'Union européenne CHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conféderation mondiale de l'engie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale de l'engie CMC Connédération mondiale de l'union européenne CNC Conseil mondiale de l'union européenne CNC Conseil ondrique CNC Conseil ondrique CNG Conseil ondrique CNG Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNucle Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNucle Conférence des Nations unies pour la dr	CIPAN	·
CIPI comité interministériel pour la politique industrielle CIPR Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRP Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Centre international de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIRCA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centré d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats libres CISC Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des syndicats libres CITE classification internationale des Syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Couretion on International reparte finandargered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CIDE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne CINA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CIPCE Courie des nations de la recherche scientifique (France) CINTE C	CIPAN-OPANO	(voir CIPAN et OPANO) (équivalent EN = ICNAF-NAFO)
CIPI comité interministériel pour la politique industrielle CIPRA Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Centre international de recherche sur le cancer CIRC Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information au de récherche pour l'enseignement et l'emploi des langues CISC Confédération internationale des syndicats libres CISC Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITE classification internationale type de l'éducation CITE Causs	Cipase	Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est
CIPR Commission internationale de protection contre les radiations CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRA Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRCE Centre d'information et de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche et le développement CIRDA Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale type de l'éducation CITES Classification internationale type de l'éducation CITE classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU)		(équivalent EN = Icseaf — International Commission for the South-East Atlantic Fisheries)
CIPRA Commission internationale pour la protection de la région alpine CIPRP Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Centre international de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circeli centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circeli centre d'information de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on Internationale type de l'éducation CITI classification internationale type de l'éducation CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CICCE Cour de justice des l'Union européenne (Our de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CILLE Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CULP Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CULP Conférence mondiale de l'énergie CMI Conférence mondiale de l'énergie CMI Conférence mondiale de l'énergie CMI Conférence mondiale de l'energie CMI Conférence mondiale de l'energie CMI Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNCC comité militaire de l'Union européenne CNC Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur le commerce et la technique au service du développement	CIPI	comité interministériel pour la politique industrielle
CIPRP Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution CIRC Centre d'information et de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Circel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circeli centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circeli centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Circeli centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CICE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CIUE Cour de justice de l'Union européenne CHA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMIC Comité maritime international CMIC Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité militaire de l'Union européenne CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnucle Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des N	CIPR	Commission internationale de protection contre les radiations
CIRC Centre international de recherche sur le cancer CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cirieel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats chrétiens CITE classification internationale des syndicats libres CITE classification internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne européenne (devenue Cour de justice de l'Union européenne (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUB Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnuced Conférence des Nations unies pour la droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement	CIPRA	Commission internationale pour la protection de la région alpine
CIRCE Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cireel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de langues Cirefi centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'fenergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil mondiale de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnuced Conférence des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique		
CIRD Comité interservices pour la recherche et le développement CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cireel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Cirefi centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des yendicats libres CITE classification internationale des producats libres CITE Convention on Internationale des producation CITI classification internationale des producation CITI classification internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondiale de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Cosseil mondiale de l'achien européenne CN Cosseil mondiale de l'achien européenne CNC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnuced Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnuced Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de développement européen de la science et de la technologie	CIRC	
CIREA centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière d'asile (au sein du secrétariat général du Conseil) Cireel Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International type de l'éducation CITI classification internationale type de l'éducation CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne (L1,2,2,009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'érergie CMI Conférence mondiale du travail CMI Confédération mondiale du travail CMUE Comité mairtime international CMI Confédération mondiale du travail </td <td>CIRCE</td> <td>Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes</td>	CIRCE	Centre d'information et de recherche documentaire des Communautés européennes
Cireel Centre d'information et de recherche pour l'enseignement et l'emploi des langues Cirefi centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale des Syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Corvention on Internationale Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne (LHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnuced Conférence des Nations unies sur le revironnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies sur le revironnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies sur le revironnement et le développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CIRD	
Cirefi centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (au sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUCE Comférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUCE Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement CNUSE Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement CNUSE Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement COCONA Conseil de coopération nord-atlantique COCONA Conseil de développement européen de la science et de la technologie	CIREA	
sein du secrétariat général du Conseil) CISC Confédération internationale des syndicats chrétiens CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on Internationale trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnucid Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Coona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
CISL Confédération internationale des syndicats libres CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun CNUCC Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUCD Conférence des Nations unies sour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et de la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	Cirefi	
CITE classification internationale type de l'éducation CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CISC	Confédération internationale des syndicats chrétiens
CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cnusted Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CISL	Confédération internationale des syndicats libres
(convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) CITI classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU) CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CITE	
CJCE Cour de justice des Communautés européennes (devenue Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUED Conférence des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CITES	
CJUE Cour de justice de l'Union européenne le 1.12.2009) CJUE Cour de justice de l'Union européenne CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CITI	classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (ONU)
CLHP chromatographie liquide à haute pression CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CJCE	, ·
CMA Conseil mondial de l'alimentation (ONU) CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CME Conférence mondiale de l'énergie CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CLHP	chromatographie liquide à haute pression
CMI Comité maritime international CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CMA	Conseil mondial de l'alimentation (ONU)
CMT Confédération mondiale du travail CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CME	Conférence mondiale de l'énergie
CMUE Comité militaire de l'Union européenne CN Conseil nordique CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CMI	Comité maritime international
CNRS Centre national de la recherche scientifique (France) CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CMT	Confédération mondiale du travail
CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CMUE	Comité militaire de l'Union européenne
CNTC comité de la nomenclature du tarif commun Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie	CN	Conseil nordique
Cnuced Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
Cnudci Commission des Nations unies pour le droit commercial international CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
CNUED Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement Cnusted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
Cousted Conférence des Nations unies pour la science et la technique au service du développement Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
Cocona Conseil de coopération nord-atlantique Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
Codest comité de développement européen de la science et de la technologie		
Contederation generale des coopératives agricoles de l'Union européenne (anciennement «Comité général de la		
coopération agricole»)	Cogeca	Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne (anciennement «Comité général de la coopération agricole»)

COI	1. Comité olympique international
	2. Commission de l'océan Indien
	3. Conseil oléicole international
COLEACP (**)	comité de liaison Europe-ACP pour la promotion des fruits tropicaux, des légumes de contre-saison, des fleurs, des plantes ornementales et des épices
COM	collectivité d'outre-mer (France — voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM)
Comett	Community programme in education and training for technology (programme communautaire d'éducation et de formation dans le domaine des technologies)
Comext	(base de données du commerce extérieur, UE)
COPA	Comité des organisations professionnelles agricoles (UE)
Copace	Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COPEC	comité paritaire de l'égalité des chances
CORDI	comité de la recherche et du développement industriel
CORDIS (*)	Community Research and Development Information Service (service communautaire d'information sur la recherche et le développement) (ce sigle doit rester en lettres majuscules, à la suite d'un accord avec une organisation commerciale dotée du même sigle)
Coreper	Comité des représentants permanents
Corine	coordination des informations sur l'environnement
Cosine	cooperation for open systems interconnection networking in Europe (coopération sur les systèmes ouverts de communication en Europe) (projet du programme Eureka)
COST	coopération européenne en science et technologie (ancienne dénomination: coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique)
COV	composés organiques volatils
CP	crédits de paiement
CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est
CPE	1. comité permanent de l'emploi
	2. Coopération politique européenne
	3. crédits pour engagements
CPP	crédits pour paiements
CPRA	comité permanent de la recherche agricole
CRAFT	cooperative research action for technology (programme d'action pour les PME de l'artisanat et du commerce)
CREST	comité de la recherche scientifique et technique
Cronos	(banque macroéconomique pour le traitement des séries chronologiques)
CRU	Conseil de résolution unique [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
CST	comité scientifique et technique (Euratom)
CSTE	classification des marchandises pour les statistiques des transports en Europe
CSUE	Centre satellitaire de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
CTCI	classification type pour le commerce international (Eurostat)
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien

D

Daphné	programme d'action relatif à des mesures préventives pour lutter contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes
DAU	document administratif unique
DECT	digital European cordless telecommunications (télécommunications numériques sans fil européennes)
DELTA	development of European learning through technological advance [(programme de) développement de l'apprentissage en Europe par l'emploi des technologies avancées]
DG	direction générale (voir point 9.6, tableau des intitulés des DG de la Commission)
DGT	direction générale de la traduction
DIANE	direct information access network for Europe (réseau européen d'accès direct à l'information)

DIN	1. Deutsche Industrie Norm
	2. Deutsches Institut für Normung
DJA	dose journalière admissible (denrées alimentaires)
DNO	dépense non obligatoire (budget UE)
DO	dépense obligatoire (budget UE)
DOCUP	document unique de programmation
DOM	département d'outre-mer (France – voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM)
DOM-ROM	département et région d'outre-mer (France – voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM)
DOSES	development of statistical expert systems (développement de systèmes experts en statistique)
DOSIS	development of statistical information services (évolution du programme DOSES)
DPI	droits de propriété intellectuelle
DRAM	dynamic random access memory (mémoire vive dynamique)
DRIVE	dedicated road infrastructure for vehicle safety in Europe (infrastructure routière spécifique pour la sécurité des véhicules en Europe)
DTS	droit de tirage spécial (FMI)

E

e.a. (*)	et autres
EACEA	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.4, agences exécutives)
EAM	États africains et malgache
EAMA	États africains et malgache associés
EAMM	États africains, malgache et mauricien
EAMMA	États africains, malgache et mauricien associés
EAS	[à ne pas utiliser pour l'École européenne d'administration (voir EUSA)]
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] [remplacé par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) le 19.1.2022]
EBS	(voir ESB)
ECDC	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
ECE	[voir CEE (1)]
ECHA	Agence européenne des produits chimiques [abréviation identique dans toutes les langues (ne pas utiliser AEPC); voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
ECHO	 European Commission host organisation (ancien serveur de bases de données de la Commission) direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) (voir point 9.6, tableau des intitulés des DG de la Commission)
Ecosoc	1. Conseil économique et social (ONU)
	2. (à ne pas utiliser pour le Comité économique et social européen)
ECU	European currency unit (unité de compte européenne) [remplacée par l'euro (code ISO: EUR) — voir point 7.3.1]
EDI	electronic data interchange (échange de données informatisées)
EEA	[à ne pas utiliser pour l'École européenne d'administration (voir EUSA)]
EEE	Espace économique européen
EFICS	European forestry information and communication system (système européen d'information et de communication forestières)
EFSA	Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority) [abréviation identique dans toutes les langues (ne pas utiliser AESA); voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
EFT	enquête sur les forces de travail
EIC	euro-info-centre
EIGE	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]

Einecs	European inventory of existing commercial chemical substances (inventaire européen des produits chimiques commercialisés)
Eionet	réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement
EIOPA	(voir AEAPP)
Eismea	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.4, agences exécutives)
EIT	Institut européen d'innovation et de technologie (abréviation identique dans toutes les langues — JO L 97 du 9.4.2008, p. 1)
ELISE	European local initiatives system of exchanges (réseau européen d'échanges d'informations sur le développement local et les initiatives locales d'emploi)
EMA	Agence européenne des médicaments [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] (abréviation identique dans toutes les langues; antérieurement «Agence européenne pour l'évaluation des médicaments», EMEA)
EMAS	système communautaire de management environnemental et d'audit
EMCDDA (**)	(voir OEDT)
EMEA	(voir EMA)
EMSA	(voir AESM)
ENEL	Ente nazionale energia elettrica
ENIAC	European Nanoelectronics Initiative Advisory Council (Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique)
ENISA	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité [abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
Envireg	environnement régional
EPA	Agence pour la protection de l'environnement (Europe)
	2. Office pour la protection de l'environnement (États-Unis)
EPOCH	European programme on climatology and natural hazards (programme européen en matière de climatologie et de risques naturels)
EPOS	electronic point-of-sale (point de vente électronique)
ED00	2. European pool of studies (and analyses) [pool européen d'études (et d'analyses)]
EPSO	European Personnel Selection Office (Office européen de sélection du personnel) (voir point 9.5.2, services interinstitutionnels)
Erasmus	European Community action scheme for the mobility of university students (programme d'action de la Communauté européenne en matière de mobilité des étudiants universitaires)
ERCEA	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> <u>point 9.5.4, agences exécutives</u>)
ERICA	European Research Institute for Consumer Affairs (Institut européen de recherche des affaires de consommateurs)
ERMES	European radio messaging system (système paneuropéen de téléappel public terrestre)
ESA	European Space Agency (Agence spatiale européenne) (abréviation identique dans toutes les langues; ne pas utiliser ASE)
ESB	 encéphalopathie spongiforme bovine (maladie des «vaches folles») équivalent subvention brut
ESMA	(voir AEMF)
ESN	équivalent subvention net
Esprit	European strategic programme for research and development in information technology (programme stratégique européen de recherche et de développement relatif aux technologies de l'information)
ESSI	European software and systems initiative (initiative européenne en matière de logiciels et de systèmes)
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation) [abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
ETSI	European Telecommunications Standards Institute (Institut européen de normalisation des télécommunications)
EU-15	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'Union européenne)
EU-25	Europe des Vingt-cinq (ensemble des 25 premiers États membres de l'Union européenne)

EU-27	Europe des Vingt-sept (désigne soit la composition à 27 États membres de l'Union européenne entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 30 juin 2013, soit la composition à 27 États membres de l'Union depuis le départ du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020. Si un risque de confusion existe, il conviendra de préciser quelle configuration est couverte par le sigle employé,
	éventuellement sous forme de note de bas de page.)
EU-28	Europe des Vingt-huit (ensemble des 28 premiers États membres de l'Union européenne entre le 1 ^{er} juillet 2013 et le 31 janvier 2020)
	(EU-15, EU-25, EU-27: abréviations identiques dans toutes les langues; ne pas utiliser les formes UE-15, UE-25, UE-27)
EUIPO	(voir OUEPI)
eu-LISA	Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
EUMC	Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes [remplacé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (voir FRA)]
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
EURAM	European research on advanced materials (recherche européenne sur les matériaux avancés)
Euratom	(voir CEEA)
Eureka	European Research Coordination Agency (Agence européenne pour la coordination de la recherche)
EURES	European employment services (services européens de l'emploi)
EURET	European research for transport (recherche européenne pour les transports)
Euroaim	European advanced informatics in medicine
EURO-AIM	European Organisation for an Audiovisual Independent Market (Organisation européenne pour un marché de l'audiovisuel indépendant)
Eurocontrol	Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
Eurofound	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail [abréviation identique dans toutes les langues; <i>voir</i> <u>point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)</u>]
Eurojust	Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale
Eurolib	European library project
Euronet-DIANE	direct information access network for Europe (réseau européen d'accès direct à l'information)
Europol	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
Eurostat	(office statistique de l'Union européenne) (voir aussi annexe C, Eurostat)
Eurotecnet	European technical network (réseau européen de projets de démonstration dans le domaine de la formation professionnelle aux nouvelles technologies de l'information)
Eurydice	réseau d'information sur l'éducation en Europe (http://www.eurydice.org/)
EUSA	European School of Administration (École européenne d'administration) (abréviation identique dans toutes les langues; ne pas utiliser EAS ni EEA — voir point 9.5.2, services interinstitutionnels)
EUSPA	Agence de l'Union européenne pour le programme spatial
EVCA	European Venture Capital Association (Association européenne du capital-risque)
EWOS	European workshop for open systems (Groupement européen pour l'élaboration des normes OSI)

F

FAO	1. fabrication assistée par ordinateur
	2. Food and Agriculture Organization (of the United Nations)
	(Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FAR	fisheries and aquaculture research [(programme de) recherche dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture]
FAST	forecasting and assessment in the field of science and technology
	(prévision et évaluation dans le domaine de la science et de la technologie)
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
Feampa	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FECOM	Fonds européen de coopération monétaire
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEF	à ne pas utiliser pour la Fondation européenne pour la formation (voir ETF)
FEFAC	Fédération européenne des fabricants d'aliments composés
FEI	Fonds européen d'investissement
FEM	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
	FEOGA-Orientation
	FEOGA-Garantie FEOGA, section «Orientation»
	FEOGA, section «Orientation» FEOGA, section «Garantie»
FES	Fondation européenne de la science
FIDA	Fonds international de développement agricole (ONU)
FIDE	Fédération internationale pour le droit européen
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban
FISE	Fonds des Nations unies pour l'enfance (l'abréviation plus courante est Unicef)
FLAIR	food-linked agro-industrial research
	(recherche et développement dans le domaine des sciences et des technologies de l'alimentation)
FME	Fonds monétaire européen
FMI	Fonds monétaire international (ONU)
Fnulad	Fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus de drogue
FNUR	Fonds des Nations unies pour les réfugiés
FOB	free on board (franco à bord) (Incoterms 2010 — ne plus utiliser «fob»)
FORCE	formation professionnelle continue
FORMA	Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles
Forpronu	Force de protection des Nations unies
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
	[abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
Frontex	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes [jusqu'au 5.10.2016: «Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne»; abréviation identique dans toutes les langues; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
FSE	Fonds social européen
FSM	Fédération syndicale mondiale
FSUE	Fonds de solidarité de l'Union européenne

G

GAEC	groupement agricole d'exploitation en commun
GAFI	Groupe d'action financière internationale
GATS	General Agreement on Trade in Services (accord général sur le commerce des services)
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) (devenu l'OMC)
GEIE	groupement européen d'intérêt économique
GIE	groupement d'intérêt économique
GmbH (*)	Gesellschaft mit beschränkter Haftung

GOPE	grandes orientations des politiques économiques
GPL	gaz de pétrole liquéfié
GSA	Agence du GNSS européen [a été remplacée par l'EUSPA en 2021; <i>voir</i> <u>point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)</u>]
GSM	groupe spécial mobile

Н

Handynet	système d'information informatisé sur les problèmes des personnes handicapées
HCFC	hydrochlorofluorocarbone
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (ne pas utiliser UNHCR en français)
Helios	handicapped people in the European Community living independently in an open society (programme d'action pour la promotion de l'intégration sociale et de la vie indépendante des personnes handicapées)
HIV	[à éviter (voir VIH)]
HUGO	Organisation du génome humain

I

IATA International Air Transport Association (Association du transport aérien international) IBC integrated broadband communications (communications (communications intégrées à large bande) IBSFC Commission internationale de la pêche en mer Baltique ICNAF (voir CIPAN) ICNAF-NAFO (voir CIPAN) ICNAF-NAFO (voir Cipase) IDA 1. interchange of data between administrations (échange de données entre administrations) (échange de données entre administrations) 2. International Development Association (Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative) IDST information et documentation scientifiques et techniques IEC (voir CEI (2)) IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (voir point p5-3, organismes décentralisés (agences)) IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (cels tun fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international des brevets IISI Institut international des frevet de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale de ucycle combustible nucléaire) Inmarsat International de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSI Institut national de la tarcherche agronomique (France, Paris) INSIS international Telecommunications Satellite Organisation (Organisation internationale de la le recherche médicale (France, Paris) Intelsat International Telecommunications Satellite organisation (Organisation internationale de la lecherche médicale (France, Paris) Intelsat International Telecommunications par sa	TAO	ingénique posietés pou audinatous
Cassociation du transport aérien international)	IAO	ingénierie assistée par ordinateur
Communications intégrées à large bande IBSFC Commission internationale de la pêche en mer Baltique ICNAF (voir CIPAN) ICNAF (voir CIPAN-OPANO) Icseaf (voir Cipase) IDA (Albange de données entre administrations (échange de données entre administrations) (échange de l'union et documentation scientifiques et techniques (equivalent EN = SDI - strategic defence initiative) (information et documentation scientifiques et techniques (equivalent EN = SDI - strategic defence initiative) (information et documentation scientifiques et techniques (equivalent EN = SDI - strategic defence initiative) (information et documentation scientifiques et techniques (equivalent EN = SDI - strategic defence initiative) (information et de l'Union européenne (voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) (information 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) (information 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) (information pour 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) (information international des prevets (information international des reviets (information) (information market policy actions (programme concernant le dévelopment d'un marché des services de l'information interna	IAIA	·
ICNAF-NAFO ICNAF-NAFO ICNAF-NAFO ICNAF-NAFO ICRESAÍ INSTITUT GIPANO ICRESAÍ INSTITUT AGIAIS AU FEIFEICH CHE AGRONDIQUE INSTITUT AGIAIS AU FEIFEICH CHE AGRONDIQUE IMPACT INSTITUT AGIAIS AU FEIFEICH CHE AGRONDIQUE IMPACT INSTITUT AGIAIS AU PÉTROLO INSTITUT AGIA	IBC	
ICNAF-NAFO (voir CIPAN-OPANO) Icseaf (voir Cipase) IDA 1. interchange of data between administrations (échange de données entre administrations) 2. International Development Association (Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI – strategic defence initiative) IDST information et documentation scientifiques et techniques IEC [voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER – ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSE international Telecommunications Satellite Organisation	IBSFC	Commission internationale de la pêche en mer Baltique
Icseaf (voir Cipase) IDA 1. interchange of data between administrations (échange de données entre administrations) 2. International Development Association (Association (Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative) IDST information et documentation scientifiques et techniques IEC (voir CEI (2)) IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international de fer et de l'acier IILE inititative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale de communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSI interinstitutional system of integrated services (système d'information internationnel à intégration de services) International International relecommunications Satellite Organisation	ICNAF	(voir CIPAN)
IDA 1. interchange of data between administrations (échange de données entre administrations) 2. International Development Association (Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative) IDST information et documentation scientifiques et techniques IEC [Voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [Voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international de brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSI Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) International Telecommunications Satellite Organisation (système d'information internistitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	ICNAF-NAFO	(voir CIPAN-OPANO)
(échange de données entre administrations) 2. International Development Association (Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative) IDST information et documentațion scientifiques et techniques IEC [voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation Internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INSI Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSI international Telecommunications Satellite Organisation de services (système d'information internistitutionnel à intégration de services)	Icseaf	(voir Cipase)
(Association internationale de développement) (ne pas confondre avec USAID) IDS initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative) Information et documentation scientifiques et techniques IEC [voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (evaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INS Institut national Telecommunications Satellite Organisation International de services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IDA	
IDST information et documentation scientifiques et techniques IEC [voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INSI Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS international Telecommunications Satellite Organisation		·
IEC [voir CEI (2)] IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER – ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INSI Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Interlast International Telecommunications Satellite Organisation	IDS	initiative de défense stratégique (équivalent EN = SDI — strategic defence initiative)
IESUE Institut d'études de sécurité de l'Union européenne [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IDST	information et documentation scientifiques et techniques
[voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] IFOP Instrument financier d'orientation de la pêche (c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP Institut français du pétrole IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INSI Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS international Telecommunications Satellite Organisation International Telecommunications Satellite Organisation	IEC	[voir CEI (2)]
C'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne budgétaire) IFP	IESUE	·
IIB Institut international des brevets IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IFOP	(c'est un fonds comme le FEDER — ne pas confondre avec le fonds de garantie pour la pêche, qui est une ligne
IISI Institut international du fer et de l'acier ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IFP	Institut français du pétrole
ILE initiative locale de création d'emplois IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IIB	Institut international des brevets
IME Institut monétaire européen IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IISI	Institut international du fer et de l'acier
IMI initiative en matière de médicaments innovants Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	ILE	initiative locale de création d'emplois
Impact information market policy actions (programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IME	Institut monétaire européen
(programme concernant le développement d'un marché des services de l'information) INFCE international nuclear fuel cycle evaluation (évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	IMI	initiative en matière de médicaments innovants
(évaluation internationale du cycle combustible nucléaire) Inmarsat International Maritime Satellite Organisation (Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	Impact	· ·
(Organisation internationale des communications satellites maritimes) INRA Institut national de la recherche agronomique (France, Paris) INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	INFCE	·
INS Institut national de statistique (Belgique) Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	Inmarsat	
Inserm Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris) INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	INRA	Institut national de la recherche agronomique (France, Paris)
INSIS interinstitutional system of integrated services (système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	INS	Institut national de statistique (Belgique)
(système d'information interinstitutionnel à intégration de services) Intelsat International Telecommunications Satellite Organisation	Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale (France, Paris)
	INSIS	, e
·	Intelsat	
Interprise programme dans le domaine de la coopération entre entreprises	Interprise	programme dans le domaine de la coopération entre entreprises

Title	total and a second a second and
Interreg	initiative concernant les zones frontalières
IRDAC	Industrial Research and Development Advisory Committee (comité consultatif de la recherche et du développement industriels)
IRIS	1. initiative de recherche en matière d'informatique appliquée dans le domaine social
	2. initiative pour régions isolées (remplacée par REGIS)
	3. Institut de relations internationales et stratégiques
	4. international reservation and information system (système international de réservation et d'information)
	5. interrogation requirements information system
	6. réseau de projets de démonstration pour la formation professionnelle des femmes
IRSID	Institut de recherches de la sidérurgie française (France)
ISBN	international standard book number (numéro international normalisé du livre)
ISD	(voir IDS)
ISO	International Organisation for Standardisation (Organisation internationale de normalisation)
ISPA	Instrument structurel de préadhésion
ISSN	international standard serial number (numéro international normalisé des publications en série)
ITER	international thermonuclear experimental reactor (réacteur thermonucléaire expérimental international)
IVG	interruption volontaire de grossesse

J

J	joule
JAI	coopération policière et judiciaire en matière pénale
JANUS	système d'information pour la santé et la sécurité au travail
JESSI	joint European submicron silicon initiative
JET	Joint European Torus
JO(UE)	Journal officiel (de l'Union européenne) [jusqu'au 31 janvier 2003: Journal officiel des Communautés européennes — JO(CE)]
JRC	Joint Research Centre (Centre commun de recherche) (abréviation identique dans toutes les langues; ne plus utiliser CCR)

K

Kaléidoscope (*)	programme de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne
KBS	knowledge-based system (système basé sur la connaissance) (informatique)
KEDO	Organisation pour le développement énergétique de la péninsule Coréenne
KFOR	Force internationale de sécurité au Kosovo

L

LAN	local area network (réseau local à bande élevée)
LBE	leucose bovine enzootique
LEA	Ligue des États arabes
Leader	liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LEBM	Laboratoire européen de biologie moléculaire
LEDA	local employment development action [(programme d')action pour le développement local de l'emploi]
Licross	Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
LIFE	l'Instrument financier pour l'environnement
LME	London Metal Exchange (Bourse des métaux de Londres)

M

MAST	marine science and technology (sciences et technologies marines) (programme de l'Union européenne)
Matthaeus (*)	programme d'action en matière de formation professionnelle des fonctionnaires des douanes
Matthaeus-TAX (*)	programme d'action en matière de formation professionnelle des fonctionnaires chargés de la fiscalité indirecte
MB	mégabyte [à ne pas confondre avec Mb (mégabit)]
MBFR	mutual and balanced force reductions [(négociations sur les) réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe]
MBS	marge brute standard
MCA	1. Marché commun arabe
	2. mesures commerciales autonomes
	3. montant compensatoire d'adhésion
MCCA	Mercado Común Centroamericano (Marché commun centraméricain)
MCE	mécanisme complémentaire applicable aux échanges
MCM	montant compensatoire monétaire
MEDIA	mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle (programme d'action)
MED-Invest	programme de soutien à la coopération pour le développement des petites et moyennes entreprises des pays tiers méditerranéens en association avec les petites et moyennes entreprises et les organismes professionnels d'Europe
Medspa	Mediterranean special programme of action (programme d'action spécifique pour la Méditerranée)
MED-URBS	programme de soutien à la coopération entre les collectivités locales d'Europe et celles des pays méditerranéens
Mercosur	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud) (organisation régionale sud-américaine)
MES	Mécanisme européen de stabilité (http://www.esm.europa.eu/)
METRE	(programme de) mesures, étalons et techniques de référence
MISEP	mutual information system on employment policies (système mutuel d'information sur les politiques de l'emploi)
Monitor	programme de recherche en matière d'analyses stratégiques, de prospective et d'évaluation en matière de recherche et de technologie
MPUE	mission de police de l'Union européenne (équivalent EN = EUPM)
MRD	mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends de l'OMC (GATS)
MST	maladie sexuellement transmissible
MTC	mécanisme de taux de change

N

NABS	nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques
NACE	nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes
NAFO	(voir OPANO)
NAFTA	(voir ALENA)
NB	nomenclature de Bruxelles
NC	nomenclature combinée
NCCD	nomenclature du Conseil de coopération douanière
NCM	négociations commerciales multilatérales (GATT)
NEA	(voir AEN)
NEI	nouveaux États indépendants
Neptune	new European programme for technology utilisation in education (nouveau programme européen pour l'utilisation de la technologie en éducation)
NET	1. Next European Torus
	2. norme européenne de télécommunication
NETT	network for environmental technology transfer (réseau de transfert de technologies de l'environnement)
NIC	nouvel instrument communautaire
NICE	nomenclature des industries des Communautés européennes
Nimexe	nomenclature des marchandises pour les statistiques du commerce extérieur de la Communauté et du commerce entre ses États membres (Eurostat)
NIPC	nouvel instrument de politique commerciale

Norspa	North Sea special programme of action (programme d'action spécifique pour la mer du Nord)
NOW	new opportunities for women (initiative communautaire pour la promotion de l'égalité des chances pour les femmes dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle)
NPI	nouveau pays industrialisé
NSTR	nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques des transports
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques

OACE Organisation of l'aviation civile internationale OAMCE Organisation africane et malgache de coopération économique OAV Office alimentaire et vétérinaire OEEA Office bolge de l'économie et de l'agriculture OCDE Organisation commune de marché OCPC obligation convertible participante conditionnelle OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV Office communautaire des variétés végétales Veripoint 9-5,30 organismes décentralisés (agences) OEA Organisation des États américains OEAC Organisation des États américains OEAC Organisation européenne des brevets EBB OFFICE OFFI		
OAV Office alimentaire et vétérinaire OBEA Office belge de l'économie et de l'agriculture OCDE Organisation de coopération et de développement économiques OCM organisation commune de marché OCPC obligation commune de marché OCPC obligation commune de marché OCPC obligation commune de marché OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV Office communautaire des variétés végétales Ivoir point 9.5.3, organismes décontralisés (agences)) OEA Organisation des États afraérique centrale OEA Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation européenne de bateliers 2. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de brevets OEBM Organisation européenne de broopération économique (devenue l'OCDE) OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OECE Organisation européenne de lorganise decentralisés (agences)) OEE Observatoire européen des drogues et des toxicomanies Ivoir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de marché législatif OEN organisation européenne de mormalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OEM organisation française du Mouvement européen OEM organisation internationale des bois tropicaux OCVP Office d'Inspections of de contrâles véterinaires et phytosanitaires OID Organisation internationale des bois tropicaux OCVP Office d'inspections of de contrâles véterinaires et phytosanitaires OID Organisation internationale des bois tropicaux OCVP Office d'inspections of de contrâles véterinaires et phytosanitaires OID Organisation internationale des prisons OIPA Organisation internationale du travail (ONU) OIADE Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMD Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale des douanes ONUDI Organisation	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OBEA Office betge de l'économie et de l'agriculture OCDE Organisation de coopération et de développement économiques OCM organisation commune de marché OCPC obligation convertible participante conditionnelle OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCSV Office communautaire des variétés végétales [voir point 9.5.3, organismos décentralisés (agences)] OEA Organisation des États américains OEA Organisation des États américains OEA Organisation des États américains OEB 1. Organisation européenne des batleirs 2. Organisation européenne des bervets OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des drogues et des toxicomanies [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen de l'emploi OEL Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et ac contrières vérifinaires et phytosanitaires OID Opération intégré de développement OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (OR de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale des douners OMD Organisation mondiale des douners OMD Organisation mondiale des douners OMPI Organisation mondiale de de la propriété intellectuelle (ONU) ONG organisation mondiale de la partic (ONU) ONG Organisation mondiale de la propriété intelle	OAMCE	Organisation africaine et malgache de coopération économique
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques OCM organisation commune de marché OCPC obligation commune de marché OCPC obligation commune de marché OCPC obligation convertible participante conditionnelle OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV Office communautaire des variétés végétales (proprieté 15.3, organisation des États américains OEAC Organisation des États américains OEAC Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne des coopération économique (devenue l'OCDE) OEBM Organisation européenne de l'emploi OEBM Organisation européenne de l'emploi OEBM Organisation européenne de l'emploi OEBM Organisation or européen de l'emploi OEBM Organisation européenne de normalisation OEAD Organisation européenne de normalisation OEAD Organisation européenne de normalisation OEAD Organisation française du Mouvement européen OEMM Organisma génétiquement modifié OEMM Organisma provinété intellectuelle (voir OUEPI) OEBM Organisation internationale des bois tropicaux OLOVP Office de l'Inarmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI) OEMM Organisation internationale des Viennes de l'évente ou poération intégrée de dévéeloppement OEMM Organisation internationale des Viennes de l'évente de l'anavigation maritime (remplacée par l'OMI) ORGA Organisation internationale des OEMM ORGANI	OAV	Office alimentaire et vétérinaire
OCPC obligation comertible participante conditionnelle OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV Office communautaire des variétés végétales Vour point 9.5.3, organismes décentralisés (agences) OEA Organisation des États arméricains OEAC Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEBM Observatoire européen de l'emploi OECE Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation française du Mouvement européen OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) Iremplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)) OIBT Organisation interparationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Opservatoire international des prisons OIPA Organisation interparational des prisons OIPA Organisation interparational de prisons OIPA Organisation interparationale du travail (ONU) OLADE Organisation mordiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mordiale de dounens OMI Organisation mordiale de dounens OMI Organisation mordiale de la communications) OMO Organisation mordiale de la propriété intellectuelle (ONU) Orga	OBEA	
OCPC obligation convertible participante conditionnelle OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV office Communuaturiar des variétés végétales voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences) OEA Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation des États d'Amérique centrale OEB 2. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne de brovets OEBM Organisation européenne de brouge moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des drogues et des toxicomanies voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences) OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OFM Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'Inspections et de controles vétérinaires et phytosanitaires OID Oparation intégrée de développement OIP Observatoire internationale du travail (IONU) OIPA Organisation interpariementaire de l'ANASE OIT Organisation mondiale de du travail (IONU) OMC Organisation mondiale de dounes OMC Organisation mondiale de la propriéte intellectuelle (NOU) OMC Organisation mondiale de la propriéte intellectuelle (NOU) OMS Organisation mondiale de la propriéte intellectuelle (NOU) OMS Organisation mondiale de la propriéte intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies ONUDI Organisation organisation européenne	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCSAN Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord OCVV Office communautaire des variétés végétales [voir point 5.5.3 organismes décentralisés (agences)] OEA Organisation des États américains OEAC Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEBM Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEBM OFFICIA D'ASSA ORGANISMES (AGENCES)	OCM	organisation commune de marché
OCVV Office communautaire des variétés végétales voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences) OEA Organisation des États américains OEAC Organisation des États américains OEAC Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des bateliers OEBM Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des forques et des toxicomanies voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences) OEC Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen de l'emploi OEL Observatoire européen de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisation française du Mouvement européen OGM organisation française du Mouvement européen OFME Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) Iremplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI) OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation international des prisons OIPA Organisation international des prisons OIPA Organisation international de du travail (ONU) OLADE Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale du travail (ONU) OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMM Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel	OCPC	obligation convertible participante conditionnelle
Voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)	OCSAN	Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord
OEAC Organisation des États d'Amérique centrale OEB 1. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne de biologie moléculaire OEEM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des drogues et des toxicomanies [voir point 5-5.3 organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisation international dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPT)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'Inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation international de yrisons OIPA Organisation internationale du travail (ONU) OLAF </td <td>OCVV</td> <td><u>-</u></td>	OCVV	<u>-</u>
DEB 1. Organisation européenne des bateliers 2. Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des drogues et des toxicomanies [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire internationale des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'energie OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale du propriété intellectuelle (ONU) Organisation mondiale de la paropriété intellectuelle (ONU) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) ORGanisation mondiale du commerce (successeur du GATT) ORGan	OEA	Organisation des États américains
DEBM Organisation européenne des brevets OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen des drogues et des toxicomanies [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation européen institutionnel et législatif OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation internationale de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation maritime internationale OMM Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel	OEAC	Organisation des États d'Amérique centrale
OEBM Organisation européenne de biologie moléculaire OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) OEDT Observatoire européen de s'orgues et des toxicomanies [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la santé (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONUD Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA office des douates	OEB	1. Organisation européenne des bateliers
OECE Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE) Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)) OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen de l'emploi OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OTT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale de l'energie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONS Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale de la sonté (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation mondiale de la santé (ONU) Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA		2. Organisation européenne des brevets
OBET Observatoire européen des drogues et des toxicomanies [voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)] OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation internationale du travail (ONU) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG Organisation non gouvernementale ONP Opanisation des Nations unies pour le développement industriel ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel	OEBM	Organisation européenne de biologie moléculaire
[voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]	OECE	Organisation européenne de coopération économique (devenue l'OCDE)
OEE Observatoire européen de l'emploi OEIL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international de prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation latino-américaine de l'énergie OLAPE Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mortime internationale <td>OEDT</td> <td>Observatoire européen des drogues et des toxicomanies</td>	OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OEIL Observatoire européen institutionnel et législatif OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OIEVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire internationale des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'Anergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMPI Organisation mondiale de la pro		[voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
OEN organisation européenne de normalisation OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [Iremplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONPI Organisation non gouvernementale ONPI Organisation se Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA office publique d'achat	OEE	Observatoire européen de l'emploi
OFAJ Office franco-allemand pour la jeunesse OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'Inarmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interpatiementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLAPE Organisation internationale du travail (ONU) OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (O	OEIL	Observatoire européen institutionnel et législatif
OFME Organisation française du Mouvement européen OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMD Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP OPA open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OEN	organisation européenne de normalisation
OGM organisme génétiquement modifié OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale des douanes OMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP Open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse
OHMI Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation internationale du travail (ONU) OIADE Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation mediale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) OMS Organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OFME	Organisation française du Mouvement européen
[remplacé par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (voir OUEPI)] OIBT Organisation internationale des bois tropicaux OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation miétéorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OGM	organisme génétiquement modifié
OICVP Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OHMI	·
OID opération intégrée de développement OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIP Observatoire international des prisons OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMMI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OICVP	Office d'inspections et de contrôles vétérinaires et phytosanitaires
OIPA Organisation interparlementaire de l'ANASE OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OID	opération intégrée de développement
OIT Organisation internationale du travail (ONU) OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OIP	Observatoire international des prisons
OLADE Organisation latino-américaine de l'énergie OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG ONG Organisation non gouvernementale ONP OPP OPP OPP OPP OPP OPP OPP OPP OPP	OIPA	Organisation interparlementaire de l'ANASE
OLAF Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne) OMC Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OIT	Organisation internationale du travail (ONU)
OMCI Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT) OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OLADE	Organisation latino-américaine de l'énergie
OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI) OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OLAF	Office européen de lutte antifraude (DG de la Commission européenne)
OMD Organisation mondiale des douanes OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMC	Organisation mondiale du commerce (successeur du GATT)
OMI Organisation maritime internationale OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMCI	Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (remplacée par l'OMI)
OMM Organisation météorologique mondiale OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMD	Organisation mondiale des douanes
OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU) OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMI	Organisation maritime internationale
OMS Organisation mondiale de la santé (ONU) ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG organisation non gouvernementale ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (ONU)
ONP open network provision (réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	OMS	Organisation mondiale de la santé (ONU)
(réseau ouvert de télécommunications) ONU Organisation des Nations unies ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI Organisation des Nations unies pour le développement industriel OPA offre publique d'achat	ONP	· ·
OPA offre publique d'achat	ONU	Organisation des Nations unies
	ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OPAEP Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole	OPA	offre publique d'achat
	OPAEP	Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole

OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (équivalent EN = NAFO)
OPC	organisme de placement collectif
OPCVM	organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OPET	Organisation for the Promotion of Energy Technologies (Organisation pour la promotion des technologies énergétiques)
ORD	organe de règlement des différends (GATS)
ORECE	Organe des régulateurs européens des communications électroniques
OSCE	1. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (remplace la CSCE depuis le 1 ^{er} janvier 1995)
	2. abréviation à ne plus utiliser pour l'office statistique; remplacée par Eurostat (voir aussi annexe C, Eurostat)
OSHA	(voir EU-OSHA)
OSI	open systems interconnection (interconnexion de systèmes ouverts) [norme suivant modèle ISO, permettant la création de systèmes de communication ouverts (OSI) bâtis sur sept niveaux]
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OTASE	Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est
OUA	Organisation de l'unité africaine (a été remplacée par l'UA)
OUEPI	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle [a remplacé l'OHMI; voir point 9.5.3, organismes décentralisés (agences)]
OVIDE	organisation du vidéotex pour les députés européens (système vidéotex d'information et de communication du Parlement européen)

P

PAC	politique agricole commune
PACE	(European) programme of advanced continuing education
	[programme (européen) de formation continue avancée]
	2. programme d'action visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'électricité
PAECO	pays associés d'Europe centrale et orientale (dits aussi «PECO associés»)
PAM	Programme alimentaire mondial (ONU)
	2. programme d'action pour la Méditerranée
PAO	production assistée par ordinateur
	2. publication assistée par ordinateur
PCB	polychlorobiphényle
PCI	pouvoir calorifique inférieur
PCM	panel communautaire des ménages
PCP	politique commune de la pêche
PCR	pratiques commerciales restrictives (GATS)
PCS	pouvoir calorifique supérieur
PCT	polychloroterphényle
PE	Parlement européen
PEC	projet environnemental commun
PECO	pays d'Europe centrale et orientale
PED	pôle européen de développement
PEDAP	programa específico de desenvolvimento da agricultura em Portugal (programme spécifique de développement de l'agriculture au Portugal)
PEDIP	programa específico de desenvolvimento da indústria portuguesa (programme spécifique de développement de l'industrie portugaise)
PEDNA	pays en développement non associé
Perifra	régions périphériques et activités fragiles
PERU	programmation énergétique à l'échelon régional et urbain
PESC	politique étrangère et de sécurité commune
PESD	politique européenne de sécurité et de défense
PETRA	programme d'action pour la formation et la préparation des jeunes à la vie adulte et professionnelle
PG	préférences généralisées
PGM	programme de génie biomoléculaire
Phare (*)	programme d'aide aux pays d'Europe centrale et orientale (à considérer comme un nom propre, et non comme une abréviation; ne plus utiliser la formule «Pologne-Hongrie»)
PIB	produit intérieur brut

PIC	programme d'initiatives communautaires
PID	programme intégré de développement
PIM	programme intégré méditerranéen
PIN	programme indicatif national
PINC	programme indicatif nucléaire de la Communauté
PIO	production intégrée par ordinateur
PIP	programme d'information prioritaire
PIR	programme indicatif régional
plc (*)	public limited company
PMA	1. pays les moins avancés (dans le groupe des PVD)
	2. procréation médicalement assistée
PME	petite et moyenne entreprise
PMI	petite et moyenne industrie
PNB	produit national brut
PNB p.m. (*)	produit national brut au prix du marché
PNIC	programme national d'intérêt communautaire
PNN	produit national net
Pnucid	Programme des Nations unies pour le contrôle international de la drogue
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
Pnulad	Plan des Nations unies de lutte antidrogue
POM	pays d'outre-mer
Poseican	programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des îles Canaries
Poseidom	programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer
Poseima	programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité de Madère et des Açores
PREST	politique de la recherche scientifique et technique
Prisma	preparation of regional industry for the single market [(initiative concernant la) préparation des entreprises dans la perspective du marché unique]
PTM	pays tiers méditerranéens
PTOM	pays et territoires d'outre-mer
PVC	polychlorure de vinyle
PVD	pays en [voie de] développement
PVDALA (**)	pays en [voie de] développement d'Amérique latine et d'Asie

Q

QMG	quantité maximale garantie
QUEST	1. quality electrical systems test
	2. quarterly European simulation tool
	3. query evaluation and search technique

R

RACE	Research and development in advanced communication technologies for Europe (recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe)
RAIU	Réserve alimentaire internationale d'urgence (ONU)
RAM	random access memory (mémoire à accès sélectif)
R & D	recherche et développement (voir aussi annexe C)
RDD	recherche, développement et démonstration (voir aussi annexe C)
RDT	recherche et développement technologique (voir aussi annexe C)
REA	Agence exécutive européenne pour la recherche [abréviation identique dans toutes les langues (ne pas utiliser AER); voir point 9.5.4, agences exécutives]
Rechar	reconversion des bassins charbonniers
Recite	regions and cities for Europe (régions et villes d'Europe)
REGEN	régions-énergie (initiative concernant les réseaux de transport et de distribution de l'énergie)
REGIS	régions isolées (initiative concernant les régions ultrapériphériques)

Reitox	réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies
Renaval	(programme en faveur de la) reconversion des zones de chantiers navals
Resider	(programme en faveur de la) reconversion de zones sidérurgiques
RETEX	régions textiles
RICA	réseau d'information comptable agricole
RJE	Réseau judiciaire européen
RMN	résonance magnétique nucléaire
RNIS	réseau numérique à intégration de services
ROM	read-only memory (mémoire morte)
RTE	réseaux transeuropéens

S

CA	
SA	société anonyme
SAAO	système d'assemblage automatisé par ordinateur
SAARC	South Asian Association for Regional Cooperation (Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale)
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe)
SAE	société anonyme européenne
SALT	strategic arms limitation talks (négociations sur la limitation des armements stratégiques)
SARL	société à responsabilité limitée
SAST	strategic analysis in the field of science and technology (analyses stratégiques et d'impact en matière de développement scientifique et technique)
SAU	superficie agricole utilisée
SAVE	specific actions for vigorous energy efficiency (actions déterminées en faveur d'une plus grande efficacité énergétique)
SCAD	service central automatisé de documentation (base de données)
SCE	société coopérative européenne
SCENT	system for a customs enforcement network (réseau douanier pour la lutte contre la fraude)
Science	(plan de) stimulation des coopérations internationales et des échanges nécessaires aux chercheurs européens
SDN	Société des nations
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SEBC	Système européen de banques centrales
SEC	système européen de comptes économiques intégrés (Eurostat)
SEDOC	système européen de diffusion des offres et des demandes d'emploi enregistrées en compensation internationale
SELA	Système économique latino-américain
SESAR	Système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien
Sespros	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SFI	Société financière internationale (organisme)
SGML	standard generalised markup language (langage de marquage général normalisé)
SICAV	société d'investissement à capital variable
SID	système d'information douanier
SIECA	Secrétariat de l'intégration économique centraméricaine
SIENA	système intérimaire d'exploitation de la Nimexe automatisé
SIMAP	système d'information sur les marchés publics
SIS	système d'information Schengen
SLOM	slacht- en omschakelingspremie (ne doit pas être traduit)
SME	système monétaire européen
SMIC	salaire minimal interprofessionnel de croissance
SMIG	salaire minimal interprofessionnel garanti
SOLAS	(International Convention for the) Safety of Life at Sea [(convention internationale pour la) sauvegarde de la vie humaine en mer]
SpA (*)	società per azioni

SPA	1. standard de pouvoir d'achat
	2. Société protectrice des animaux
SPES	stimulation plan for economic science (plan de stimulation pour la science économique)
SPG	système de préférences généralisées (instrument défini à la Cnuced)
01 0	schéma de préférences généralisées (application pratique du système)
Cariat	
Sprint	strategic programme for innovation and technology transfer (programme stratégique pour l'innovation et le transfert de technologies)
SPRL	société de personnes à responsabilité limitée
SRAS	syndrome respiratoire aigu sévère
Stabex	système de stabilisation des recettes d'exportation (des ACP et des PTOM)
STAR	special telecommunications action for regional development (programme relatif au développement de certaines régions défavorisées de la Communauté par un meilleur accès aux services avancés de télécommunications)
STEP	science and technology for environmental protection (science et technologie pour la protection de l'environnement)
STOA	scientific and technological options assessment (évaluation des choix scientifiques et technologiques)
Stride	science and technology for regional innovation and development in Europe (science et technologie pour l'innovation et le développement régionaux en Europe)
Sysdem	système européen de documentation sur l'emploi
Sysmin	système d'aide aux produits miniers (facilité de financement spécial pour les produits miniers des ACP et des PTOM)
Systran	système de traduction automatique
SVA	service à valeur ajoutée

Т

TAC	total admissible des captures
Tacis (*)	(programme d')assistance technique aux nouveaux États indépendants et à la Mongolie (à considérer comme un nom propre, et non comme une abréviation)
TAI	traitement avancé de l'information
TAM	trade assessment mechanism (mécanisme d'analyse des relations commerciales)
TARIC	tarif intégré de l'Union européenne (anciennement dénommé «tarif intégré communautaire» ou «tarif intégré des Communautés européennes»)
TAV	taux annuel de variation (Eurostat)
TCA	taux de conversion agricole
TDC	tarif douanier commun
TDS	télévision directe par satellite
tec (*)	tonne-équivalent charbon
TEDIS	trade electronic data interchange systems (transfert électronique de données à usage commercial utilisant les réseaux de communication)
Téléman (*)	programme de recherche et de formation dans le domaine de la télémanipulation dans des environnements nucléaires dangereux et perturbés
Télématique (*)	initiative concernant les services et réseaux de télématique pour le développement régional
Tempus	trans-European mobility scheme for university studies (programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur)
tep (*)	tonne-équivalent pétrole
TFUE	traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TGV	train à grande vitesse
THC	tétrahydrocannabinol (chanvre)
Thermie	technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIDE	telematics applications for the integration of the disabled and elderly (applications télématiques pour l'intégration des handicapés et des personnes âgées)
TIF	transport international par chemin de fer
TIR	transport international de marchandises par route
TIT	technologies de l'information et des télécommunications
TNP	traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

TOM	territoire d'outre-mer (France — voir αussi annexe C, DOM-ROM/COM)
TPC	triphényle polychloré
TPI	Tribunal pénal international (pour l'ex-Yougoslavie)
TPICE	Tribunal de première instance des Communautés européennes (avant le 1.12.2009)
TPP	trafic de perfectionnement passif
TRIMS	mesures concernant les investissements liés au commerce (GATS)
TRIPs	(voir ADPIC)
TUC	Trades Union Congress (valable pour tout le Royaume-Uni — il est divisé en sous-sections)
TUE	(à éviter; utiliser la forme «traité UE»)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
TVHD	télévision à haute définition

U

UA	Union africaine (a remplacé l'OUA; voir https://au.int/fr)
UAE	unité d'activité économique
UCA	unité de compte agricole
UCLAF	unité de coordination de la lutte antifraude
UCME	unité de compte monétaire européenne
UDE	unité de dimension européenne (dans le cadre de la PAC)
UDEAC	Union douanière et économique des États de l'Afrique centrale
UDEAO	Union douanière et économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
UEAS	Union européenne des alcools, eaux-de-vie et spiritueux
UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
	· · ·
UEITP	Union européenne des industries de transformation de la pomme de terre
UEM	Union économique et monétaire
UEMA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UEO	Union de l'Europe occidentale
UEP	Union européenne des paiements
UER	Union européenne de radiodiffusion
UGB	unité de gros bétail
UIC	Union internationale des chemins de fer
UICPA	Union internationale de chimie pure et appliquée
UIT	Union internationale des télécommunications
UMA	Union du Maghreb arabe
UMOA	Union monétaire ouest-africaine
UMTS	universal mobile telecommunications system (système universel de télécommunications mobiles)
Unesco	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNHCR	(voir HCR)
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
Unicef	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
UNRRA	United Nations Relief and Rehabilitation Administration (Administration des Nations unies pour les secours et la reconstruction)
UNRWA	United Nations Relief and Works Agency (for Palestine Refugees in the Near East) [Office de secours et de travaux des Nations unies (pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)]
UPU	Union postale universelle
URBAN	initiative concernant les zones urbaines
URL	uniform resource locator (adresse universelle)
USAID	Agency for International Development (États-Unis)
UTA	unité de travail par an
UTH	unité de travail humain



VAB	valeur ajoutée brute
Valoren	(programme relatif au développement de certaines régions défavorisées par la) valorisation du potentiel énergétique endogène
VALUE	valorisation et utilisation pour l'Europe (programme spécifique de diffusion et d'utilisation des résultats de la recherche scientifique et technologique)
VANE	valeur ajoutée nette d'exploitation
VIH	virus d'immunodéficience humaine (équivalent EN = HIV)
v.m.q.p.r.d. (*)	vins mousseux de qualité produits dans des régions déterminées
v.q.p.r.d. (*)	vins de qualité produits dans des régions déterminées

Υ

YES	youth exchange scheme
	(programme d'action pour promouvoir les échanges de jeunes) (remplacé par le programme «Jeunesse pour
	l'Europe»)

Z

ZEE	zone économique exclusive (zone des 200 milles)
ZELE	zone européenne de libre-échange
ZEP	zone d'échanges préférentiels
ZLE	zone de libre-échange

Annexe A5 Liste des États, territoires et monnaies



Cette liste n'est pas une prise de position officielle des institutions européennes sur le statut juridique ou politique des entités mentionnées. Il s'agit d'une harmonisation entre des listes et des pratiques souvent divergentes.

Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (7)
Afghanistan (l')	М	(la) République islamique d'Afghanistan	AF	Kaboul	Afghan(s)/Afghane(s)	afghan(s)/afghane(s)	l'afghani (M)	AFN	pul
Afrique du Sud (l')	F	(la) République d'Afrique du Sud	ZA	Pretoria (⁸)	Sud-Africain(s)/ Sud-Africaine(s)	<pre>sud-africain(s)/ sud-africaine(s)</pre>	le rand	ZAR	cent
Åland (voir «Îles Åland	»)								
Albanie (l')	F	(la) République d'Albanie	AL	Tirana	Albanais/Albanaise(s)	albanais/albanaise(s)	le lek	ALL	[qindar]
Algérie (l')	F	(la) République algérienne démocratique et populaire	DZ	Alger	Algérien(s)/Algérienne(s)	algérien(s)/algérienne(s)	le dinar algérien	DZD	centime
Allemagne (l')	F	(la) République fédérale d'Allemagne	DE	Berlin	Allemand(s)/ Allemande(s)	allemand(s)/ allemande(s)	l'euro (M)	EUR	cent
ancienne République y	ougoslave	de Macédoine (<i>voir</i> « <mark>Macédoine du</mark>	Nord»)						
Andorre (l') (9)	F	(la) Principauté d'Andorre	AD	Andorre-la-Vieille	Andorran(s)/ Andorrane(s)	andorran(s)/ andorrane(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Angola (l')	М	(la) République d'Angola	AO	Luanda	Angolais/Angolaise(s)	angolais/angolaise(s)	le kwanza	AOA	cêntimo
Anguilla (¹⁰)	F	Anguilla	AI	The Valley	d'Anguilla	d'Anguilla	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Antarctique (l')	М	(l')Antarctique	AQ	-	-	antarctique(s)	_	_	_
Antigua-et-Barbuda	F	Antigua-et-Barbuda	AG	Saint John's	d'Antigua-et-Barbuda	d'Antigua-et-Barbuda	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Arabie saoudite (l')	F	(le) Royaume d'Arabie saoudite	SA	Riyad	Saoudien(s)/ Saoudienne(s)	saoudien(s)/ saoudienne(s)	le riyal saoudien	SAR	halala
Argentine (l')	F	(la) République argentine	AR	Buenos Aires	Argentin(s)/Argentine(s)	argentin(s)/argentine(s)	le peso argentin	ARS	centavo
Arménie (l')	F	(la) République d'Arménie	АМ	Erevan	Arménien(s)/ Arménienne(s)	arménien(s)/ arménienne(s)	le dram	AMD	luma
Aruba (¹¹)	F	Aruba	AW	Oranjestad	Arubain(s)/Arubaine(s)	arubain(s)/arubaine(s)	le florin arubain	AWG	cent
Australie (l')	F	(le) Commonwealth d'Australie	AU	Canberra	Australien(s)/ Australienne(s)	australien(s)/ australienne(s)	le dollar australien	AUD	cent
Autriche (l')	F	(la) République d'Autriche	AT	Vienne	Autrichien(s)/ Autrichienne(s)	autrichien(s)/ autrichienne(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Azerbaïdjan (l')	M	(la) République d'Azerbaïdjan	AZ	Bakou	Azerbaïdjanais/ Azerbaïdjanaise(s)	azerbaïdjanais/ azerbaïdjanaise(s)	le manat azerbaïdjanais	AZN	kepik

(suite)

							_		(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Bahamas (les)	F	(le) Commonwealth des Bahamas	BS	Nassau	Bahamien(s)/ Bahamienne(s)	bahamien(s)/ bahamienne(s)	le dollar des Bahamas	BSD	cent
Bahreïn	М	(le) Royaume de Bahreïn	ВН	Manama	Bahreïnien(s)/ Bahreïnienne(s)	bahreïnien(s)/ bahreïnienne(s)	le dinar de Bahreïn	BHD	fils
Bangladesh (le)	М	(la) République populaire du Bangladesh	BD	Dacca	Bangladais/ Bangladaise(s)	bangladais/ bangladaise(s)	le taka	BDT	poisha
Barbade (la)	F	(la) Barbade	ВВ	Bridgetown	Barbadien(s)/ Barbadienne(s)	barbadien(s)/ barbadienne(s)	le dollar de la Barbade	BBD	cent
Belarus (voir «Biélorussie	»)								
Belau (voir «Palaos»)									
Belgique (la)	F	(le) Royaume de Belgique	BE	Bruxelles	Belge(s)/Belge(s)	belge(s)/belge(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Belize (le)	М	(le) Belize	BZ	Belmopan	Bélizien(s)/Bélizienne(s)	bélizien(s)/bélizienne(s)	le dollar de Belize	BZD	cent
Bénin (le)	М	(la) République du Bénin	ВЈ	Porto-Novo (12)	Béninois/Béninoise(s)	béninois/béninoise(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Bermudes (les) (¹³)	F	(les) Bermudes	ВМ	Hamilton	Bermudien(s)/ Bermudienne(s)	bermudien(s)/ bermudienne(s)	le dollar des Bermudes	BMD	cent
Bhoutan (le)	М	(le) Royaume du Bhoutan	ВТ	Thimphu	Bhoutanais/ Bhoutanaise(s)	bhoutanais/ bhoutanaise(s)	le ngultrum la roupie indienne	BTN INR	chetrum paisa
Biélorussie (la)	F	(la) République de Biélorussie	ВҮ	Minsk	Biélorusse(s)/ Biélorusse(s)	biélorusse(s)/ biélorusse(s)	le rouble biélorusse	BYN	kopek
Birmanie (voir «Myanmar	/Birmani	ie»)							
Bolivie (la)	F	(l')État plurinational de Bolivie	ВО	Sucre (14)	Bolivien(s)/Bolivienne(s)	bolivien(s)/bolivienne(s)	le boliviano	вов	centavo
Bosnie-Herzégovine (la)	F	(la) Bosnie-Herzégovine	ВА	Sarajevo	de Bosnie- Herzégovine (¹⁵)	de Bosnie- Herzégovine (¹⁵)	le mark convertible	ВАМ	fening
Botswana (le)	М	(la) République du Botswana	BW	Gaborone	Botswanais/ Botswanaise(s)	botswanais/ botswanaise(s)	le pula	BWP	thebe
Bouvet (voir «Île Bouvet»	•)								
Brésil (le)	М	(la) République fédérative du Brésil	BR	Brasilia	Brésilien(s)/ Brésilienne(s)	brésilien(s)/ brésilienne(s)	le real	BRL	centavo
Brunei (le)	М	(le) Brunei Darussalam	BN	Bandar Seri Begawan	du Brunei	du Brunei	le dollar de Brunei	BND	cent
Bulgarie (la)	F	(la) République de Bulgarie	BG	Sofia	Bulgare(s)/Bulgare(s)	bulgare(s)/bulgare(s)	le lev	BGN	stotinka
Burkina (le)	М	(le) Burkina Faso	BF	Ouagadougou	Burkinabè (invariable)	burkinabè (invariable)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Burundi (le)	М	(la) République du Burundi	ВІ	Gitega (¹⁶)	Burundais/Burundaise(s)	burundais/burundaise(s)	le franc burundais	BIF	centime
Cabo Verde	М	(la) République de Cabo Verde	CV	Praia	Caboverdien(s)/ Caboverdienne(s)	caboverdien(s)/ caboverdienne(s)	l'escudo de Cabo Verde (M)	CVE	centavo
Caïmans (voir «Îles Caïmans»)									
Cambodge (le)	М	(le) Royaume du Cambodge	КН	Phnom Penh	Cambodgien(s)/ Cambodgienne(s)	cambodgien(s)/ cambodgienne(s)	le riel	KHR	[kak (10)] [sen (100)]

					u.t				(suite
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Cameroun (le)	М	(la) République du Cameroun	СМ	Yaoundé	Camerounais/ Camerounaise(s)	camerounais/ camerounaise(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
Canada (le)	М	(le) Canada	CA	Ottawa	Canadien(s)/ Canadienne(s)	canadien(s)/ canadienne(s)	le dollar canadien	CAD	cent
Cayman (voir «Îles Caïn	nans»)								
centrafricaine (voir «Réj	oublique c	entrafricaine»)							
Chili (le)	М	(la) République du Chili	CL	Santiago	Chilien(s)/Chilienne(s)	chilien(s)/chilienne(s)	le peso chilien	CLP	centavo
Chine (la)	F	(la) République populaire de Chine	CN	Pékin	Chinois/Chinoise(s)	chinois/chinoise(s)	le yuan renminbi	CNY	jiao (10) fen (100)
Christmas (voir «Île Chr	<u>istmas</u> »)								
Chypre	F	(la) République de Chypre	CY	Nicosie	Chypriote(s)/ Chypriote(s) (¹⁷)	chypriote(s)/ chypriote(s) (¹⁷)	l'euro (M)	EUR	cent
Clipperton (¹⁸)	F	(l')Île Clipperton	$CP(^{19})$	-	-	de Clipperton	-	_	_
Cocos (voir «Îles Cocos	»)								
Colombie (la)	F	(la) République de Colombie	СО	Bogota	Colombien(s)/ Colombienne(s)	colombien(s)/ colombienne(s)	le peso colombien	СОР	centavo
Comores (les)	F	(l')Union des Comores	KM	Moroni	Comorien(s)/ Comorienne(s)	comorien(s)/ comorienne(s)	le franc comorien	KMF	_
Congo (le)	М	(la) République du Congo	CG	Brazzaville	Congolais/Congolaise(s)	congolais/congolaise(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
Congo (voir aussi « <u>Répu</u>	ıblique dé	mocratique du Congo»)							
Cook (voir «Îles Cook»)									
Corée du Nord (la)	F	(la) République populaire démocratique de Corée	KP	Pyongyang	Nord-Coréen(s)/ Nord-Coréenne(s)	nord-coréen(s)/ nord-coréenne(s)	le won nord-coréen	KPW	jeon
Corée du Sud (la)	F	(la) République de Corée	KR	Séoul	Sud-Coréen(s)/ Sud-Coréenne(s)	sud-coréen(s)/ sud-coréenne(s)	le won sud-coréen	KRW	[jeon]
Costa Rica (le)	М	(la) République du Costa Rica	CR	San José	Costaricien(s)/ Costaricienne(s)	costaricien(s)/ costaricienne(s)	le colon costaricien	CRC	centimo
Côte d'Ivoire (la)	F	(la) République de Côte d'Ivoire	CI	Yamoussoukro (²⁰)	Ivoirien(s)/Ivoirienne(s)	ivoirien(s)/ivoirienne(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Croatie (la)	F	(la) République de Croatie	HR	Zagreb	Croate(s)/Croate(s)	croate(s)/croate(s)	la kuna	HRK	lipa
Cuba	F	(la) République de Cuba	CU	La Havane	Cubain(s)/	cubain(s)/	le peso cubain	CUP	centavo
					Cubaine(s)	cubaine(s)	le peso convertible	CUC	centavo
Curação (²¹)	F	Curaçao	CW	Willemstad	de Curaçao	de Curaçao	le florin des Antilles néerlandaises (²¹)	ANG	cent
Danemark (le)	М	(le) Royaume de Danemark	DK	Copenhague	Danois/Danoise(s)	danois/danoise(s)	la couronne danoise	DKK	øre
Djibouti	М	(la) République de Djibouti	DJ	Djibouti	Djiboutien(s)/ Diiboutienne(s)	djiboutien(s)/ djiboutienne(s)	le franc de Djibouti	DJF	_

(suite)

							_		(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Dominique (la)	F	(le) Commonwealth de Dominique	DM	Roseau	Dominiquais/ Dominiquaise(s)	dominiquais/ dominiquaise(s)	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Égypte (l')	F	(la) République arabe d'Égypte	EG	Le Caire	Égyptien(s)/ Égyptienne(s)	égyptien(s)/ égyptienne(s)	la livre égyptienne	EGP	piastre
El Salvador (l') (²²)	М	(la) République d'El Salvador	sv	San Salvador	Salvadorien(s)/ Salvadorienne(s)	salvadorien(s)/ salvadorienne(s)	le colon salvadorien (²³)	SVC	centavo
							le dollar des États-Unis	USD	cent
Émirats arabes unis (les)	М	(les) Émirats arabes unis	AE	Abou Dhabi	des Émirats arabes unis	des Émirats arabes unis	le dirham des Émirats arabes unis	AED	fils
Équateur (l')	М	(la) République de l'Équateur	EC	Quito	Équatorien(s)/ Équatorienne(s)	équatorien(s)/ équatorienne(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Érythrée (l')	F	(l')État d'Érythrée	ER	Asmara	Érythréen(s)/ Érythréenne(s)	érythréen(s)/ érythréenne(s)	le nakfa	ERN	centime
Espagne (l')	F	(le) Royaume d'Espagne	ES	Madrid	Espagnol(s)/ Espagnole(s)	espagnol(s)/ espagnole(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Estonie (l')	F	(la) République d'Estonie	EE	Tallinn	Estonien(s)/ Estonienne(s)	estonien(s)/ estonienne(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Eswatini (l')	М	(le) Royaume d'Eswatini	SZ	Mbabane	Swazi(s)/ Swazie(s)	swazi(s)/ swazie(s)	le lilangeni (pl.: emalangeni)	SZL	cent
États-Unis (les)	M	(les) États-Unis d'Amérique	US	Washington	des États-Unis, Américain(s)/ Américaine(s)	des États-Unis, américain(s)/ américaine(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Éthiopie (l')	F	(la) République démocratique fédérale d'Éthiopie	ET	Addis-Abeba	Éthiopien(s)/ Éthiopienne(s)	éthiopien(s)/ éthiopienne(s)	le birr	ЕТВ	cent
Falkland (voir «Îles Falkla	and»)								
Féroé (les) (²⁴)	F	(les) Îles Féroé	F0	Torshavn	Féroïen(s)/Féroïenne(s)	féroïen(s)/féroïenne(s)	la couronne danoise	DKK	øre
Fidji (les)	F	(la) République des Fidji	FJ	Suva	Fidjien(s)/Fidjienne(s)	fidjien(s)/fidjienne(s)	le dollar des Fidji	FJD	cent
Finlande (la)	F	(la) République de Finlande	FI	Helsinki	Finlandais/ Finlandaise(s) (²⁵)	finlandais/ finlandaise(s) (²⁵)	l'euro (M)	EUR	cent
France (la)	F	(la) République française	FR	Paris	Français/Française(s)	français/française(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Gabon (le)	М	(la) République gabonaise	GA	Libreville	Gabonais/Gabonaise(s)	gabonais/gabonaise(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
Gambie (la)	F	(la) République de Gambie	GM	Banjul	Gambien(s)/ Gambienne(s)	gambien(s)/ gambienne(s)	le dalasi	GMD	butut
Géorgie (la)	F	(la) Géorgie	GE	Tbilissi	Géorgien(s)/ Géorgienne(s)	géorgien(s)/ géorgienne(s)	le lari	GEL	tetri
Géorgie du Sud et Sandw	ich du Su	nd (<i>voir</i> « <u>Îles Géorgie du Sud et Sa</u>	ndwich du Su	ıd»)					
Ghana (le)	М	(la) République du Ghana	GH	Accra	Ghanéen(s)/ Ghanéenne(s)	ghanéen(s)/ ghanéenne(s)	le cedi ghanéen	GHS	pesewa

			_						(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (7)
Gibraltar (²⁶)	М	Gibraltar	GI	Gibraltar	de Gibraltar	de Gibraltar	la livre de Gibraltar	GIP	penny
Grèce (la)	F	(la) République hellénique (²⁷)	EL	Athènes	Grec(s)/Grecque(s)	grec(s)/grecque(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Grenade (la)	F	(la) Grenade	GD	Saint George's	Grenadin(s)/ Grenadine(s)	grenadin(s)/ grenadine(s)	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Groenland (le) (²⁸)	М	(le) Groenland	GL	Nuuk	Groenlandais/ Groenlandaise(s)	groenlandais/ groenlandaise(s)	la couronne danoise	DKK	øre
Guadeloupe (la) (²⁹)	F	(la) Guadeloupe	GP	Basse-Terre	Guadeloupéen(s)/ Guadeloupéenne(s)	guadeloupéen(s)/ guadeloupéenne(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Guam (³⁰)	F	(le) territoire de Guam	GU	Agaña	de Guam	de Guam	le dollar des États-Unis	USD	cent
Guatemala (le)	M	(la) République du Guatemala	GT	Ciudad de Guatemala	Guatémaltèque(s)/ Guatémaltèque(s)	guatémaltèque(s)/ guatémaltèque(s)	le quetzal	GTQ	centavo
Guernesey (31)	F	(le) Bailliage de Guernesey	GG	Saint-Pierre-Port	Guernesiais/	guernesiais/	la livre de Guernesey	GGP (³²)	penny
					Guernesiaise(s)	guernesiaise(s)	la livre sterling	GBP	penny
Guinée (la)	F	(la) République de Guinée	GN	Conakry	Guinéen(s)/Guinéenne(s)	guinéen(s)/guinéenne(s)	le franc guinéen	GNF	_
Guinée-Bissau (la)	F	(la) République de Guinée- Bissau	GW	Bissau	de Guinée-Bissau	de Guinée-Bissau	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Guinée équatoriale (la)	F	(la) République de Guinée équatoriale	GQ	Malabo	Équato-Guinéen(s)/ Équato-Guinéenne(s)	équato-guinéen(s)/ équato-guinéenne(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
Guyana (le)	М	(la) République coopérative du Guyana	GY	Georgetown	Guyanien(s)/ Guyanienne(s)	guyanien(s)/ guyanienne(s)	le dollar du Guyana	GYD	cent
Guyane (la) (³³)	F	(la) Guyane (³⁴)	GF	Cayenne	Guyanais/Guyanaise(s)	guyanais/guyanaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Haïti (³⁵)	М	(la) République d'Haïti	HT	Port-au-Prince	Haïtien(s)/Haïtienne(s)	haïtien(s)/haïtienne(s)	la gourde	HTG	centime
							le dollar des États-Unis	USD	cent
Heard et McDonald (voir	« <u>Îles Hea</u>	ard et McDonald»)							
Honduras (le)	М	(la) République du Honduras	HN	Tegucigalpa	Hondurien(s)/ Hondurienne(s)	hondurien(s)/ hondurienne(s)	le lempira	HNL	centavo
Hong Kong (³⁶)	М	(la) région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine (³⁷)	НК	(38)	de Hong Kong	de Hong Kong	le dollar de Hong Kong	HKD	cent
Hongrie (la)	F	(la) Hongrie	HU	Budapest	Hongrois/Hongroise(s)	hongrois/hongroise(s)	le forint	HUF	[fillér]
Île Bouvet (l') (³⁹)	F	(l')Île Bouvet	BV	-	-	de l'Île Bouvet	-	-	-
Île Christmas (l') (⁴⁰)	F	(le) territoire de l'Île Christmas	CX	Flying Fish Cove	de l'Île Christmas	de l'Île Christmas	le dollar australien	AUD	cent
Île de Man (l') (⁴¹)	F	(l')Île de Man	IM	Douglas	Mannois/Mannoise(s)	mannois/mannoise(s)	la livre mannoise la livre sterling	IMP (⁴²) GBP	penny penny
Île Norfolk (l') (⁴³)	F	(le) territoire de l'Île Norfolk	NF	Kingston	de l'Île Norfolk	de l'Île Norfolk	le dollar australien	AUD	cent
, ,,,,					•	•			

(suite)

									(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Îles Åland (les) (⁴⁴)	F	(les) Îles Åland	AX	Mariehamn	Ålandais/Ålandaise(s)	ålandais/ålandaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Îles Caïmans (les) (⁴⁵)	F	(les) Îles Caïmans	KY	George Town	Caïmanais/ Caïmanaise(s)	caïmanais/ caïmanaise(s)	le dollar des Îles Caïmans	KYD	cent
Îles Cocos (les) (⁴⁶)	F	(le) territoire des Îles Cocos	СС	West Island	des Îles Cocos	des Îles Cocos	le dollar australien	AUD	cent
Îles Cook (les) (⁴⁷)	F	(les) Îles Cook	СК	Avarua	des Îles Cook	des Îles Cook	le dollar néo-zélandais	NZD	cent
Îles Falkland (les) (⁴⁸)	F	(les) Îles Falkland	FK	Stanley	des Îles Falkland	des Îles Falkland	la livre des Falkland	FKP	penny
Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (les) (⁴⁹)	F	(les) Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud	GS	King Edward Point (Grytviken)	-	des Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud	-	_	-
Îles Heard et McDonald (les) (⁵⁰)	F	(le) territoire des Îles Heard et McDonald	НМ	-	-	des Îles Heard et McDonald	-	-	-
Îles Mariannes du Nord (les) (⁵¹)	F	(le) Commonwealth des Îles Mariannes du Nord	MP	Saipan	des Îles Mariannes du Nord	des Îles Mariannes du Nord	le dollar des États-Unis	USD	cent
Îles Marshall (les)	F	(la) République des Îles Marshall	МН	Majuro	Marshallais/ Marshallaise(s)	marshallais/ marshallaise(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Îles mineures éloignées des États-Unis (les) (⁵²)	F	(les) Îles mineures éloignées des États-Unis	UM	_	-	des Îles mineures éloignées des États-Unis	le dollar des États-Unis	USD	cent
Îles Pitcairn (les) (⁵³)	F	(les) Îles Pitcairn	PN	Adamstown	des Îles Pitcairn	des Îles Pitcairn	le dollar néo-zélandais	NZD	cent
Îles Salomon (les)	F	(les) Îles Salomon	SB	Honiara	Salomonais/ Salomonaise(s)	salomonais/ salomonaise(s)	le dollar des Îles Salomon	SBD	cent
Îles Turks-et-Caïcos (les) (⁵⁴)	F	(les) Îles Turks-et-Caïcos	TC	Cockburn Town	des Îles Turks-et-Caïcos	des Îles Turks-et-Caïcos	le dollar des États-Unis	USD	cent
Îles Vierges américaines (les) (⁵⁵)	F	(les) Îles Vierges des États-Unis	VI	Charlotte Amalie	des Îles Vierges américaines	des Îles Vierges américaines	le dollar des États-Unis	USD	cent
Îles Vierges britanniques (les) (⁵⁶)	F	(les) Îles Vierges britanniques	VG	Road Town	des Îles Vierges britanniques	des Îles Vierges britanniques	le dollar des États-Unis	USD	cent
Inde (l')	F	(la) République de l'Inde	IN	New Delhi	Indien(s)/Indienne(s)	indien(s)/indienne(s)	la roupie indienne	INR	paisa
Indonésie (l')	F	(la) République d'Indonésie	ID	Jakarta	Indonésien(s)/ Indonésienne(s)	indonésien(s)/ indonésienne(s)	la rupiah	IDR	sen
Iran (l')	М	(la) République islamique d'Iran	IR	Téhéran	Iranien(s)/Iranienne(s)	iranien(s)/iranienne(s)	le rial iranien	IRR	[dinar] (⁵⁷)
Iraq (l')	М	(la) République d'Iraq	IQ	Bagdad	Iraquien(s)/Iraquienne(s)	iraquien(s)/iraquienne(s)	le dinar iraquien	IQD	fils
Irlande (l')	F	(l')Irlande (⁵⁸)	IE	Dublin	Irlandais/Irlandaise(s)	irlandais/irlandaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Islande (l')	F	(l')Islande (⁵⁹)	IS	Reykjavik	Islandais/Islandaise(s)	islandais/islandaise(s)	la couronne islandaise	ISK	_
Israël	М	(l')État d'Israël	IL	(60)	Israélien(s)/ Israélienne(s)	israélien(s)/ israélienne(s)	le shekel	ILS	agora
Italie (l')	F	(la) République italienne	IT	Rome	Italien(s)/Italienne(s)	italien(s)/italienne(s)	l'euro (M)	EUR	cent

Nom court	M/F	Nom long $(^1)$	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Jamaïque (la)	F	(la) Jamaïque	ЈМ	Kingston	Jamaïcain(s)/ Jamaïcaine(s)	jamaïcain(s)/ jamaïcaine(s)	le dollar jamaïcain	JMD	cent
Japon (le)	М	(le) Japon	JP	Tokyo	Japonais/Japonaise(s)	japonais/japonaise(s)	le yen	JPY	[sen] (⁶¹)
Jersey (⁶²)	F	(le) Bailliage de Jersey	JE	Saint-Hélier	Jersiais/ Jersiaise(s)	jersiais/ jersiaise(s)	la livre de Jersey	JEP (⁶³) GBP	penny
Jordanie (la)	F	(le) Royaume hachémite de Jordanie	JO	Amman	Jordanien(s)/ Jordanienne(s)	jordanien(s)/ jordanienne(s)	le dinar jordanien	JOD	qirsh (100) [fils (1 000)]
Kazakhstan (le)	М	(la) République du Kazakhstan	KZ	Nour-Soultan	Kazakh(s)/Kazakhe(s)	kazakh(s)/kazakhe(s)	le tenge	KZT	tiyn
Kenya (le)	М	(la) République du Kenya	KE	Nairobi	Kényan(s)/Kényane(s)	kényan(s)/kényane(s)	le shilling kényan	KES	cent
Kirghizstan (le)	М	(la) République kirghize	KG	Bichkek	Kirghize(s)/Kirghize(s)	kirghize(s)/kirghize(s)	le som	KGS	tyiyn
Kiribati	F	(la) République de Kiribati	KI	Tarawa	Kiribatien(s)/ Kiribatienne(s)	kiribatien(s)/ kiribatienne(s)	le dollar australien	AUD	cent
Koweït (le)	М	(l')État du Koweït	KW	Koweït	Koweïtien(s)/ Koweïtienne(s)	koweïtien(s)/ koweïtienne(s)	le dinar koweïtien	KWD	fils
Laos (le)	М	(la) République démocratique populaire lao	LA	Vientiane	Laotien(s)/ Laotienne(s) (⁶⁴)	laotien(s)/ laotienne(s) (⁶⁴)	le kip	LAK	[att]
La Réunion (⁶⁵)	F	La Réunion	RE	Saint-Denis	Réunionnais/ Réunionnaise(s)	réunionnais/ réunionnaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Lesotho (le)	М	(le) Royaume du Lesotho	LS	Maseru	du Lesotho	du Lesotho	le loti	LSL	sente
							le rand	ZAR	cent
Lettonie (la)	F	(la) République de Lettonie	LV	Riga	Letton(s)/Lettonne(s)	letton(s)/lettonne(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Liban (le)	М	(la) République libanaise	LB	Beyrouth	Libanais/Libanaise(s)	libanais/libanaise(s)	la livre libanaise	LBP	[piastre]
Liberia (le)	М	(la) République du Liberia	LR	Monrovia	Libérien(s)/Libérienne(s)	libérien(s)/libérienne(s)	le dollar libérien	LRD	cent
Libye (la)	F	(l')État de Libye	LY	Tripoli	Libyen(s)/Libyenne(s)	libyen(s)/libyenne(s)	le dinar libyen	LYD	dirham
Liechtenstein (le)	М	(la) Principauté de Liechtenstein	LI	Vaduz	Liechtensteinois/ Liechtensteinoise(s)	liechtensteinois/ liechtensteinoise(s)	le franc suisse	CHF	centime
Lituanie (la)	F	(la) République de Lituanie	LT	Vilnius	Lituanien(s)/ Lituanienne(s)	lituanien(s)/ lituanienne(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Luxembourg (le)	М	(le) Grand-Duché de Luxembourg	LU	Luxembourg	Luxembourgeois/ Luxembourgeoise(s)	luxembourgeois/ luxembourgeoise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Масао (⁶⁶)	М	(la) région administrative spéciale de Macao de la République populaire de Chine (⁶⁷)	МО	Macao (⁶⁸)	de Macao	de Macao	le pataca	MOP	avo
Macédoine du Nord (la)	F	(la) République de Macédoine du Nord	МК	Skopje	Macédonien/citoyen de la République de Macédoine du Nord (⁶⁹)	· ·	le denar	MKD	deni

									(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (7)
Madagascar	F	(la) République de Madagascar	MG	Antananarivo	Malgache(s)/ Malgache(s)	malgache(s)/ malgache(s)	l'ariary (M)	MGA	iraimbilanja
Malaisie (la)	F	(la) Malaisie	MY	Kuala Lumpur (⁷¹)	Malaisien(s)/ Malaisienne(s)	malaisien(s)/ malaisienne(s)	le ringgit	MYR	sen
Malawi (le)	М	(la) République du Malawi	MW	Lilongwe	Malawien(s)/ Malawienne(s)	malawien(s)/ malawienne(s)	le kwacha du Malawi	MWK	tambala
Maldives (les)	F	(la) République des Maldives	MV	Malé	Maldivien(s)/ Maldivienne(s)	maldivien(s)/ maldivienne(s)	le rufiyaa	MVR	laari
Mali (le)	М	(la) République du Mali	ML	Bamako	Malien(s)/Malienne(s)	malien(s)/malienne(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Malte	F	(la) République de Malte	MT	La Valette	Maltais/Maltaise(s)	maltais/maltaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Man (voir « <u>Île de Man</u> »)									
Mariannes du Nord (voir	« <u>Îles Mar</u>	iannes du Nord»)							
Maroc (le)	М	(le) Royaume du Maroc	MA	Rabat	Marocain(s)/ Marocaine(s)	marocain(s)/ marocaine(s)	le dirham marocain	MAD	centime
Marshall (voir «Îles Mars	hall»)								
Martinique (la) (⁷²)	F	(la) Martinique	MQ	Fort-de-France	Martiniquais/ Martiniquaise(s)	martiniquais/ martiniquaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Maurice	F	(la) République de Maurice	MU	Port-Louis	Mauricien(s)/ Mauricienne(s)	mauricien(s)/ mauricienne(s)	la roupie mauricienne	MUR	cent
Mauritanie (la)	F	(la) République islamique de Mauritanie	MR	Nouakchott	Mauritanien(s)/ Mauritanienne(s)	mauritanien(s)/ mauritanienne(s)	l'ouguiya (M)	MRU	khoum
Mayotte (⁷³)	F	Mayotte	YT	Mamoudzou	Mahorais/Mahoraise(s)	mahorais/mahoraise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Mexique (le)	M	(les) États-Unis mexicains	MX	Mexico	Mexicain(s)/ Mexicaine(s)	mexicain(s)/ mexicaine(s)	le peso mexicain	MXN	centavo
Micronésie (la)	F	(les) États fédérés de Micronésie	FM	Palikir	Micronésien(s)/ Micronésienne(s)	micronésien(s)/ micronésienne(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Moldavie (la)	F	(la) République de Moldavie	MD	Chisinau	Moldave(s)/Moldave(s)	moldave(s)/moldave(s)	le leu moldave	MDL	ban
Monaco	M	(la) Principauté de Monaco	МС	Monaco	Monégasque(s)/ Monégasque(s)	monégasque(s)/ monégasque(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Mongolie (la)	F	(la) Mongolie	MN	Oulan-Bator	Mongol(s)/Mongole(s)	mongol(s)/mongole(s)	le tugrik	MNT	möngö
Monténégro (le)	M	(le) Monténégro	ME	Podgorica	Monténégrin(s)/ Monténégrine(s)	monténégrin(s)/ monténégrine(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Montserrat (⁷⁴)	М	Montserrat	MS	Plymouth (⁷⁵)	de Montserrat	de Montserrat	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Mozambique (le)	М	(la) République du Mozambique	MZ	Maputo	Mozambicain(s)/ Mozambicaine(s)	mozambicain(s)/ mozambicaine(s)	le metical	MZN	centavo
Myanmar (le)/ Birmanie (la)	М	(le) Myanmar/la Birmanie (⁷⁶)	ММ	Nay Pyi Daw	du Myanmar/ de Birmanie	du Myanmar/ de Birmanie	le kyat	ммк	pya

									(suite)
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (4)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Namibie (la)	F	(la) République de Namibie	NA	Windhoek	Namibien(s)/	namibien(s)/	le dollar namibien	NAD	cent
					Namibienne(s)	namibienne(s)	le rand	ZAR	cent
Nauru	F	(la) République de Nauru	NR	Yaren	Nauruan(s)/Nauruane(s)	nauruan(s)/nauruane(s)	le dollar australien	AUD	cent
Népal (le)	М	(la) République démocratique fédérale du Népal	NP	Katmandou	Népalais/ Népalaise(s)	népalais/ népalaise(s)	la roupie népalaise	NPR	paisa
Nicaragua (le)	М	(la) République du Nicaragua	NI	Managua	Nicaraguayen(s)/ Nicaraguayenne(s)	nicaraguayen(s)/ nicaraguayenne(s)	le córdoba oro	NIO	centavo
Niger (le)	М	(la) République du Niger	NE	Niamey	Nigérien(s)/Nigérienne(s)	nigérien(s)/nigérienne(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Nigeria (le)	М	(la) République fédérale du Nigeria	NG	Abuja	Nigérian(s)/Nigériane(s)	nigérian(s)/nigériane(s)	le naira	NGN	kobo
Niue (⁷⁷)	F	Niue	NU	Alofi	Niuéan(s)/Niuéane(s)	niuéan(s)/niuéane(s)	le dollar néo-zélandais	NZD	cent
Norfolk (voir «Île Norfol	<u>k</u> »)								
Norvège (la)	F	(le) Royaume de Norvège	NO	Oslo	Norvégien(s)/ Norvégienne(s)	norvégien(s)/ norvégienne(s)	la couronne norvégienne	NOK	øre
Nouvelle-Calédonie (la) (⁷⁸)	F	(la) Nouvelle-Calédonie	NC	Nouméa	Néo-Calédonien(s)/ Néo-Calédonienne(s)	néo-calédonien(s)/ néo-calédonienne(s)	le franc CFP	XPF	centime
Nouvelle-Zélande (la)	F	(la) Nouvelle-Zélande	NZ	Wellington	Néo-Zélandais/ Néo-Zélandaise(s)	néo-zélandais/ néo-zélandaise(s)	le dollar néo-zélandais	NZD	cent
Oman	М	(le) Sultanat d'Oman	ОМ	Mascate	Omanais/Omanaise(s)	omanais/omanaise(s)	le rial d'Oman	OMR	baisa
Ouganda (l')	М	(la) République d'Ouganda	UG	Kampala	Ougandais/ Ougandaise(s)	ougandais/ ougandaise(s)	le shilling ougandais	UGX	cent
Ouzbékistan (l')	М	(la) République d'Ouzbékistan	UZ	Tachkent	Ouzbek(s)/Ouzbèke(s)	ouzbek(s)/ouzbèke(s)	le sum	UZS	tiyin
Pakistan (le)	М	(la) République islamique du Pakistan	PK	Islamabad	Pakistanais/ Pakistanaise(s)	pakistanais/ pakistanaise(s)	la roupie pakistanaise	PKR	paisa
Palaos (les)	F	(la) République des Palaos	PW	Melekeok	des Palaos	des Palaos	le dollar des États-Unis	USD	cent
Panama (le)	М	(la) République du Panama	PA	Panama	Panaméen(s)/	panaméen(s)/	le balboa	PAB	centesimo
					Panaméenne(s)	panaméenne(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Papouasie - Nouvelle-Guinée (la)	F	(l')État indépendant de Papouasie - Nouvelle-Guinée	PG	Port Moresby	de Papouasie - Nouvelle-Guinée	de Papouasie - Nouvelle-Guinée	le kina	PGK	toea
Paraguay (le)	М	(la) République du Paraguay	PY	Asunción	Paraguayen(s)/ Paraguayenne(s)	paraguayen(s)/ paraguayenne(s)	le guarani	PYG	centimo
Pays-Bas (les) (⁷⁹)	М	(le) Royaume des Pays-Bas	NL	Amsterdam (80)	Néerlandais/ Néerlandaise(s) (⁷⁹)	néerlandais/ néerlandaise(s) (⁷⁹)	l'euro (M)	EUR	cent
Pérou (le)	М	(la) République du Pérou	PE	Lima	Péruvien(s)/ Péruvienne(s)	péruvien(s)/ péruvienne(s)	le sol	PEN	centimo
Philippines (les)	F	(la) République des Philippines	PH	Manille	Philippin(s)/Philippine(s)	philippin(s)/philippine(s)	le peso philippin	PHP	centavo

(suite)

									(suite)
Nom court	M/F	Nom long $(^1)$	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (7)
Pitcairn (voir «Îles Pitcair	n»)								
Pologne (la)	F	(la) République de Pologne	PL	Varsovie	Polonais/Polonaise(s)	polonais/polonaise(s)	le zloty	PLN	grosz
Polynésie française (la) (⁸¹)	F	(la) Polynésie française	PF	Papeete	Polynésien(s)/ Polynésienne(s)	polynésien(s)/ polynésienne(s)	le franc CFP	XPF	centime
Porto Rico (⁸²)	М	(le) Commonwealth de Porto Rico	PR	San Juan	Portoricain(s)/ Portoricaine(s)	portoricain(s)/ portoricaine(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Portugal (le)	М	(la) République portugaise	PT	Lisbonne	Portugais/Portugaise(s)	portugais/portugaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Qatar (le)	М	(l')État du Qatar	QA	Doha	Qatarien(s)/ Qatarienne(s)	<pre>qatarien(s)/ qatarienne(s)</pre>	le rial du Qatar	QAR	dirham
République centrafricaine (la)	F	(la) République centrafricaine	CF	Bangui	Centrafricain(s)/ Centrafricaine(s)	centrafricain(s)/ centrafricaine(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
République démocratique du Congo (la)	F	(la) République démocratique du Congo	CD	Kinshasa	de la République démocratique du Congo (⁸³)	de la République démocratique du Congo (⁸³)	le franc congolais	CDF	centime
République dominicaine (la)	F	(la) République dominicaine	DO	Saint-Domingue	Dominicain(s)/ Dominicaine(s)	dominicain(s)/ dominicaine(s)	le peso dominicain	DOP	centavo
Réunion (voir «La Réunion	<u>n</u> »)								
Roumanie (la)	F	(la) Roumanie	RO	Bucarest	Roumain(s)/Roumaine(s)	roumain(s)/roumaine(s)	le leu roumain	RON	ban
Royaume-Uni (le) (⁸⁴)	M	(le) Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	UK	Londres	du Royaume-Uni, Britannique(s)/ Britannique(s)	du Royaume-Uni, britannique(s)/ britannique(s)	la livre sterling	GBP	penny
Russie (la)	F	(la) Fédération de Russie	RU	Moscou	Russe(s)/Russe(s)	russe(s)/russe(s)	le rouble russe	RUB	kopek
Rwanda (le)	М	(la) République du Rwanda	RW	Kigali	Rwandais/Rwandaise(s)	rwandais/rwandaise(s)	le franc rwandais	RWF	centime
Sahara occidental (le) (⁸⁵)	М	(le) Sahara occidental	EH	El Ayoun	Sahraoui(s)/Sahraouie(s)	sahraoui(s)/sahraouie(s)	le dirham marocain	MAD	centime
Saint-Barthélemy (⁸⁶)	М	(la) collectivité de Saint-Barthélemy	BL	Gustavia	Saint-Barthéleminois/ Saint-Barthéleminoise(s)	saint-barthéleminois/ saint-barthéleminoise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Saint-Christophe-et- Niévès	М	(la) Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès	KN	Basseterre	de Saint-Christophe- et-Niévès	de Saint-Christophe- et-Niévès	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha (⁸⁷)	F	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	SH	Jamestown	de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha	la livre de Sainte- Hélène (Sainte- Hélène et Ascension)	SHP	penny
							la livre sterling (Ascension et Tristan da Cunha)	GBP	penny
Sainte-Lucie	F	Sainte-Lucie	LC	Castries	Saint-Lucien(s)/ Saint-Lucienne(s)	saint-lucien(s)/ saint-lucienne(s)	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Saint-Marin	М	(la) République de Saint-Marin	SM	Saint-Marin	Saint-Marinais/ Saint-Marinaise(s)	saint-marinais/ saint-marinaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent

Nom court	M/F	Nom long $(^1)$	Code	Capitale/	Gentilé	Adjectif ou locution	Monnaie (⁵)	Code	Subdivision
	1471	Nom tong ()	«pays» (²)	centre administratif (³)	dentite	adjectivale (⁴)	(M = masc.; F = fém.)	«monnaie» (⁶)	monétaire (⁷
Saint-Martin (⁸⁸)	М	(la) collectivité de Saint-Martin	MF	Marigot	Saint-Martinois/ Saint-Martinoise(s)	saint-martinois/ saint-martinoise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Saint-Martin (<i>voir aussi</i> «	Sint-Maa	rten»)							
Saint-Pierre-et- Miquelon (⁸⁹)	М	(la) collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon	PM	Saint-Pierre	Saint-Pierrais et Miquelonnais/ Saint-Pierrais et Miquelonnaise(s)	saint-pierrais et miquelonnais/ saint-pierrais et miquelonnaise(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Saint-Siège (le)/État de la Cité du Vatican (l') (⁹⁰)	M	(le) Saint-Siège/(l')État de la Cité du Vatican	VA	—/Cité du Vatican	du Saint-Siège/ de l'État de la Cité du Vatican	du Saint-Siège/ de l'État de la Cité du Vatican	l'euro (M)	EUR	cent
Saint-Vincent-et-les- Grenadines	F (sing.)	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	Kingstown	de Saint-Vincent-et- les-Grenadines	de Saint-Vincent-et- les-Grenadines	le dollar des Caraïbes orientales	XCD	cent
Salomon (<i>voir</i> « <mark>Îles Salor</mark>	non»)								
Samoa (le)	М	(l')État indépendant du Samoa	WS	Apia	du Samoa	du Samoa	le tala	WST	sene
Samoa américaines (les) (⁹¹)	F	(le) territoire des Samoa américaines	AS	Pago Pago (⁹²)	des Samoa américaines	des Samoa américaines	le dollar des États-Unis	USD	cent
Sao Tomé-et-Principe	М	(la) République démocratique de Sao Tomé-et-Principe	ST	Sao Tomé	de Sao Tomé-et-Principe	de Sao Tomé-et-Principe	le dobra	STN	cêntimo
Sénégal (le)	М	(la) République du Sénégal	SN	Dakar	Sénégalais/ Sénégalaise(s)	sénégalais/ sénégalaise(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Serbie (la)	F	(la) République de Serbie	RS	Belgrade	Serbe(s)/Serbe(s)	serbe(s)/serbe(s)	le dinar serbe	RSD	para
Seychelles (les)	F	(la) République des Seychelles	SC	Victoria	Seychellois/ Seychelloise(s)	seychellois/ seychelloise(s)	la roupie seychelloise	SCR	cent
Sierra Leone (la)	F	(la) République de Sierra Leone	SL	Freetown	de Sierra Leone	de Sierra Leone	le leone	SLL	cent
Singapour	F	(la) République de Singapour	SG	Singapour	Singapourien(s)/ Singapourienne(s)	singapourien(s)/ singapourienne(s)	le dollar de Singapour	SGD	cent
Sint-Maarten (⁹³) (⁹⁴)	F	Sint-Maarten (⁹⁴)	SX	Philipsburg	de Sint-Maarten (⁹⁴)	de Sint-Maarten (⁹⁴)	le florin des Antilles néerlandaises (⁹³)	ANG	cent
Slovaquie (la)	F	(la) République slovaque	SK	Bratislava	Slovaque(s)/Slovaque(s)	slovaque(s)/slovaque(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Slovénie (la)	F	(la) République de Slovénie	SI	Ljubljana	Slovène(s)/Slovène(s)	slovène(s)/slovène(s)	l'euro (M)	EUR	cent
Somalie (la)	F	(la) République fédérale de Somalie	SO	Mogadiscio	Somalien(s)/ Somalienne(s)	somalien(s)/ somalienne(s)	le shilling somalien	SOS	cent
Soudan (le)	М	(la) République du Soudan	SD	Khartoum	Soudanais/Soudanaise(s)	soudanais/soudanaise(s)	la livre soudanaise	SDG	piastre
Soudan du Sud (le)	М	(la) République du Soudan du Sud	SS	Djouba	Sud-Soudanais/ Sud-Soudanaise(s)	sud-soudanais/ sud-soudanaise(s)	la livre sud-soudanaise	SSP	piastre
Sri Lanka	М	(la) République socialiste démocratique de Sri Lanka	LK	Sri Jayawardenapura Kotte (⁹⁵)	Sri-Lankais/ Sri-Lankaise(s)	sri-lankais/ sri-lankaise(s)	la roupie sri-lankaise	LKR	cent
Suède (la)	F	(le) Royaume de Suède	SE	Stockholm	Suédois/Suédoise(s)	suédois/suédoise(s)	la couronne suédoise	SEK	öre

(suite)

Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (
Suisse (la)	F	(la) Confédération suisse (⁹⁶)	СН	Berne	Suisse(s)/ Suissesse(s) (⁹⁷)	suisse(s)/ suisse(s) (⁹⁷)	le franc suisse	CHF	centime
Suriname (le)	М	(la) République du Suriname	SR	Paramaribo	Surinamais/ Surinamaise(s)	surinamais/ surinamaise(s)	le dollar surinamais	SRD	cent
Svalbard et Jan Mayen (⁹⁸)	F	Svalbard et Jan Mayen	SJ	Longyearbyen (Svalbard), Olonkinbyen (Jan Mayen)	de Svalbard, de Jan Mayen	de Svalbard, de Jan Mayen	la couronne norvégienne	NOK	øre
Swaziland (voir «Eswatin	i»)								
Syrie (la)	F	(la) République arabe syrienne	SY	Damas	Syrien(s)/Syrienne(s)	syrien(s)/syrienne(s)	la livre syrienne	SYP	piastre
Tadjikistan (le)	М	(la) République du Tadjikistan	TJ	Douchanbé	Tadjik(s)/Tadjike(s)	tadjik(s)/tadjike(s)	le somoni	TJS	diram
Taïwan	F	Taïwan (⁹⁹)	TW	Taipei	de Taïwan, Taïwanais/ Taïwanaise(s) (¹⁰⁰)	de Taïwan, taïwanais/ taïwanaise(s) (¹⁰⁰)	le nouveau dollar de Taïwan	TWD	fen
Tanzanie (la)	F	(la) République unie de Tanzanie	TZ	Dodoma (¹⁰¹)	Tanzanien(s)/ Tanzanienne(s)	tanzanien(s)/ tanzanienne(s)	le shilling tanzanien	TZS	cent
Tchad (le)	М	(la) République du Tchad	TD	N'Djamena	Tchadien(s)/ Tchadienne(s)	tchadien(s)/ tchadienne(s)	le franc CFA (BEAC)	XAF	centime
Tchéquie (la)	F	(la) République tchèque	CZ	Prague	Tchèque(s)/Tchèque(s)	tchèque(s)/tchèque(s)	la couronne tchèque	CZK	halér
Terres australes et antarctiques françaises (les) (¹⁰²)	F	(les) Terres australes et antarctiques françaises	TF	(103)	-	des Terres australes et antarctiques françaises	l'euro (M)	EUR	cent
Territoire britannique de l'océan Indien (le) (¹⁰⁴)	М	(le) Territoire britannique de l'océan Indien	IO	-	-	du Territoire britannique de l'océan Indien	le dollar des États-Unis	USD	cent
Thaïlande (la)	F	(le) Royaume de Thaïlande	тн	Bangkok	Thaïlandais/ Thaïlandaise(s)	thaïlandais/ thaïlandaise(s)	le baht	ТНВ	satang
Timor-Oriental (le)	М	(la) République démocratique du Timor-Oriental	TL	Díli	Est-Timorais/ Est-Timoraise(s)	est-timorais/ est-timoraise(s)	le dollar des États-Unis	USD	cent
Togo (le)	М	(la) République togolaise	TG	Lomé	Togolais/Togolaise(s)	togolais/togolaise(s)	le franc CFA (BCEAO)	XOF	centime
Tokélaou (les) (¹⁰⁵)	М	(les) Tokélaou	TK	(106)	Tokélaouen(s)/ Tokélaouenne(s)	tokélaouen(s)/ tokélaouenne(s)	le dollar néo-zélandais	NZD	cent
Tonga (les)	F	(le) Royaume des Tonga	то	Nuku'alofa	Tongan(s)/Tongane(s)	tongan(s)/tongane(s)	le pa'anga	ТОР	seniti
Trinité-et-Tobago	F	(la) République de Trinité-et-Tobago	TT	Port of Spain	de Trinité-et-Tobago	de Trinité-et-Tobago	le dollar de Trinité-et-Tobago	TTD	cent
Tunisie (la)	F	(la) République tunisienne	TN	Tunis	Tunisien(s)/Tunisienne(s)	tunisien(s)/tunisienne(s)	le dinar tunisien	TND	millime
Turkménistan (le)	М	(le) Turkménistan	ТМ	Achgabat	Turkmène(s)/ Turkmène(s)	turkmène(s)/ turkmène(s)	le manat turkmène	ТМТ	tenge
Turks-et-Caïcos (<i>voir</i> « <u>Île</u>	es Turks-	<u>et-Caïcos</u> »)							
Turquie (la)	F	(la) République de Turquie	TR	Ankara	Turc(s)/Turque(s)	turc(s)/turque(s)	la livre turque	TRY	kurus

217

									(suit
Nom court	M/F	Nom long (¹)	Code «pays» (²)	Capitale/ centre administratif (³)	Gentilé	Adjectif ou locution adjectivale (⁴)	Monnaie (⁵) (M = masc.; F = fém.)	Code «monnaie» (⁶)	Subdivision monétaire (⁷)
Tuvalu (les)	F	(les) Tuvalu	TV	Funafuti	Tuvaluan(s)/ Tuvaluane(s)	tuvaluan(s)/ tuvaluane(s)	le dollar australien	AUD	cent
Ukraine (l')	F	(l')Ukraine	UA	Kiev	Ukrainien(s)/ Ukrainienne(s)	ukrainien(s)/ ukrainienne(s)	la hryvnia	UAH	kopiyka
Uruguay (l')	М	(la) République orientale de l'Uruguay	UY	Montevideo	Uruguayen(s)/ Uruguayenne(s)	uruguayen(s)/ uruguayenne(s)	le peso uruguayen	UYU	centesimo
Vanuatu (le)	М	(la) République du Vanuatu	VU	Port Vila	Vanuatuan(s)/ Vanuatuane(s)	vanuatuan(s)/ vanuatuane(s)	le vatu	VUV	-
Vatican (voir «Saint-Sièg	e»)								
Venezuela (le)	М	(la) République bolivarienne du Venezuela	VE	Caracas	Vénézuélien(s)/ Vénézuélienne(s)	vénézuélien(s)/ vénézuélienne(s)	le bolivar souverain	VES (¹⁰⁷)	centimo
Viêt Nam (le)	М	(la) République socialiste du Viêt Nam	VN	Hanoï	Vietnamien(s)/ Vietnamienne(s)	vietnamien(s)/ vietnamienne(s)	le dông	VND	[hào (10)] [xu (100)]
Wallis-et-Futuna (¹⁰⁸)	F	(le) territoire des îles Wallis et Futuna	WF	Mata-Utu	de Wallis-et-Futuna	de Wallis-et-Futuna	le franc CFP	XPF	centime
Yémen (le)	М	(la) République du Yémen	YE	Sanaa	Yéménite(s)/Yéménite(s)	yéménite(s)/yéménite(s)	le riyal yéménite	YER	fils
Zambie (la)	F	(la) République de Zambie	ZM	Lusaka	Zambien(s)/ Zambienne(s)	zambien(s)/ zambienne(s)	le kwacha de Zambie	ZMW	ngwee
Zimbabwe (le)	М	(la) République du Zimbabwe	ZW	Harare	Zimbabwéen(s)/ Zimbabwéenne(s)	zimbabwéen(s)/ zimbabwéenne(s)	le dollar zimbabwéen	ZWL	cent

Les notes en caractères italiques concernent uniquement la version française.

- (1) Colonne «Nom long»: dans le nom long, l'article est mentionné uniquement à titre d'information (pour illustrer les cas où il y a élision et ceux dans lesquels il doit être omis); il est bien entendu qu'il ne fait pas partie de la dénomination officielle proprement dite.
- (2) Colonne «Code "pays"»: codes ISO 3166 alpha-2, sauf pour la Grèce et le Royaume-Uni (utiliser EL et UK, et non pas GR et GB). Voir aussi points 7.1.1 (abréviations à utiliser), 7.1.2 (ordre de citation des pays) et annexe A6 (ordre alphabétique des codes «pays»).
- (3) Colonne «Capitale/centre administratif»: dans le cas des territoires, il s'agit du centre administratif ou du chef-lieu. Par exemple: Basse-Terre est le chef-lieu de la Guadeloupe (la capitale officielle étant Paris).
- (4) Colonne «Adjectif ou locution adjectivale»: voir aussi «Adjectifs et noms de nationalité» (au bas du présent document).
- (5) **Colonne «Monnaie»**: franc CFA (BCEAO) = franc de la Communauté financière africaine (émis par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest); franc CFA (BEAC) = franc de la Coopération financière en Afrique centrale (émis par la Banque des États de l'Afrique centrale).
- (6) Colonne «Code "monnaie"»: codes ISO 4217, sauf GGP (Guernesey), IMP (l'Île de Man) et JEP (Jersey) codes particuliers.
- (7) Colonne «Subdivision monétaire»: la subdivision de l'euro est le cent. Cependant, aux termes du considérant 2 du règlement (CE) nº 974/98 du Conseil du 3 mai 1998, «la définition du nom "cent" n'empêche pas l'utilisation de variantes de cette appellation dans la vie courante dans les États membres». En langue française, la variante en usage est «centime(s)» [ou «eurocentime(s)» s'il y a des risques de confusion avec une autre monnaie]. Dans les textes de l'Union européenne, on préférera la forme «cent» (obligatoire dans les textes légaux).

 Les subdivisions entre crochets sont des quotités qui ne sont plus utilisées (mais qui ne sont pas officiellement supprimées).
- (8) Afrique du Sud: Pretoria (Tshwane) est la capitale administrative. Le Cap est la capitale législative (siège du Parlement) et Bloemfontein, la capitale judiciaire.
- (9) **Andorre**: l'Andorre (avec article): le pays; Andorre (sans article): la ville.
- (10) Anguilla: territoire d'outre-mer britannique.

218 Annexes Annexe A5

- (11) Aruba: entité autonome du Royaume des Pays-Bas.
- (12) **Bénin**: le siège du gouvernement est situé à Cotonou.
- (13) **Bermudes**: territoire d'outre-mer britannique.
- (14) **Bolivie**: Sucre est la capitale constitutionnelle. Le siège du gouvernement est situé à La Paz.
- (15) **Bosnie-Herzégovine**: ne pas utiliser «B/bosnien» ni «B/bosniaque».
- (16) **Burundi**: Gitega est la capitale politique et Bujumbura, la capitale économique, depuis le 4 février 2019.
- (17) Chypre: de préférence à «cypriote».
- (18) **Clipperton**: domaine public de l'État français.
- (19) Clipperton: le code CP ne fait pas partie de la norme ISO 3166-1 en tant que tel, mais est un code exceptionnellement réservé par l'ISO.
- (20) Côte d'Ivoire: Yamoussoukro est la capitale officielle; Abidjan est le centre administratif.
- (21) **Curaçao**: entité autonome du Royaume des Pays-Bas depuis le 10 octobre 2010 (dissolution des Antilles néerlandaises). Bien que les Antilles néerlandaises aient été dissoutes le 10 octobre 2010, Curaçao et Sint-Maarten conservent l'ANG en attendant la création d'une monnaie commune (le florin des Caraïbes).
- (22) El Salvador: l'article espagnol, qui s'écrit avec E capitale, ne doit jamais être omis: il fait partie intégrante du nom officiel du pays en français.
- (23) El Salvador: bien qu'il ne soit quasiment plus utilisé, le colon salvadorien conserve un statut de monnaie officielle.
- (24) **Féroé**: territoire autonome du Danemark.
- (25) **Finlande**: ne pas confondre avec «finnois», qui est l'adjectif relatif à la langue.
- (26) **Gibraltar**: territoire d'outre-mer britannique.
- (27) **Grèce**: on réserve le terme «hellénique» à la dénomination officielle de l'État et de certaines entités à nom figé (comme la Banque hellénique de développement industriel). Dans les autres cas, utiliser l'adjectif «grec» (gouvernement grec).
- (28) **Groenland**: territoire autonome du Danemark.
- (29) Guadeloupe: département et région d'outre-mer (DOM-ROM) de la France. (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (30) Guam: territoire des États-Unis d'Amérique.
- (31) Guernesey: dépendance de la Couronne britannique. Ne fait pas partie du Royaume-Uni, mais en dépend pour ses affaires extérieures.
- (32) Guernesey: variante locale de la livre sterling, sans code ISO propre. Lorsqu'un code distinct est requis, c'est le code GGP qui est généralement utilisé.
- (33) Guyane: département et région d'outre-mer (DOM-ROM) de la France. (Voir αussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (34) **Guyane**: la dénomination officielle est «Guyane» (à utiliser dans les textes juridiques). Dans tout autre texte, on utilisera de préférence la forme «Guyane française» pour éviter tout risque de confusion avec le Guyana (GY).
- (35) **Haïti**: en Haïti: pays; à Haïti: île dans son ensemble.
- (36) Hong Kong: la dénomination «Hong Kong, Chine» est aussi utilisée dans des circonstances spécifiques: «La région administrative spéciale de Hong Kong peut elle-même, sous le nom de "Hong Kong, Chine", entretenir et développer des relations et conclure et exécuter des accords avec des États et unités territoriales étrangers ainsi qu'avec des organisations internationales dans les domaines pertinents comme les domaines économique, commercial, financier et monétaire, des transports maritimes, des communications, du tourisme, de la culture et des sports» (article 151 de la loi fondamentale, traduction sur le site du ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine).
- (37) Hong Kong: la dénomination officielle complète peut s'abréger en «région administrative spéciale de Hong Kong» ou «RAS de Hong Kong».
- (38) Hong Kong: la capitale de jure est Pékin. Le centre administratif est situé à Government Hill.
- (39) Île Bouvet: territoire inhabité dépendant de la Norvège.
- (40) Île Christmas: territoire de l'Australie (à ne pas confondre avec l'Île Christmas, ou Kiritimati, appartenant à la République de Kiribati).
- (41) Île de Man: dépendance de la Couronne britannique. Ne fait pas partie du Royaume-Uni, mais en dépend pour ses affaires extérieures.
- (42) Île de Man: variante locale de la livre sterling, sans code ISO propre. Lorsqu'un code distinct est requis, c'est le code IMP qui est généralement utilisé.
- (43) Île Norfolk: territoire autonome de l'Australie.
- (44) Îles Åland: ces îles, sous la souveraineté de la Finlande, bénéficient d'un statut d'autonomie. Les rapports spéciaux entre l'Union européenne et les Îles Åland sont rédigés dans un protocole d'accord annexé à l'acte d'adhésion (protocole qui confirme par ailleurs le statut spécial des Îles Åland dans le droit international).
- (45) Îles Caïmans: territoire d'outre-mer britannique.

Annexe A5 Annexe

219

- (46) Îles Cocos: territoire de l'Australie.
- (47) Îles Cook: autoadministration en libre-association avec la Nouvelle-Zélande.
- (48) Îles Falkland: territoire d'outre-mer britannique (anciennement «Îles Malouines»).
- (49) Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud: territoire d'outre-mer britannique (administré depuis les Îles Falkland).
- (50) Îles Heard et McDonald: territoire de l'Australie.
- (51) Îles Mariannes du Nord: territoire autonome dépendant des États-Unis d'Amérique (État libre associé).
- (52) Îles mineures éloignées des États-Unis: territoires des États-Unis d'Amérique.
- (53) Îles Pitcairn: territoire d'outre-mer britannique.
- (54) Îles Turks-et-Caïcos: territoire d'outre-mer britannique.
- (55) Îles Vierges américaines: territoire des États-Unis d'Amérique.
- (56) Îles Vierges britanniques: territoire d'outre-mer britannique.
- (57) Iran: le rial se divise officiellement en 100 dinars, mais il a si peu de valeur aujourd'hui qu'on n'utilise plus les fractions; par contre, les Iraniens utilisent le toman, qui vaut 10 rials.
- (58) Irlande: ne pas utiliser «République d'Irlande». Bien qu'on rencontre cette dénomination dans certains documents, elle n'a aucun caractère officiel.
- (59) Islande: ne pas utiliser «République d'Islande». Bien qu'on rencontre cette dénomination dans certains documents, elle n'a aucun caractère officiel.
- (60) Israël: le gouvernement, la Knesset (parlement) et la Cour suprême sont à Jérusalem. Les États membres de l'Union européenne ont leur ambassade à Tel-Aviv.
- (61) **Japon**: le sen n'est plus utilisé qu'à des fins comptables.
- (62) Jersey: dépendance de la Couronne britannique. Ne fait pas partie du Royaume-Uni, mais en dépend pour ses affaires extérieures.
- (63) Jersey: variante locale de la livre sterling, sans code ISO propre. Lorsqu'un code distinct est requis, c'est le code JEP qui est généralement utilisé.
- (64) Laos: l'adjectif «laotien» désigne les habitants du Laos, qui comprend des groupes de population autres que lao («lao» invariable).
- (55) La Réunion: département et région d'outre-mer (DOM-ROM) de la France. Il faut noter que «La» fait partie du nom officiel. (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (66) Macao: la dénomination «Macao, Chine» est aussi utilisée dans des circonstances spécifiques: «La région administrative spéciale de Macao peut elle-même, sous le nom de "Macao, Chine", entretenir et développer des relations et conclure et exécuter des accords avec des États et unités territoriales étrangers ainsi qu'avec des organisations internationales dans les domaines pertinents comme les domaines économique, commercial, financier, des transports maritimes, des communications, du tourisme, de la culture, des sciences, de la technologie et des sports» (article 136 de la loi fondamentale, traduction libre de la version originale PT sur le site officiel de Macao).
- (67) Macao: la dénomination officielle complète peut s'abréger en «région administrative spéciale de Macao» ou «RAS de Macao».
- (68) Macao: la capitale de jure est Pékin. Le centre administratif est situé à Macao.
- (69) Macédoine du Nord: conformément à l'accord de Prespa, la mention «Macédonien/citoyen de la République de Macédoine du Nord» doit être utilisée dans son intégralité.
- Macédoine du Nord: la forme adjectivale de l'État, de ses organes officiels et d'autres entités publiques ainsi que d'entités et acteurs privés qui sont liés à l'État, qui ont été établis par la loi et qui bénéficient d'un soutien financier de l'État pour des activités à l'étranger correspond au nom officiel de l'État ou à sa forme courte, à savoir «de la République de Macédoine du Nord» ou «de Macédoine du Nord» Dans tous les cas ci-dessus, aucune autre forme adjectivale, y compris «macédonien du Nord» et «macédonien», ne peut être utilisée.
 - Dans d'autres cas, notamment lorsqu'il est fait référence à des entités et acteurs privés, qui ne sont pas liés à l'État ou à des entités publiques, n'ont pas été établis par la loi et ne bénéficient pas d'un soutien financier de l'État pour des activités à l'étranger, l'adjectif «macédonien» peut être utilisé. L'adjectif «macédonien» peut également être utilisé pour qualifier des activités. Ces dispositions s'entendent sans préjudice du processus établi par l'accord de Prespa concernant les noms commerciaux, marques et noms de marque, et des noms composés de villes qui existent à la date de la signature de l'accord de Prespa.
- (71) Malaisie: Kuala Lumpur est la capitale officielle. Le siège du gouvernement est situé à Putrajaya.
- (72) Martinique: département et région d'outre-mer (DOM-ROM) de la France. (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (73) Mayotte: antérieurement collectivité d'outre-mer (COM) de la France, dotée de la dénomination particulière de «collectivité départementale de Mayotte», Mayotte est devenue département et région d'outre-mer (DOM-ROM) le 31 mars 2011. (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (74) **Montserrat**: territoire d'outre-mer britannique.
- (75) Montserrat: la ville ayant été détruite par une éruption volcanique, les institutions gouvernementales ont été délocalisées à Brades.
- (76) Myanmar/Birmanie: l'ONU utilise les appellations «Myanmar» (forme courte) et «République de l'Union du Myanmar» (forme longue), mais il est recommandé d'utiliser la forme «le Myanmar/la Birmanie» dans les textes de l'UE.
- (77) **Niue**: autoadministration en libre-association avec la Nouvelle-Zélande.
- (78) Nouvelle-Calédonie: collectivité sui generis de la France. (Voir αussi annexe C, DOM-ROM/COM.)

220 Annexes Annexe A5

- (79) Pays-Bas: les appellations «Hollande» et «hollandais» se rapportent uniquement à la partie occidentale du Royaume des Pays-Bas.
- (80) Pays-Bas: Amsterdam est la capitale constitutionnelle. Le siège de la Cour, du gouvernement, du Parlement et des ambassades est situé à La Haye.
- (81) Polynésie française: collectivité d'outre-mer (COM) de la France, également qualifiée de «pays d'outre-mer de la Polynésie française» (POM). (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (82) **Porto Rico**: territoire autonome dépendant des États-Unis d'Amérique (État libre associé).
- (83) République démocratique du Congo: on peut aussi utiliser l'adjectif «congolais» s'il n'y a pas de risque de confusion avec la République du Congo.
- (84) **Royaume-Uni**: utiliser «Royaume-Uni», et non «Grande-Bretagne» (constituée de l'Angleterre, de l'Écosse et du pays de Galles). Le Royaume-Uni, outre ces trois entités, comprend également l'Irlande du Nord. Le terme purement géographique «îles Britanniques» recouvre également l'Irlande et les dépendances de la Couronne (l'Île de Man et les îles Anglo-Normandes).
- (85) Sahara occidental: territoire disputé entre le Maroc et le Front Polisario. En 1976, ce dernier a proclamé la République arabe sahraouie démocratique (RASD), mais celle-ci n'est pas reconnue officiellement par l'Union européenne. Des négociations sont en cours sous la supervision de l'ONU.
- (86) Saint-Barthélemy: collectivité d'outre-mer (COM) de la France, dotée de la dénomination particulière de «collectivité de Saint-Barthélemy». (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (87) Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha: territoire d'outre-mer britannique.
- (88) Saint-Martin: collectivité d'outre-mer (COM) de la France, dotée de la dénomination particulière de «collectivité de Saint-Martin». (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (89) Saint-Pierre-et-Miquelon: collectivité d'outre-mer (COM) de la France, dotée de la dénomination particulière de «collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon». (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)
- (90) Saint-Siège/État de la Cité du Vatican: le Saint-Siège et l'État de la Cité du Vatican sont deux sujets bien distincts de droit international (pour plus d'informations, voir le site officiel:

 http://www.vatican.va/news_services/press/documentazione/documents/corpo-diplomatico_index_fr.html).
- C'est le Saint-Siège, et non l'État de la Cité du Vatican, qui est accrédité auprès des institutions européennes ainsi qu'auprès des États souverains et des organisations spécialisées des Nations unies.
- (91) Samoa américaines: territoire des États-Unis d'Amérique.
- (92) Samoa américaines: Pago Pago est la capitale officielle (siège constitutionnel du gouvernement: Fagatogo).
- (93) **Sint-Maarten**: entité autonome du Royaume des Pays-Bas depuis le 10 octobre 2010 (dissolution des Antilles néerlandaises). Bien que les Antilles néerlandaises aient été dissoutes le 10 octobre 2010, Curação et Sint-Maarten conservent l'ANG en attendant la création d'une monnaie commune (le florin des Caraïbes).
- (94) **Sint-Maarten**: éviter l'appellation «Saint-Martin» (risque de confusion avec la collectivité française de Saint-Martin).
- (95) **Sri Lanka**: Sri Jayawardenapura Kotte est la capitale administrative. Colombo étant la capitale commerciale.
- (96) Suisse: l'appellation formelle est «Confédération suisse» (et non «helvétique», malgré le sigle CH).
- (97) **Suisse**: le nom de nationalité féminin est «Suissesse(s)».
- (98) **Svalbard et Jan Mayen**: territoires de la Norvège.
- (99) **Taïwan**: «Taïwan» est le nom par lequel ce pays est désigné par les gouvernements n'entretenant plus de relations diplomatiques avec Taipei en raison de la résolution des Nations unies d'octobre 1971. «République de Chine» est le nom considéré comme officiel par les autorités de Taipei.
- (100) **Taïwan**: l'adjectif «taïwanais» peut être utilisé dans les textes informels.
- (101) **Tanzanie**: de nombreuses institutions sont encore situées à Dar es Salam.
- (102) Terres australes et antarctiques françaises: territoire d'outre-mer de la France à statut spécifique.
- (103) Terres australes et antarctiques françaises: administrées depuis Saint-Pierre (La Réunion).
- (104) **Territoire britannique de l'océan Indien**: territoire d'outre-mer britannique.
- (105) **Tokélaou**: territoire de la Nouvelle-Zélande.
- (106) **Tokélaou**: pas de capitale. Chacun des trois atolls possède son propre centre administratif.
- (107) **Venezuela**: le bolivar souverain (VES) a été mis en circulation le 20 août 2018 et remplace le bolivar (VEF): 1 VES = 100 000 VEF. Bien que l'ancien bolivar ait été supprimé à la même date, certains billets libellés en VEF déterminés par la Banque centrale du Venezuela restent en circulation, parallèlement à la nouvelle monnaie. La date d'arrêt de la circulation de ces billets sera communiquée ultérieurement par la Banque centrale.
- (108) Wallis-et-Futuna: collectivité d'outre-mer (COM) de la France. (Voir aussi annexe C, DOM-ROM/COM.)

Annexe A5 Annexes

Règles d'usage

Respect des graphies locales

En règle générale, les graphies locales en usage servent de fil conducteur pour la transcription ou la translittération, en vertu de différents principes:

 nuance entre critère de territorialité (exprimé par le nom en tant que substantif) et critère de nationalité (exprimé par l'adjectif correspondant au nom) dans l'appellation locale: 221

la République du Pérou (República del Perú)

les États-Unis mexicains (Estados Unidos Mexicanos)

actualisation des transcriptions en français sur la base des graphies locales actuelles:

Kirghizstan, Viêt Nam, Antananarivo

Chisinau, Achgabat (graphie russe abandonnée au profit de la graphie en langue locale)

formation des adjectifs sur la base des termes (et de leur signification) en langue locale:

dominicain (dominicano)

costaricien (costarricense)

Accentuation

Quand la graphie locale d'un nom de pays ou de capitale, utilisée en français, ne comporte pas d'accent sur des «e» prononcés «é» ou «è», cette graphie est conservée en français sans accent; en revanche, les adjectifs et noms dérivés sont normalement accentués (Kenya/kényan, Liberia/libérien, Nigeria/nigérian, Venezuela/vénézuélien).

En règle générale, il convient de respecter les accents originaux (Asunción...); Panama et Bogota sont considérés comme francisés et ne comportent donc pas d'accent.

Genre

Lorsqu'un État est constitué par une île ou un archipel et que l'usage n'en a pas fixé le genre, de manière apparente ou non, il est recommandé d'utiliser le féminin, singulier ou pluriel selon le cas (exemples: Madagascar, Maldives, Maurice).

Utilisation des articles

L'article n'est jamais utilisé devant les noms de pays suivants: Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Chypre, Cuba, Djibouti, Haïti, Israël, Kiribati, Madagascar, Malte, Maurice, Monaco, Nauru, Niue, Oman, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Trinité-et-Tobago.

222 Annexes Annexe A5

Emploi de d'/du/de/des

Dans les dénominations longues, lorsque les mots «Royaume», «République», etc., sont associés à la forme substantive, il convient de respecter scrupuleusement les règles suivantes:

ď'	avec les noms ne comportant pas d'article dans la forme courte et avant une voyelle:
	l'État d'Israël, le Sultanat d'Oman
	avec les noms commençant par une voyelle (au masculin ou au féminin):
	la République d'Afrique du Sud, la République d'Angola
	Exceptions:
	la République de l'Équateur, la République de l'Inde, la République orientale de l'Uruguay
de	avec les noms ne comportant pas d'article dans la forme courte et avant une consonne:
	le Royaume de Bahreïn, la République de Chypre
	Exception:
	la République d'Haïti
	avec les noms au féminin singulier commençant par une consonne:
	le Royaume de Belgique, l'État plurinational de Bolivie, la République de Hongrie
du	avec les noms au masculin singulier commençant par une consonne:
	la République du Bénin, la République fédérative du Brésil, la République du Honduras
	Exceptions:
	le Royaume de Danemark, la Principauté de Liechtenstein, le Grand-Duché de Luxembourg
des	avec les noms au pluriel:
	le Commonwealth des Bahamas, le Royaume des Pays-Bas

Avec les formes courtes, les règles sont fixées par l'usage (de France/de la France). On observera les règles particulières appliquées dans la rédaction des actes de l'Union avec les expressions «originaire» et «en provenance» (voir annexe C). On notera qu'on écrit «du Danemark», «du Liechtenstein» et «du Luxembourg», contrairement aux formes longues, qui s'écrivent avec «de». On garde cependant dans tous les cas les formes «de l'Inde» et «de l'Équateur».

Emploi de à/au/aux/en

à	 avec les noms ne comportant pas d'article dans la forme courte (au masculin et au féminin), ainsi qu'avec «La Réunion» («La» n'est pas assimilable à un article au sens du présent tiret, puisqu'il fait partie intégrante du nom officiel):
	à Antigua-et-Barbuda, à Chypre, à Kiribati, à Malte, à Oman, à La Réunion
	Exceptions:
	en Israël, en Haïti <i>(«à Haïti» se référant à l'île dans son ensemble)</i>
au	 avec les noms au masculin singulier et commençant par une consonne:
	au Brésil, au Danemark, au Honduras, au Japon
aux	 avec les noms au pluriel:
	aux Bahamas, aux Comores, aux États-Unis
en	— avec les noms au féminin singulier s'écrivant avec l'article défini:
	en Belgique, en Dominique, en Grenade, en Italie, en République dominicaine, en Suisse
	 avec les noms au masculin singulier et commençant par une voyelle:
	en Afghanistan, en Uruguay

223

Adjectifs et noms de nationalité

Les noms de nationalité/des habitants s'écrivent avec une majuscule et les adjectifs, avec une minuscule. L'adjectif de nationalité est identique au nom des habitants, sauf exceptions (par exemple, pour la Suisse, le nom féminin est «Suissesse» et l'adjectif féminin, «suisse»). Pour désigner les habitants des pays (ou territoires) pour lesquels il n'existe pas d'adjectif propre, on utilise une formule du type «les ressortissants (+ la forme mentionnée dans la colonne des adjectifs)»:

les ressortissants d'Antigua-et-Barbuda

Pluriel des noms géographiques

Sont variables les noms géographiques qui s'appliquent à deux ou plusieurs entités distinctes, s'il y a réelle pluralité:

les Guyanes les deux Amériques les deux Corées

Sont invariables les noms qui ne s'appliquent pas réellement à plusieurs entités distinctes, mais qui sont employés au pluriel par figure de style:

... il y aurait donc deux France...

Dossiers à suivre

Pays/territoire	Objet
Curaçaoet Sint-Maarten	nouvelle monnaie commune en attente de création (florin des Caraïbes); entre-temps, ces deux États conservent le florin des Antilles néerlandaises
- Îles Cook	changement du nom du pays en cours de discussion: https://www.bbc.com/news/world-asia-47468181

Annexe A6 Annexes 225

Annexe A6 Codes «États et territoires»

Code (1)	État/territoire	Code (1)	
AD	Andorre	CY	Chy
AE	Émirats arabes unis	CZ	Tch
AF	Afghanistan	DE	Alle
AG	Antigua-et-Barbuda	DJ	Djib
AI	Anguilla	DK	Dan
AL	Albanie	DM	Don
AM	Arménie	DO	Rép
AO	Angola	DZ	Algé
AQ	Antarctique	EC	Équ
AR	Argentine	EE	Esto
AS	Samoa américaines	EG	Égy
AT	Autriche	EH	Sah
AU	Australie	EL	Grè
AW	Aruba	ER	Éryt
AX	Îles Åland	ES	Esp
AZ	Azerbaïdjan	ET	Éthi
ВА	Bosnie-Herzégovine	FI	Finl
ВВ	Barbade	FJ	Fidji
BD	Bangladesh	FK	Îles
BE	Belgique	FM	Mici
BF	Burkina	FO	Féro
BG	Bulgarie	FR	Frai
ВН	Bahreïn	GA	Gab
BI	Burundi	GD	Grei
ВЈ	Bénin	GE	Géo
BL	Saint-Barthélemy	GF	Guy
ВМ	Bermudes	GG	Gue
BN	Brunei	GH	Gha
ВО	Bolivie	GI	Gibr
BR	Brésil	GL	Groe
BS	Bahamas	GM	Gan
ВТ	Bhoutan	GN	Guir
BV	Île Bouvet	GP	Gua
BW	Botswana	GQ	Guir
BY	Biélorussie	GS	Îles
BZ	Belize	GT	Gua
CA	Canada	GU	Gua
CC	Îles Cocos	GW	Guir
CD	République démocratique du Congo	GY	Guy
CF	République centrafricaine	HK	Hon
CG	Congo	НМ	Îles
СН	Suisse	HN	Hon
CI	Côte d'Ivoire	HR	Cro
СК	Îles Cook	HT	Haït
CL	Chili	HU	Hon
CM	Cameroun	ID	Indo
CN	Chine	IE	Irla
CO	Colombie	IL	Isra
CP	Clipperton	IM	Île c
CR	Costa Rica	IN	Inde
CU	Cuba	IO	Terr
CV	Cabo Verde	IQ	Iraq
CW	Curaçao	IR	Iran

Code (1)	État/territoire
CY	Chypre
CZ	Tchéquie
DE	Allemagne
DJ DK	Djibouti Danemark
DM	Dominique
DO DZ	République dominicaine
DZ	Algérie
EC	Équateur
EE	Estonie
EG	Égypte
EH	Sahara occidental
EL	Grèce
ER	Érythrée
ES	Espagne
ET	Éthiopie
FI	Finlande
FJ	Fidji
FK	Îles Falkland
FM	Micronésie
FO	Féroé
FR	France
GA	Gabon
GD	Grenade
GE	Géorgie
GF	Guyane (française)
GG	Guernesey
GH	Ghana
GI	Gibraltar
GL	Groenland
GM	Gambie
GN	Guinée
GP	Guadeloupe
GQ	Guinée équatoriale
GS	Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
GT	Guatemala
GU	Guam
GW	Guinée-Bissau
GY	Guyana
HK	Hong Kong
НМ	Îles Heard et McDonald
HN	Honduras
HR	Croatie
HT	Haïti
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IM	Île de Man
IN	Inde
IO	Territoire britannique de l'océan Indien
IQ	Iraq
IR	Iran
IS	Islande

Code (1)	État/territoire	Code (1)	État/territoire
IT	Italie	NL	Pays-Bas
JE	Jersey	NO	Norvège
JM	Jamaïque	NP	Népal
JO	Jordanie	NR	Nauru
JP	Japon	NU	Niue
KE	Kenya	NZ	Nouvelle-Zélande
KG	Kirghizstan	ОМ	Oman
KH	Cambodge	PA	Panama
KI	Kiribati	PE	Pérou
KM	Comores	PF	Polynésie française
KN	Saint-Christophe-et-Niévès	PG	Papouasie - Nouvelle-Guinée
KP	Corée du Nord	PH	Philippines
KR	Corée du Sud	PK	Pakistan
KW	Koweït	PL	Pologne
KY	Îles Caïmans	PM	Saint-Pierre-et-Miquelon
KZ	Kazakhstan	PN	Îles Pitcairn
LA	Laos	PR	Porto Rico
LB	Liban	PT	Portugal
LC	Sainte-Lucie	PW	Palaos
LI	Liechtenstein	PY	Paraguay
LK	Sri Lanka	QA	Qatar
LR	Liberia	RE	La Réunion
LS	Lesotho	RO	Roumanie
LT	Lituanie	RS	Serbie
LU	Luxembourg	RU	Russie
LV	-	RW	Rwanda
	Lettonie		Arabie saoudite
LY	Libye	SA	
MA	Maroc	SB	Îles Salomon
MC	Monaco	SC	Seychelles
MD	Moldavie	SD	Soudan
ME	Monténégro	SE	Suède
MF	Saint-Martin	SG	Singapour
MG	Madagascar	SH	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
MH	Îles Marshall	SI	Slovénie
MK	Macédoine du Nord	SJ	Svalbard et Jan Mayen
ML	Mali	SK	Slovaquie
MM	Myanmar/Birmanie	SL	Sierra Leone
MN	Mongolie	SM	Saint-Marin
MO	Macao	SN	Sénégal
MP	Îles Mariannes du Nord	SO	Somalie
MQ	Martinique	SR	Suriname
MR	Mauritanie	SS	Soudan du Sud
MS	Montserrat	ST	Sao Tomé-et-Principe
MT	Malte	SV	El Salvador
MU	Maurice	SX	Sint-Maarten
MV	Maldives	SY	Syrie
MW	Malawi	SZ	Eswatini
MX	Mexique	TC	Îles Turks-et-Caïcos
MY	Malaisie	TD	Tchad
MZ	Mozambique	TF	Terres australes et antarctiques françaises
NA	Namibie	TG	Togo
NC	Nouvelle-Calédonie	TH	Thaïlande
NE	Niger	ТЈ	Tadjikistan
NF	Île Norfolk	TK	Tokélaou
NG	Nigeria	TL	Timor-Oriental
NI	Nicaragua	TM	Turkménistan

Code (¹)	État/territoire		
TN	Tunisie		
ТО	Tonga		
TR	Turquie		
TT	Trinité-et-Tobago		
TV	Tuvalu		
TW	Taïwan		
TZ	Tanzanie		
UA	Ukraine		
UG	Ouganda		
UK	Royaume-Uni		
UM	Îles mineures éloignées des États-Unis		
US	États-Unis		
UY	Uruguay		
UZ	Ouzbékistan		
VA	Saint-Siège/État de la Cité du Vatican		
VC	Saint-Vincent-et-les-Grenadines		

Code (1)	État/territoire		
VE	Venezuela		
VG	Îles Vierges britanniques		
VI	Îles Vierges américaines		
VN	Viêt Nam		
VU	Vanuatu		
WF	Wallis-et-Futuna		
WS	Samoa		
YE	Yémen		
YT	Mayotte		
ZA	Afrique du Sud		
ZM	Zambie		
ZW	Zimbabwe		

227

(¹) Pour les règles régissant les codes à utiliser et les ordres d'énumération officiels, voir <u>point 7.1</u>. Voir aussi <u>annexe A5</u> pour les noms des pays et des territoires.

Codes «monnaies» Annexe A7



Voir aussi:

Classification des monnaies selon l'ordre alphabétique des pays: <u>annexe A5</u> Ordre de citation des monnaies: <u>point 7.3.2</u> Codes ISO: <u>site officiel de l'ISO 4217</u>

	Ordre alphabétique des codes				
Code (1)	État/territoire	Monnaie			
AED	Émirats arabes unis	dirham des Émirats arabes unis			
AFN	Afghanistan	afghani			
ALL	Albanie	lek			
AMD	Arménie	dram			
ANG (²)	Curação	florin des Antilles néerlandaises (²)			
	Sint-Maarten				
AOA	Angola	kwanza			
ARS	Argentine	peso argentin			
AUD	Australie	dollar australien			
	Île Christmas				
	Île Norfolk				
	Îles Cocos				
	Kiribati				
	Nauru				
	Tuvalu				
AWG	Aruba	florin arubain			
AZN	Azerbaïdjan	manat azerbaïdjanais			
BAM	Bosnie-Herzégovine	mark convertible			
BBD	Barbade	dollar de la Barbade			
BDT	Bangladesh	taka			
BGN	Bulgarie	lev			
BHD	Bahreïn	dinar de Bahreïn			
BIF	Burundi	franc burundais			
BMD	Bermudes	dollar des Bermudes			
BND	Brunei	dollar de Brunei			
BOB	Bolivie	boliviano			
BRL	Brésil	real			
BSD	Bahamas	dollar des Bahamas			
BTN	Bhoutan (3)	ngultrum			
BWP	Botswana	pula			
BYN	Biélorussie	rouble biélorusse			
BZD	Belize	dollar de Belize			
CAD	Canada	dollar canadien			
CDF	République démocratique du Congo	franc congolais			
CHF	Liechtenstein	franc suisse			
	Suisse				
CLP	Chili	peso chilien			
CNY	Chine	yuan renminbi			
COP	Colombie	peso colombien			
CRC	Costa Rica	colon costaricien			
CUC	Cuba (³)	peso convertible			
CUP	Cuba (³)	peso cubain			
CVE	Cabo Verde	escudo de Cabo Verde			
CZK	Tchéquie	couronne tchèque			
DJF	Djibouti	franc de Djibouti			

	Ordre alphabétique des codes	(suite)
Code (1)	État/territoire	Monnaie
DKK	Danemark	couronne danoise
	Féroé	
	Groenland	
DOP	République dominicaine	peso dominicain
DZD	Algérie	dinar algérien
EGP	Égypte	livre égyptienne
ERN	Érythrée	nakfa
ETB	Éthiopie	birr
EUR	Allemagne	euro
	Andorre	
	Autriche	
	Belgique	
	Chypre	
	Espagne	
	Estonie	
	Finlande	
	France	
	Grèce	
	Guadeloupe	
	Guyane (française)	
	Îles Åland	
	Irlande	
	Italie	
	La Réunion	
	Lettonie	
	Lituanie	
	Luxembourg	
	Malte	
	Martinique	
	Mayotte	
	Monaco	
	Monténégro	
	Pays-Bas	
	Portugal	
	Saint-Barthélemy	
	Saint-Marin	
	Saint-Martin	
	Saint-Pierre-et-Miquelon	
	Saint-Siège/État de la Cité du Vatican	
	Slovaquie	
	Slovénie	
	Terres australes et antarctiques françaises	
FJD	Fidji	dollar des Fidji
FKP	Îles Falkland	livre des Falkland
GBP	Guernesey (³)	livre sterling
	Jersey (³)	
	Île de Man (³)	
	Royaume-Uni	
	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha (Ascension et Tristan da Cunha)	
GEL	Géorgie	lari
GGP	Guernesey (³)	livre de Guernesey
GHS	Ghana	cedi ghanéen
GIP	Gibraltar	livre de Gibraltar

	Ordre alphabétique	des codes
Code (1)	État/territoire	Monnaie
GMD	Gambie	dalasi
GNF	Guinée	franc guinéen
GTQ	Guatemala	quetzal
GYD	Guyana	dollar du Guyana
HKD	Hong Kong	dollar de Hong Kong
HNL	Honduras	lempira
HRK	Croatie	kuna
HTG	Haïti (³)	gourde
HUF	Hongrie	forint
IDR	Indonésie	rupiah
ILS	Israël	shekel
IMP	Île de Man (³)	livre mannoise
INR	Bhoutan (3)	roupie indienne
	Inde	
IQD	Iraq	dinar iraquien
IRR	Iran	rial iranien
ISK	Islande	couronne islandaise
JEP	Jersey (³)	livre de Jersey
JMD	Jamaïque	dollar jamaïcain
JOD	Jordanie	dinar jordanien
JPY	Japon	yen
KES	Kenya	shilling kényan
KGS	Kirghizstan	som
KHR	Cambodge	riel
KMF	Comores	franc comorien
KPW	Corée du Nord Corée du Sud	won nord-coréen won sud-coréen
KRW KWD	Koweït	dinar koweïtien
KYD	Îles Caïmans	dollar des Îles Caïmans
KZT	Kazakhstan	
LAK	Laos	tenge kip
LBP	Liban	livre libanaise
LKR	Sri Lanka	roupie sri-lankaise
LRD	Liberia	dollar libérien
LSL	Lesotho (³)	loti
LYD	Libye	dinar libyen
MAD	Maroc	dirham marocain
	Sahara occidental	di Hall Harosail
MDL	Moldavie	leu moldave
MGA	Madagascar	ariary
MKD	Macédoine du Nord	denar
MMK	Myanmar/Birmanie	kyat
MNT	Mongolie	tugrik
MOP	Масао	pataca
MRU	Mauritanie	ouguiya
MUR	Maurice	roupie mauricienne
MVR	Maldives	rufiyaa
MWK	Malawi	kwacha du Malawi
MXN	Mexique	peso mexicain
MYR	Malaisie	ringgit
MZN	Mozambique	metical
NAD	Namibie (³)	dollar namibien
NGN	Nigeria	naira
NIO	Nicaragua	córdoba oro

Ordre alphabétique des codes			
Code (1)	État/territoire	Monnaie	
NOK	Norvège	couronne norvégienne	
	Svalbard et Jan Mayen		
NPR	Népal	roupie népalaise	
NZD	Îles Cook	dollar néo-zélandais	
	Îles Pitcairn		
	Niue		
	Nouvelle-Zélande		
	Tokélaou		
OMR	Oman - (3)	rial d'Oman	
PAB	Panama (³)	balboa	
PEN	Pérou	sol 	
PGK	Papouasie - Nouvelle-Guinée	kina	
PHP	Philippines	peso philippin	
PKR	Pakistan	roupie pakistanaise	
PLN	Pologne	zloty	
PYG	Paraguay	guarani	
QAR	Qatar	rial du Qatar	
RON	Roumanie	leu roumain	
RSD	Serbie	dinar serbe	
RUB	Russie	rouble russe	
RWF	Rwanda	franc rwandais	
SAR	Arabie saoudite	riyal saoudien	
SBD	Îles Salomon	dollar des Îles Salomon	
SCR	Seychelles	roupie seychelloise	
SDG	Soudan	livre soudanaise	
SEK	Suède	couronne suédoise	
SGD	Singapour	dollar de Singapour	
SHP	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha (Sainte-Hélène et Ascension)	livre de Sainte-Hélène	
SLL	Sierra Leone	leone	
SOS	Somalie	shilling somalien	
SRD	Suriname	dollar surinamais	
SSP	Soudan du Sud	livre sud-soudanaise	
STN	Sao Tomé-et-Principe	dobra	
SVC (⁴)	El Salvador (³)	colon salvadorien (⁴)	
SYP	Syrie	livre syrienne	
SZL	Eswatini	lilangeni	
ТНВ	Thaïlande	baht	
TJS	Tadjikistan	somoni	
TMT	Turkménistan	manat turkmène	
TND	Tunisie	dinar tunisien	
TOP	Tonga	pa'anga	
TRY	Turquie	livre turque	
TTD	Trinité-et-Tobago	dollar de Trinité-et-Tobago	
TWD	Taïwan	nouveau dollar de Taïwan	
TZS	Tanzanie	shilling tanzanien	
UAH	Ukraine	hryvnia	
UGX	Ouganda	shilling ougandais	

Ordre alphabétique des codes				
Code (1)	État/territoire	Monnaie		
USD	El Salvador (³)	dollar des États-Unis		
	Équateur			
	États-Unis			
	Guam			
	Haïti (³)			
	Îles Mariannes du Nord			
	Îles Marshall			
	Îles mineures éloignées des États-Unis			
	Îles Turks-et-Caïcos			
	Îles Vierges américaines			
	Îles Vierges britanniques			
	Micronésie			
	Palaos			
	Panama (³)			
	Porto Rico			
	Samoa américaines			
	Territoire britannique de l'océan Indien			
	Timor-Oriental			
UYU	Uruguay	peso uruguayen		
UZS	Ouzbékistan	sum		
VES (⁵)	Venezuela	bolivar souverain (⁵)		
VND	Viêt Nam	dông		
VUV	Vanuatu	vatu		
WST	Samoa	tala		
XAF	Cameroun	franc CFA (BEAC)		
	Congo			
	Gabon			
	Guinée équatoriale			
	République centrafricaine			
	Tchad			
XCD	Anguilla	dollar des Caraïbes orientales		
	Antigua-et-Barbuda			
	Dominique			
	Grenade			
	Montserrat			
	Saint-Christophe-et-Niévès			
	Sainte-Lucie			
	Saint-Vincent-et-les-Grenadines			
XOF	Bénin	franc CFA (BCEAO)		
	Burkina			
	Côte d'Ivoire			
	Guinée-Bissau			
	Mali			
	Niger			
	Sénégal			
	Togo			
XPF	Nouvelle-Calédonie	franc CFP		
	Polynésie française			
	Wallis-et-Futuna			
YER	Yémen	riyal yéménite		

Ordre alphabétique des codes				
Code (1)	État/territoire	Monnaie		
ZAR	Afrique du Sud	rand		
	Lesotho (3)			
	Namibie (3)			
ZMW	Zambie	kwacha de Zambie		
ZWL	Zimbabwe	dollar zimbabwéen		

- (1) Codes ISO 4217, sauf GGP, IMP et JEP, variantes locales de la livre sterling (GBP) dotées de codes particuliers.
- (²) Bien que les Antilles néerlandaises aient été dissoutes le 10 octobre 2010, Curaçao et Sint-Maarten conservent l'ANG en attendant la création d'une monnaie commune (le florin des Caraïbes).
- (3) Les pays et territoires suivants ont deux monnaies en circulation (liste ISO 4217):
 - Bhoutan: BTN, INR,
 - Cuba: CUC, CUP,
 - El Salvador: SVC, USD,
 - Guernesey: GBP, GGP,
 - Haïti: HTG, USD,
 - Île de Man: GBP, IMP,
 - Jersey: GBP, JEP,
 - Lesotho: LSL, ZAR,
 - Namibie: NAD, ZAR,
 - Panama: PAB, USD.
- (4) Bien qu'il ne soit quasiment plus utilisé, le colon salvadorien conserve un statut de monnaie officielle.
- (5) Le bolivar souverain (VES) a été mis en circulation le 20 août 2018 et remplace le bolivar (VEF): 1 VES = 100 000 VEF. Bien que l'ancien bolivar ait été supprimé à la même date, certains billets libellés en VEF déterminés par la Banque centrale du Venezuela restent en circulation, parallèlement à la nouvelle monnaie. La date d'arrêt de la circulation de ces billets sera communiquée ultérieurement par la Banque centrale.

UE: pays candidats				
Code	État	Monnaie		
ALL	Albanie	lek		
EUR	Monténégro	euro		
ISK	Islande (1)	couronne islandaise		
MKD	Macédoine du Nord	denar		
RSD	Serbie	dinar serbe		
TRY	Turquie	livre turque		

(¹) En mars 2015, l'Islande a demandé à ne plus être considérée comme pays candidat. Le Conseil a pris note et des ajustements pratiques des procédures de travail ont été mis en œuvre.

UE: anciennes monnaies			
Code	État	Monnaie	
ATS	Autriche	schilling autrichien	
BEF	Belgique	franc belge	
CYP	Chypre	livre chypriote	
DEM	Allemagne	mark allemand	
EEK	Estonie	couronne estonienne	
ESP	Espagne	peseta espagnole	
FIM	Finlande	mark finlandais	
FRF	France	franc français	
GRD	Grèce	drachme	
IEP	Irlande	livre irlandaise	
ITL	Italie	lire italienne	
LTL	Lituanie	litas	
LUF	Luxembourg	franc luxembourgeois	
LVL	Lettonie	lats	

235

UE: anciennes monnaies				
Code	État	Monnaie		
MTL	Malte	lire maltaise		
NLG	Pays-Bas	florin néerlandais		
PTE	Portugal	escudo portugais		
SIT	Slovénie	tolar		
SKK	Slovaquie	couronne slovaque		

Annexe A8 Codes «langues» (Union européenne)

Ordre alphabétique des langues			
Langue	Code (1)		
allemand	de		
anglais	en		
bulgare	bg		
croate	hr		
danois	da		
espagnol	es		
estonien	et		
finnois	fi		
français	fr		
grec	el		
hongrois	hu		
irlandais	ga		
italien	it		
letton	lv		
lituanien	lt		
maltais	mt		
néerlandais	nl		
polonais	pl		
portugais	pt		
roumain	ro		
slovaque	sk		
slovène	sl		
suédois	sv		
tchèque	CS		

Ordre alphabétique des langues				
Code (¹)	Langue			
bg	bulgare			
cs	tchèque			
da	danois			
de	allemand			
el	grec			
en	anglais			
es	espagnol			
et	estonien			
fi	finnois			
fr	français			
ga	irlandais			
hr	croate			
hu	hongrois			
it	italien			
lt	lituanien			
lv	letton			
mt	maltais			
nl	néerlandais			
pl	polonais			
pt	portugais			
ro	roumain			
sk	slovaque			
sl	slovène			
SV	suédois			

⁽¹) Pour les règles régissant les codes à utiliser et les ordres d'énumération officiels, voir point 7.2.1.

Annexe A9 Annexes 239

Annexe A9

Institutions, organes, services interinstitutionnels et organismes: liste multilingue

Cette annexe présente a) un <u>index</u> des entités concernées et b) une <u>liste multilingue</u> des équivalences dans les différentes versions linguistiques. Pour les ordres de citation requis, il convient de se référer au <u>point 9.5</u>.

a) Index

Agence d'approvisionnement d'Euratom

Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie

Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs

Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité

Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne

Agence de l'Union européenne pour l'asile

Agence de l'Union européenne pour le programme spatial

Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Agence de soutien à l'ORECE

Agence européenne de contrôle des pêches

Agence européenne de défense

Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

Agence européenne des médicaments

Agence européenne des produits chimiques

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Agence européenne pour la sécurité maritime

Agence européenne pour l'environnement

Agence exécutive du Conseil européen de la recherche

Agence exécutive européenne pour la recherche

Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique

Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement

Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture

Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME

Autorité bancaire européenne

Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

Autorité européenne de sécurité des aliments

Autorité européenne des marchés financiers

Autorité européenne du travail

Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes

Banque centrale européenne

Banque européenne d'investissement

Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité

Centre de traduction des organes de l'Union européenne

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

Centre satellitaire de l'Union européenne

Comité économique et social européen

Comité européen de la protection des données

Comité européen des régions

Commission européenne

Conseil de l'Union européenne

Conseil de résolution unique

Conseil européen

Contrôleur européen de la protection des données

Cour de justice de l'Union européenne/Cour de justice

Cour des comptes européenne

École européenne d'administration

entreprise commune «Aviation propre»

entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale»

entreprise commune Fusion for Energy

entreprise commune «Hydrogène propre»

entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»

entreprise commune pour le calcul à haute performance européen

entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 3»

entreprise commune «Réseaux et services intelligents»

entreprise commune «Système ferroviaire européen»

entreprise commune «Technologies numériques clés»

entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»

équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'Union européenne

Fondation européenne pour la formation

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Fonds européen d'investissement

haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Institut d'études de sécurité de l'Union européenne

Institut européen d'innovation et de technologie

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Médiateur européen

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

Office communautaire des variétés végétales

Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

Office des publications de l'Union européenne

Annexe A9 Annexes 241

Office européen de sélection du personnel

Parlement européen

Parquet européen

président du Conseil européen

Service européen pour l'action extérieure

Tribunal

Tribunal de la fonction publique

Union européenne

b) Liste multilingue

Agence d'approvisionnement d'Euratom

- **Б**9

 Агенция за снабдяване към Евратом (Люксембург)
- Agencia de Abastecimiento de Euratom (AAE, Luxemburgo)
- zásobovací agentura Euratomu (Lucemburk)
- Euratoms Forsyningsagentur (Luxembourg)
- Euratom-Versorgungsagentur (Luxemburg)
- et Euratomi Tarneagentuur (Luxembourg)
- Οργανισμός Εφοδιασμού Ευρατόμ (Λουξεμβούργο)
- Euratom Supply Agency (Luxembourg)
- fr Agence d'approvisionnement d'Euratom (AAE, Luxembourg)
- ga Gníomhaireacht Soláthair Euratom (Lucsamburg)
- Agencija za opskrbu Euratoma (Luxembourg)
- Agenzia di approvvigionamento dell'Euratom (Lussemburgo)
- **Eurαtom** Apgādes aģentūra (Luksemburga)
- Euratomo tiekimo agentūra (Liuksemburgas)
- **bu** Euratom Ellátási Ügynökség (Luxembourg)
- 🚾 l-Aģenzija Fornitriċi tal-Euratom (il-Lussemburgu)
- Voorzieningsagentschap van Euratom (Luxemburg)
- Agencja Dostaw Euratomu (Luksemburg)
- Agência de Aprovisionamento da Euratom (Luxemburgo)
- Agenția de Aprovizionare a Euratom (Luxemburg)
- sk Agentúra Euratomu pre zásobovanie (Luxemburg)
- sl Agencija za oskrbo Euratom (Luxembourg)
- fi Euratomin hankintakeskus (Luxemburg)
- Euratoms försörjningsbyrå (Luxemburg)

Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie

- bg Агенция на Европейския съюз за сътрудничество между регулаторите на енергия (ACER, Любляна)
- es Agencia de la Unión Europea para la Cooperación de los Reguladores de la Energía (ACER, Liubliana)
- s Agentura Evropské unie pro spolupráci energetických regulačních orgánů (ACER, Lublaň)
- 🔤 Den Europæiske Unions Agentur for Samarbejde mellem Energireguleringsmyndigheder (ACER, Ljubljana)
- der Europäischen Union für die Zusammenarbeit der Energieregulierungsbehörden (ACER, Ljubljana)
- et Euroopa Liidu Energeetikasektorit Reguleerivate Asutuste Koostööamet (ACER, Ljubljana)
- 💶 Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για τη Συνεργασία των Ρυθμιστικών Αρχών Ενέργειας (ACER, Λιουμπλιάνα)
- en European Union Agency for the Cooperation of Energy Regulators (ACER, Ljubljana)
- 🕝 Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER, Ljubljana)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Chomhar idir Rialálaithe Fuinnimh (ACER, Liúibleána)
- Magencija Europske unije za suradnju energetskih regulatora (ACER, Ljubljana)
- 🔃 Agenzia dell'Unione europea per la cooperazione fra i regolatori nazionali dell'energia (ACER, Lubiana)
- Eiropas Savienības Energoregulatoru sadarbības aģentūra (ACER, Lublana)
- Europos Sąjungos energetikos reguliavimo institucijų bendradarbiavimo agentūra (ACER, Liubliana)
- **bu** Energiaszabályozók Európai Uniós Együttműködési Ügynöksége (ACER, Ljubljana)
- 🚾 l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Kooperazzjoni tar-Regolaturi tal-Enerģija (ACER, Ljubljana)
- Agentschap van de Europese Unie voor de samenwerking tussen energieregulators (ACER, Ljubljana)
- 🗾 Agencja Unii Europejskiej ds. Współpracy Organów Regulacji Energetyki (ACER, Lublana)
- Agência da União Europeia de Cooperação dos Reguladores da Energia (ACER, Liubliana)
- 🚾 Agenția Uniunii Europene pentru Cooperarea Autorităților de Reglementare din Domeniul Energiei (ACER, Ljubljana)
- sk Agentúra Európskej únie pre spoluprácu regulačných orgánov v oblasti energetiky (ACER, Ľubľana)
- sl Agencija Evropske unije za sodelovanje energetskih regulatorjev (ACER, Ljubljana)
- 💶 Euroopan unionin energia-alan sääntelyviranomaisten yhteistyövirasto (ACER, Ljubljana)
- Europeiska unionens byrå för samarbete mellan energitillsynsmyndigheter (Acer, Ljubljana)

Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs

- 📴 Агенция на Европейския съюз за сътрудничество в областта на правоприлагането (Европол, Хага)
- es Agencia de la Unión Europea para la Cooperación Policial (Europol, La Haya)
- Agentura Evropské unie pro spolupráci v oblasti prosazování práva (Europol, Haag)
- Den Europæiske Unions Agentur for Retshåndhævelsessamarbejde (Europol, Haag)
- 嘘 Agentur der Europäischen Union für die Zusammenarbeit auf dem Gebiet der Strafverfolgung (Europol, Den Haag)
- Euroopa Liidu Õiguskaitsekoostöö Amet (Europol, Haag)
- 💶 Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για τη Συνεργασία στον Τομέα της Επιβολής του Νόμου (Ευρωπόλ, Χάγη)
- en European Union Agency for Law Enforcement Cooperation (Europol, The Hague)
- de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol, La Haye)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh i ndáil le Comhar i bhForfheidhmiú an Dlí (Europol, an Háig)
- 🚾 Agencija Europske unije za suradnju tijela za izvršavanje zakonodavstva (Europol, Den Haag)
- it Agenzia dell'Unione europea per la cooperazione nell'attività di contrasto (Europol, L'Aia)
- 🔽 Eiropas Savienības Aģentūra tiesībaizsardzības sadarbībai (Eiropols, Hāga)
- Europos Sajungos teisėsaugos bendradarbiavimo agentūra (Europolas, Haga)
- 🚾 A Bűnüldözési Együttműködés Európai Uniós Ügynöksége (Europol, Hága)
- 🚾 l-Aġenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Kooperazzjoni fl-Infurzar tal-Liġi (Europol, The Hague)
- 🔟 Agentschap van de Europese Unie voor samenwerking op het gebied van rechtshandhaving (Europol, Den Haag)
- 🗾 Agencja Unii Europejskiej ds. Współpracy Organów Ścigania (Europol, Haga)
- Agência da União Europeia para a Cooperação Policial (Europol, Haia)
- Agenția Uniunii Europene pentru Cooperare în Materie de Aplicare a Legii (Europol, Haga)
- Agentúra Európskej únie pre spoluprácu v oblasti presadzovania práva (Europol, Haag)
- si Agencija Evropske unije za sodelovanje na področju preprečevanja, odkrivanja in preiskovanja kaznivih dejanj (Europol, Haag)
- Euroopan unionin lainvalvontayhteistyövirasto (Europol, Haag)
- Europeiska unionens byrå för samarbete inom brottsbekämpning (Europol, Haag)

Annexe A9 Annexes 243

Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale

- 📴 Агенция на Европейския съюз за сътрудничество в областта на наказателното правосъдие (Евроюст, Хага)
- es Agencia de la Unión Europea para la Cooperación Judicial Penal (Eurojust, La Haya)
- s Agentura Evropské unie pro justiční spolupráci v trestních věcech (Eurojust, Haag)
- Den Europæiske Unions Agentur for Strafferetligt Samarbejde (Eurojust, Haag)
- 💶 Agentur der Europäischen Union für justizielle Zusammenarbeit in Strafsachen (Eurojust, Den Haag)
- et Euroopa Liidu Kriminaalõigusalase Koostöö Amet (Eurojust, Haag)
- 💶 Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για τη Συνεργασία στον Τομέα της Ποινικής Δικαιοσύνης (Eurojust, Χάγη)
- en European Union Agency for Criminal Justice Cooperation (Eurojust, The Hague)
- 🚺 Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust, La Haye)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Chomhar Ceartais Choiriúil (Eurojust, an Háig)
- 🚾 Agencija Europske unije za suradnju u kaznenom pravosuđu (Eurojust, Den Haag)
- it Agenzia dell'Unione europea per la cooperazione giudiziaria penale (Eurojust, L'Aia)
- 🔽 Eiropas Savienības Aģentūra tiesu iestāžu sadarbībai krimināllietās (*Eurojust*, Hāga)
- 🔃 Europos Sąjungos bendradarbiavimo baudžiamosios teisenos srityje agentūra (Eurojustas, Haga)
- hu Az Európai Unió Büntető Igazságügyi Együttműködési Ügynöksége (Eurojust, Hága)
- 🚾 l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Kooperazzjoni fil-Ġustizzja Kriminali (Eurojust, The Hague)
- 🔟 Agentschap van de Europese Unie voor justitiële samenwerking in strafzaken (Eurojust, Den Haag)
- 🗾 Agencja Unii Europejskiej ds. Współpracy Wymiarów Sprawiedliwości w Sprawach Karnych (Eurojust, Haga)
- Agência da União Europeia para a Cooperação Judiciária Penal (Eurojust, Haia)
- ro Agenția Uniunii Europene pentru Cooperare în Materie de Justiție Penală (Eurojust, Haga)
- sk Agentúra Európskej únie pre justičnú spoluprácu v trestných veciach (Eurojust, Haag)
- 💶 Agencija Evropske unije za pravosodno sodelovanje v kazenskih zadevah (Eurojust, Haag)
- fi Euroopan unionin rikosoikeudellisen yhteistyön virasto (Eurojust, Haag)
- Europeiska unionens byrå för straffrättsligt samarbete (Eurojust, Haag)

Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité

- **ы** Агенция на Европейския съюз за киберсигурност (ENISA, Ираклион)
- es Agencia de la Unión Europea para la Ciberseguridad (ENISA, Irákleio)
- s Agentura Evropské unie pro kybernetickou bezpečnost (ENISA, Heraklion)
- da Den Europæiske Unions Agentur for Cybersikkerhed (ENISA, Heraklion)
- de Agentur der Europäischen Union für Cybersicherheit (ENISA, Heraklion)
- et Euroopa Liidu Küberturvalisuse Amet (ENISA, Irákleio)
- οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για την Κυβερνοασφάλεια (ENISA, Ηράκλειο)
- en European Union Agency for Cybersecurity (ENISA, Heraklion)
- gence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA, Héraklion)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Chibearshlándáil (ENISA, Heraklion)
- hr Agencija Europske unije za kibersigurnost (ENISA, Heraklion)
- Agenzia dell'Unione europea per la cibersicurezza (ENISA, Eraklion)
- Eiropas Savienības Kiberdrošības aģentūra (ENISA, Hērakleja)
- Europos Sajungos kibernetinio saugumo agentūra (ENISA, Heraklionas)
- Európai Uniós Kiberbiztonsági Ügynökség (ENISA, Iráklio)
- 🚾 l-Aġenzija tal-Unjoni Ewropea għaċ-Ċibersigurtà (ENISA, Heraklion)
- 🔟 Agentschap van de Europese Unie voor cyberbeveiliging (Enisa, Heraklion)
- 🗾 Agencja Unii Europejskiej ds. Cyberbezpieczeństwa (ENISA, Iraklion)
- Agência da União Europeia para a Cibersegurança (ENISA, Heráclio)
- 🚾 Agenția Uniunii Europene pentru Securitate Cibernetică (ENISA, Heraklion)
- Agentúra Európskej únie pre kybernetickú bezpečnosť (ENISA, Heraklion)
- s Agencija Evropske unije za kibernetsko varnost (ENISA, Iraklion)
- Euroopan unionin kyberturvallisuusvirasto (ENISA, Iraklion)
- 🛂 Europeiska unionens cybersäkerhetsbyrå (Enisa, Heraklion)

Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

- 📴 Агенция на Европейския съюз за обучение в областта на правоприлагането (СЕРОL, Будапеща)
- es Agencia de la Unión Europea para la Formación Policial) (CEPOL, Budapest)
- s Agentura Evropské unie pro vzdělávání a výcvik v oblasti prosazování práva (CEPOL, Budapešť)
- Den Europæiske Unions Agentur for Uddannelse inden for Retshåndhævelse (Cepol, Budapest)
- 🚾 Agentur der Europäischen Union für die Aus- und Fortbildung auf dem Gebiet der Strafverfolgung) (EPA, Budapest)
- et Euroopa Liidu Õiguskaitsekoolituse Amet (CEPOL, Budapest)
- 💶 Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για την Κατάρτιση στον Τομέα της Επιβολής του Νόμου (ΕΑΑ, Βουδαπέστη)
- en European Union Agency for Law Enforcement Training (CEPOL, Budapest)
- fr Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL, Budapest)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Oiliúint i bhForfheidhmiú an Dlí (CEPOL, Búdaipeist)
- 🔤 Agencija Europske unije za osposobljavanje u području izvršavanja zakonodavstva (CEPOL, Budimpešta)
- it Agenzia dell'Unione europea per la formazione delle autorità di contrasto (CEPOL, Budapest)
- Eiropas Savienības Tiesībaizsardzības apmācības aģentūra (CEPOL, Budapešta)
- Europos Sąjungos teisėsaugos mokymo agentūra (CEPOL, Budapeštas)
- Az Európai Unió Bűnüldözési Képzési Ügynöksége (CEPOL, Budapest)
- 🚾 l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għat-Taħriġ fl-Infurzar tal-Liġi (CEPOL, Budapest)
- 🗖 Agentschap van de Europese Unie voor opleiding op het gebied van rechtshandhaving (Cepol, Boedapest)
- 🔟 Agencja Unii Europejskiej ds. Szkolenia w Dziedzinie Ścigania (CEPOL, Budapeszt)
- Agência da União Europeia para a Formação Policial (CEPOL, Budapeste)
- ro Agenția Uniunii Europene pentru Formare în Materie de Aplicare a Legii (CEPOL, Budapesta)
- Agentúra Európskej únie pre odbornú prípravu v oblasti presadzovania práva) (CEPOL, Budapešť)
- 💶 Agencija Evropske unije za usposabljanje na področju preprečevanja, odkrivanja in preiskovanja kaznivih dejanj (CEPOL, Budimpešta)
- fi Euroopan unionin lainvalvontakoulutusvirasto (CEPOL, Budapest)
- Europeiska unionens byrå för utbildning av tjänstemän inom brottsbekämpning (Cepol, Budapest)

Annexe A9 Annexes 245

Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

- **м** Агенция на Европейския съюз за оперативното управление на широкомащабни информационни системи в пространството на свобода, сигурност и правосъдие (eu-LISA, Талин)
- es Agencia de la Unión Europea para la Gestión Operativa de Sistemas Informáticos de Gran Magnitud en el Espacio de Libertad, Seguridad y Justicia (eu-Lisa, Tallin)
- 🖴 Agentura Evropské unie pro provozní řízení rozsáhlých informačních systémů v prostoru svobody, bezpečnosti a práva (eu-Lisa, Tallin)
- Den Europæiske Unions Agentur for den Operationelle Forvaltning af Store IT-Systemer inden for Området med Frihed, Sikkerhed og Retfærdighed (eu-Lisa, Tallinn)
- de Agentur der Europäischen Union für das Betriebsmanagement von IT-Großsystemen im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts (eu-Lisa, Tallinn)
- et Vabadusel, Turvalisusel ja Õigusel Rajaneva Ala Suuremahuliste IT-süsteemide Operatiivjuhtimise Euroopa Liidu Amet (eu-Lisa. Tallinn)
- Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για τη Λειτουργική Διαχείριση Συστημάτων ΤΠ Μεγάλης Κλίμακας στον Χώρο Ελευθερίας, Ασφάλειας και Δικαιοσύνης (eu-LISA, Τάλιν)
- European Union Agency for the Operational Management of Large-Scale IT Systems in the Area of Freedom, Security and Justice (eu-Lisa, Tallinn)
- de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-Lisa, Tallinn)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh chun Bainistiú Oibríochtúil a dhéanamh ar Chórais Mhórscála TF sa Limistéar Saoirse, Slándála agus Ceartais (eu-LISA, Taillinn)
- Magencija Europske unije za operativno upravljanje opsežnim informacijskim sustavima u području slobode, sigurnosti i pravde (eu-Lisa, Tallinn)
- it Agenzia dell'Unione europea per la gestione operativa dei sistemi IT su larga scala nello spazio di libertà, sicurezza e giustizia (eu-Lisa. Tallinn)
- Eiropas Savienības Aģentūra lielapjoma IT sistēmu darbības pārvaldībai brīvības, drošības un tiesiskuma telpā (eu-LISA, Tallina)
- Europos Sąjungos didelės apimties IT sistemų laisvės, saugumo ir teisingumo erdvėje operacijų valdymo agentūra (eu-LISA, Talinas)
- A Szabadságon, a Biztonságon és a Jog Érvényesülésén Alapuló Térség Nagyméretű IT-rendszereinek Üzemeltetési Igazgatását Végző Európai Uniós Ügynökség (eu-Lisa, Tallinn)
- u-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għat-Tmexxija Operattiva ta' Sistemi tal-IT fuq Skala Kbira fl-Ispazju ta' Libertà, Sigurtà u Ġustizzja (eu-Lisa, Tallinn)
- Magentschap van de Europese Unie voor het operationeel beheer van grootschalige IT-systemen op het gebied van vrijheid, veiligheid en recht (eu-Lisa, Tallinn)
- Agencja Unii Europejskiej ds. Zarządzania Operacyjnego Wielkoskalowymi Systemami Informatycznymi w Przestrzeni Wolności, Bezpieczeństwa i Sprawiedliwości (eu-Lisa, Tallinn)
- Agência da União Europeia para a Gestão Operacional de Sistemas Informáticos de Grande Escala no Espaço de Liberdade, Segurança e Justiça (eu-LISA, Taline)
- Agenția Uniunii Europene pentru Gestionarea Operațională a Sistemelor Informatice la Scară Largă în Spațiul de Libertate, Securitate și Justiție (eu-Lisa, Tallinn)
- sk Agentúra Európskej únie na prevádzkové riadenie rozsiahlych informačných systémov v priestore slobody, bezpečnosti a spravodlivosti (eu-Lisa, Tallinn)
- sl Agencija Evropske unije za operativno upravljanje obsežnih informacijskih sistemov s področja svobode, varnosti in pravice (eu-LISA, Talin)
- uapauden, turvallisuuden ja oikeuden alueen laaja-alaisten tietojärjestelmien operatiivisesta hallinnoinnista vastaava Euroopan unionin virasto (eu-LISA, Tallinna)
- Europeiska unionens byrå för den operativa förvaltningen av stora it-system inom området frihet, säkerhet och rättvisa (eu-Lisa, Tallinn)

Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne

- **ы** Агенция за авиационна безопасност на Европейския съю (ЕААБ, Кьолн)
- es Agencia de la Unión Europea para la Seguridad Aérea (AESA, Colonia)
- s Agentura Evropské unie pro bezpečnost letectví (EASA, Kolín nad Rýnem)
- da Den Europæiske Unions Luftfartssikkerhedsagentur (EASA, Köln)
- de Agentur der Europäischen Union für Flugsicherheit (EASA, Köln)
- et Euroopa Liidu Lennundusohutusamet (EASA, Köln)
- Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για την Ασφάλεια της Αεροπορίας (ΕΑSA, Κολονία)
- European Union Aviation Safety Agency (EASA, Cologne)
- fr Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA, Cologne)
- ga Gníomhaireacht Sábháilteachta Eitlíochta de chuid an Aontais Eorpaigh (EASA, Köln)
- Magencija Europske unije za sigurnost zračnog prometa (EASA, Köln)
- it Agenzia dell'Unione europea per la sicurezza aerea (AESA, Colonia)
- Eiropas Savienības Aviācijas drošības aģentūra (EASA, Ķelne)
- Europos Sąjungos aviacijos saugos agentūra (EASA, Kelnas)
- Az Európai Unió Repülésbiztonsági Ügynöksége (EASA, Köln)
- 🚾 l-Aģenzija tas-Sikurezza tal-Avjazzjoni tal-Unjoni Ewropea (EASA, Cologne)
- 🔟 Agentschap van de Europese Unie voor de veiligheid van de luchtvaart (EASA, Keulen)
- 🔟 Agencja Unii Europejskiej ds. Bezpieczeństwa Lotniczego (EASA, Kolonia)
- Agência da União Europeia para a Segurança da Aviação (AESA, Colónia)
- Agenția Uniunii Europene pentru Siguranța Aviației (AESA, Köln)
- sk Agentúra Európskej únie pre bezpečnosť letectva (EASA, Kolín)
- Agencija Evropske unije za varnost v letalstvu (EASA, Köln)
- fi Euroopan unionin lentoturvallisuusvirasto (EASA, Köln)
- Europeiska unionens byrå för luftfartssäkerhet (Easa, Köln)

Agence de l'Union européenne pour l'asile

- **ы** Агенция на Европейския съюз в областта на убежището (—, Малта)
- es Agencia de Asilo de la Unión Europea (AAUE, Malta)
- Agentura Evropské unie pro otázky azylu (EUAA, Malta)
- Den Europæiske Unions Asylagentur (EUAA, Malta)
- Asylagentur der Europäischen Union (EUAA, Malta)
- Euroopa Liidu Varjupaigaamet (EUAA, Malta)
- Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για το Άσυλο (ΕUAA, Μάλτα)
- European Union Agency for Asylum (EUAA, Malta)
- fr Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA, Malte)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Thearmann (—, Málta)
- Malta) Agencija Europske unije za azil (EUAA, Malta)
- Agenzia dell'Unione europea per l'asilo (EUAA, Malta)
- Eiropas Savienības Patvēruma aģentūra (—, Malta)
- Europos Sajungos prieglobsčio agentūra (EUAA, Malta)
- 🚾 Az Európai Unió Menekültügyi Ügynöksége (—, Málta)
- 🚾 l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Ażil (EUAA, Malta)
- Asielagentschap van de Europese Unie (EUAA, Malta)
- 🄁 Agencja Unii Europejskiej ds. Azylu (AUEA, Malta)
- Agência da União Europeia para o Asilo (—, Malta)
- 🔼 Agenția Uniunii Europene pentru Azil (—, Malta)
- Agentúra Európskej únie pre azyl (EUAA, Malta)
- sl Agencija Evropske unije za azil (EUAA, Malta)
- Euroopan unionin turvapaikkavirasto (—, Malta)
- sv Europeiska unionens asylbyrå (—, Malta)

247 **Annexe A9**

Agence de l'Union européenne pour le programme spatial

- bg Агенция на Европейския съюз за космическата програма (EUSPA, Прага)
- es Agencia de la Unión Europea para el Programa Espacial (EUSPA, Praga)
- ຣ Agentura Evropské unie pro kosmický program (EUSPA, Praha)
- da Den Europæiske Unions Agentur for Rumprogrammet (EUSPA, Prag)
- de Agentur der Europäischen Union für das Weltraumprogramm (EUSPA, Prag)
- et Euroopa Liidu Kosmoseprogrammi Amet (EUSPA, Praha)
- 💶 Οργανισμός της Ευρωπαϊκής Ένωσης για το Διαστημικό Πρόγραμμα (EUSPA, Πράγα)
- en European Union Agency for the Space Programme (EUSPA, Prague)
- fr Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA, Prague)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um an gClár Spáis (—, Prág)
- Agencija Europske unije za svemirski program (EUSPA, Prag)
- it Agenzia dell'Unione europea per il programma spaziale (EUSPA, Praga)
- 🔽 Eiropas Savienības Kosmosa programmas aģentūra (EUSPA, Prāga)
- Europos Sąjungos kosmoso programos agentūra (EUSPA, Praha)
- hu Az Európai Unió Űrprogramügynöksége (–, Prága)
- 🚾 l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Programm Spazjali (EUSPA, Praga)
- 🔟 Agentschap van de Europese Unie voor het ruimtevaartprogramma (EUSPA, Praag)
- 🔟 Agencja Unii Europejskiej ds. Programu Kosmicznego (EUSPA, Praga)
- 🄁 Agência da União Europeia para o Programa Espacial (—, Praga)
- ro Agenția Uniunii Europene pentru Programul Spațial (EUSPA, Praga)
- sk Agentúra Európskej únie pre vesmírny program (EUSPA, Praha)
- sl Agencija Evropske unije za vesoljski program (EUSPA, Praga)
- fi Euroopan unionin avaruusohjelmavirasto (EUSPA, Praha)
- Europeiska unionens rymdprogrambyrå (EUSPA, Prag)

Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer

- 😼 Агенция за железопътен транспорт на Европейския съюз (ERA, Лил-Валенсиен)
- Agencia Ferroviaria de la Unión Europea (AFE, Lille-Valenciennes)
- Agentura Evropské unie pro železnice (ERA, Lille-Valenciennes)
- Den Europæiske Unions Jernbaneagentur (ERA, Lille-Valenciennes)
- de Eisenbahnagentur der Europäischen Union (ERA, Lille-Valenciennes)
- Euroopa Liidu Raudteeamet (ERA, Lille-Valenciennes)
- Οργανισμός Σιδηροδρόμων της Ευρωπαϊκής Ένωσης (ΕRA, Λίλλη-Βαλανσιέν)
- European Union Agency for Railways (ERA, Lille-Valenciennes)
- fr Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE, Lille-Valenciennes)
- ga Gníomhaireacht Iarnróid an Aontais Eorpaigh (ERA, Lille-Valenciennes)
- hr Agencija Europske unije za željeznice (ERA, Lille-Valenciennes)
- Agenzia dell'Unione europea per le ferrovie (ERA, Lille-Valenciennes)
- Eiropas Savienības Dzelzceļu aģentūra (ERA, Lille-Valansjēna)
- Europos Sąjungos geležinkelių agentūra (ESGA, Lilis ir Valansjenas)
- La Európai Unió Vasúti Ügynöksége (ERA, Lille/Valenciennes)
- 🚾 l-Aġenzija tal-Unjoni Ewropea għall-Ferroviji (ERA, Lille-Valenciennes)
- Spoorwegbureau van de Europese Unie (ERA, Lille-Valenciennes)
- pl Agencja Kolejowa Unii Europejskiej (ERA, Lille, Valenciennes)
- pt Agência Ferroviária da União Europeia (AFE, Lille-Valenciennes)
- ro Agenția Uniunii Europene pentru Căile Ferate (ERA, Lille-Valenciennes)
- železničná agentúra Európskej únie (ERA, Lille-Valenciennes)
- Agencija Evropske unije za železnice (ERA, Lille-Valenciennes)
- fi Euroopan unionin rautatievirasto (ERA, Lille-Valenciennes)
- Europeiska unionens järnvägsbyrå (ERA, Lille-Valenciennes)

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

- 😼 Агенция на Европейския съюз за основните права (FRA, Виена)
- es Agencia de los Derechos Fundamentales de la Unión Europea (FRA, Viena)
- s Agentura Evropské unie pro základní práva (FRA, Vídeň)
- da Den Europæiske Unions Agentur for Grundlæggende Rettigheder (FRA, Wien)
- de Agentur der Europäischen Union für Grundrechte (FRA, Wien)
- et Euroopa Liidu Põhiõiguste Amet (FRA, Viin)
- Οργανισμός Θεμελιωδών Δικαιωμάτων της Ευρωπαϊκής Ένωσης (FRA, Βιέννη)
- European Union Agency for Fundamental Rights (FRA, Vienna)
- fr Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA, Vienne)
- ga Gníomhaireacht an Aontais Eorpaigh um Chearta Bunúsacha (FRA, Vín)
- Maria Europske unije za temeljna prava (FRA, Beč)
- 🔃 Agenzia dell'Unione europea per i diritti fondamentali (FRA, Vienna)
- Eiropas Savienības Pamattiesību aģentūra (FRA, Vīne)
- Europos Sąjungos pagrindinių teisių agentūra (FRA, Viena)
- 🚾 Az Európai Unió Alapjogi Ügynöksége (FRA, Bécs)
- l-Aģenzija tal-Unjoni Ewropea għad-Drittijiet Fundamentali (FRA, Vjenna)
- Bureau van de Europese Unie voor de grondrechten (FRA, Wenen)
- pl Agencja Praw Podstawowych Unii Europejskiej (FRA, Wiedeń)
- Agência dos Direitos Fundamentais da União Europeia (FRA, Viena)
- Agenția pentru Drepturi Fundamentale a Uniunii Europene (FRA, Viena)
- Agentúra Európskej únie pre základné práva (FRA, Viedeň)
- Agencija Evropske unije za temeljne pravice (FRA, Dunaj)
- fi Euroopan unionin perusoikeusvirasto (FRA, Wien)
- Europeiska unionens byrå för grundläggande rättigheter (FRA, Wien)

Agence de soutien à l'ORECE

- 😼 Агенция за подкрепа на OEPEC (Служба на OEPEC, Рига)
- es Agencia de Apoyo al ORECE (Oficina del ORECE, Riga)
- s Agentura na podporu BEREC (Úřad BEREC, Riga)
- da Agenturet for Støtte til BEREC (BEREC-kontoret, Riga)
- de Agentur zur Unterstützung des GEREK (GEREK-Büro, Riga)
- et BERECi Tugiamet (BERECi Büroo, Riia)
- 💶 Οργανισμός για την Υποστήριξη του BEREC (Υπηρεσία του BEREC, Ρίγα)
- Agency for Support for BEREC (BEREC Office, Riga)
- fr Agence de soutien à l'ORECE (Office de l'ORECE, Riga)
- ga Gníomhaireacht Tacaíochta BEREC (Oifig BEREC, Ríge)
- hr Agencija za potporu BEREC-u (Ured BEREC-a, Riga)
- it Agenzia di sostegno al BEREC (Ufficio BEREC, Riga)
- BEREC atbalsta aģentūra (BEREC birojs, Rīga)
- BEREC paramos agentūra (BEREC biuras, Ryga)
- 🚾 A BEREC Működését Segítő Ügynökség (BEREC Hivatal, Riga)
- 🚾 l-Aġenzija għall-Appoġġ tal-BEREC (l-Uffiċċju tal-BEREC, Riga)
- Bureau voor ondersteuning van Berec (Berec-Bureau, Riga)
- 🄁 Agencja Wsparcia BEREC (Urząd BEREC, Ryga)
- Agência de Apoio ao ORECE (Gabinete do ORECE, Riga)
- Agenția de Sprijin pentru OAREC (Oficiul OAREC, Riga)
- 🕵 Agentúra na podporu orgánu BEREC (Úrad BEREC, Riga)
- sl Agencija za podporo BEREC-u (Urad BEREC, Riga)
- BERECin tukivirasto (BEREC-virasto, Riika)
- SV Byrån för stöd till Berec (Berecbyrån, Riga)

Annexe A9 Annexes 249

Agence européenne de contrôle des pêches

- 😈 Европейска агенция за контрол на рибарството (EFCA, Виго)
- es Agencia Europea de Control de la Pesca (AECP, Vigo)
- Evropská agentura pro kontrolu rybolovu (EFCA, Vigo)
- Det Europæiske Fiskerikontrolagentur (EFCA, Vigo)
- de Europäische Fischereiaufsichtsagentur (EFCA, Vigo)
- et Euroopa Kalanduskontrolli Amet (EFCA, Vigo)
- Ευρωπαϊκή Υπηρεσία Ελέγχου της Αλιείας (ΕFCA, Βίγκο)
- en European Fisheries Control Agency (EFCA, Vigo)
- fr Agence européenne de contrôle des pêches (AECP, Vigo)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach um Rialú ar Iascach (EFCA, Vigo)
- Europska agencija za kontrolu ribarstva (EFCA, Vigo)
- it Agenzia europea di controllo della pesca (EFCA, Vigo)
- Eiropas Zivsaimniecības kontroles aģentūra (*EFCA*, Vigo)
- Europos žuvininkystės kontrolės agentūra (EŽKA, Vigas)
- bu Európai Halászati Ellenőrző Hivatal (EFCA, Vigo)
- 🚾 l-Aģenzija Ewropea għall-Kontroll tas-Sajd (EFCA, Vigo)
- Europees Bureau voor visserijcontrole (EFCA, Vigo)
- Europejska Agencja Kontroli Rybołówstwa (EFCA, Vigo)
- Agência Europeia de Controlo das Pescas (AECP, Vigo)
- ro Agenția Europeană pentru Controlul Pescuitului (EFCA, Vigo)
- sk Európska agentúra pre kontrolu rybárstva (EFCA, Vigo)
- Evropska agencija za nadzor ribištva (EFCA, Vigo)
- Euroopan kalastuksenvalvontavirasto (EFCA, Vigo)
- Europeiska fiskerikontrollbyrån (EFCA, Vigo)

Agence européenne de défense

- 🛂 Европейска агенция по отбрана (EDA, Брюксел)
- es Agencia Europea de Defensa (AED, Bruselas)
- es Evropská obranná agentura (EDA, Brusel)
- da Det Europæiske Forsvarsagentur (EDA, Bruxelles)
- Europäische Verteidigungsagentur (EVA, Brüssel)
- et Euroopa Kaitseagentuur (EDA, Brüssel)
- 💶 Ευρωπαϊκός Οργανισμός Άμυνας (ΕΟΑ, Βρυξέλλες)
- en European Defence Agency (EDA, Brussels)
- fr Agence européenne de défense (AED, Bruxelles)
- an Ghníomhaireacht Eorpach um Chosaint (GEC, an Bhruiséil)
- Europska obrambena agencija (EDA, Bruxelles)
- Agenzia europea per la difesa (AED, Bruxelles)
- 🔽 Eiropas Aizsardzības aģentūra (EAA, Brisele)
- Europos gynybos agentūra (EGA, Briuselis)
- 🚾 Európai Védelmi Ügynökség (EDA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Ewropea għad-Difiża (AED, Brussell)
- Europees Defensieagentschap (EDA, Brussel)
- Europejska Agencja Obrony (EDA, Bruksela)
- Agência Europeia de Defesa (AED, Bruxelas)
- Agenția Europeană de Apărare (AEA, Bruxelles)
- Európska obranná agentúra (EDA, Brusel)
- 💶 Evropska obrambna agencija (EDA, Bruselj)
- Euroopan puolustusvirasto (Bryssel)
- Europeiska försvarsbyrån (Bryssel)

Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes

- 😈 Европейска агенция за гранична и брегова охрана (Frontex, Варшава)
- es Agencia Europea de la Guardia de Fronteras y Costas (Frontex, Varsovia)
- Evropská agentura pro pohraniční a pobřežní stráž (Frontex, Varšava)
- da Det Europæiske Agentur for Grænse- og Kystbevogtning (Frontex, Warszawa)
- **de** Europäische Agentur für die Grenz- und Küstenwache (Frontex, Warschau)
- et Euroopa Piiri- ja Rannikuvalve Amet (Frontex, Varssavi)
- el Ευρωπαϊκός Οργανισμός Συνοριοφυλακής και Ακτοφυλακής (Frontex, Βαρσοβία)
- European Border and Coast Guard Agency (Frontex, Warsaw)
- fr Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex, Varsovie)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach um an nGarda Teorann agus Cósta (Frontex, Vársá)
- Magencija za europsku graničnu i obalnu stražu (Frontex, Varšava)
- Agenzia europea della guardia di frontiera e costiera (Frontex, Varsavia)
- Eiropas Robežu un krasta apsardzes aģentūra (*Frontex*, Varšava)
- Europos sienų ir pakrančių apsaugos agentūra (*Frontex*, Varšuva)
- Európai Határ- és Partvédelmi Ügynökség (Frontex, Varsó)
- 🚾 l-Aģenzija Ewropea għall-Gwardja tal-Fruntiera u tal-Kosta (Frontex, Varsavja)
- Europees Grens- en kustwachtagentschap (Frontex, Warschau)
- Europejska Agencja Straży Granicznej i Przybrzeżnej (Frontex, Warszawa)
- Agência Europeia da Guarda de Fronteiras e Costeira (Frontex, Varsóvia)
- ro Agenția Europeană pentru Poliția de Frontieră și Garda de Coastă (Frontex, Varșovia)
- sk Európska agentúra pre pohraničnú a pobrežnú stráž (Frontex, Varšava)
- sl Evropska agencija za mejno in obalno stražo (Frontex, Varšava)
- **fi** Euroopan raja- ja merivartiovirasto (Frontex, Varsova)
- Europeiska gräns- och kustbevakningsbyrån (Frontex, Warszawa)

Agence européenne des médicaments

- **Б** Европейска агенция по лекарствата (ЕМА, Амстердам)
- es Agencia Europea de Medicamentos (EMA, Ámsterdam)
- Evropská agentura pro léčivé přípravky (EMA, Amsterodam)
- da Det Europæiske Lægemiddelagentur (EMA, Amsterdam)
- Europäische Arzneimittel-Agentur (EMA, Amsterdam)
- et Euroopa Ravimiamet (EMA, Amsterdam)
- 💶 Ευρωπαϊκός Οργανισμός Φαρμάκων (ΕΜΑ, Άμστερνταμ)
- en European Medicines Agency (EMA, Amsterdam)
- fr Agence européenne des médicaments (EMA, Amsterdam)
- ga an Ghníomhaireacht Leigheasra Eorpach (EMA, Amstardam)
- tropska agencija za lijekove (EMA, Amsterdam)
- Agenzia europea per i medicinali (EMA, Amsterdam)
- Eiropas Zāļu aģentūra (*EMA*, Amsterdama)
- Europos vaistų agentūra (EMA, Amsterdamas)
- 🚾 Európai Gyógyszerügynökség (EMA, Amszterdam)
- l-Aģenzija Ewropea għall-Mediċini (EMA, Amsterdam)
- Europees Geneesmiddelenbureau (EMA, Amsterdam)
- Europejska Agencja Leków (EMA, Amsterdam)
- pt Agência Europeia de Medicamentos (EMA, Amesterdão)
- Agenția Europeană pentru Medicamente (EMA, Amsterdam)
- Európska agentúra pre lieky (EMA, Amsterdam)
- si Evropska agencija za zdravila (EMA, Amsterdam)
- 🔨 Euroopan lääkevirasto (EMA, Amsterdam)
- Europeiska läkemedelsmyndigheten (EMA, Amsterdam)

Annexe A9 Annexes 251

Agence européenne des produits chimiques

- bg Европейска агенция по химикали (ECHA, Хелзинки)
- es Agencia Europea de Sustancias y Mezclas Químicas (ECHA, Helsinki)
- Evropská agentura pro chemické látky (ECHA, Helsinky)
- Det Europæiske Kemikalieagentur (ECHA, Helsingfors)
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA, Helsinki)
- et Euroopa Kemikaaliamet (ECHA, Helsingi)
- Ευρωπαϊκός Οργανισμός Χημικών Προϊόντων (ΕСΗΑ, Ελσίνκι)
- European Chemicals Agency (ECHA, Helsinki)
- fr Agence européenne des produits chimiques (ECHA, Helsinki)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach Ceimiceán (ECHA, Heilsincí)
- Europska agencija za kemikalije (ECHA, Helsinki)
- it Agenzia europea per le sostanze chimiche (ECHA, Helsinki)
- Eiropas Ķimikāliju aģentūra (ECHA, Helsinki)
- Europos cheminių medžiagų agentūra (ECHA, Helsinkis)
- Európai Vegyianyag-ügynökség (ECHA, Helsinki)
- 吨 l-Aģenzija Ewropea għas-Sustanzi Kimiċi (ECHA, Helsinki)
- Europees Agentschap voor chemische stoffen (ECHA, Helsinki)
- Europejska Agencja Chemikaliów (ECHA, Helsinki)
- pt Agência Europeia dos Produtos Químicos (ECHA, Helsínquia)
- ro Agenția Europeană pentru Produse Chimice (ECHA, Helsinki)
- Európska chemická agentúra (ECHA, Helsinki)
- Evropska agencija za kemikalije (ECHA, Helsinki)
- 💶 Euroopan kemikaalivirasto (ECHA, Helsinki)
- Europeiska kemikaliemyndigheten (Echa, Helsingfors)

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

- bg Европейска агенция за безопасност и здраве при работа (EU-OSHA, Билбао)
- es Agencia Europea para la Seguridad y la Salud en el Trabajo (EU-OSHA, Bilbao)
- Evropská agentura pro bezpečnost a ochranu zdraví při práci (EU-OSHA, Bilbao)
- da Det Europæiske Arbejdsmiljøagentur (EU-OSHA, Bilbao)
- Europäische Agentur für Sicherheit und Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz (EU-OSHA, Bilbao)
- Euroopa Tööohutuse ja Töötervishoiu Amet (EU-OSHA, Bilbao)
- 💶 Ευρωπαϊκός Οργανισμός για την Ασφάλεια και την Υγεία στην Εργασία (EU-OSHA, Μπιλμπάο)
- en European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA, Bilbao)
- france européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA, Bilbao)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach um Shábháilteacht agus Sláinte ag an Obair (EU-OSHA, Bilbao)
- Europska agencija za sigurnost i zdravlje na radu (EU-OSHA, Bilbao)
- Rgenzia europea per la sicurezza e la salute sul lavoro (EU-OSHA, Bilbao)
- Eiropas Darba drošības un veselības aizsardzības aģentūra (*EU-OSHA*, Bilbao)
- Europos darbuotojų saugos ir sveikatos agentūra (EU-OSHA, Bilbao)
- Európai Munkahelyi Biztonsági és Egészségvédelmi Ügynökség (EU-OSHA, Bilbao)
- I-Aġenzija Ewropea għas-Sigurtà u s-Saħħa fuq il-Post tax-Xogħol (EU-OSHA, Bilbao)
- Europees Agentschap voor de veiligheid en de gezondheid op het werk (EU-OSHA, Bilbao)
- Europejska Agencja Bezpieczeństwa i Zdrowia w Pracy (EU-OSHA, Bilbao)
- Agência Europeia para a Segurança e a Saúde no Trabalho (EU-OSHA, Bilbau)
- 🚾 Agenția Europeană pentru Securitate și Sănătate în Muncă (EU-OSHA, Bilbao)
- 站 Európska agentúra pre bezpečnosť a ochranu zdravia pri práci (EU-OSHA, Bilbao)
- si Evropska agencija za varnost in zdravje pri delu (EU-OSHA, Bilbao)
- Euroopan työterveys- ja työturvallisuusvirasto (EU-OSHA, Bilbao)
- Europeiska arbetsmiljöbyrån (EU-Osha, Bilbao)

Agence européenne pour la sécurité maritime

- **ы** Европейска агенция по морска безопасност (ЕАМБ, Лисабон)
- es Agencia Europea de Seguridad Marítima (AESM, Lisboa)
- Evropská agentura pro námořní bezpečnost (EMSA, Lisabon)
- Det Europæiske Agentur for Søfartssikkerhed (EMSA, Lissabon)
- Europäische Agentur für die Sicherheit des Seeverkehrs (EMSA, Lissabon)
- et Euroopa Meresõiduohutuse Amet (EMSA, Lissabon)
- el Ευρωπαϊκός Οργανισμός για την Ασφάλεια στη Θάλασσα (EMSA, Λισαβόνα)
- European Maritime Safety Agency (EMSA, Lisbon)
- fr Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM, Lisbonne)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach um Shábháilteacht Mhuirí (EMSA, Liospóin)
- Europska agencija za pomorsku sigurnost (EMSA, Lisabon)
- it Agenzia europea per la sicurezza marittima (EMSA, Lisbona)
- Eiropas Jūras drošības aģentūra (*EMSA*, Lisabona)
- Europos jūrų saugumo agentūra (EMSA, Lisabona)
- Európai Tengerészeti Biztonsági Ügynökség (EMSA, Lisszabon)
- 🚾 l-Aģenzija Ewropea għas-Sigurtà Marittima (EMSA, Liżbona)
- Europees Agentschap voor maritieme veiligheid (EMSA, Lissabon)
- Europejska Agencja Bezpieczeństwa Morskiego (EMSA, Lizbona)
- Agência Europeia da Segurança Marítima (EMSA, Lisboa)
- Agenția Europeană pentru Siguranță Maritimă (EMSA, Lisabona)
- Európska námorná bezpečnostná agentúra (EMSA, Lisabon)
- Evropska agencija za pomorsko varnost (EMSA, Lizbona)
- fi Euroopan meriturvallisuusvirasto (EMSA, Lissabon)
- Europeiska sjösäkerhetsbyrån (Emsa, Lissabon)

Agence européenne pour l'environnement

- **ы** Европейска агенция за околна среда (EAOC, Копенхаген)
- Agencia Europea de Medio Ambiente (AEMA, Copenhague)
- Evropská agentura pro životní prostředí (EEA, Kodaň)
- da Det Europæiske Miljøagentur (EEA, København)
- Europäische Umweltagentur (EUA, Kopenhagen)
- et Euroopa Keskkonnaamet (EEA, Kopenhaagen)
- Ευρωπαϊκός Οργανισμός Περιβάλλοντος (ΕΟΠ, Κοπεγχάγη)
- en European Environment Agency (EEA, Copenhagen)
- fr Agence européenne pour l'environnement (AEE, Copenhague)
- ga an Ghníomhaireacht Eorpach Chomhshaoil (EEA, Cóbanhávan)
- Europska agencija za okoliš (EEA, Kopenhagen)
- Agenzia europea dell'ambiente (AEA, Copenaghen)
- Eiropas Vides aģentūra (EVA, Kopenhāgena)
- Europos aplinkos agentūra (EAA, Kopenhaga)
- Európai Környezetvédelmi Ügynökség (EEA, Koppenhága)
- 🚾 l-Aģenzija Ewropea għall-Ambjent (EEA, Copenhagen)
- Europees Milieuagentschap (EEA, Kopenhagen)
- Europejska Agencja Środowiska (EEA, Kopenhaga)
- Agência Europeia do Ambiente (AEA, Copenhaga)
- 🔼 Agenția Europeană de Mediu (AEM, Copenhaga)
- Európska environmentálna agentúra (EEA, Kodaň)
- 💶 Evropska agencija za okolje (EEA, København)
- Euroopan ympäristökeskus (EEA, Kööpenhamina)
- 🛂 Europeiska miljöbyrån (EEA, Köpenhamn)

Agence exécutive du Conseil européen de la recherche

- 📴 Изпълнителна агенция на Европейския научноизследователски съвет (ERCEA, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva del Consejo Europeo de Investigación (ERCEA, Bruselas)
- Svýkonná agentura Evropské rady pro výzkum (ERCEA, Brusel)
- da Forvaltningsorganet for Det Europæiske Forskningsråd (ERCEA, Bruxelles)
- Exekutivagentur des Europäischen Forschungsrats (ERCEA, Brüssel)
- et Euroopa Teadusnõukogu Rakendusamet (ERCEA, Brüssel)
- 💶 Εκτελεστικός Οργανισμός του Ευρωπαϊκού Συμβουλίου Έρευνας (ERCEA, Βρυξέλλες)
- European Research Council Executive Agency (ERCEA, Brussels)
- fr Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA, Bruxelles)
- ga Gníomhaireacht Feidhmiúcháin na Comhairle Eorpaí um Thaighde (ERCEA, an Bhruiséil)
- Izvršna agencija Europskog istraživačkog vijeća (ERCEA, Bruxelles)
- it Agenzia esecutiva del Consiglio europeo della ricerca (ERCEA, Bruxelles)
- Eiropas Pētniecības padomes izpildaģentūra (ERCEA, Brisele)
- Europos mokslinių tyrimų tarybos vykdomoji įstaiga (ERCEA, Briuselis)
- La Az Európai Kutatási Tanács Végrehajtó Ügynöksége (ERCEA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għall-Kunsill Ewropew tar-Riċerka (ERCEA, Brussell)
- uitvoerend Agentschap Europese Onderzoeksraad (ERCEA, Brussel)
- 🗾 Agencja Wykonawcza Europejskiej Rady ds. Badań Naukowych (ERCEA, Bruksela)
- Agência de Execução do Conselho Europeu de Investigação (ERCEA, Bruxelas)
- Agenția Executivă a Consiliului European pentru Cercetare (ERCEA, Bruxelles)
- Výkonná agentúra Európskej rady pre výskum (ERCEA, Brusel)
- Izvajalska agencija Evropskega raziskovalnega sveta (ERCEA, Bruselj)
- fi Euroopan tutkimusneuvoston toimeenpanovirasto (ERCEA, Bryssel)
- Genomförandeorganet för Europeiska forskningsrådet (Ercea, Bryssel)

Agence exécutive européenne pour la recherche

- bg Европейска изпълнителна агенция за научни изследвания (REA, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva Europea de Investigación (REA, Bruselas)
- ຣ Evropská výkonná agentura pro výzkum (REA, Brusel)
- Det Europæiske Forvaltningsorgan for Forskning (REA, Bruxelles)
- europäische Exekutivagentur für die Forschung (REA, Brüssel)
- et Euroopa Teadusuuringute Rakendusamet (REA, Brüssel)
- Ευρωπαϊκός Εκτελεστικός Οργανισμός Έρευνας (REA, Βρυξέλλες)
- en European Research Executive Agency (REA, Brussels)
- fr Agence exécutive européenne pour la recherche (REA, Bruxelles)
- ga an Ghníomhaireacht Feidhmiúcháin Eorpach um Thaighde (REA, an Bhruiséil)
- Europska izvršna agencija za istraživanje (REA, Bruxelles)
- it Agenzia esecutiva europea per la ricerca (REA, Bruxelles)
- Eiropas Pētniecības izpildaģentūra (*REA*, Brisele)
- Europos mokslinių tyrimų vykdomoji įstaiga (REA, Briuselis)
- 🚾 Európai Kutatási Végrehajtó Ügynökség (REA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għar-Riċerka (REA, Brussell)
- Europees Uitvoerend Agentschap onderzoek (REA, Brussel)
- 🗾 Europejska Agencja Wykonawcza ds. Badań Naukowych (REA, Bruksela)
- Agência de Execução Europeia da Investigação (REA, Bruxelas)
- 🔼 Agenția Executivă Europeană pentru Cercetare (REA, Bruxelles)
- Európska výkonná agentúra pre výskum (REA, Brusel)
- si Evropska izvajalska agencija za raziskave (REA, Bruselj)
- Euroopan tutkimuksen toimeenpanovirasto (REA, Bryssel)
- Europeiska genomförandeorganet för forskning (REA, Bryssel)

Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique

- 📴 Европейска изпълнителна агенция за здравеопазването и цифровизацията (HADEA, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva Europea en los ámbitos de la Salud y Digital (HADEA, Bruselas)
- Evropská výkonná agentura pro zdraví a digitální oblast (HADEA, Brusel)
- Det Europæiske Forvaltningsorgan for Sundhed og Det Digitale Område (HADEA, Bruxelles)
- de Europäische Exekutivagentur für Gesundheit und Digitales (HADEA, Brüssel)
- et Euroopa Tervishoiu ja Digitaalvaldkonna Rakendusamet (HADEA, Brüssel)
- Ευρωπαϊκός Εκτελεστικός Οργανισμός για την Υγεία και τον Ψηφιακό (HADEA, Βρυξέλλες)
- en European Health and Digital Executive Agency (HADEA, Brussels)
- fr Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HADEA, Bruxelles)
- ga an Ghníomhaireacht Feidhmiúcháin Eorpach um an tSláinte agus an Digitiú (HADEA, an Bhruiséil)
- Europska izvršna agencija za zdravlje i digitalno gospodarstvo (HADEA, Bruxelles)
- it Agenzia esecutiva europea per la salute e il digitale (HADEA, Bruxelles)
- Eiropas Veselības un digitālā izpildaģentūra (HADEA, Brisele)
- Europos sveikatos ir skaitmeninės ekonomikos vykdomoji įstaiga (HADEA, Briuselis)
- Európai Egészségügyi és Digitális Végrehajtó Ügynökség (HADEA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għas-Saħħa u għall-Qasam Diģitali (HADEA, Brussell)
- Europees Uitvoerend Agentschap voor gezondheid en digitaal beleid (Hadea, Brussel)
- 🔟 Europejska Agencja Wykonawcza ds. Zdrowia i Cyfryzacji (HADEA, Bruksela)
- Agência Executiva Europeia da Saúde e do Digital (HADEA, Bruxelas)
- ro Agenția Executivă Europeană pentru Domeniile Sănătății și Digital (HADEA, Bruxelles)
- Európska výkonná agentúra pre zdravie a digitalizáciu (HADEA, Brusel)
- sl Evropska izvajalska agencija za zdravje in digitalno tehnologijo (HADEA, Bruselj)
- fi Euroopan terveys- ja digitaaliasioiden toimeenpanovirasto (HADEA, Bryssel)
- sv Europeiska genomförandeorganet för hälsofrågor och digitala frågor (Hadea, Bryssel)

Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement

- 📴 Европейска изпълнителна агенция за климата, инфраструктурата и околната среда (CINEA, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva Europea de Clima, Infraestructuras y Medio Ambiente (CINEA, Bruselas)
- Evropská výkonná agentura pro klima, infrastrukturu a životní prostředí (CINEA, Brusel)
- da Det Europæiske Forvaltningsorgan for Klima, Infrastruktur og Miljø (CINEA, Bruxelles)
- Europäische Exekutivagentur für Klima, Infrastruktur und Umwelt (CINEA, Brüssel)
- et Euroopa Kliima, Taristu ja Keskkonna Rakendusamet (CINEA, Brüssel)
- Ευρωπαϊκός Εκτελεστικός Οργανισμός για το Κλίμα, τις Υποδομές και το Περιβάλλον (CINEA, Βρυξέλλες)
- en European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency (CINEA, Brussels)
- fr Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (CINEA, Bruxelles)
- gaan Ghníomhaireacht Feidhmiúcháin Eorpach um an Aeráid, Bonneagar agus Comhshaol (CINEA, an Bhruiséil)
- turopska izvršna agencija za klimu, infrastrukturu i okoliš (CINEA, Bruxelles)
- Renzia esecutiva europea per il clima, l'infrastruttura e l'ambiente (CINEA, Bruxelles)
- Eiropas Klimata, infrastruktūras un vides izpildaģentūra (CINEA, Brisele)
- Europos klimato, infrastruktūros ir aplinkos vykdomoji įstaiga (CINEA, Briuselis)
- 🔤 Európai Éghajlat-politikai, Környezetvédelmi és Infrastrukturális Végrehajtó Ügynökség (CINEA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għall-Klima, għall-Infrastruttura u għall-Ambjent (CINEA, Brussell)
- Europees Uitvoerend Agentschap klimaat, infrastructuur en milieu (Cinea, Brussel)
- 🗾 Europejska Agencja Wykonawcza ds. Klimatu, Infrastruktury i Środowiska (CINEA, Bruksela)
- 🄼 Agência de Execução Europeia do Clima, das Infraestruturas e do Ambiente (CINEA, Bruxelas)
- 🔼 Agenția Executivă Europeană pentru Climă, Infrastructură și Mediu (CINEA, Bruxelles)
- sk Európska výkonná agentúra pre klímu, infraštruktúru a životné prostredie (CINEA, Brusel)
- sulpha izvajalska agencija za podnebje, infrastrukturo in okolje (CINEA, Bruselj)
- Euroopan ilmasto-, infrastruktuuri- ja ympäristöasioiden toimeenpanovirasto (CINEA, Bryssel)
- Europeiska genomförandeorganet för klimat, infrastruktur och miljö (Cinea, Bryssel)

Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture

- 😈 Европейска изпълнителна агенция за образование и култура (EACEA, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva Europea de Educación y Cultura (EACEA, Bruselas)
- Evropská výkonná agentura pro vzdělávání a kulturu (EACEA, Brusel)
- da Det Europæiske Forvaltningsorgan for Uddannelse og Kultur (EACEA, Bruxelles)
- Europäische Exekutivagentur für Bildung und Kultur (EACEA, Brüssel)
- et Euroopa Hariduse ja Kultuuri Rakendusamet (EACEA, Brüssel)
- 💶 Ευρωπαϊκός Εκτελεστικός Οργανισμός Εκπαίδευσης και Πολιτισμού (ΕΑCEA, Βρυξέλλες)
- en European Education and Culture Executive Agency (EACEA, Brussels)
- fr Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA, Bruxelles)
- ga an Ghníomhaireacht Feidhmiúcháin Eorpach um Oideachas agus Cultúr (EACEA, an Bhruiséil)
- Europska izvršna agencija za obrazovanje i kulturu (EACEA, Bruxelles)
- Agenzia esecutiva europea per l'istruzione e la cultura (EACEA, Bruxelles)
- Eiropas Izglītības un kultūras izpildaģentūra (EACEA, Brisele)
- Europos švietimo ir kultūros vykdomoji įstaiga (EACEA, Briuselis)
- Európai Oktatási és Kulturális Végrehajtó Ügynökség (EACEA, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għall-Edukazzjoni u għall-Kultura (EACEA, Brussell)
- Europees Uitvoerend Agentschap onderwijs en cultuur (EACEA, Brussel)
- 🔟 Europejska Agencja Wykonawcza ds. Edukacji i Kultury (EACEA, Bruksela)
- Agência de Execução Europeia da Educação e da Cultura (EACEA, Bruxelas)
- Agenția Executivă Europeană pentru Educație și Cultură (EACEA, Bruxelles)
- Európska výkonná agentúra pre vzdelávanie a kultúru (EACEA, Brusel)
- sl Evropska izvajalska agencija za izobraževanje in kulturo (EACEA, Bruselj)
- fi Euroopan koulutuksen ja kulttuurin toimeenpanovirasto (EACEA, Bryssel)
- sv Europeiska genomförandeorganet för utbildning och kultur (Eacea, Bryssel)

Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME

- 😉 Изпълнителна агенция за Европейския съвет по иновациите и за МСП (Eismea, Брюксел)
- es Agencia Ejecutiva para el Consejo Europeo de Innovación y las Pymes (Eismea, Bruselas)
- výkonná agentura Evropské rady pro inovace a pro malé a střední podniky (Eismea, Brusel)
- Forvaltningsorganet for Det Europæiske Innovationsråd og SMV'er (Eismea, Bruxelles)
- Europäische Exekutivagentur für den Innovationsrat und für KMU (Eismea, Brüssel)
- et Euroopa Innovatsiooninõukogu ja VKEde Rakendusamet (Eismea, Brüssel)
- 💶 Εκτελεστικός Οργανισμός για το Ευρωπαϊκό Συμβούλιο Καινοτομίας και τις ΜΜΕ (Eismea, Βρυξέλλες)
- en European Innovation Council and SMEs Executive Agency (Eismea, Brussels)
- fr Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (Eismea, Bruxelles)
- ga Gníomhaireacht Feidhmiúcháin na Comhairle Nuálaíochta Eorpaí agus na bhFiontar Beag agus Meánmhéide (Eismea, an Bhruiséil)
- Izvršna agencija za Europsko vijeće za inovacije i MSP-ove (Eismea, Bruxelles)
- it Agenzia esecutiva del Consiglio europeo per l'innovazione e delle PMI (Eismea, Bruxelles)
- 🔽 Eiropas Inovācijas padomes un MVU izpildaģentūra (Eismeα, Brisele)
- **L** Europos inovacijų tarybos ir MVĮ reikalų vykdomoji įstaiga (*Eismeα*, Briuselis)
- Európai Innovációs Tanács és Kkv-ügyi Végrehajtó Ügynökség (Eismea, Brüsszel)
- 🚾 l-Aģenzija Eżekuttiva Ewropea għall-Kunsill Ewropew tal-Innovazzjoni u għall-SMEs (Eismea, Brussell)
- Europees Uitvoerend Agentschap Innovatieraad en het mkb (Eismea, Brussel)
- 🗾 Agencja Wykonawcza Europejskiej Rady ds. Innowacji i ds. MŚP (Eismea, Bruksela)
- Agência de Execução do Conselho Europeu da Inovação e das PME (Eismea, Bruxelas)
- agenția Executivă pentru Consiliul European pentru Inovare și IMM-uri (Eismea, Bruxelles)
- Výkonná agentúra pre Európsku radu pre inováciu a MSP (Eismea, Brusel)
- Izvajalska agencija Evropskega sveta za inovacije ter za mala in srednja podjetja (Eismea, Bruselj)
- fil Euroopan innovaationeuvoston ja pk-yritysasioiden toimeenpanovirasto (Eismea, Bryssel)
- 🛂 Genomförandeorganet för Europeiska innovationsrådet samt för små och medelstora företag (Eismea, Bryssel)

Autorité bancaire européenne

- **bg** Европейски банков орган (ЕБО, Париж)
- es Autoridad Bancaria Europea (ABE, París)
- Evropský orgán pro bankovnictví (EBA, Paříž)
- da Den Europæiske Banktilsynsmyndighed (EBA, Paris)
- Europäische Bankenaufsichtsbehörde (EBA, Paris)
- et Euroopa Pangandusjärelevalve (EBA, Pariis)
- 💶 Ευρωπαϊκή Αρχή Τραπεζών (ΕΑΤ, Παρίσι)
- European Banking Authority (EBA, Paris)
- fr Autorité bancaire européenne (ABE, Paris)
- an tÚdarás Baincéireachta Eorpach (ÚBE, Páras)
- Europsko nadzorno tijelo za bankarstvo (EBA, Pariz)
- it Autorità bancaria europea (ABE, Parigi)
- Eiropas Banku iestāde (EBI, Parīze)
- Europos bankininkystės institucija (EBI, Paryžius)
- Lurópai Bankhatóság (EBH, Párizs)
- I-Awtorità Bankarja Ewropea (EBA, Pariġi)
- Europese Bankautoriteit (EBA, Parijs)
- Europejski Urząd Nadzoru Bankowego (EUNB, Paryż)
- Autoridade Bancária Europeia (EBA, Paris)
- Autoritatea Bancară Europeană (ABE, Paris)
- sk Európsky orgán pre bankovníctvo (EBA, Paríž)
- si Evropski bančni organ (EBA, Pariz)
- fi Euroopan pankkiviranomainen (EPV, Pariisi)
- **SV** Europeiska bankmyndigheten (EBA, Paris)

Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

- 🛂 Европейски орган за застраховане и професионално пенсионно осигуряване (EIOPA, Франкфурт на Майн)
- es Autoridad Europea de Seguros y Pensiones de Jubilación (AESPJ, Fráncfort del Meno)
- 🔤 Evropský orgán pro pojišťovnictví a zaměstnanecké penzijní pojištění (EIOPA, Frankfurt nad Mohanem)
- 🛂 Den Europæiske Tilsynsmyndighed for Forsikrings- og Arbejdsmarkedspensionsordninger (EIOPA, Frankfurt am Main)
- 💶 Europäische Aufsichtsbehörde für das Versicherungswesen und die betriebliche Altersversorgung (EIOPA, Frankfurt am Main)
- Euroopa Kindlustus- ja Tööandjapensionide Järelevalve (EIOPA, Frankfurt Maini ääres)
- Ευρωπαϊκή Αρχή Ασφαλίσεων και Επαγγελματικών Συντάξεων (ΕΙΟΡΑ, Φρανκφούρτη)
- en European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA, Frankfurt am Main)
- fr Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP, Francfort-sur-le-Main)
- ga an tÚdarás Eorpach um Árachas agus Pinsin Cheirde (EIOPA, Frankfurt am Main)
- 📴 Europsko nadzorno tijelo za osiguranje i strukovno mirovinsko osiguranje (EIOPA, Frankfurt na Majni)
- 🔃 Autorità europea delle assicurazioni e delle pensioni aziendali e professionali (EIOPA, Francoforte sul Meno)
- Eiropas Apdrošināšanas un aroda pensiju iestāde (EAAPI, Frankfurte pie Mainas)
- Europos draudimo ir profesinių pensijų institucija (EIOPA, Frankfurtas prie Maino)
- Európai Biztosítás- és Foglalkoztatóinyugdíj-hatóság (EIOPA, Frankfurt am Main)
- 🚾 l-Awtorità Ewropea tal-Assigurazzjoni u l-Pensjonijiet tax-Xogħol (EIOPA, Frankfurt am Main)
- Europese Autoriteit voor verzekeringen en bedrijfspensioenen (Eiopa, Frankfurt am Main)
- Europejski Urząd Nadzoru Ubezpieczeń i Pracowniczych Programów Emerytalnych (EIOPA, Frankfurt nad Menem)
- 🄼 Autoridade Europeia dos Seguros e Pensões Complementares de Reforma (EIOPA, Frankfurt am Main)
- Autoritatea Europeană de Asigurări și Pensii Ocupaționale (EIOPA, Frankfurt pe Main)
- 🕵 Európsky orgán pre poisťovníctvo a dôchodkové poistenie zamestnancov (EIOPA, Frankfurt nad Mohanom)
- si Evropski organ za zavarovanja in poklicne pokojnine (EIOPA, Frankfurt na Majni)
- 💶 Euroopan vakuutus- ja lisäeläkeviranomainen (EIOPA, Frankfurt am Main)
- 🛂 Europeiska försäkrings- och tjänstepensionsmyndigheten (Eiopa, Frankfurt am Main)

Autorité européenne de sécurité des aliments

- **Б** Европейски орган за безопасност на храните (ЕОБХ, Парма)
- 🔤 Autoridad Europea de Seguridad Alimentaria (EFSA, Parma)
- Evropský úřad pro bezpečnost potravin (EFSA, Parma)
- da Den Europæiske Fødevaresikkerhedsautoritet (EFSA, Parma)
- Europäische Behörde für Lebensmittelsicherheit (EFSA, Parma)
- et Euroopa Toiduohutusamet (EFSA, Parma)
- 💶 Ευρωπαϊκή Αρχή για την Ασφάλεια των Τροφίμων (EFSA, Πάρμα)
- en European Food Safety Authority (EFSA, Parma)
- fr Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA, Parme)
- 💶 an tÚdarás Eorpach um Shábháilteacht Bia (EFSA, Parma)
- Europska agencija za sigurnost hrane (EFSA, Parma)
- t Autorità europea per la sicurezza alimentare (EFSA, Parma)
- Eiropas Pārtikas nekaitīguma iestāde (EFSA, Parma)
- 🔃 Europos maisto saugos tarnyba (EFSA, Parma)
- Lurópai Élelmiszerbiztonsági Hatóság (EFSA, Parma)
- 毗 l-Awtorità Ewropea dwar is-Sigurtà fl-Ikel (EFSA, Parma)
- Europese Autoriteit voor voedselveiligheid (EFSA, Parma)
- Europejski Urząd ds. Bezpieczeństwa Żywności (EFSA, Parma)
- Autoridade Europeia para a Segurança dos Alimentos (EFSA, Parma)
- Autoritatea Europeană pentru Siguranța Alimentară (EFSA, Parma)
- Európsky úrad pre bezpečnosť potravín (EFSA, Parma)
- 💶 Evropska agencija za varnost hrane (EFSA, Parma)
- fi Euroopan elintarviketurvallisuusviranomainen (EFSA, Parma)
- Europeiska myndigheten för livsmedelssäkerhet (Efsa, Parma)

Autorité européenne des marchés financiers

- 😼 Европейски орган за ценни книжа и пазари (ESMA, Париж)
- Autoridad Europea de Valores y Mercados (AEVM, París)
- Evropský orgán pro cenné papíry a trhy (ESMA, Paříž)
- Den Europæiske Værdipapir- og Markedstilsynsmyndighed (ESMA, Paris)
- de Europäische Wertpapier- und Marktaufsichtsbehörde (ESMA, Paris)
- et Euroopa Väärtpaberiturujärelevalve (ESMA, Pariis)
- Ευρωπαϊκή Αρχή Κινητών Αξιών και Αγορών (ESMA, Παρίσι)
- en European Securities and Markets Authority (ESMA, Paris)
- fr Autorité européenne des marchés financiers (AEMF, Paris)
- 📴 an tÚdarás Eorpach um Urrúis agus Margaí (ESMA, Páras)
- br Europsko nadzorno tijelo za vrijednosne papire i tržišta kapitala (ESMA, Pariz)
- 🔃 Autorità europea degli strumenti finanziari e dei mercati (ESMA, Parigi)
- Eiropas Vērtspapīru un tirgu iestāde (EVTI, Parīze)
- Europos vertybinių popierių ir rinkų institucija (ESMA, Paryžius)
- **bu** Európai Értékpapír-piaci Hatóság (ESMA, Párizs)
- 🚾 l-Awtorità Ewropea tat-Titoli u s-Swieq (ESMA, Pariġi)
- Europese Autoriteit voor effecten en markten (ESMA, Parijs)
- Europejski Urząd Nadzoru Giełd i Papierów Wartościowych (ESMA, Paryż)
- Autoridade Europeia dos Valores Mobiliários e dos Mercados (ESMA, Paris)
- 🔼 Autoritatea Europeană pentru Valori Mobiliare și Piețe (ESMA, Paris)
- Európsky orgán pre cenné papiere a trhy (ESMA, Paríž)
- Evropski organ za vrednostne papirje in trge (ESMA, Pariz)
- Euroopan arvopaperimarkkinaviranomainen (ESMA, Pariisi)
- 🛂 Europeiska värdepappers- och marknadsmyndigheten (Esma, Paris)

Autorité européenne du travail

- **bg** Европейски орган по труда (ЕОТ, Братислава)
- es Autoridad Laboral Europea (ALE, Bratislava)
- Evropský orgán pro pracovní záležitosti (—, Bratislava)
- da Den Europæiske Arbejdsmarkedsmyndighed (—, Bratislava)
- Europäische Arbeitsbehörde (ELA, Bratislava)
- et Euroopa Tööjõuamet (ELA, Bratislava)
- Ευρωπαϊκή Αρχή Εργασίας (—, Μπρατισλάβα)
- en European Labour Authority (ELA, Bratislava)
- fr Autorité européenne du travail (AET, Bratislava)
- 👊 an tÚdarás Eorpach Saothair (—, an Bhratasláiv)
- Europsko nadzorno tijelo za rad (ELA, Bratislava)
- Autorità europea del lavoro (ELA, Bratislava)
- Eiropas Darba iestāde (EDI, Bratislava)
- Europos darbo institucija (—, Bratislava)
- Európai Munkaügyi Hatóság (—, Pozsony)
- mt l-Awtorità Ewropea tax-Xogħol (—, Bratislava)
- Europese Arbeidsautoriteit (ELA, Bratislava)
- Europejski Urzad ds. Pracy (—, Bratysława)
- Autoridade Europeia do Trabalho (AET, Bratislava)
- Autoritatea Europeană a Muncii (ELA, Bratislava)
- sk Európsky orgán práce (ELA, Bratislava)
- si Evropski organ za delo (ELA, Bratislava)
- fi Euroopan työviranomainen (ELA, Bratislava)
- Europeiska arbetsmyndigheten (—, Bratislava)

Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes

- ኳ Орган за европейските политически партии и европейските политически фондации (Брюксел)
- es Autoridad para los Partidos Políticos Europeos y las Fundaciones Políticas Europeas (Bruselas)
- Lirad pro evropské politické strany a evropské politické nadace (Brusel)
- Myndigheden for Europæiske Politiske Partier og Europæiske Politiske Fonde (Bruxelles)
- de Behörde für europäische politische Parteien und europäische politische Stiftungen (Brüssel)
- et Euroopa Tasandi Erakondade ja Euroopa Tasandi Poliitiliste Sihtasutuste Amet (Brüssel)
- 💶 Αρχή για τα Ευρωπαϊκά Πολιτικά Κόμματα και τα Ευρωπαϊκά Πολιτικά Ιδρύματα (Βρυξέλλες)
- and European Political Parties and European Political Foundations (Brussels)
- fr Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (Bruxelles)
- 🧧 an tÚdarás um Páirtithe Polaitiúla Eorpacha agus um Fhondúireachtaí Polaitiúla Eorpacha (an Bhruiséil)
- Tijelo za europske političke stranke i europske političke zaklade (Bruxelles)
- Autorità per i partiti politici europei e le fondazioni politiche europee (Bruxelles)
- Eiropas politisko partiju un Eiropas politisko fondu iestāde (Brisele)
- Europos politinių partijų ir Europos politinių fondų institucija (Briuselis)
- Európai Politikai Pártok és Európai Politikai Alapítványok Hatósága (Brüsszel)
- 🚾 l-Awtorità għall-Partiti Politiċi Ewropej u l-Fondazzjonijiet Politiċi Ewropej (Brussell)
- Autoriteit voor Europese politieke partijen en Europese politieke stichtingen (Brussel)
- 🗾 Urząd ds. Europejskich Partii Politycznych i Europejskich Fundacji Politycznych (Bruksela)
- Autoridade para os Partidos Políticos Europeus e as Fundações Políticas Europeias (Bruxelas)
- Autoritatea pentru Partidele Politice Europene și Fundațiile Politice Europene (Bruxelles)
- k Úrad pre európske politické strany a európske politické nadácie (Brusel)
- organ za evropske politične stranke in evropske politične fundacije (Bruselj)
- 💶 Euroopan tason poliittisista puolueista ja Euroopan tason poliittisista säätiöistä vastaava viranomainen (Bryssel)
- Myndigheten för europeiska politiska partier och europeiska politiska stiftelser (Bryssel)

Banque centrale européenne

- Европейска централна банка (ЕЦБ, Франкфурт на Майн)
- es Banco Central Europeo (BCE, Fráncfort del Meno)
- Evropská centrální banka (ECB, Frankfurt nad Mohanem)
- da Den Europæiske Centralbank (ECB, Frankfurt am Main)
- Europäische Zentralbank (EZB, Frankfurt am Main)
- et Euroopa Keskpank (EKP, Frankfurt Maini ääres)
- Ευρωπαϊκή Κεντρική Τράπεζα (ΕΚΤ, Φρανκφούρτη)
- European Central Bank (ECB, Frankfurt am Main)
- Banque centrale européenne (BCE, Francfort-sur-le-Main)
- ga an Banc Ceannais Eorpach (BCE, Frankfurt am Main)
- Europska središnja banka (ESB, Frankfurt na Majni)
- Banca centrale europea (BCE, Francoforte sul Meno)
- Eiropas Centrālā banka (ECB, Frankfurte pie Mainas)
- Europos Centrinis Bankas (ECB, Frankfurtas prie Maino)
- Europos centrinis Bankas (EoB, Frankrantas prie Fra
- Európai Központi Bank (EKB, Frankfurt am Main)
- il-Bank Ċentrali Ewropew (BĊE, Frankfurt am Main)
- **nl** Europese Centrale Bank (ECB, Frankfurt am Main)
- Europejski Bank Centralny (EBC, Frankfurt nad Menem)
- Banco Central Europeu (BCE, Frankfurt am Main)
- Banca Centrală Europeană (BCE, Frankfurt pe Main)
- Európska centrálna banka (ECB, Frankfurt nad Mohanom)
- Evropska centralna banka (ECB, Frankfurt na Majni)
- fi Euroopan keskuspankki (EKP, Frankfurt am Main)
- Europeiska centralbanken (ECB, Frankfurt am Main)

Banque européenne d'investissement

- Европейска инвестиционна банка (ЕИБ, Люксембург)
- Banco Europeo de Inversiones (BEI, Luxemburgo)
- Evropská investiční banka (EIB, Lucemburk)
- Den Europæiske Investeringsbank (EIB, Luxembourg)
- Europäische Investitionsbank (EIB, Luxemburg)
- Euroopa Investeerimispank (EIP, Luxembourg)
- 💶 Ευρωπαϊκή Τράπεζα Επενδύσεων (ΕΤΕπ, Λουξεμβούργο)
- en European Investment Bank (EIB, Luxembourg)
- Banque européenne d'investissement (BEI, Luxembourg)
- ga an Banc Eorpach Infheistíochta (BEI, Lucsamburg)
- hr Europska investicijska banka (EIB, Luxembourg)
- Banca europea per gli investimenti (BEI, Lussemburgo)
- 🔽 Eiropas Investīciju banka (EIB, Luksemburga)
- Europos investicijų bankas (EIB, Liuksemburgas)
- **bu** Európai Beruházási Bank (EBB, Luxembourg)
- 🚾 il-Bank Ewropew tal-Investiment (BEI, il-Lussemburgu)
- Europese Investeringsbank (EIB, Luxemburg)
- Europejski Bank Inwestycyjny (EBI, Luksemburg)
- Banco Europeu de Investimento (BEI, Luxemburgo)
- Banca Europeană de Investiții (BEI, Luxemburg)
- 💺 Európska investičná banka (EIB, Luxemburg)
- Evropska investicijska banka (EIB, Luxembourg)
- Euroopan investointipankki (EIP, Luxemburg)
- Europeiska investeringsbanken (EIB, Luxemburg)

Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité

- **в** Европейски център за промишлени, технологични и изследователски експертни познания в областта на киберсигурността (Букурещ)
- es Centro Europeo de Competencia Industrial, Tecnológica y de Investigación en Ciberseguridad (Bucarest)
- 😊 Evropské průmyslové, technologické a výzkumné centrum kompetencí pro kybernetickou bezpečnost (Bukurešť)
- Det Europæiske Industri-, Teknologi- og Forskningskompetencecenter for Cybersikkerhed (Bukarest)
- Europäisches Kompetenzzentrum für Industrie, Technologie und Forschung im Bereich der Cybersicherheit (Bukarest)
- 💶 Küberturvalisuse Valdkonna Tööstuse, Tehnoloogia ja Teadusuuringute Euroopa Pädevuskeskus (Bukarest)
- 💶 Ευρωπαϊκό Κέντρο Αρμοδιότητας για Βιομηχανικά, Τεχνολογικά και Ερευνητικά Θέματα Κυβερνοασφάλειας (Βουκουρέστι)
- en European Cybersecurity Industrial, Technology and Research Competence Centre (Bucharest)
- 💶 Centre de compétences européen pour l'industrie, les technologies et la recherche en matière de cybersécurité (Bucarest)
- an Lárionad Eorpach um Inniúlachtaí Tionsclaíochta Cibearshlándála, Teicneolaíochta Cibearshlándála agus Taighde Cibearshlándála (Búcairist)
- 🔤 Europski stručni centar za industriju, tehnologiju i istraživanja u području kibersigurnosti (Bukurešt)
- tentro europeo di competenza per la cibersicurezza nell'ambito industriale, tecnologico e della ricerca (Bucarest)
- 🔽 Eiropas Industriālais, tehnoloģiskais un pētnieciskais kiberdrošības kompetenču centrs (Bukareste)
- 📭 Europos kibernetinio saugumo pramonės, technologijų ir mokslinių tyrimų kompetencijos centras (Bukareštas)
- 🟧 Európai Kiberbiztonsági Ipari, Technológiai és Kutatási Kompetenciaközpont (Bukarest)
- 🚾 iċ-Ċentru Ewropew ta' Kompetenza Industrijali, Teknoloģika u tar-Riċerka fil-qasam taċ-Ċibersigurtà (Bucharest)
- 🔟 Europees Kenniscentrum voor industrie, technologie en onderzoek op het gebied van cyberbeveiliging (Boekarest)
- Europejskie Centrum Kompetencji Przemysłowych, Technologicznych i Badawczych w dziedzinie Cyberbezpieczeństwa (Bukareszt)
- 瓲 Centro Europeu de Competências Industriais, Tecnológicas e de Investigação em Cibersegurança (Bucareste)
- ro Centrul european de competențe în domeniul industrial, tehnologic și de cercetare în materie de securitate cibernetică (București)
- 💶 Európske centrum priemyselných, technologických a výskumných kompetencií v oblasti kybernetickej bezpečnosti (Bukurešť)
- si Evropski industrijski, tehnološki in raziskovalni kompetenčni center za kibernetsko varnost (Bukarešta)
- fi Euroopan kyberturvallisuuden teollisuus-, teknologia- ja tutkimusosaamiskeskus (Bukarest)
- sv Europeiska kompetenscentrumet för cybersäkerhet inom näringsliv, teknik och forskning (Bukarest)

Centre de traduction des organes de l'Union européenne

- **у** Център за преводи за органите на Европейския съюз (CdT, Люксембург)
- es Centro de Traducción de los Órganos de la Unión Europea (CdT, Luxemburgo)
- Překladatelské středisko pro instituce Evropské unie (CdT, Lucemburk)
- da Oversættelsescentret for Den Europæiske Unions Organer (CdT, Luxembourg)
- de Übersetzungszentrum für die Einrichtungen der Europäischen Union (CdT, Luxemburg)
- et Euroopa Liidu Asutuste Tõlkekeskus (CdT, Luxembourg)
- Μεταφραστικό Κέντρο των Οργάνων της Ευρωπαϊκής Ένωσης (CdT, Λουξεμβούργο)
- en Translation Centre for the Bodies of the European Union (CdT, Luxembourg)
- Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT, Luxembourg)
- Ionad Aistriúcháin Chomhlachtaí an Aontais Eorpaigh (CdT, Lucsamburg)
- Prevoditeljski centar za tijela Europske unije (CdT, Luxembourg)
- Centro di traduzione degli organismi dell'Unione europea (CdT, Lussemburgo)
- Eiropas Savienības iestāžu Tulkošanas centrs (*CdT*, Luksemburga)
- Europos Sąjungos įstaigų vertimo centras (CdT, Liuksemburgas)
- Az Európai Unió Szerveinek Fordítóközpontja (CdT, Luxembourg)
- 🚾 iċ-Ċentru tat-Traduzzjoni għall-Korpi tal-Unjoni Ewropea (CdT, il-Lussemburgu)
- Vertaalbureau voor de organen van de Europese Unie (CdT, Luxemburg)
- Centrum Tłumaczeń dla Organów Unii Europejskiej (CdT, Luksemburg)
- centro de Tradução dos Organismos da União Europeia (CdT, Luxemburgo)
- centrul de Traduceri pentru Organismele Uniunii Europene (CdT, Luxemburg)
- Prekladateľské stredisko pre orgány Európskej únie (CdT, Luxemburg)
- Prevajalski center za organe Evropske unije (CdT, Luxembourg)
- fi Euroopan unionin elinten käännöskeskus (CdT, Luxemburg)
- SV Översättningscentrum för Europeiska unionens organ (CdT, Luxemburg)

Centre européen de prévention et de contrôle des maladies

- 📴 Европейски център за профилактика и контрол върху заболяванията (ECDC, Стокхолм)
- es Centro Europeo para la Prevención y el Control de las Enfermedades (ECDC, Estocolmo)
- Evropské středisko pro prevenci a kontrolu nemocí (ECDC, Stockholm)
- da Det Europæiske Center for Forebyggelse af og Kontrol med Sygdomme (ECDC, Stockholm)
- Europäisches Zentrum für die Prävention und die Kontrolle von Krankheiten (ECDC, Stockholm)
- et Haiguste Ennetamise ja Tõrje Euroopa Keskus (ECDC, Stockholm)
- el Ευρωπαϊκό Κέντρο Πρόληψης και Ελέγχου Νόσων (ECDC, Στοκχόλμη)
- en European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC, Stockholm)
- centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC, Stockholm)
- ga an Lárionad Eorpach um Ghalair a Chosc agus a Rialú (ECDC, Stócólm)
- Europski centar za sprečavanje i kontrolu bolesti (ECDC, Stockholm)
- tentro europeo per la prevenzione e il controllo delle malattie (ECDC, Stoccolma)
- Eiropas Slimību profilakses un kontroles centrs (ECDC, Stokholma)
- Europos ligų prevencijos ir kontrolės centras (ECDC, Stokholmas)
- Európai Betegségmegelőzési és Járványvédelmi Központ (ECDC, Stockholm)
- iċ-Ċentru Ewropew għall-Prevenzjoni u l-Kontroll tal-Mard (ECDC, Stokkolma)
- Europees Centrum voor ziektepreventie en -bestrijding (ECDC, Stockholm)
- Europejskie Centrum ds. Zapobiegania i Kontroli Chorób (ECDC, Sztokholm)
- centro Europeu de Prevenção e Controlo das Doenças (ECDC, Estocolmo)
- centrul European de Prevenire și Control al Bolilor (ECDC, Stockholm)
- **sk** Európske centrum pre prevenciu a kontrolu chorôb (ECDC, Štokholm)
- Evropski center za preprečevanje in obvladovanje bolezni (ECDC, Stockholm)
- fi Euroopan tautienehkäisy- ja -valvontakeskus (ECDC, Tukholma)
- Europeiska centrumet för förebyggande och kontroll av sjukdomar (ECDC, Stockholm)

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

- 🧕 Европейски център за развитие на професионалното обучение (Cedefop, Солун)
- es Centro Europeo para el Desarrollo de la Formación Profesional (Cedefop, Salónica)
- Evropské středisko pro rozvoj odborného vzdělávání (Cedefop, Soluň)
- Det Europæiske Center for Udvikling af Erhvervsuddannelse (Cedefop, Thessaloniki)
- de Europäisches Zentrum für die Förderung der Berufsbildung (Cedefop, Thessaloniki)
- et Euroopa Kutseõppe Arenduskeskus (Cedefop, Thessaloníki)
- 💶 Ευρωπαϊκό Κέντρο για την Ανάπτυξη της Επαγγελματικής Κατάρτισης (Cedefop, Θεσσαλονίκη)
- en European Centre for the Development of Vocational Training (Cedefop, Thessaloniki)
- centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop, Thessalonique)
- ga an Lárionad Eorpach um Fhorbairt na Gairmoiliúna (Cedefop, Thessaloniki)
- Europski centar za razvoj strukovnog osposobljavanja (Cedefop, Solun)
- tentro europeo per lo sviluppo della formazione professionale (Cedefop, Salonicco)
- Eiropas Profesionālās izglītības attīstības centrs (Cedefop, Saloniki)
- Europos profesinio mokymo plėtros centras (Cedefop, Salonikai)
- Európai Szakképzésfejlesztési Központ (Cedefop, Theszaloníki)
- 🚾 iċ-Ċentru Ewropew għall-Iżvilupp ta' Taħriġ Vokazzjonali (Cedefop, Salonka)
- Europees Centrum voor de ontwikkeling van de beroepsopleiding (Cedefop, Thessaloniki)
- Europejskie Centrum Rozwoju Kształcenia Zawodowego (Cedefop, Saloniki)
- centro Europeu para o Desenvolvimento da Formação Profissional (Cedefop, Salonica)
- Centrul European pentru Dezvoltarea Formării Profesionale (Cedefop, Salonic)
- Európske stredisko pre rozvoj odborného vzdelávania (Cedefop, Solún)
- sl Evropski center za razvoj poklicnega usposabljanja (Cedefop, Solun)
- 💶 Euroopan ammatillisen koulutuksen kehittämiskeskus (Cedefop, Thessaloniki)
- Europeiska centrumet för utveckling av yrkesutbildning (Cedefop, Thessaloniki)

Centre satellitaire de l'Union européenne

- bg Сателитен център на Европейския съюз (Satcen, Торехон де Ардос)
- es Centro de Satélites de la Unión Europea (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- satelitní středisko Evropské unie (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- EU-Satellitcentret (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- de Satellitenzentrum der Europäischen Union (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- et Euroopa Liidu Satelliidikeskus (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Δορυφορικό Κέντρο της Ευρωπαϊκής Ένωσης (Satcen, Τορεχόν ντε Αρντόθ)
- European Union Satellite Centre (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE, Torrejón de Ardoz)
- ga Lárionad Satailíte an Aontais Eorpaigh (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Satelitski centar Europske unije (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- tentro satellitare dell'Unione europea (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Eiropas Savienības Satelītcentrs (Satcen, Torehona de Ardosa)
- Europos Sąjungos palydovų centras (SATCEN, Torechon de Ardosas)
- Az Európai Unió Műholdközpontja (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- iċ-Ċentru Satellitari tal-Unjoni Ewropea (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- 🔟 Satellietcentrum van de Europese Unie (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Centrum Satelitarne Unii Europejskiej (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Centro de Satélites da União Europeia (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Centrul Satelitar al Uniunii Europene (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- sk Satelitné stredisko Európskej únie (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- satelitski center Evropske unije (Satcen, Torrejón de Ardoz)
- Euroopan unionin satelliittikeskus (EUSK, Torrejón de Ardoz)
- Europeiska unionens satellitcentrum (Satcen, Torrejón de Ardoz)

Comité économique et social européen

- **Б** Европейски икономически и социален комитет (ЕИСК, Брюксел)
- Comité Económico y Social Europeo (CESE, Bruselas)
- Evropský hospodářský a sociální výbor (EHSV, Brusel)
- da Det Europæiske Økonomiske og Sociale Udvalg (EØSU, Bruxelles)
- de Europäischer Wirtschafts- und Sozialausschuss (EWSA, Brüssel)
- Euroopa Majandus- ja Sotsiaalkomitee (EMSK, Brüssel)
- Ευρωπαϊκή Οικονομική και Κοινωνική Επιτροπή (ΕΟΚΕ, Βρυξέλλες)
- en European Economic and Social Committee (EESC, Brussels)
- fr Comité économique et social européen (CESE, Bruxelles)
- ga Coiste Eacnamaíoch agus Sóisialta na hEorpa (CESE, an Bhruiséil)
- Europski gospodarski i socijalni odbor (EGSO, Bruxelles)
- Comitato economico e sociale europeo (CESE, Bruxelles)
- Eiropas Ekonomikas un sociālo lietu komiteja (EESK, Brisele)
- Europos ekonomikos ir socialinių reikalų komitetas (EESRK, Briuselis)
- Európai Gazdasági és Szociális Bizottság (EGSZB, Brüsszel)
- 🚾 il-Kumitat Ekonomiku u Soċjali Ewropew (KESE, Brussell)
- Europees Economisch en Sociaal Comité (EESC, Brussel)
- Europejski Komitet Ekonomiczno-Społeczny (EKES, Bruksela)
- comité Económico e Social Europeu (CESE, Bruxelas)
- comitetul Economic și Social European (CESE, Bruxelles)
- Európsky hospodársky a sociálny výbor (EHSV, Brusel)
- si Evropski ekonomsko-socialni odbor (EESO, Bruselj)
- Euroopan talous- ja sosiaalikomitea (ETSK, Bryssel)
- Europeiska ekonomiska och sociala kommittén (EESK, Bryssel)

Comité européen de la protection des données

- **bg** Европейски комитет по защита на данните (Брюксел)
- es Comité Europeo de Protección de Datos (CEPD, Bruselas)
- Evropský sbor pro ochranu osobních údajů (EDPB, Brusel)
- Det Europæiske Databeskyttelsesråd (Bruxelles)
- Europäischer Datenschutzausschuss (EDSA, Brüssel)
- et Euroopa Andmekaitsenõukogu (Brüssel)
- Ευρωπαϊκό Συμβούλιο Προστασίας Δεδομένων (ΕΣΠΔ, Βρυξέλλες)
- en European Data Protection Board (EDPB, Brussels)
- Comité européen de la protection des données (Bruxelles)
- ga an Bord Eorpach um Chosaint Sonraí (EDPB, an Bhruiséil)
- Europski odbor za zaštitu podataka (EDPB, Bruxelles)
- Comitato europeo per la protezione dei dati (EDPB, Bruxelles)
- Eiropas Datu aizsardzības kolēģija (EDAK, Brisele)
- Europos duomenų apsaugos valdyba (Briuselis)
- **bu** Európai Adatvédelmi Testület (Brüsszel)
- mt il-Bord Ewropew għall-Protezzjoni tad-Data (EDPB, Brussell)
- Europees Comité voor gegevensbescherming (EDPB, Brussel)
- Europejska Rada Ochrony Danych (EROD, Bruksela)
- Comité Europeu para a Proteção de Dados (CEPD, Bruxelas)
- comitetul European pentru Protecția Datelor (CEPD, Bruxelles)
- Európsky výbor pre ochranu údajov (EDPB, Brusel)
- Evropski odbor za varstvo podatkov (EOVP, Bruselj)
- 💶 Euroopan tietosuojaneuvosto (Bryssel)
- Europeiska dataskyddsstyrelsen (EDPB, Bryssel)

Comité européen des régions

- **9** Европейски комитет на регионите (КР, Брюксел)
- es Comité Europeo de las Regiones (CDR, Bruselas)
- Evropský výbor regionů (VR, Brusel)
- da Det Europæiske Regionsudvalg (Bruxelles)
- Europäischer Ausschuss der Regionen (AdR, Brüssel)
- et Euroopa Regioonide Komitee (RK, Brüssel)
- 📵 Ευρωπαϊκή Επιτροπή των Περιφερειών (ΕτΠ, Βρυξέλλες)
- European Committee of the Regions (CoR, Brussels)
- r Comité européen des régions (CdR, Bruxelles)
- ga Coiste Eorpach na Réigiún (an Bhruiséil)
- br Europski odbor regija (OR, Bruxelles)
- Comitato europeo delle regioni (CdR, Bruxelles)
- Eiropas Reģionu komiteja (RK, Brisele)
- Europos regiony komitetas (RK, Briuselis)
- Régiók Európai Bizottsága (RB, Brüsszel)
- il-Kumitat Ewropew tar-Reġjuni (KtR, Brussell)
- Europees Comité van de Regio's (CvdR, Brussel)
- Europejski Komitet Regionów (KR, Bruksela)
- comité das Regiões Europeu (CR, Bruxelas)
- comitetul European al Regiunilor (CoR, Bruxelles)
- 🕵 Európsky výbor regiónov (VR, Brusel)
- sl Evropski odbor regij (OR, Bruselj)
- Euroopan alueiden komitea (AK, Bryssel)
- Europeiska regionkommittén (ReK, Bryssel)

Commission européenne

- Европейска комисия (Брюксел)
- es Comisión Europea (Bruselas)
- Evropská komise (Brusel)
- da Europa-Kommissionen (Bruxelles)
- de Europäische Kommission (Brüssel)
- et Euroopa Komisjon (Brüssel)
- Ευρωπαϊκή Επιτροπή (Βρυξέλλες)
- en European Commission (Brussels)
- Commission européenne (Bruxelles)
- ga an Coimisiún Eorpach (an Bhruiséil)
- Europska komisija (Bruxelles)
- it Commissione europea (CE, Bruxelles)
- Eiropas Komisija (Brisele)
- Europos Komisija (Briuselis)
- Európai Bizottság (Brüsszel)
- il-Kummissjoni Ewropea (Brussell)
- Europese Commissie (Brussel)
- Maria Europejska (Bruksela)
- comissão Europeia (Bruxelas)
- Comisia Europeană (Bruxelles)
- **sk** Európska komisia (Brusel)
- sl Evropska komisija (Bruselj)
- fi Euroopan komissio (Bryssel)
- **SV** Europeiska kommissionen (Bryssel)

Conseil de l'Union européenne

- **bg** Съвет на Европейския съюз (Брюксел)
- es Consejo de la Unión Europea (Bruselas)
- Rada Evropské unie (Brusel)
- Rådet for Den Europæiske Union (Bruxelles)
- Rat der Europäischen Union (Brüssel)
- et Euroopa Liidu Nõukogu (Brüssel)
- Συμβούλιο της Ευρωπαϊκής Ένωσης (Βρυξέλλες)
- council of the European Union (Brussels)
- fr Conseil de l'Union européenne (Bruxelles)
- ga Comhairle an Aontais Eorpaigh (an Bhruiséil)
- hr Vijeće Europske unije (Bruxelles)
- Consiglio dell'Unione europea (Bruxelles)
- Eiropas Savienības Padome (Brisele)
- Europos Sąjungos Taryba (Briuselis)
- NZ Európai Unió Tanácsa (Brüsszel)
- il-Kunsill tal-Unjoni Ewropea (Brussell)
- nl Raad van de Europese Unie (Brussel)
- Pl Rada Unii Europejskiej (Bruksela)
- Conselho da União Europeia (Bruxelas)
- Consiliul Uniunii Europene (Bruxelles)
- Rada Európskej únie (Brusel)
- Svet Evropske unije (Bruselj)
- Euroopan unionin neuvosto (Bryssel)
- Europeiska unionens råd (Bryssel)

Annexe A9

265

Conseil de résolution unique

- **Б** Единен съвет за преструктуриране (ЕСП, Брюксел)
- s Junta Única de Resolución (JUR, Bruselas)
- Jednotný výbor pro řešení krizí (SRB, Brusel)
- da Den Fælles Afviklingsinstans (SRB, Bruxelles)
- de Einheitlicher Abwicklungsausschuss (SRB, Brüssel)
- uhtne Kriisilahendusnõukogu (SRB, Brüssel)
- Ενιαίο Συμβούλιο Εξυγίανσης (SRB, Βρυξέλλες)
- Single Resolution Board (SRB, Brussels)
- Conseil de résolution unique (CRU, Bruxelles)
- an Bord Réitigh Aonair (BRA, an Bhruiséil)
- Ir Jedinstveni sanacijski odbor (SRB, Bruxelles)
- comitato di risoluzione unico (SRB, Bruxelles)
- Vienotā noregulējuma valde (VNV, Brisele)
- Bendra pertvarkymo valdyba (BPV, Briuselis)
- bu Egységes Szanálási Testület (ESZT, Brüsszel)
- il-Bord Uniku ta' Riżoluzzjoni (SRB, Brussell)
- Gemeenschappelijke Afwikkelingsraad (GAR, Brussel)
- 🗾 Jednolita Rada ds. Restrukturyzacji i Uporządkowanej Likwidacji (SRB, Bruksela)
- conselho Único de Resolução (CUR, Bruxelas)
- Comitetul unic de rezoluție (SRB, Bruxelles)
- Jednotná rada pre riešenie krízových situácií (SRB, Brusel)
- si Enotni odbor za reševanje (SRB, Bruselj)
- fi yhteinen kriisinratkaisuneuvosto (SRB, Bryssel)
- SV Gemensamma resolutionsnämnden (SRB, Bryssel)

Conseil européen

- **bg** Европейски съвет (Брюксел)
- Consejo Europeo (Bruselas)
- Evropská rada (Brusel)
- Det Europæiske Råd (Bruxelles)
- Europäischer Rat (Brüssel)
- et Euroopa Ülemkogu (Brüssel)
- 💶 Ευρωπαϊκό Συμβούλιο (Βρυξέλλες)
- en European Council (Brussels)
- conseil européen (Bruxelles)
- ga an Chomhairle Eorpach (an Bhruiséil)
- **I** Europsko vijeće (Bruxelles)
- it Consiglio europeo (Bruxelles)
- Eiropadome (Brisele)
- Europos Vadovų Taryba (Briuselis)
- Európai Tanács (Brüsszel)
- il-Kunsill Ewropew (Brussell)
- Europese Raad (Brussel)
- PI Rada Europejska (Bruksela)
- Conselho Europeu (Bruxelas)
- consiliul European (Bruxelles)
- **sk** Európska rada (Brusel)
- **SI** Evropski svet (Bruselj)
- Eurooppa-neuvosto (Bryssel)
- Europeiska rådet (Bryssel)

Contrôleur européen de la protection des données

- **ы** Европейски надзорен орган по защита на данните (ЕНОЗД, Брюксел)
- Supervisor Europeo de Protección de Datos (SEPD, Bruselas)
- evropský inspektor ochrany údajů (EIOÚ, Brusel)
- da Den Europæiske Tilsynsførende for Databeskyttelse (EDPS, Bruxelles)
- Europäischer Datenschutzbeauftragter (EDSB, Brüssel)
- et Euroopa Andmekaitseinspektor (Brüssel)
- Ευρωπαίος Επόπτης Προστασίας Δεδομένων (ΕΕΠΔ, Βρυξέλλες)
- European Data Protection Supervisor (EDPS, Brussels)
- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD, Bruxelles)
- ga an Maoirseoir Eorpach ar Chosaint Sonraí (MECS, an Bhruiséil)
- Europski nadzornik za zaštitu podataka (ENZP, Bruxelles)
- Garante europeo della protezione dei dati (GEPD, Bruxelles)
- Eiropas Datu aizsardzības uzraudzītājs (EDAU, Brisele)
- Europos duomenų apsaugos priežiūros pareigūnas (EDAPP, Briuselis)
- európai adatvédelmi biztos (Brüsszel)
- il-Kontrollur Ewropew għall-Protezzjoni tad-Data (KEPD, Brussell)
- Europese Toezichthouder voor gegevensbescherming (EDPS, Brussel)
- Europejski Inspektor Ochrony Danych (EIOD, Bruksela)
- Autoridade Europeia para a Proteção de Dados (AEPD, Bruxelas)
- Autoritatea Europeană pentru Protecția Datelor (AEPD, Bruxelles)
- sk európsky dozorný úradník pre ochranu údajov (EDPS, Brusel)
- Evropski nadzornik za varstvo podatkov (ENVP, Bruselj)
- fi Euroopan tietosuojavaltuutettu (Bryssel)
- **SV** Europeiska datatillsynsmannen (Bryssel)

Cour de justice de l'Union européenne/Cour de justice

- Съд на Европейския съюз (Люксембург)/Съд
- es Tribunal de Justicia de la Unión Europea (Luxemburgo) / Tribunal de Justicia
- Soudní dvůr Evropské unie (SD, Lucemburk) / Soudní dvůr
- Den Europæiske Unions Domstol (Luxembourg)/Domstolen
- Gerichtshof der Europäischen Union (EuGH, Luxemburg)/Gerichtshof
- Euroopa Liidu Kohus / Euroopa Kohus (Luxembourg)
- 📵 Δικαστήριο της Ευρωπαϊκής Ένωσης (ΔΕΕ, Λουξεμβούργο) / Δικαστήριο
- en Court of Justice of the European Union (CJEU, Luxembourg)/Court of Justice
- Cour de justice de l'Union européenne (CJUE, Luxembourg)/Cour de justice
- ga Cúirt Bhreithiúnais an Aontais Eorpaigh (CBAE, Lucsamburg)/an Chúirt Bhreithiúnais
- Sud Europske unije (SEU, Luxembourg)/Sud
- torte di giustizia dell'Unione europea (CGUE, Lussemburgo)/Corte di giustizia
- 🔽 Eiropas Savienības Tiesa (EST, Luksemburga) / Tiesa
- Europos Sajungos Teisingumo Teismas (ESTT, Liuksemburgas) / Teisingumo Teismas
- Az Európai Unió Bírósága (Luxembourg)/Bíróság
- 🚾 il-Qorti tal-Ġustizzja tal-Unjoni Ewropea (QĠUE, il-Lussemburgu)/il-Qorti tal-Ġustizzja
- Hof van Justitie van de Europese Unie (HvJ, Luxemburg)/Hof van Justitie
- Trybunał Sprawiedliwości Unii Europejskiej (TS, Luksemburg) / Trybunał Sprawiedliwości
- 🔁 Tribunal de Justiça da União Europeia (TJUE, Luxemburgo)/Tribunal de Justiça
- Curtea de Justiție a Uniunii Europene (CJUE, Luxemburg)/Curtea de Justiție
- sk Súdny dvor Európskej únie (SD, Luxemburg)/Súdny dvor
- Sodišče Evropske unije (SEU, Luxembourg) / Sodišče
- Euroopan unionin tuomioistuin (Luxemburg) / unionin tuomioistuin
- Europeiska unionens domstol (Luxemburg)/domstolen

Cour des comptes européenne

- **5** Европейска сметна палата (Люксембург)
- es Tribunal de Cuentas Europeo (Luxemburgo)
- Evropský účetní dvůr (EÚD, Lucemburk)
- Den Europæiske Revisionsret (Luxembourg)
- de Europäischer Rechnungshof (Luxemburg)
- et Euroopa Kontrollikoda (Luxembourg)
- Ευρωπαϊκό Ελεγκτικό Συνέδριο (Λουξεμβούργο)
- European Court of Auditors (ECA, Luxembourg)
- Cour des comptes européenne (Luxembourg)
- Cúirt Iniúchóirí na hEorpa (Lucsamburg)
- Europski revizorski sud (Luxembourg)
- it Corte dei conti europea (Lussemburgo)
- Eiropas Revīzijas palāta (Luksemburga)
- Europos Audito Rūmai (Liuksemburgas)
- **L** Európai Számvevőszék (Luxembourg)
- il-Qorti Ewropea tal-Awdituri (il-Lussemburgu)
- Europese Rekenkamer (Luxemburg)
- Europejski Trybunał Obrachunkowy (Luksemburg)
- ribunal de Contas Europeu (TCE, Luxemburgo)
- Curtea de Conturi Europeană (Luxemburg)
- Európsky dvor audítorov (Luxemburg)
- Evropsko računsko sodišče (ERS, Luxembourg)
- Euroopan tilintarkastustuomioistuin (Luxemburg)
- sv Europeiska revisionsrätten (Luxemburg)

École européenne d'administration

- 😼 Европейско училище по администрация (EUSA, Брюксел)
- es Escuela Europea de Administración (EUSA, Bruselas)
- ຣ Evropská správní škola (EUSA, Brusel)
- da Den Europæiske Forvaltningsskole (EUSA, Bruxelles)
- **de** Europäische Verwaltungsakademie (EUSA, Brüssel)
- et Euroopa Haldusjuhtimise Kool (EUSA, Brüssel)
- 💶 Ευρωπαϊκή Σχολή Δημόσιας Διοίκησης (EUSA, Βρυξέλλες)
- European School of Administration (EUSA, Brussels)
- École européenne d'administration (EUSA, Bruxelles)
- ga Scoil Riaracháin Eorpach (EUSA, an Bhruiséil)
- Europska škola za javnu upravu (EUSA, Bruxelles)
- Scuola europea di amministrazione (EUSA, Bruxelles)
- Eiropas Administrācijas skola (EUSA, Brisele)
- Europos viešojo administravimo mokykla (EUSA, Briuselis)
- 🚾 Európai Közigazgatási Iskola (EUSA, Brüsszel)
- 🚾 l-Iskola Ewropea tal-Amministrazzjoni (EUSA, Brussell)
- Europese Bestuursschool (EUSA, Brussel)
- Europejska Szkoła Administracji (EUSA, Bruksela)
- Escola Europeia de Administração (EUSA, Bruxelas)
- Scoala Europeană de Administrație (EUSA, Bruxelles)
- 💺 Európska škola verejnej správy (EUSA, Brusel)
- 💶 Evropska šola za upravo (EUSA, Bruselj)
- ff Euroopan unionin henkilöstökoulutuskeskus (EUSA, Bryssel)
- Europeiska förvaltningsskolan (Eusa, Bryssel)

entreprise commune «Aviation propre»

- Съвместно предприятие "Чисто въздухоплаване" (Брюксел)
- es Empresa Común para una Aviación Limpia (Bruselas)
- společný podnik pro čisté letectví (Brusel)
- fællesforetagendet for ren luftfart (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen für saubere Luftfahrt (Brüssel)
- et keskkonnahoidliku lennunduse ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Καθαρές αερομεταφορές» (Βρυξέλλες)
- Clean Aviation Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «Aviation propre» (Bruxelles)
- 💶 an Comhghnóthas um Eitlíocht Ghlan (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za čisto zrakoplovstvo (Bruxelles)
- impresa comune «Aviazione pulita» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Tīra aviācija" (Brisele)
- Netaršios aviacijos bendroji įmonė (Briuselis)
- Tiszta Légi Közlekedés Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 吨 l-Impriża Konġunta Avjazzjoni Nadifa (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Schone luchtvaart" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Ekologicznego Lotnictwa (Bruksela)
- Empresa Comum de Aviação Limpa (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună pentru o aviație curată (Bruxelles)
- sk spoločný podnik pre čisté letectvo (Brusel)
- Skupno podjetje za čisto letalstvo (Bruselj)
- fi puhtaan ilmailun yhteisyritys (Bryssel)
- det gemensamma företaget för ren luftfart (Bryssel)

entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale»

- bg Съвместно предприятие "Глобално здравеопазване EDCTP3" (Брюксел)
- Empresa Común para la Salud Mundial EDCTP 3 (Bruselas)
- společný podnik pro partnerství evropských a rozvojových zemí při klinických hodnoceních (EDCTP3) v oblasti globálního zdraví (Brusel)
- fællesforetagendet Global Health EDCTP3 (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen "Global Health EDCTP3" (Brüssel)
- et ülemaailmse tervisealgatuse EDCTP3 ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Παγκόσμιο πρόγραμμα για την υγεία EDCTP3» (Βρυξέλλες)
- Global Health EDCTP3 Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «EDCTP3 pour la santé mondiale» (Bruxelles)
- ga Comhghnóthas Shláinte Dhomhanda EDCTP3 (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za globalno zdravlje EDCTP3 (Bruxelles)
- it impresa comune «Salute globale EDCTP3» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Global Health EDCTP3" (Brisele)
- Visuotinės sveikatos EDCTP3 bendroji įmonė (Briuselis)
- Globális Egészségügyi EDCTP3 Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Saħħa Globali EDCTP3 (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Mondiale gezondheid EDCTP3" (Brussel)
- 🗾 Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Programu EDCTP3 w dziedzinie Globalnego Zdrowia (Bruksela)
- Empresa Comum da Saúde Mundial EDCTP3 (Bruxelas)
- 🔟 întreprinderea comună EDCTP3 "Sănătatea la nivel mondial" (Bruxelles)
- spoločný podnik Globálne zdravie EDCTP3 (Brusel)
- Skupno podjetje za svetovno zdravje EDCTP3 (Bruselj)
- globaalin terveyden EDCTP3-yhteisyritys (Bryssel)
- v det gemensamma företaget för global hälsa EDCTP3 (Bryssel)

entreprise commune Fusion for Energy

- 😼 Съвместно предприятие "Fusion for Energy" (F4E, Барселона)
- es Empresa Común Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- společný podnik Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- da fællesforetagendet Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- Gemeinsames Unternehmen Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- uhisettevõte Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- 💶 κοινή επιχείρηση Fusion for Energy (F4E, Βαρκελώνη)
- Fusion for Energy Joint Undertaking (F4E, Barcelona)
- entreprise commune Fusion for Energy (F4E, Barcelone)
- comhghnóthas "Fusion for Energy" (F4E, Barcelona)
- 🚾 Zajedničko poduzeće "Fusion for Energy" (F4E, Barcelona)
- impresa comune Fusion for Energy (F4E, Barcellona)
- kopuzņēmums *Fusion for Energy (F4E*, Barselona)
- bendroji jmonė "Fusion for Energy" (F4E, Barselona)
- Fusion for Energy közös vállalkozás (F4E, Barcelona)
- 🚾 l-Impriża Konġunta "Fusion for Energy" (F4E, Barċellona)
- ☐ Gemeenschappelijke Onderneming Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- Wspólne Przedsięwzięcie "Fusion for Energy" (F4E, Barcelona)
- Empresa Comum Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- ro întreprinderea comună Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- sk spoločný podnik Fusion for Energy (F4E, Barcelona)
- Skupno podjetje "Fusion for Energy" (F4E, Barcelona)
- fi Fusion for Energy -yhteisyritys (F4E, Barcelona)
- det gemensamma företaget Fusion for Energy (F4E, Barcelona)

entreprise commune «Hydrogène propre»

- Съвместно предприятие "Чист водород" (Брюксел)
- Empresa Común para un Hidrógeno Limpio (Bruselas)
- společný podnik pro čistý vodík (Brusel)
- da fællesforetagendet for ren brint (Bruxelles)
- Gemeinsames Unternehmen für sauberen Wasserstoff (Brüssel)
- et saastevaba vesiniku ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Καθαρό υδρογόνο» (Βρυξέλλες)
- Clean Hydrogen Joint Undertaking (Brussels)
- entreprise commune «Hydrogène propre» (Bruxelles)
- 💶 an Comhghnóthas um Hidrigin Ghlan (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za čisti vodik (Bruxelles)
- impresa comune «Idrogeno pulito» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Tīrs ūdeņradis" (Brisele)
- Švariojo vandenilio bendroji jmonė (Briuselis)
- Tiszta Hidrogén Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Idroġenu Nadif (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Schone waterstof" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Czystego Wodoru (Bruksela)
- Empresa Comum do Hidrogénio Limpo (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună pentru un hidrogen curat (Bruxelles)
- spoločný podnik pre čistý vodík (Brusel)
- Skupno podjetje za čisti vodik (Bruselj)
- puhtaan vedyn yhteisyritys (Bryssel)
- sv det gemensamma företaget för förnybar vätgas (Bryssel)

entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante»

- **Б** Съвместно предприятие "Инициатива за иновативно здравеопазване" (Брюксел)
- Empresa Común para la Iniciativa de Salud Innovadora (Bruselas)
- společný podnik iniciativy pro inovativní zdravotnictví (Brusel)
- da fællesforetagendet for initiativet om innovativ sundhed (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen "Initiative zu Innovation im Gesundheitswesen" (Brüssel)
- innovatiivse tervishoiu algatuse ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Πρωτοβουλία για την καινοτομία στην υγεία» (Βρυξέλλες)
- Innovative Health Initiative Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «Initiative en matière de santé innovante» (Bruxelles)
- ga Comhghnóthas an Tionscnaimh um Shláinte Nuálach (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za inicijativu za inovativno zdravlje (Bruxelles)
- it impresa comune «Iniziativa per l'innovazione nel settore della salute» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Inovatīvas veselības aprūpes iniciatīva" (Brisele)
- Novatoriškų sveikatos sprendimų iniciatyvos bendroji įmonė (Briuselis)
- Innovatív Egészségügy Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- l-Impriża Kongunta Inizjattiva ghal Sahha Innovattiva (Brussell)
- ☐ Gemeenschappelijke Onderneming "Initiatief voor innovatieve gezondheidszorg" (Brussel)
- Mspólne Przedsięwzięcie na rzecz Inicjatywy w dziedzinie Innowacji w Ochronie Zdrowia (Bruksela)
- Empresa Comum da Iniciativa Saúde Inovadora (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună "Inițiativa pentru inovare în domeniul sănătății" (Bruxelles)
- sk spoločný podnik pre iniciatívu Inovatívne zdravotníctvo (Brusel)
- Skupno podjetje za pobudo za inovativno zdravje (Bruselj)
- fi innovatiivisen terveydenhuollon aloitteen yhteisyritys (Bryssel)
- sv det gemensamma företaget för initiativet för innovativ hälsa (Bryssel)

entreprise commune pour le calcul à haute performance européen

- **Б**9 Съвместно предприятие за европейски високопроизводителни изчислителни технологии (Съвместно предприятие EuroHPC, Люксембург)
- es Empresa Común de Informática de Alto Rendimiento Europea (Empresa Común EuroHPC, Luxemburgo)
- 😊 evropský společný podnik pro vysoce výkonnou výpočetní techniku (společný podnik EuroHPC, Lucemburk)
- da fællesforetagendet for europæisk højtydende databehandling (fællesforetagendet EuroHPC, Luxembourg)
- Gemeinsames Unternehmen für europäisches Hochleistungsrechnen (Gemeinsames Unternehmen EuroHPC, Luxemburg)
- et Euroopa kõrgjõudlusega andmetöötluse ühisettevõte (ühisettevõte EuroHPC, Luxembourg)
- 💶 κοινή επιχείρηση για την ευρωπαϊκή υπολογιστική υψηλών επιδόσεων (κοινή επιχείρηση EuroHPC, Λουξεμβούργο)
- en European High-Performance Computing Joint Undertaking (EuroHPC Joint Undertaking, Luxembourg)
- 💶 entreprise commune pour le calcul à haute performance européen (entreprise commune EuroHPC, Luxembourg)
- ga Comhghnóthas Ríomhaireachta Ardfheidhmíochta Eorpach (Comhghnóthas EuroHPC, Lucsamburg)
- 🚾 Zajedničko poduzeće za europsko računalstvo visokih performansi (Zajedničko poduzeće EuroHPC, Luxembourg)
- impresa comune per il calcolo ad alte prestazioni europeo (impresa comune EuroHPC, Lussemburgo)
- 🔽 Eiropas Augstas veiktspējas datošanas kopuzņēmums (kopuzņēmums EuroHPC, Luksemburga)
- Europos našiosios kompiuterijos bendroji įmonė (bendroji įmonė "EuroHPC", Liuksemburgas)
- 🔤 európai nagy teljesítményű számítástechnika közös vállalkozás (EuroHPC közös vállalkozás, Luxembourg)
- 🚾 l-Impriża Konġunta għall-Computing ta' Prestazzjoni Għolja Ewropew (l-Impriża Konġunta EuroHPC, il-Lussemburgu)
- Gemeenschappelijke Onderneming Europese high-performance computing (Gemeenschappelijke Onderneming EuroHPC, Luxemburg)
- D Wspólne Przedsięwzięcie w dziedzinie Europejskich Obliczeń Wielkiej Skali (Wspólne Przedsięwzięcie EuroHPC, Luksemburg)
- 柱 Empresa Comum para a Computação Europeia de Alto Desempenho (Empresa Comum EuroHPC, Luxemburgo)
- ro întreprinderea comună pentru calculul european de înaltă performantă (întreprinderea comună EuroHPC, Luxemburg)
- 💶 spoločný podnik pre európsku vysokovýkonnú výpočtovú techniku (spoločný podnik EuroHPC, Luxemburg)
- Skupno podjetje za evropsko visokozmogljivostno računalništvo (Skupno podjetje EuroHPC, Luxembourg)
- **fi** Euroopan suurteholaskennan yhteisyritys (EuroHPC-yhteisyritys, Luxemburg)
- ev det gemensamma företaget för ett europeiskt högpresterande datorsystem (det gemensamma företaget EuroHPC, Luxemburg)

entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 3»

- **у** Съвместно предприятие "Изследване на УВД в единното европейско небе 3" (Брюксел)
- Empresa Común para la Investigación sobre ATM en el Cielo Único Europeo 3 (Bruselas)
- společný podnik pro výzkum ATM jednotného evropského nebe 3 (Brusel)
- 🔤 fællesforetagendet for forskning i lufttrafikstyring i det fælles europæiske luftrum 3 (Bruxelles)
- Gemeinsames Unternehmen SESAR3 (Brüssel)
- et Euroopa lennuliikluse uue põlvkonna juhtimissüsteemi arendav kolmas ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Ερευνητικό πρόγραμμα ΑΤΜ του Ενιαίου Ευρωπαϊκού Ουρανού 3» (Βρυξέλλες)
- en Single European Sky ATM Research 3 Joint Undertaking (Brussels)
- 💶 entreprise commune «Recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 3» (Bruxelles)
- ga Comhghnóthas Taighde BAT 3 an Aerspáis Eorpaigh Aonair (an Bhruiséil)
- 🚾 Zajedničko poduzeće za istraživanja o upravljanju zračnim prometom na jedinstvenom europskom nebu 3 (Bruxelles)
- it impresa comune «Ricerca ATM nel cielo unico europeo 3» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Eiropas vienotās gaisa telpas *ATM* pētniecība 3" (Brisele)
- 📭 Trečiosios bendro Europos dangaus oro eismo valdymo mokslinių tyrimų programos bendroji įmonė (Briuselis)
- 🔤 3. "Egységes Európai Égbolt" Légiforgalmi Szolgáltatási Kutatás Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Kongunta Riċerka dwar il-Ġestjoni tat-Traffiku tal-Ajru Uniku Ewropew 3 (Brussell)
- 🔟 Gemeenschappelijke Onderneming "Derde ATM-onderzoek in het kader van het gemeenschappelijk Europees luchtruim" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie w celu Badań z zakresu Zarządzania Ruchem Lotniczym w Jednolitej Europejskiej Przestrzeni Powietrznej 3 (Bruksela)
- 瓲 Empresa Comum de Investigação sobre a Gestão do Tráfego Aéreo no Céu Único Europeu 3 (Bruxelas)
- 🚾 întreprinderea comună "Proiectul de cercetare privind ATM în contextul Cerului unic european" 3 (Bruxelles)
- 🕵 spoločný podnik pre výskum manažmentu letovej prevádzky jednotného európskeho neba 3 (Brusel)
- 💶 Skupno podjetje za raziskave o upravljanju zračnega prometa enotnega evropskega neba 3 (Bruselj)
- 🚺 yhtenäisen eurooppalaisen ilmatilan ilmaliikenteen hallinnan kolmannen tutkimushankkeen yhteisyritys (Bryssel)
- sv det gemensamma företaget Sesar 3 (Bryssel)

entreprise commune «Réseaux et services intelligents»

- **bg** Съвместно предприятие "Интелигентни мрежи и услуги" (Брюксел)
- es Empresa Común para las Redes y los Servicios Inteligentes (Bruselas)
- společný podnik pro inteligentní sítě a služby (Brusel)
- da fællesforetagendet for intelligente net og tjenester (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen für intelligente Netze und Dienste (Brüssel)
- et nutivõrkude ja -teenuste ühisette (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Έξυπνα δίκτυα και υπηρεσίες» (Βρυξέλλες)
- smart Networks and Services Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «Réseaux et services intelligents» (Bruxelles)
- ga an Comhghnóthas um Líonraí agus Seirbhísí Cliste (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za pametne mreže i usluge (Bruxelles)
- impresa comune «Reti e servizi intelligenti» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Viedie tīkli un pakalpojumi" (Brisele)
- Pažangiųjų tinklų ir paslaugų bendroji įmonė (Briuselis)
- Intelligens Hálózatok és Szolgáltatások Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Networks u Servizzi Intelliġenti (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Slimme netwerken en diensten" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Inteligentnych Sieci i Usług (Bruksela)
- Empresa Comum de Redes e Serviços Inteligentes (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună "Rețele și servicii inteligente" (Bruxelles)
- spoločný podnik pre inteligentné siete a služby (Brusel)
- Skupno podjetje za pametna omrežja in storitve (Bruselj)
- 💶 älykkäät verkot ja palvelut -yhteisyritys (Bryssel)
- v det gemensamma företaget för smarta nät och tjänster (Bryssel)

entreprise commune «Système ferroviaire européen»

- **bg** Съвместно предприятие "Европейски железопътен транспорт" (Брюксел)
- es Empresa Común para el Ferrocarril Europeo (Bruselas)
- společný podnik pro evropské železnice (Brusel)
- da fællesforetagendet for Europas jernbaner (Bruxelles)
- Gemeinsames Unternehmen für Europas Eisenbahnen (Brüssel)
- et Euroopa raudtee ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Ευρωπαϊκοί σιδηρόδρομοι» (Βρυξέλλες)
- Europe's Rail Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «Système ferroviaire européen» (Bruxelles)
- Comhghnóthas um Iarnród na hEorpa (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za europsku željeznicu (Bruxelles)
- impresa comune «Ferrovie europee» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Eiropas dzelzceļš" (Brisele)
- Europos geležinkelių bendroji įmonė (Briuselis)
- bu Európai Vasút Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Sistema Ferrovjarja Ewropea (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Europese spoorwegen" (Brussel)
- Wspólne Europejskie Przedsięwzięcie Kolejowe (Bruksela)
- Empresa Comum Setor Ferroviário (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună pentru căile ferate ale Europei (Bruxelles)
- sk spoločný podnik pre európske železnice (Brusel)
- Skupno podjetje za evropske železnice (Bruselj)
- Euroopan rautatiet -yhteisyritys (Bryssel)
- sv det gemensamma företaget för Europas järnvägar (Bryssel)

entreprise commune «Technologies numériques clés»

- **ы** Съвместно предприятие "Ключови цифрови технологии" (Брюксел)
- Empresa Común para las Tecnologías Digitales Clave (Bruselas)
- společný podnik pro klíčové digitální technologie (Brusel)
- da fællesforetagendet for centrale digitale teknologier (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen für digitale Schlüsseltechnologien (Brüssel)
- et peamiste digitehnoloogiate ühisettevõte (Brüssel)
- κοινή επιχείρηση «Βασικές ψηφιακές τεχνολογίες» (Βρυξέλλες)
- En Key Digital Technologies Joint Undertaking (Brussels)
- entreprise commune «Technologies numériques clés» (Bruxelles)
- ga an Comhghnóthas Eochairtheicneolaíochtaí Digiteacha (an Bhruiséil)
- Zajedničko poduzeće za ključne digitalne tehnologije (Bruxelles)
- impresa comune «Tecnologie digitali fondamentali» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Svarīgas digitālās tehnoloģijas" (Brisele)
- Bazinių skaitmeninių technologijų bendroji įmonė (Briuselis)
- kulcsfontosságú Digitális Technológiák Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Teknoloġiji Diġitali Ewlenin (Brussell)
- 🔟 Gemeenschappelijke Onderneming "Digitale sleuteltechnologieën" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Kluczowych Technologii Cyfrowych (Bruksela)
- Empresa Comum das Tecnologias Digitais Essenciais (Bruxelas)
- întreprinderea comună "Tehnologii digitale esențiale" (Bruxelles)
- spoločný podnik pre kľúčové digitálne technológie (Brusel)
- Skupno podjetje za ključne digitalne tehnologije (Bruselj)
- teskeiset digitaaliteknologiat -yhteisyritys (Bryssel)
- w det gemensamma företaget för viktig digital teknik (Bryssel)

entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire»

- **bg** Съвместно предприятие "Кръгова биотехнологична Европа" (Брюксел)
- Empresa Común para una Europa Circular de Base Biológica (Bruselas)
- společný podnik pro evropské oběhové biohospodářství (Brusel)
- da fællesforetagendet for et cirkulært biobaseret Europa (Bruxelles)
- de Gemeinsames Unternehmen für ein kreislauforientiertes biobasiertes Europa (Brüssel)
- et bioressursipõhise ringmajandusega Euroopa ühisettevõte (Brüssel)
- 💶 κοινή επιχείρηση «Μια Ευρώπη που βασίζεται στην κυκλική βιοοικονομία» (Βρυξέλλες)
- en Circular Bio-based Europe Joint Undertaking (Brussels)
- fr entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire» (Bruxelles)
- ga an Comhghnóthas um Eoraip Bhithbhunaithe Chiorclach (an Bhruiséil)
- 🚾 Zajedničko poduzeće za Europu kao kružno biogospodarstvo (Bruxelles)
- it impresa comune «Europa biocircolare» (Bruxelles)
- kopuzņēmums "Apritīga biobāzēta Eiropa" (Brisele)
- Europos žiedinės biožaliavinės ekonomikos bendroji įmonė (Briuselis)
- Körforgásos és Bioalapú Európai Gazdaság Közös Vállalkozás (Brüsszel)
- 🚾 l-Impriża Konġunta Ewropa Ċirkolari b'Bażi Bijoloġika (Brussell)
- Gemeenschappelijke Onderneming "Een circulair biogebaseerd Europa" (Brussel)
- Wspólne Przedsięwzięcie na rzecz Biotechnologicznej Europy Opartej na Obiegu Zamkniętym (Bruksela)
- Empresa Comum para uma Europa Circular de Base Biológica (Bruxelas)
- ro întreprinderea comună pentru bioeconomia circulară în Europa (Bruxelles)
- spoločný podnik pre európske obehové hospodárstvo využívajúce biologické materiály (Brusel)
- sl Skupno podjetje za krožno Evropo na biološki osnovi (Bruselj)
- fi Euroopan kiertotaloutta ja biopohjaisia ratkaisuja edistävä yhteisyritys (Bryssel)
- sv det gemensamma företaget för ett cirkulärt, biobaserat Europa (Bryssel)

équipe d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'Union européenne

- ኳ Екип за незабавно реагиране при компютърни инциденти за институциите, органите и агенциите на EC (CERT-EU, Брюксел)
- es Equipo de Respuesta a Emergencias Informáticas de las Instituciones, Órganos y Organismos de la Unión Europea (CERT-EU, Bruselas)
- skupina pro reakci na počítačové hrozby v orgánech, institucích a jiných subjektech EU (CERT-EU, Brusel)
- IT-Beredskabsenheden for EU's Institutioner, Organer og Agenturer (CERT-EU, Bruxelles)
- de IT-Notfallteam für die Organe, Einrichtungen und sonstigen Stellen der EU (CERT-EU, Brüssel)
- ELi institutsioonide ja ametite infoturbeintsidentidega tegelev rühm (CERT-EU, Brüssel)
- οι ομάδα αντιμετώπισης έκτακτων αναγκών στην πληροφορική για τα θεσμικά και λοιπά όργανα και τους οργανισμούς της ΕΕ (CERT-EU, Βρυξέλλες)
- en Computer Emergency Response Team for the EU institutions, bodies and agencies (CERT-EU, Brussels)
- d'intervention en cas d'urgence informatique pour les institutions, organes et agences de l'Union européenne (CERT-EU, Bruxelles)
- ga an Fhoireann Phráinnfhreagartha Ríomhaire d'Institiúidí, Comhlachtaí agus Gníomhaireachtaí AE (CERT-EU, an Bhruiséil)
- hr Tim za hitne računalne intervencije za institucije, tijela i agencije Europske unije (CERT-EU, Bruxelles)
- 眩 squadra di pronto intervento informatico delle istituzioni, degli organi e delle agenzie dell'Unione europea (CERT-EU, Bruxelles)
- 🔽 ES iestāžu, struktūru un aģentūru datorapdraudējumu reaģēšanas vienība (CERT-EU, Brisele)
- Europos institucijų, įstaigų ir agentūrų kompiuterinių incidentų tyrimo tarnyba (CERT-EU, Briuselis)
- az európai intézmények, szervek és hivatalok számítógépes vészhelyzeteket elhárító csoportja (CERT-EU, Brüsszel)
- 🚾 l-Iskwadra ta' Rispons f'Emerġenza relatata mal-Kompjuters għall-istituzzjonijiet, il-korpi u l-aġenziji Ewropej (CERT-EU, Brussell)
- computercrisisresponsteam voor de instellingen, organen en instanties van de Europese Unie (CERT-EU, Brussel)
- 🗾 zespół reagowania na incydenty komputerowe w instytucjach, organach i agencjach UE (CERT-EU, Bruksela)
- 瓲 Equipa de Resposta a Emergências Informáticas para as instituições, organismos e agências da UE (CERT-EU, Bruxelas)
- centrul de răspuns la incidente de securitate cibernetică pentru instituțiile, organele și agențiile UE (CERT-EU, Bruxelles)
- 💶 tím reakcie na núdzové počítačové situácie v európskych inštitúciách, orgánoch a agentúrach (CERT-EU, Brusel)
- skupina za odzivanje na računalniške grožnje za evropske institucije, organe in agencije (CERT-EU, Bruselj)
- fi EU:n toimielinten, elinten ja virastojen tietotekniikan kriisiryhmä (CERT-EU, Bryssel)
- v incidenthanteringsorganisationen för EU:s institutioner och byråer (Cert-EU, Bryssel)

Fondation européenne pour la formation

- **ы** Европейска фондация за обучение (ETF, Торино)
- Fundación Europea de Formación (ETF, Turín)
- Evropská nadace odborného vzdělávání (ETF, Turín)
- da Det Europæiske Erhvervsuddannelsesinstitut (ETF, Torino)
- Europäische Stiftung für Berufsbildung (ETF, Turin)
- et Euroopa Koolitusfond (ETF, Torino)
- Ευρωπαϊκό Ίδρυμα Επαγγελματικής Εκπαίδευσης (ΕΤF, Τορίνο)
- European Training Foundation (ETF, Turin)
- Fondation européenne pour la formation (ETF, Turin)
- an Fhondúireacht Eorpach Oiliúna (ETF, Torino)
- Europska zaklada za osposobljavanje (ETF, Torino)
- Fondazione europea per la formazione (ETF, Torino)
- Eiropas Izglītības fonds (*ETF*, Turīna)
- Europos mokymo fondas (ETF, Turinas)
- Európai Képzési Alapítvány (ETF, Torino)
- il-Fondazzjoni Ewropea għat-Taħriġ (ETF, Turin)
- Europese Stichting voor opleiding (ETF, Turijn)
- Europejska Fundacja Kształcenia (ETF, Turyn)
- Fundação Europeia para a Formação (ETF, Turim)
- Fundația Europeană de Formare (ETF, Torino)
- Európska nadácia pre odborné vzdelávanie (ETF, Turín)
- Evropska fundacija za usposabljanje (ETF, Torino)
- fi Euroopan koulutussäätiö (ETF, Torino)
- Europeiska yrkesutbildningsstiftelsen (ETF, Turin)

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

- 🛂 Европейска фондация за подобряване на условията на живот и труд (Eurofound, Дъблин)
- ES Fundación Europea para la Mejora de las Condiciones de Vida y de Trabajo (Eurofound, Dublín)
- Evropská nadace pro zlepšení životních a pracovních podmínek (Eurofound, Dublin)
- Det Europæiske Institut til Forbedring af Leve- og Arbejdsvilkårene (Eurofound, Dublin)
- erropäische Stiftung zur Verbesserung der Lebens- und Arbeitsbedingungen (Eurofound, Dublin)
- et Euroopa Elu- ja Töötingimuste Parandamise Sihtasutus (Eurofound, Dublin)
- el Ευρωπαϊκό Ίδρυμα για τη Βελτίωση των Συνθηκών Διαβίωσης και Εργασίας (Eurofound, Δουβλίνο)
- en European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions (Eurofound, Dublin)
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound, Dublin)
- ga an Foras Eorpach chun Dálaí Maireachtála agus Oibre a Fheabhsú (Eurofound, Baile Átha Cliath)
- Europska zaklada za poboljšanje životnih i radnih uvjeta (Eurofound, Dublin)
- Fondazione europea per il miglioramento delle condizioni di vita e di lavoro (Eurofound, Dublino)
- Eiropas Dzīves un darba apstākļu uzlabošanas fonds (*Eurofound*, Dublina)
- Europos gyvenimo ir darbo sąlygų gerinimo fondas (*Eurofound*, Dublinas)
- Lurópai Alapítvány az Élet- és Munkakörülmények Javításáért (Eurofound, Dublin)
- il-Fondazzjoni Ewropea għat-Titjib tal-Kondizzjonijiet tal-Ħajja u tax-Xogħol (Eurofound, Dublin)
- Europese Stichting tot verbetering van de levens- en arbeidsomstandigheden (Eurofound, Dublin)
- 🗾 Europejska Fundacja na rzecz Poprawy Warunków Życia i Pracy (Eurofound, Dublin)
- 瓲 Fundação Europeia para a Melhoria das Condições de Vida e de Trabalho (Eurofound, Dublim)
- Fundația Europeană pentru Îmbunătățirea Condițiilor de Viață și de Muncă (Eurofound, Dublin)
- sk Európska nadácia pre zlepšovanie životných a pracovných podmienok (Eurofound, Dublin)
- si Evropska fundacija za izboljšanje življenjskih in delovnih razmer (Eurofound, Dublin)
- Euroopan elin- ja työolojen kehittämissäätiö (Eurofound, Dublin)
- Europeiska fonden för förbättring av levnads- och arbetsvillkor (Eurofound, Dublin)

Fonds européen d'investissement

- Европейски инвестиционен фонд (ЕИФ, Люксембург)
- es Fondo Europeo de Inversiones (FEI, Luxemburgo)
- Evropský investiční fond (EIF, Lucemburk)
- Den Europæiske Investeringsfond (EIF, Luxembourg)
- de Europäischer Investitionsfonds (EIF, Luxemburg)
- et Euroopa Investeerimisfond (EIF, Luxembourg)
- Ευρωπαϊκό Ταμείο Επενδύσεων (ΕΤαΕ, Λουξεμβούργο)
- European Investment Fund (EIF, Luxembourg)
- fr Fonds européen d'investissement (FEI, Luxembourg)
- an Ciste Eorpach Infheistíochta (Lucsamburg)
- Europski investicijski fond (Luxembourg)
- Fondo europeo per gli investimenti (FEI, Lussemburgo)
- Eiropas Investīciju fonds (EIF, Luksemburga)
- Europos investicijų fondas (EIF, Liuksemburgas)
- bu Európai Beruházási Alap (EBA, Luxembourg)
- mt il-Fond Ewropew tal-Investiment (FEI, il-Lussemburgu)
- Europees Investeringsfonds (EIF, Luxemburg)
- Europejski Fundusz Inwestycyjny (Luksemburg)
- Fundo Europeu de Investimento (FEI, Luxemburgo)
- Fondul European de Investiții (FEI, Luxemburg)
- Európsky investičný fond (Luxemburg)
- Evropski investicijski sklad (EIS, Luxembourg)
- Euroopan investointirahasto (EIR, Luxemburg)
- Europeiska investeringsfonden (EIF, Luxemburg)

haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

- 🛂 Върховен представител на Съюза по въпросите на външните работи и политиката на сигурност (Брюксел)
- es Alto Representante de la Unión para Asuntos Exteriores y Política de Seguridad (Bruselas)
- vysoký představitel Unie pro zahraniční věci a bezpečnostní politiku (Brusel)
- Unionens højtstående repræsentant for udenrigsanliggender og sikkerhedspolitik (Bruxelles)
- Hoher Vertreter der Union für Außen- und Sicherheitspolitik (Brüssel)
- 柱 liidu välisasjade ja julgeolekupoliitika kõrge esindaja (Brüssel)
- 💶 Ύπατος Εκπρόσωπος της Ένωσης για θέματα εξωτερικής πολιτικής και πολιτικής ασφαλείας (Βρυξέλλες)
- en High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy (Brussels)
- fr haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (Bruxelles)
- ga Ardionadaí an Aontais do Ghnóthaí Eachtracha agus don Bheartas Slándála (an Bhruiséil)
- r Visoki predstavnik Unije za vanjske poslove i sigurnosnu politiku (Bruxelles)
- it alto rappresentante dell'Unione per gli affari esteri e la politica di sicurezza (Bruxelles)
- Savienības Augstais pārstāvis ārlietās un drošības politikas jautājumos (Brisele)
- Sajungos vyriausiasis įgaliotinis užsienio reikalams ir saugumo politikai (Briuselis)
- uz Unió külügyi és biztonságpolitikai főképviselője (Brüsszel)
- ir-Rappreżentant Għoli tal-Unjoni għall-Affarijiet Barranin u l-Politika ta' Sigurtà (Brussell)
- noge vertegenwoordiger van de Unie voor buitenlandse zaken en veiligheidsbeleid (Brussel)
- Wysoki Przedstawiciel Unii do Spraw Zagranicznych i Polityki Bezpieczeństwa (Bruksela)
- 🔼 Alto Representante da União para os Negócios Estrangeiros e a Política de Segurança (Bruxelas)
- înaltul Reprezentant al Uniunii pentru afaceri externe și politica de securitate (Bruxelles)
- sk vysoký predstaviteľ Únie pre zahraničné veci a bezpečnostnú politiku (Brusel)
- si visoki predstavnik Unije za zunanje zadeve in varnostno politiko (Bruselj)
- unionin ulkoasioiden ja turvallisuuspolitiikan korkea edustaja (Bryssel)
- unionens höga representant för utrikes frågor och säkerhetspolitik (Bryssel)

Institut d'études de sécurité de l'Union européenne

- Институт на Европейския съюз за изследване на сигурността (ИЕСИС, Париж)
- es Instituto de Estudios de Seguridad de la Unión Europea (IESUE, París)
- ຣ Ústav Evropské unie pro studium bezpečnosti (EUISS, Paříž)
- da Den Europæiske Unions Institut for Sikkerhedsstudier (EUISS, Paris)
- de Institut der Europäischen Union für Sicherheitsstudien (EUISS, Paris)
- et Euroopa Liidu Julgeoleku-uuringute Instituut (EUISS, Pariis)
- 💶 Ινστιτούτο Μελετών της Ευρωπαϊκής Ένωσης για Θέματα Ασφάλειας (ΙΜΕΕΘΑ, Παρίσι)
- European Union Institute for Security Studies (EUISS, Paris)
- fr Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (IESUE, Paris)
- 💶 Institiúid an Aontais Eorpaigh um Staidéar Slándála (EUISS, Páras)
- Institut Europske unije za sigurnosne studije (EUISS, Pariz)
- 🔃 Istituto dell'Unione europea per gli studi sulla sicurezza (IUESS, Parigi)
- Eiropas Savienības Drošības izpētes institūts (EUISS, Parīze)
- Europos Sąjungos saugumo studijų institutas (ESSSI, Paryžius)
- Az Európai Unió Biztonságpolitikai Kutatóintézete (EUISS, Párizs)
- 🚾 l-Istitut tal-Unjoni Ewropea għall-Istudji fuq is-Sigurtà (EUISS, Pariġi)
- 📶 Instituut voor veiligheidsstudies van de Europese Unie (IVSEU, Parijs)
- Instytut Unii Europejskiej Studiów nad Bezpieczeństwem (IUESB, Paryż)
- Instituto de Estudos de Segurança da União Europeia (IESUE, Paris)
- Institutul pentru Studii de Securitate al Uniunii Europene (ISSUE, Paris)
- Inštitút Európskej únie pre bezpečnostné štúdie (EUISS, Paríž)
- Inštitut Evropske unije za varnostne študije (EUISS, Pariz)
- fi Euroopan unionin turvallisuusalan tutkimuslaitos (EUTT, Pariisi)
- Europeiska unionens institut för säkerhetsstudier (EUISS, Paris)

Institut européen d'innovation et de technologie

- bg Европейски институт за иновации и технологии (EIT, Будапеща)
- ຣ Instituto Europeo de Innovación y Tecnología (EIT, Budapest)
- Evropský inovační a technologický institut (EIT, Budapešť)
- da Det Europæiske Institut for Innovation og Teknologi (EIT, Budapest)
- de Europäisches Innovations- und Technologieinstitut (EIT, Budapest)
- et Euroopa Innovatsiooni- ja Tehnoloogiainstituut (EIT, Budapest)
- Ευρωπαϊκό Ινστιτούτο Καινοτομίας και Τεχνολογίας (ΕΙΤ, Βουδαπέστη)
- en European Institute of Innovation and Technology (EIT, Budapest)
- fr Institut européen d'innovation et de technologie (EIT, Budapest)
- ga Institiúid Eorpach um Nuálaíocht agus Teicneolaíocht (EIT, Búdapeist)
- Europski institut za inovacije i tehnologiju (EIT, Budimpešta)
- Istituto europeo di innovazione e tecnologia (EIT, Budapest)
- Eiropas Inovāciju un tehnoloģiju institūts (EIT, Budapešta)
- Europos inovacijos ir technologijos institutas (EIT, Budapeštas)
- Európai Innovációs és Technológiai Intézet (EIT, Budapest)
- 🚾 l-Istitut Ewropew tal-Innovazzjoni u t-Teknoloģija (EIT, Budapest)
- Europees Instituut voor innovatie en technologie (EIT, Boedapest)
- Europejski Instytut Innowacji i Technologii (EIT, Budapeszt)
- Instituto Europeu de Inovação e Tecnologia (EIT, Budapeste)
- Institutul European de Inovare și Tehnologie (EIT, Budapesta)
- Európsky inovačný a technologický inštitút (EIT, Budapešť)
- **SI** Evropski inštitut za inovacije in tehnologijo (EIT, Budimpešta)
- Euroopan innovaatio- ja teknologiainstituutti (EIT, Budapest)
- Europeiska institutet för innovation och teknik (EIT, Budapest)

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

- bg Европейски институт за равенство между половете (EIGE, Вилнюс)
- Instituto Europeo de la Igualdad de Género (EIGE, Vilna)
- Evropský institut pro rovnost žen a mužů (EIGE, Vilnius)
- da Det Europæiske Institut for Ligestilling mellem Mænd og Kvinder (EIGE, Vilnius)
- Europäisches Institut für Gleichstellungsfragen (EIGE, Vilnius)
- et Euroopa Soolise Võrdõiguslikkuse Instituut (EIGE, Vilnius)
- el Ευρωπαϊκό Ινστιτούτο για την Ισότητα των Φύλων (EIGE, Βίλνιους)
- European Institute for Gender Equality (EIGE, Vilnius)
- 💶 Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE, Vilnius)
- ga an Institiúid Eorpach um Chomhionannas Inscne (EIGE, Vilnias)
- Europski institut za ravnopravnost spolova (EIGE, Vilnius)
- it Istituto europeo per l'uguaglianza di genere (EIGE, Vilnius)
- Eiropas Dzimumu līdztiesības institūts (EIGE, Viļņa)
- Europos lyčių lygybės institutas (EIGE, Vilnius)
- A Nemek Közötti Egyenlőség Európai Intézete (EIGE, Vilnius)
- 🚾 l-Istitut Ewropew għall-Ugwaljanza bejn is-Sessi (EIGE, Vilnius)
- Europees Instituut voor gendergelijkheid (EIGE, Vilnius)
- Europejski Instytut ds. Równości Kobiet i Mężczyzn (EIGE, Wilno)
- Instituto Europeu para a Igualdade de Género (EIGE, Vilnius)
- ro Institutul European pentru Egalitatea de Șanse între Femei și Bărbați (EIGE, Vilnius)
- Európsky inštitút pre rodovú rovnosť (EIGE, Vilnius)
- sl Evropski inštitut za enakost spolov (EIGE, Vilna)
- 💶 Euroopan tasa-arvoinstituutti (EIGE, Vilna)
- Europeiska jämställdhetsinstitutet (EIGE, Vilnius)

Médiateur européen

- Европейски омбудсман (Страсбург)
- Defensor del Pueblo Europeo (Estrasburgo)
- evropský veřejný ochránce práv (Štrasburk)
- da Den Europæiske Ombudsmand (Strasbourg)
- Europäischer Bürgerbeauftragter (Straßburg)
- et Euroopa Ombudsman (Strasbourg)
- Ευρωπαίος Διαμεσολαβητής (Στρασβούργο)
- en European Ombudsman (Strasbourg)
- fr Médiateur européen (Strasbourg)
- ga an tOmbudsman Eorpach (Strasbourg)
- hr Europski ombudsman (Strasbourg)
- it Mediatore europeo (Strasburgo)
- Eiropas Ombuds (Strasbūra)
- Europos ombudsmenas (Strasbūras)
- bu európai ombudsman (Strasbourg)
- l-Ombudsman Ewropew (Strasburgu)
- Europese Ombudsman (Straatsburg)
- Europejski Rzecznik Praw Obywatelskich (Strasburg)
- Provedor de Justiça Europeu (Estrasburgo)
- Ombudsmanul European (Strasbourg)
- sk európsky ombudsman (Štrasburg)
- Evropski varuh človekovih pravic (Strasbourg)
- Euroopan oikeusasiamies (Strasbourg)
- Europeiska ombudsmannen (Strasbourg)

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

- 📴 Европейски център за мониторинг на наркотици и наркомании (ЕЦМНН, Лисабон)
- es Observatorio Europeo de las Drogas y las Toxicomanías (OEDT, Lisboa)
- Evropské monitorovací centrum pro drogy a drogovou závislost (EMCDDA, Lisabon)
- Det Europæiske Overvågningscenter for Narkotika og Narkotikamisbrug (EONN, Lissabon)
- de Europäische Beobachtungsstelle für Drogen und Drogensucht (EBDD, Lissabon)
- et Euroopa Narkootikumide ja Narkomaania Seirekeskus (EMCDDA, Lissabon)
- 💶 Ευρωπαϊκό Κέντρο Παρακολούθησης Ναρκωτικών και Τοξικομανίας (ΕΚΠΝΤ, Λισαβόνα)
- en European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA, Lisbon)
- fr Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT, Lisbonne)
- ga an Lárionad Faireacháin Eorpach um Dhrugaí agus um Andúil i nDrugaí (EMCDDA, Liospóin)
- Europski centar za praćenje droga i ovisnosti o drogama (EMCDDA, Lisabon)
- Conservatorio europeo delle droghe e delle tossicodipendenze (OEDT, Lisbona)
- Eiropas Narkotiku un narkomānijas uzraudzības centrs (EMCDDA, Lisabona)
- Europos narkotikų ir narkomanijos stebėsenos centras (ENNSC, Lisabona)
- 🚾 A Kábítószer és a Kábítószerfüggőség Európai Megfigyelőközpontja (EMCDDA, Lisszabon)
- iċ-Ċentru Ewropew għall-Monitoraġġ tad-Droga u d-Dipendenza fuq id-Droga (EMCDDA, Liżbona)
- Europees Waarnemingscentrum voor drugs en drugsverslaving (EWDD, Lissabon)
- Europejskie Centrum Monitorowania Narkotyków i Narkomanii (EMCDDA, Lizbona)
- Observatório Europeu da Droga e da Toxicodependência (OEDT, Lisboa)
- Observatorul European pentru Droguri și Toxicomanie (OEDT, Lisabona)
- Európske monitorovacie centrum pre drogy a drogovú závislosť (EMCDDA, Lisabon)
- si Evropski center za spremljanje drog in zasvojenosti z drogami (EMCDDA, Lizbona)
- ff Euroopan huumausaineiden ja niiden väärinkäytön seurantakeskus (EMCDDA, Lissabon)
- Europeiska centrumet för kontroll av narkotika och narkotikamissbruk (ECNN, Lissabon)

Office communautaire des variétés végétales

- 📴 Служба на Общността за сортовете растения (CPVO, Анжер)
- es Oficina Comunitaria de Variedades Vegetales (OCVV, Angers)
- Odrůdový úřad Společenství (CPVO, Angers)
- da EF-Sortsmyndigheden (CPVO, Angers)
- de Gemeinschaftliches Sortenamt (CPVO, Angers)
- et Ühenduse Sordiamet (CPVO, Angers)
- 💶 Κοινοτικό Γραφείο Φυτικών Ποικιλιών (ΚΓΦΠ, Ανζέ)
- en Community Plant Variety Office (CPVO, Angers)
- office communautaire des variétés végétales (OCVV, Angers)
- ga an Oifig Chomhphobail um Chineálacha Plandaí (CPVO, Angers)
- hr Ured Zajednice za biljne sorte (CPVO, Angers)
- Ufficio comunitario delle varietà vegetali (UCVV, Angers)
- Kopienas Augu šķirņu birojs (CPVO, Anžē)
- Bendrijos augalų veislių tarnyba (BAVT, Anžeras)
- Közösségi Növényfajta-hivatal (CPVO, Angers)
- 🚾 l-Uffiċċju Komunitarju tal-Varjetajiet tal-Pjanti (CPVO, Angers)
- Communautair Bureau voor plantenrassen (CPVO, Angers)
- Wspólnotowy Urząd Ochrony Odmian Roślin (CPVO, Angers)
- Instituto Comunitário das Variedades Vegetais (ICVV, Angers)
- oficiul Comunitar pentru Soiuri de Plante (OCSP, Angers)
- 站 Úrad Spoločenstva pre odrody rastlín (CPVO, Angers)
- I Urad Skupnosti za rastlinske sorte (CPVO, Angers)
- uhteisön kasvilajikevirasto (CPVO, Angers)
- SV Gemenskapens växtsortsmyndighet (CPVO, Angers)

Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

- bg Служба на Европейския съюз за интелектуална собственост (EUIPO, Аликанте)
- oficina de Propiedad Intelectual de la Unión Europea (OPIUE, Alicante)
- 😊 Úřad Evropské unie pro duševní vlastnictví (EUIPO, Alicante)
- da Den Europæiske Unions Kontor for Intellektuel Ejendomsret (EUIPO, Alicante)
- de Amt der Europäischen Union für geistiges Eigentum (EUIPO, Alicante)
- Euroopa Liidu Intellektuaalomandi Amet (EUIPO, Alicante)
- Γραφείο Διανοητικής Ιδιοκτησίας της Ευρωπαϊκής Ένωσης (ΕUIPO, Αλικάντε)
- en European Union Intellectual Property Office (EUIPO, Alicante)
- fr Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (OUEPI, Alicante) [EUIPO (?)]
- ga Oifig Maoine Intleachtúla de chuid an Aontais Eorpaigh (EUIPO, Alicante)
- ured Europske unije za intelektualno vlasništvo (EUIPO, Alicante)
- Ufficio dell'Unione europea per la proprietà intellettuale (EUIPO, Alicante)
- Eiropas Savienības Intelektuālā īpašuma birojs (EUIPO, Alikante)
- Europos Sąjungos intelektinės nuosavybės tarnyba (EUIPO, Alikantė)
- Az Európai Unió Szellemi Tulajdoni Hivatala (EUIPO, Alicante)
- 🚾 l-Uffiċċju tal-Proprjetà Intellettwali tal-Unjoni Ewropea (EUIPO, Alicante)
- Bureau voor intellectuele eigendom van de Europese Unie (EUIPO, Alicante)
- Urząd Unii Europejskiej ds. Własności Intelektualnej (EUIPO, Alicante)
- Instituto da Propriedade Intelectual da União Europeia (IPIUE, Alicante)
- oficiul Uniunii Europene pentru Proprietate Intelectuală (EUIPO, Alicante)
- vrad Európskej únie pre duševné vlastníctvo (EUIPO, Alicante)
- I Urad Evropske unije za intelektualno lastnino (EUIPO, Alicante)
- Euroopan unionin teollisoikeuksien virasto (EUIPO, Alicante)
- Europeiska unionens immaterialrättsmyndighet (EUIPO, Alicante)

Office des publications de l'Union européenne

- Служба за публикации на Европейския съюз (ОР, Люксембург)
- oficina de Publicaciones de la Unión Europea (OP, Luxemburgo)
- Úřad pro publikace Evropské unie (OP, Lucemburk)
- Den Europæiske Unions Publikationskontor (OP, Luxembourg)
- Amt für Veröffentlichungen der Europäischen Union (OP, Luxemburg)
- et Euroopa Liidu Väljaannete Talitus (OP, Luxembourg)
- Υπηρεσία Εκδόσεων της Ευρωπαϊκής Ένωσης (ΟΡ, Λουξεμβούργο)
- Publications Office of the European Union (OP, Luxembourg)
- office des publications de l'Union européenne (OP, Luxembourg)
- ga Oifig Foilseachán an Aontais Eorpaigh (OP, Lucsamburg)
- ured za publikacije Europske unije (OP, Luxembourg)
- Ufficio delle pubblicazioni dell'Unione europea (OP, Lussemburgo)
- Eiropas Savienības Publikāciju birojs (*OP*, Luksemburga)
- Europos Sajungos leidinių biuras (OP, Liuksemburgas)
- Az Európai Unió Kiadóhivatala (OP, Luxembourg)
- 🚾 l-Uffiċċju tal-Pubblikazzjonijiet tal-Unjoni Ewropea (OP, il-Lussemburgu)
- Bureau voor publicaties van de Europese Unie (OP, Luxemburg)
- Urząd Publikacji Unii Europejskiej (OP, Luksemburg)
- Serviço das Publicações da União Europeia (OP, Luxemburgo)
- oficiul pentru Publicații al Uniunii Europene (OP, Luxemburg)
- և Úrad pre vydávanie publikácií Európskej únie (OP, Luxemburg)
- si Urad za publikacije Evropske unije (OP, Luxembourg)
- Euroopan unionin julkaisutoimisto (OP, Luxemburg)
- Europeiska unionens publikationsbyrå (OP, Luxemburg)

Office européen de sélection du personnel

- **ы** Европейска служба за подбор на персонал (EPSO, Брюксел)
- oficina Europea de Selección de Personal (EPSO, Bruselas)
- ຣ Evropský úřad pro výběr personálu (EPSO, Brusel)
- da Det Europæiske Personaleudvælgelseskontor (EPSO, Bruxelles)
- Europäisches Amt für Personalauswahl (EPSO, Brüssel)
- et Euroopa Personalivaliku Amet (EPSO, Brüssel)
- Ευρωπαϊκή Υπηρεσία Επιλογής Προσωπικού (ΕΡSO, Βρυξέλλες)
- European Personnel Selection Office (EPSO, Brussels)
- fr Office européen de sélection du personnel (EPSO, Bruxelles)
- 💶 an Oifig Eorpach um Roghnú Foirne (EPSO, an Bhruiséil)
- Europski ured za odabir osoblja (EPSO, Bruxelles)
- Ufficio europeo di selezione del personale (EPSO, Bruxelles)
- Eiropas Personāla atlases birojs (*EPSO*, Brisele)
- Europos personalo atrankos tarnyba (EPSO, Briuselis)
- **bu** Európai Személyzeti Felvételi Hivatal (EPSO, Brüsszel)
- 🚾 l-Uffiċċju Ewropew għas-Selezzjoni tal-Persunal (EPSO, Brussell)
- Europees Bureau voor personeelsselectie (EPSO, Brussel)
- 🗾 Europejski Urząd Doboru Kadr (EPSO, Bruksela)
- Pt Serviço Europeu de Seleção do Pessoal (EPSO, Bruxelas)
- oficiul European pentru Selecția Personalului (EPSO, Bruxelles)
- Európsky úrad pre výber pracovníkov (EPSO, Brusel)
- si Evropski urad za izbor osebja (EPSO, Bruselj)
- fi Euroopan unionin henkilöstövalintatoimisto (EPSO, Bryssel)
- sv Europeiska rekryteringsbyrån (Epso, Bryssel)

Parlement européen

- **в** Европейски парламент (ЕП, Страсбург)
- Parlamento Europeo (PE, Estrasburgo)
- Evropský parlament (EP, Štrasburk)
- da Europa-Parlamentet (Strasbourg)
- de Europäisches Parlament (EP, Straßburg)
- et Euroopa Parlament (EP, Strasbourg)
- Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο (ΕΚ, Στρασβούργο)
- en European Parliament (EP, Strasbourg)
- rarlement européen (PE, Strasbourg)
- ga Parlaimint na hEorpa (PE, Strasbourg)
- hr Europski parlament (EP, Strasbourg)
- it Parlamento europeo (PE, Strasburgo)
- Eiropas Parlaments (EP, Strasbūra)
- Europos Parlamentas (EP, Strasbūras)
- Európai Parlament (EP, Strasbourg)
- Europair anament (Er, Strasbourg)
- il-Parlament Ewropew (PE, Strasburgu)
- Europees Parlement (EP, Straatsburg)Parlament Europejski (PE, Strasburg)
- pt Parlamento Europeu (PE, Estrasburgo)
- Parlamentul European (PE, Strasbourg)
- **sk** Európsky parlament (EP, Štrasburg)
- **s** Evropski parlament (EP, Strasbourg)
- fi Euroopan parlamentti (EP, Strasbourg)
- Europaparlamentet (EP, Strasbourg)

Parquet européen

- **bg** Европейска прокуратура (Люксембург)
- es Fiscalía Europea (Luxemburgo)
- úřad evropského veřejného žalobce (Lucemburk)
- Den Europæiske Anklagemyndighed (EPPO, Luxembourg)
- Europäische Staatsanwaltschaft (EUStA, Luxemburg)
- et Euroopa Prokuratuur (Luxembourg)
- Ευρωπαϊκή Εισαγγελία (Λουξεμβούργο)
- European Public Prosecutor's Office (EPPO, Luxembourg)
- rarquet européen (Luxembourg)
- Oifig an Ionchúisitheora Phoiblí Eorpaigh (OIPE, Lucsamburg)
- ured europskog javnog tužitelja (EPPO, Luxembourg)
- it Procura europea (EPPO, Lussemburgo)
- 🔽 Eiropas Prokuratūra (EPPO, Luksemburga)
- Europos prokuratūra (Liuksemburgas)
- **L** Európai Ügyészség (Luxembourg)
- 🚾 l-Uffiċċju tal-Prosekutur Pubbliku Ewropew (UPPE, il-Lussemburgu)
- Europees Openbaar Ministerie (EOM, Luxemburg)
- Prokuratura Europejska (Luksemburg)
- Procuradoria Europeia (Luxemburgo)
- Parchetul European (EPPO, Luxemburg)
- sk Európska prokuratúra (Luxemburg)
- Evropsko javno tožilstvo (EJT, Luxembourg)
- 💶 Euroopan syyttäjänvirasto (EPPO, Luxemburg)
- Europeiska åklagarmyndigheten (Luxemburg)

président du Conseil européen

- **р** Председател на Европейския съвет (Брюксел)
- Presidente del Consejo Europeo (Bruselas)
- 🗪 předseda Evropské rady (Brusel)
- Formanden for Det Europæiske Råd (Bruxelles)
- Präsident des Europäischen Rates (Brüssel)
- et Euroopa Ülemkogu eesistuja (Brüssel)
- 💶 Πρόεδρος του Ευρωπαϊκού Συμβουλίου (Βρυξέλλες)
- President of the European Council (Brussels)
- résident du Conseil européen (Bruxelles)
- Uachtarán na Comhairle Eorpaí (an Bhruiséil)
- Predsjednik Europskog vijeća (Bruxelles)
- presidente del Consiglio europeo (Bruxelles)
- Eiropadomes priekšsēdētājs (Brisele)
- Europos Vadovų Tarybos pirmininkas (Briuselis)
- az Európai Tanács elnöke (Brüsszel)
- il-President tal-Kunsill Ewropew (Brussell)
- voorzitter van de Europese Raad (Brussel)
- Przewodniczący Rady Europejskiej (Bruksela)
- Presidente do Conselho Europeu (Bruxelas)
- Președintele Consiliului European (Bruxelles)
- sk predseda Európskej rady (Brusel)
- si predsednik Evropskega sveta (Bruselj)
- Eurooppa-neuvoston puheenjohtaja (Bryssel)
- Europeiska rådets ordförande (Bryssel)

Service européen pour l'action extérieure

- **ы** Европейска служба за външна дейност (ЕСВД, Брюксел)
- Servicio Europeo de Acción Exterior (SEAE, Bruselas)
- Evropská služba pro vnější činnost (ESVČ, Brusel)
- da Tjenesten for EU's Optræden Udadtil (Bruxelles)
- de Europäischer Auswärtiger Dienst (EAD, Brüssel)
- et Euroopa välisteenistus (Brüssel)
- Ευρωπαϊκή Υπηρεσία Εξωτερικής Δράσης (ΕΥΕΔ, Βρυξέλλες)
- en European External Action Service (EEAS, Brussels)
- **f** Service européen pour l'action extérieure (SEAE, Bruxelles)
- ga an tSeirbhís Eorpach Gníomhaíochta Seachtraí (SEGS, an Bhruiséil)
- Europska služba za vanjsko djelovanje (ESVD, Bruxelles)
- Servizio europeo per l'azione esterna (SEAE, Bruxelles)
- Eiropas Ārējās darbības dienests (EĀDD, Brisele)
- Europos išorės veiksmų tarnyba (EIVT, Briuselis)
- **hu** Európai Külügyi Szolgálat (EKSZ, Brüsszel)
- is-Servizz Ewropew għall-Azzjoni Esterna (SEAE, Brussell)
- Europese Dienst voor extern optreden (EDEO, Brussel)
- Europejska Służba Działań Zewnętrznych (ESDZ, Bruksela)
- Serviço Europeu para a Ação Externa (SEAE, Bruxelas)
- Serviciul European de Acțiune Externă (SEAE, Bruxelles)
- sk Európska služba pre vonkajšiu činnosť (ESVČ, Brusel)
- služba za zunanje delovanje (ESZD, Bruselj)
- fi Euroopan ulkosuhdehallinto (EUH, Bryssel)
- Europeiska utrikestjänsten (Bryssel)

Tribunal

- Общ съд (Люксембург)
- es Tribunal General (Luxemburgo)
- rribunál (Lucemburk)
- da Retten (Luxembourg)
- de Gericht (Luxemburg)
- **Uldkohus** (Luxembourg)
- 💶 Γενικό Δικαστήριο (Λουξεμβούργο)
- General Court (Luxembourg)
- Tribunal (Luxembourg)
- an Chúirt Ghinearálta (Lucsamburg)
- **br** Opći sud (Luxembourg)
- Tribunale (Lussemburgo)
- Vispārējā tiesa (Luksemburga)
- Bendrasis Teismas (Liuksemburgas)
- Törvényszék (Luxembourg)
- 🚾 il-Qorti Ġenerali (il-Lussemburgu)
- Gerecht (Luxemburg)
- Sad (Luksemburg)
- Tribunal Geral (Luxemburgo)
- Tribunalul (Luxemburg)
- Všeobecný súd (Luxemburg)
- Splošno sodišče (Luxembourg)
- 💶 unionin yleinen tuomioistuin (Luxemburg)
- tribunalen (Luxemburg)

Tribunal de la fonction publique

- **bg** Съд на публичната служба (Люксембург)
- Tribunal de la Función Pública (Luxemburgo)
- Soud pro veřejnou službu (Lucemburk)
- Personaleretten (Luxembourg)
- Gericht für den öffentlichen Dienst (Luxemburg)
- et Avaliku Teenistuse Kohus (Luxembourg)
- Δικαστήριο Δημόσιας Διοίκησης (Λουξεμβούργο)
- Civil Service Tribunal (Luxembourg)
- Tribunal de la fonction publique (Luxembourg)
- Binse na Seirbhíse Sibhialta (Lucsamburg)
- Službenički sud (Luxembourg)
- Tribunale della funzione pubblica (Lussemburgo)
- Civildienesta tiesa (Luksemburga)
- Tarnautojų teismas (Liuksemburgas)
- hu Közszolgálati Törvényszék (Luxembourg)
- it-Tribunal għas-Servizz Pubbliku (il-Lussemburgu)
- Gerecht voor ambtenarenzaken (Luxemburg)
- Sad do spraw Służby Publicznej (Luksemburg)
- ribunal da Função Pública (Luxemburgo)
- ribunalul Funcției Publice (Luxemburg)
- sk Súd pre verejnú službu (Luxemburg)
- Sodišče za uslužbence Evropske unije (Luxembourg)
- Euroopan unionin virkamiestuomioistuin (Luxemburg)
- personaldomstolen (Luxemburg)

Union européenne

- **bg** Европейски съюз (EC)
- unión Europea (UE)
- Evropská unie (EU)
- Den Europæiske Union (EU)
- Europäische Union (EU)
- Euroopa Liit (EL)
- Ευρωπαϊκή Ένωση (ΕΕ)
- en European Union (EU)
- fr Union européenne (UE)
- ga an tAontas Eorpach (AE)
- br Europska unija (EU)
- **it** Unione europea (UE)
- Eiropas Savienība (ES)
- Europos Sąjunga (ES)
- urópai Unió (EU)
- 🚾 l-Unjoni Ewropea (UE)
- Europese Unie (EU)
- Unia Europejska (UE)
- união Europeia (UE)
- Uniunea Europeană (UE)
- 站 Európska únia (EÚ)
- si Evropska unija (EU)
- fi Euroopan unioni (EU)
- Europeiska unionen (EU)

Annexe A10 Régions

La présente liste reprend, quand elle existe, la dénomination française de régions des États membres, sur la base des niveaux 1 et 2 de la nomenclature NUTS [voir règlement délégué (UE) 2019/1755 de la Commission (¹) et Eurostat (http://ec.europa.eu/eurostat/web/nuts/background)]. Néanmoins, quand les régions NUTS sont mentionnées en tant que telles, leurs noms ne sont pas traduits. C'est seulement dans d'autres contextes que les traductions ci-après peuvent être utilisées.

Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français			
	Belgique				
BE1 , BE10	Région de Bruxelles-Capitale/ Brussels Hoofdstedelijk Gewest	Région de Bruxelles-Capitale			
BE2	Vlaams Gewest	Région flamande			
BE21	Prov. Antwerpen	province d'Anvers			
BE22	Prov. Limburg (BE)	province du Limbourg			
BE23	Prov. Oost-Vlaanderen	province de Flandre orientale			
BE24	Prov. Vlaams-Brabant	province du Brabant flamand			
BE25	Prov. West-Vlaanderen	province de Flandre occidentale			
BE3	Région wallonne	Région wallonne			
BE31	Prov. Brabant wallon	province du Brabant wallon			
BE32	Prov. Hainaut	province de Hainaut			
BE33	Prov. Liège	province de Liège			
BE34	Prov. Luxembourg (BE)	province de Luxembourg			
BE35	Prov. Namur	province de Namur			
	Bulgarie				
BG3	Северна и Югоизточна България	Bulgarie du Nord et du Sud-Est			
BG31	Северозападен	Nord-Ouest			
BG32	Северен централен	Nord-Centre			
BG33	Североизточен	Nord-Est			
BG34	Югоизточен	Sud-Est			
BG4	Югозападна и Южна централна България	Bulgarie du Sud-Ouest et du Centre-Sud			
BG41	Югозападен	Sud-Ouest			
BG42	Южен централен	Centre méridional			
	Tchéquie				
CZ0	Česko	Tchéquie			
CZ01	Praha	Prague			
CZ02	Střední Čechy	Bohême centrale			
CZ03	Jihozápad	Sud-Ouest			
CZ04	Severozápad	Nord-Ouest			
CZ05	Severovýchod	Nord-Est			
CZ06	Jihovýchod	Sud-Est			
CZ07	Střední Morava	Moravie centrale			
CZ08	Moravskoslezsko	Moravie-Silésie			
Danemark					
DK0	Danmark	Danemark			
DK01	Hovedstaden	Capitale			
DK02	Sjælland	Seeland			
DK03	Syddanmark	Danemark méridional			
DK04	Midtjylland	Jutland central			
DK05	Nordjylland	Jutland septentrional			

⁽¹) Règlement délégué (UE) 2019/1755 de la Commission du 8 août 2019 modifiant les annexes du règlement (CE) n° 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) (JO L 270 du 24.10.2019, p. 1). Il est applicable à la transmission des données à la Commission (Eurostat) à compter du 1^{er} janvier 2021.

(suite)

Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français
	Allemagne	
DE1	Baden-Württemberg	Bade-Wurtemberg
DE11	Stuttgart	Stuttgart
DE12	Karlsruhe	Karlsruhe
DE13	Freiburg	Fribourg
DE14	Tübingen	Tübingen
DE2	Bayern	Bavière
DE21	Oberbayern	Haute-Bavière
DE22	Niederbayern	Basse-Bavière
DE23	Oberpfalz	Haut-Palatinat
DE24	Oberfranken	Haute-Franconie
DE25	Mittelfranken	Moyenne-Franconie
DE26	Unterfranken	Basse-Franconie
DE27	Schwaben	Souabe
DE3 , DE30	Berlin	Berlin
DE4 , DE40	Brandenburg	Brandebourg
DE5 , DE50	Bremen	Brême
DE6 , DE60	Hamburg	Hambourg
DE7	Hessen	Hesse
DE71	Darmstadt	Darmstadt
DE72	Gießen	Gießen
DE73	Kassel	Cassel
DE8 , DE80	Mecklenburg-Vorpommern	Mecklembourg-Poméranie antérieure
DE9	Niedersachsen	Basse-Saxe Brunswick
DE91	Braunschweig	
DE92	Hannover	Hanovre
DE93 DE94	Lüneburg Weser-Ems	Lunebourg Weser-Ems
DE94	Nordrhein-Westfalen	
DEA1	Düsseldorf	Rhénanie-du-Nord - Westphalie Düsseldorf
DEA1	Köln	Cologne
DEA2	Münster	Münster
DEA3	Detmold	Detmold
DEA4	Arnsberg	Arnsberg
DEB	Rheinland-Pfalz	Rhénanie-Palatinat
DEB1	Koblenz	Coblence
DEB1	Trier	Trèves
DEB3	Rheinhessen-Pfalz	Hesse rhénane-Palatinat
DEC, DECO	Saarland	Sarre
DED DED	Sachsen	Saxe
DED2	Dresden	Dresde
DED2	Chemnitz	Chemnitz
DED5	Leipzig	Leipzig
DEE, DEE0	Sachsen-Anhalt	Saxe-Anhalt
DEF, DEFO	Schleswig-Holstein	Schleswig-Holstein
DEG, DEGO	Thüringen	Thuringe
DEG , DEGO	Estonie	· ····································
EEO , EE00	Eesti	Estonie
.,	Irlande	
IE0	Ireland	Irlande
IE04	Northern and Western	Nord et Ouest
IE05	Southern	Sud
IE06	Eastern and Midland	Est et Centre
	Grèce	
EL3 , EL30	Αττική	Attique
,	*1	1

(suite)

287

Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français	(suite,
EL4	Νησιά Αιγαίου, Κρήτη	Îles de l'Égée, Crète	
EL41	Βόρειο Αιγαίο	Égée septentrionale	
EL42	Νότιο Αιγαίο	Égée méridionale	
EL43	Κρήτη	Crète	
EL5	Βόρεια Ελλάδα	Grèce septentrionale	
EL51	- Ανατολική Μακεδονία, Θράκη	Macédoine orientale et Thrace	
EL52	Κεντρική Μακεδονία	Macédoine centrale	
EL53	Δυτική Μακεδονία	Macédoine occidentale	
EL54	Ήπειρος	Épire	
EL6	Κεντρική Ελλάδα	Grèce centrale	
EL61	Θεσσαλία	Thessalie	
EL62	Ιόνια Νησιά	Îles ioniennes	
EL63	Δυτική Ελλάδα	Grèce occidentale	
EL64	Στερεά Ελλάδα	Grèce continentale	
EL65	Πελοπόννησος	Péloponnèse	
	Espagno	e	
ES1	Noroeste	Nord-Ouest	
ES11	Galicia	Galice	
ES12	Principado de Asturias	Principauté des Asturies	
ES13	Cantabria	Cantabrie	
ES2	Noreste	Nord-Est	
ES21	País Vasco	Pays basque	
ES22	Comunidad Foral de Navarra	Communauté forale de Navarre	
ES23	La Rioja	Rioja	
ES24	Aragón	Aragon	
ES3 , ES30	Comunidad de Madrid	Communauté de Madrid	
ES4	Centro (ES)	Centre	
ES41	Castilla y León	Castille et León	
ES42	Castilla-La Mancha	Castille-La Manche	
ES43	Extremadura	Estrémadure	
ES5	Este	Est	
ES51	Cataluña	Catalogne	
ES52	Comunitat Valenciana	Communauté valencienne	
ES53	Illes Balears	Îles Baléares	
ES6	Sur	Sud	
ES61	Andalucía	Andalousie	
ES62	Región de Murcia	Région de Murcie	
ES63	Ciudad de Ceuta	Ville de Ceuta	
ES64	Ciudad de Melilla	Ville de Melilla	
ES7 , ES70	Canarias France	Canaries	
FR1, FR10	Île-de-France	Île-de-France	
FRB, FRB0	Centre-Val de Loire	Centre-Val de Loire	
FRC	Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté	
FRC1	Bourgogne	Bourgogne	
FRC2	Franche-Comté	Franche-Comté	
FRD	Normandie	Normandie	
FRD1	Basse-Normandie	Basse-Normandie	
FRD2	Haute-Normandie	Haute-Normandie	
FRE	Hauts-de-France	Hauts-de-France	
FRE1	Nord-Pas de Calais	Nord-Pas de Calais	
FRE2	Picardie	Picardie	
INCZ			

(suite)

Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français
FRF	Grand Est	Grand Est
FRF1	Alsace	Alsace
FRF2	Champagne-Ardenne	Champagne-Ardenne
FRF3	Lorraine	Lorraine
FRG, FRG0	Pays de la Loire	Pays de la Loire
FRH, FRH0	Bretagne	Bretagne
FRI	Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine
FRI1	Aquitaine	Aquitaine
FRI2	Limousin	Limousin
FRI3	Poitou-Charentes	Poitou-Charentes
FRJ	Occitanie	Occitanie
FRJ1	Languedoc-Roussillon	Languedoc-Roussillon
FRJ2	Midi-Pyrénées	Midi-Pyrénées
FRK	Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes
FRK1	Auvergne	Auvergne
FRK2	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes
FRL, FRLO	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur
FRM, FRM0	•	Corse
FRY	RUP FR — régions ultrapériphériques françaises	RUP FR — régions ultrapériphériques françaises
FRY1	Guadeloupe	Guadeloupe
FRY2	Martinique	Martinique
FRY3	Guyane	Guyane
FRY4	La Réunion	La Réunion
FRY5	Mayotte	Mayotte
11(13	Croatie	Thayotte
HR0	Hrvatska	Croatie
HR02	Panonska Hrvatska	
HR03	Jadranska Hrvatska	Croatie adriatique
HR05	Grad Zagreb	ordane darranges
HR06	Sjeverna Hrvatska	
111100	Italie	
ITC	Nord-Ovest	Nord-Ouest
ITC1	Piemonte	Piémont
ITC2	Valle d'Aosta/Vallée d'Aoste	Vallée d'Aoste
ITC3	Liguria	Ligurie
ITC4	Lombardia	Lombardie
ITF	Sud	Sud
ITF1	Abruzzo	Abruzzes Molise
ITF2	Molise	
ITF3	Campania	Campanie
ITF4	Puglia	Pouilles
ITF5	Basilicata	Basilicate
ITF6	Calabria	Calabre
ITG	Isole	Îles
ITG1	Sicilia	Sicile
ITG2	Sardegna	Sardaigne
ITH	Nord-Est	Nord-Est
ITH1	Provincia Autonoma di Bolzano/Bozen	province autonome de Bolzano
ITH2	Provincia Autonoma di Trento	province autonome de Trente
ITH3	Veneto	Vénétie
ITH4	Friuli-Venezia Giulia	Frioul-Vénétie Julienne
ITH5	Emilia-Romagna	Émilie-Romagne
11113	C C	-

(suite)

289

		(suit
Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français
ITI	Centro (IT)	Centre
ITI1	Toscana	Toscane
ITI2	Umbria	Ombrie
ITI3	Marche	Marches
ITI4	Lazio	Latium
	Chypre	
CYO , CYOO	Κύπρος	Chypre
	Lettonie	
LVO , LV00	Latvija	Lettonie
	Lituanie	
LTO	Lietuva	Lituanie
LT01	Sostinės regionas	Région de la capitale
LT02	Vidurio ir vakarų Lietuvos regionas	Région de la Lituanie centrale et occidentale
	Luxembourg	
LUO , LU00	Luxembourg	Luxembourg
	Hongrie	
HU1	Közép-Magyarország	Hongrie centrale
HU11	Budapest	Budapest
HU12	Pest	Pest
HU2	Dunántúl	Transdanubie
HU21	Közép-Dunántúl	Transdanubie centrale
HU22	Nyugat-Dunántúl	Transdanubie occidentale
HU23	Dél-Dunántúl	Transdanubie méridionale
HU3	Alföld és Észak	Grande Plaine et Nord
HU31	Észak-Magyarország	Hongrie septentrionale
HU32	Észak-Alföld	Grande Plaine septentrionale
	Dél-Alföld	Grande Plaine méridionale
HU33	Malte	Grande Plaine mendionale
MT0 , MT00	Malta	Malte
M10, 11100	Pays-Bas	riace
NL1	Noord-Nederland	Pays-Bas septentrionaux
NL11	Groningen	Groningue
NL12	Friesland (NL)	Frise
NL12 NL13	Drenthe	Drenthe
NL2	Oost-Nederland	
		Pays-Bas orientaux
NL21	Overijssel	Overijssel Gueldre
NL22	Gelderland	
NL23	Flevoland	Flevoland
NL3	West-Nederland	Pays-Bas occidentaux
NL31	Utrecht	Utrecht
NL32	Noord-Holland	Hollande septentrionale
NL33	Zuid-Holland	Hollande méridionale
NL34	Zeeland	Zélande
NL4	Zuid-Nederland	Pays-Bas méridionaux
NL41	Noord-Brabant	Brabant septentrional
NL42	Limburg (NL)	Limbourg (Pays-Bas)
	Autriche	
AT1	Ostösterreich	Autriche orientale
AT11	Burgenland	Burgenland
AT12	Niederösterreich	Basse-Autriche
AT13	Wien	Vienne
AT2	Südösterreich	Autriche méridionale
AT21	Kärnten	Carinthie
AT22	Steiermark	Styrie

(suite)

Code	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français
AT3	Westösterreich	Autriche occidentale
AT31	Oberösterreich	Haute-Autriche
AT32	Salzburg	Salzbourg
AT33	Tirol	Tyrol
AT34	Vorarlberg	Vorarlberg
	Pologne	
PL2	makroregion południowy	Macrorégion méridionale
PL21	Małopolskie	Petite-Pologne
PL22	Śląskie	Silésie
PL4	makroregion północno-zachodni	Macrorégion du Nord-Ouest
PL41	Wielkopolskie	Grande Pologne
PL42	Zachodniopomorskie	Poméranie occidentale
PL43	Lubuskie	Lubusz
PL5	makroregion południowo-zachodni	Macrorégion du Sud-Ouest
PL51	Dolnośląskie	Basse-Silésie
PL52	Opolskie	Opole
PL6	makroregion północny	Macrorégion septentrionale
PL61	Kujawsko-pomorskie	Cujavie-Poméranie
PL62	Warmińsko-mazurskie	Varmie-Mazurie
PL63	Pomorskie	Poméranie
PL7	makroregion centralny	Macrorégion centrale
PL71	Łódzkie	Łódź
PL72	Świętokrzyskie	Monts de la Sainte-Croix
PL8	makroregion wschodni	Macrorégion orientale
PL81	Lubelskie	Lublin
PL82	Podkarpackie	Subcarpathie
PL84	Podlaskie	Podlachie
PL9	makroregion województwo mazowieckie	Macrorégion de la voïvodie de Mazovie
PL91	Warszawski stołeczny	Varsovie capitale
PL92	Mazowiecki regionalny	Région de Mazovie
	Portugal	
PT1	Continente	Continent
PT11	Norte	Nord
PT15	Algarve	Algarve
PT16	Centro (PT)	Centre
PT17	Área Metropolitana de Lisboa	Zone métropolitaine de Lisbonne
PT18	Alentejo	Alentejo
PT2, PT20	Região Autónoma dos Açores	Région autonome des Açores
PT3 , PT30	Região Autónoma da Madeira	Région autonome de Madère
	Roumanie	
RO1	Macroregiunea Unu	Macrorégion I
RO11	Nord-Vest	Nord-Ouest
RO12	Centru	Centre
RO2	Macroregiunea Doi	Macrorégion II
RO21	Nord-Est	Nord-Est
RO22	Sud-Est	Sud-Est
RO3	Macroregiunea Trei	Macrorégion III
RO31	Sud-Muntenia	Sud-Munténie
RO32	București-Ilfov	Bucarest-Ilfov
RO4	Macroregiunea Patru	Macrorégion IV
RO41	Sud-Vest Oltenia	Sud-Ouest Olténie
RO42	Vest	Ouest

(suite)

291

Co	ode	Dénomination NUTS (en langue d'origine)	Dénomination en français
•	, u.c	Slovénie	Denomination on mangato
SIO		Slovenija	Slovénie
	I03	Vzhodna Slovenija	Slovénie orientale
	103 104		Slovénie occidentale
51	104	Zahodna Slovenija	Stovenie occidentate
SK0		Slovaquie Slovensko	Slovaquie
	V01		·
	K01	Bratislavský kraj	Région de Bratislava
	K02	Západné Slovensko	Slovaquie occidentale
	K03	Stredné Slovensko	Slovaquie centrale
Sk	K04	Východné Slovensko	Slovaquie orientale
		Finlande	
FI1		Manner-Suomi	Finlande continentale
FI	I19	Länsi-Suomi	Finlande occidentale
FI	I1B	Helsinki-Uusimaa	Helsinki-Uusimaa
FI	I1C	Etelä-Suomi	Finlande méridionale
FI	I1D	Pohjois- ja Itä-Suomi	Finlande septentrionale et orientale
FI2 , FI2	20	Åland	Îles Åland
Suède			
SE1		Östra Sverige	Suède orientale
SE	E11	Stockholm	Stockholm
SE	E12	Östra Mellansverige	Suède du Centre-Est
SE2		Södra Sverige	Suède méridionale
SE	E21	Småland med öarna	Småland et îles
SE	E22	Sydsverige	Suède méridionale
SE	E23	Västsverige	Suède occidentale
SE3		Norra Sverige	Suède septentrionale
SE	E31	Norra Mellansverige	Suède centrale du Nord
SE	E32	Mellersta Norrland	Norrland central
SE	E33	Övre Norrland	Norrland supérieur

Annexe B Annexes 293

Annexe B Utilisation de l'italique

L'italique est principalement utilisé pour la mise en évidence (voir point 5.8).

Sont également composés en caractères italiques dans un texte en romain (et, à l'inverse, en romain dans un texte en italique):

- les préfaces, postfaces, avis d'éditeur et, d'une manière générale, les parties d'un ouvrage qui ne sont pas de la main de l'auteur;
- les dédicaces placées en tête d'un ouvrage ou d'un chapitre;
- les fonctions et qualités du signataire d'un document;
- les titres d'ouvrages français et étrangers, qu'ils soient littéraires, artistiques, scientifiques ou juridiques; les journaux, revues, magazines, périodiques et autres publications similaires quand leur nom est cité en entier:

Le Monde, le Times, la revue Hommes et mondes, le Journal officiel de l'Union européenne

NB: Lorsqu'on cite conjointement le titre d'un article et le titre de la revue, du recueil, etc., dans lequel cet article est publié, le titre de l'article reste en romain entre guillemets, le titre de l'ouvrage se mettant en italique (voir point 5.5.4).

 un certain nombre de locutions françaises employées hors texte dans une fonction documentaire:

suite, fin, à reporter, à suivre

- le nom propre des navires, des aéronefs, etc.:

la fusée Ariane

– le nom de toutes les œuvres d'art en général (peintures, sculptures, etc.):

la *Descente de croix*, de Rubens

dans les travaux scientifiques, les lettres représentant les variables:

l'année de référence n

- les mots étrangers employés dans le texte français:

c'était un outlaw

NB: Dans les textes de l'Union européenne, certains mots étrangers n'ayant pas de traduction propre restent en caractères romains:

attorney, Bundesamt, Land, Länder, solicitor

 les appellations scientifiques latines (sauf les abréviations latines telles que «sp.», «spp.», etc.):

Glossina palpalis

L. sativa spp.

- la numérotation latine (voir liste ci-après);

– traditionnellement, quelques locutions et mots latins:

dixit	
nota bene	
NB	
sic	

Locutions et mots latins et étrangers à composer en romain

Hormis quelques exceptions d'usage indiquées ci-dessus, la plupart des locutions et mots latins et étrangers sont à composer en caractères romains pour éviter une pléthore d'italiques dans les documents, notamment dans les textes juridiques. Ci-dessous, à titre d'exemples, une liste (non exhaustive) des locutions et termes les plus courants.

addands addands of (1)	a disatura	anta manidiana
addenda, addendum/s (1)	ad patres	ante meridiem
ad hoc	ad referendum	antidumping
ad honores	ad valorem	a posteriori
ad libitum	a fortiori	a priori
ad litem	alias	à quia
ad litteram	alter ego	
bona fide		
casus belli	commodo et incommodo	corrigendum/s
Codex alimentarius (organisation	confer (cf.)	curriculum/s (vitæ)
commune à la FAO et à l'OMS)	copyright	cursus
de auditu	de visu	dumping
de cujus	delineavit	duplex
de facto	delirium tremens	duplicata
de jure	desiderata (masc. pl. seulement)	
ego	ex ante	exeat
emporium/a	ex cathedra	exequatur
erga omnes	ex grata	exit
errata, erratum/s (²)	ex nihilo	ex-libris
ex abrupto	ex post	extra-muros
ex æquo	ex tempore	
grosso modo		
habeas corpus	holding/s	honoris causa
hic et nunc		
ibidem	in extremis	in-octavo (adj. et nom masc. inv.)
idem	in fine	in-plano (adj. et nom masc. inv.)
illico	in limine	in-quarto (adj. et nom masc. inv.)
impedimenta (masc. pl.)	in memoriam	infra
in abstracto	in situ	ipso facto
in concreto	in vitro	inter alia
in corpore	in vivo	
in extenso	in-folio (adj. et nom masc. inv.)	
jure et facto		
Land/Länder	lato sensu	loc. cit.
largo sensu		
manu militari	minimum/s (³)	mordicus
maximum/s (³)	minus habens	mutatis mutandis
mea culpa	modus vivendi	
nec plus ultra	no man's land	numerus clausus
ne varietur		
offshore	optimum/s (³)	opus
op. cit.	Sp	0,000
ορ. σ		

passim	post mortem	pro forma
pensum/s	post nuptias	prorata
per capita	post-scriptum	pro rata temporis
persona grata	prima facie	
post meridiem	primo	
quantum satis (q.s.)	quinto	quorum/s
quarto	quitus	
ratio/s		
secundo	ssp./sspp.	sui generis
sine die	statu quo	supra
sine qua non	stricto sensu	
sp./spp.	subito	
tertio	triplicata	
ultimo	ultra-petita	
vacuum	veto/s	vice versa
vade-mecum	via	vox populi

- (¹) Ne pas confondre un addenda et un addendum: un addenda est un ajout inséré à la fin d'un ouvrage; un addendum, dans la terminologie de l'Union européenne, est un document complémentaire antérieur à l'adoption d'un acte.
- (2) Ne pas confondre un errata et un erratum: un errata est une liste des fautes (erratums) dans l'impression d'un ouvrage; un erratum est une faute d'impression répertoriée dans l'errata.
- (3) À ne pas employer comme adjectif (utiliser les formes francisées «maximal», «minimal» et «optimal»).

NB: — Les termes et abréviations utilisés pour les références (cf., ibidem, idem, loc. cit., op. cit., infra, supra) sont aussi composés en caractères romains.

- Les formes au pluriel sont mentionnées à chaque fois. Dans les autres cas, les locutions et termes sont invariables.
- En taxinomie, les abréviations indiquant les espèces et sous-espèces (sp., spp., ssp., sspp.) ne s'écrivent jamais en italique.

Numérotation latine à composer en italique

ter (3) duodecies (12) unvicies (21) quater (4) terdecies (13) duovicies (22) quinquies (5) quaterdecies (14) tervicies (23) sexies (6) quindecies (15) quatervicies (24) septies (7) sexdecies (16) quinvicies (25), etc.	bis (2)	undecies (11)	vicies (20)
quinquies (5)quaterdecies (14)tervicies (23)sexies (6)quindecies (15)quatervicies (24)septies (7)sexdecies (16)quinvicies (25), etc.	ter (3)	duodecies (12)	unvicies (21)
sexies (6) quindecies (15) quatervicies (24) septies (7) sexdecies (16) quinvicies (25), etc.	quater (4)	terdecies (13)	duovicies (22)
septies (7) sexdecies (16) quinvicies (25), etc.	quinquies (5)	quaterdecies (14)	tervicies (23)
	sexies (6)	quindecies (15)	quatervicies (24)
(1.70)	septies (7)	sexdecies (16)	quinvicies (25), etc.
octies (8) septdecies (17)	octies (8)	septdecies (17)	
nonies (9) octodecies (18)	nonies (9)	octodecies (18)	
decies (10) novodecies (19)	decies (10)	novodecies (19)	

Annexe C Divers



Cette annexe présente, par ordre alphabétique, une liste de particularités qui sont souvent source de difficultés ou qui font l'objet de conventions particulières.

abréviat	néologisme instauré par le service de terminologie, recouvrant l'ensemble des concepts «abréviations», «sigles» et «acronymes»
abroger	(voir en fin d'annexe)
ACP-UE	l'Assemblée paritaire ACP-UE le Comité de coopération douanière ACP-UE le Comité de coopération industrielle ACP-UE le Comité des ambassadeurs ACP-UE le Conseil des ministres ACP-UE
Acte	l'Acte unique (européen) (mais: l'acte d'adhésion)
actes (modifications)	Jusqu'au 31 août 2008, les références aux (dernières) modifications d'un acte figuraient dans la note de bas de page liée à la première occurrence du titre d'un acte, après la référence de publication au Journal officiel: vu la décision 90/424/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative à certaines dépenses dans le domaine vétérinaire (¹), et notamment [] [] (¹) J0 L 224 du 18.8.1990, p. 19. Décision modifiée en dernier lieu par la décision 2006/965/CE (JO L 397 du 30.12.2006, p. 22). Pour certains J0 publiés peu avant les élargissements du 1 ^{er} mai 2004 et du 1 ^{er} janvier 2007, la mise en pages était imparfaite. Ceux-ci ont été rectifiés par la suite et intégralement republiés. Jusqu'au 31 août 2008, il était d'usage de signaler ces republications.
addendum/addenda	ne pas confondre ces deux mots: — un addendum est, dans le langage des instances de l'Union européenne, un document complémentaire antérieur à l'adoption d'un acte (pluriel: des addendums) — un addenda est un ajout venant s'insérer à la fin d'un ouvrage (pluriel: des addenda)
AELE	l'Autorité de surveillance AELE la Cour AELE
agences	dénominations officielles à utiliser pour les agences (organismes décentralisés): voir <u>point 9.5</u>
agromonétaire	remplacer les formes «agri-monétaire» ou «agrimonétaire» par «agromonétaire»
a.i./f.f.	ne pas confondre ces deux abréviations: - a.i. (ad interim) régi par l'article 23 du règlement intérieur de la Commission (titre temporaire non rémunéré) - f.f. (faisant fonction) régi par l'article 7, paragraphe 2, du statut (poste rémunéré à partir du quatrième mois)
alinéa	écrire «premier alinéa», «deuxième alinéa», etc. (et non «alinéa 1», «alinéa 2», etc.)
amendement	«amendement 1», «amendement 2», etc. (et non «amendement n° 1», «amendement n° 2», etc.)
andin	la Communauté andine (anciennement «Pacte andin»), le Groupe andin, le Parlement andin
Angleterre	ne pas utiliser ce mot en lieu et place de «Royaume-Uni»

anglicismes (et similaires)	à éviter; par exemple, utiliser: «agromonétaire» (et non «agrimonétaire») «coentreprise», «entreprise commune» (et non «joint venture») «commencer», «entamer» (et non «initier») «compensation des créances internes», «compensation monétaire de groupe» (et non «netting»)
	<pre>«crédit-bail» (et non «leasing») «groupe de pression» (et non «lobby») «médiateur» (et non «ombudsman») «savoir-faire» (et non «know-how») «spectaculaire», «brutal» (et non «dramatique»)</pre>
année	l'année 1980 (et non «l'année 80»)
amee	les années 80 (on rencontre aussi «les années quatre-vingt») l'Année de la culture les années 1980-1981 (années complètes, soit du 1 ^{er} janvier 1980 au 31 décembre 1981) — même règle
	pour des périodes complètes: la période 1980-1984 l'année scolaire 1980/1981, la campagne agricole 1980/1981 (exemple: du 15 septembre 1980 au 14 septembre 1981)
	1981/1980 (rapport statistique entre les chiffres de 1981 et ceux de 1980)
annexe	à l'annexe I, publié à l'annexe I (mais: en annexe, publié en annexe)
annuler	(voir en fin d'annexe)
application	(voir «d'application»)
appel d'offres	«appel d'offres», et non «appel à offres»
après que	n'est jamais suivi du subjonctif (marque un fait toujours supposé établi, dans le passé ou dans le futur)
assurance	entreprise, marché, compagnie d'assurances (gérant diverses assurances) branche, contrat, opération, police, preneur, prime, produit, proposition d'assurance (portant sur une assurance déterminée) une société d'assurance mutuelle assurance vie, assurance maladie, etc. (sans trait d'union) (mais: une assurance-crédit, des assurances-crédits)
au sens de	(voir en fin d'annexe)
aux fins de	(voir en fin d'annexe)
banque centrale	une banque centrale, les banques centrales la Banque centrale européenne, la Banque centrale des Pays-Bas
base	sur la base de (et non «sur base de»)
bassin	bassin méditerranéen, bassin de la Loire Bassin parisien (pas de relation avec cours d'eau ou milieu maritime)
bis	pour la numérotation latine, voir <u>annexe B</u>
bonification	une bonification d'intérêts, des bonifications d'intérêts
bourse	la Bourse des valeurs (la Bourse), coté en Bourse
burkinabè	invariable
but	avoir pour but: «but» s'écrit toujours au singulier (s'emploie pour une personne) même règle pour «avoir pour objet» [mais: avoir pour objectif(s)]
cadre	accord-cadre (accords-cadres), loi-cadre (lois-cadres), programme-cadre (programmes-cadres)
capital	capital-actions, capital-obligations, capital-risque (des capitaux-risques)
capitale	Bruxelles-Capitale
cassation	Cour de cassation (institution unique)
catégorie	véhicules de catégorie M1 pour les catégories acier: catégorie Ia [et non «I A», «I a)»]

299

СС	à prohiber pour «centimètre cube»; l'abréviation correcte est cm³ (cc = copie conforme; ccc = copie certifiée conforme)
CE/CEE/UE	(voir «Union européenne»)
ceci/cela	ne pas employer l'un pour l'autre: «ceci» se réfère à ce qui suit et «cela» porte sur ce qui précède
CEI	Communauté des États indépendants (et non «Communauté d'États indépendants»)
Celtique	la mer Celtique (zone de pêche OPANO)
centraméricain	en un mot sans trait d'union
CES/CESE	doc. CES/CESE (voir «documents»)
chef d'État	les chefs d'État ou de gouvernement (et non «et de gouvernement»)
ci-après	locution adverbiale à utiliser précédée ou suivie de mots tels que «défini», «exposé», «dénommé», etc.; voir aussi «infra»
	pour introduire une dénomination abrégée en combinaison avec «dénommé(e)», on utilise la formule suivante:
	le comité permanent de l'emploi, ci-après dénommé «comité» (et non: ci-après dénommé «le comité»)
	l'article ne doit pas figurer dans le terme mis entre guillemets, puisqu'il peut ensuite varier en fonction du contexte (le comité, ce comité, ledit comité)
ci-dessous	locution adverbiale à utiliser précédée ou suivie de mots tels que «défini», «exposé», «dénommé», etc.; voir αussi «infra»
ci-dessus	ne pas utiliser la forme «ci-avant» (voir la remarque relative à «ci-dessous» et «supra»)
CIEM	division CIEM IV b [et non «IVb)», «IV b)»]
CIF	coût, assurance et fret (cost, insurance and freight) Incoterms 2010; a remplacé l'ancien acronyme «caf»
cm ³	et non «cc»
Codex alimentarius	organisation commune à la FAO et à l'OMS
COM	doc. COM (voir «documents»)
comité	comités consultatifs avec minuscule, sauf:
	Comité consultatif CECA Comité consultatif de l'EEE
	Comité européen des régions
	(dans les textes purement juridiques et dans le Journal officiel, série L, utiliser toujours la forme courte «Comité des régions»)
	comité d'entreprise européen (sans «s» à entreprise)
	Comité des gouverneurs des banques centrales
	Comité des représentants permanents (Coreper)
	Comité économique et financier Comité mixte de l'EEE
comme	éviter le pléonasme «comme par exemple»; on peut aussi utiliser «tel que»
commissaire/ commissariat	haut-commissaire haut-commissariat (au sens général) [mais: le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (= institution)]
Communauté	Communauté des Quinze (et non «Communauté à Quinze») Communauté des États indépendants (et non «Communauté d'États indépendants»)
Confédération suisse	et non «helvétique» (mais le sigle est CH)

conseil	le Conseil «Acier», le Conseil «Environnement et affaires sociales», le Conseil «Questions économiques et financières» (ou le Conseil «Ecofin») le conseil d'administration le Conseil de coopération UE-Bulgarie le Conseil de coopération ACP-UE le conseil de coopération douanière le Conseil de coopération du Golfe le Conseil de la Communauté française (Belgique) le Conseil de l'EEE le Conseil de l'État le conseil de prud'hommes le Conseil de ministres/Conseil des ministres [l'appellation officielle est «Conseil» ou «Conseil de l'Union européenne»; néanmoins, dans les textes de vulgarisation, on admet «Conseil de ministres» pour le Conseil pris au sens large et «Conseil des ministres» pour un Conseil déterminé (Conseil des ministres de l'agriculture, par exemple)]
	le conseil des gouverneurs de la BCE
	le Conseil du GATT (éventuellement, ajouter «du GATT» pour établir la distinction avec le Conseil de l'UE)
	le Conseil européen (constitué des chefs d'État ou de gouvernement)
	le Conseil général de l'OMC (il en est une des institutions)
	le conseil du commerce des services de l'OMC
	les ministres de l'agriculture, réunis au sein du Conseil, [] (entre virgules)
Cortes	pluriel: les Cortes espagnoles
cour	cour d'appel, cour du travail, Cour de cassation
	Cour supérieure de justice (LU)
crédits	crédits de paiement, crédits d'engagement
	crédits pour paiements, crédits pour engagements
	NB: Il ne faut pas utiliser une locution pour l'autre, ce sont des concepts différents. Le budget établit une distinction entre:
	 les crédits dissociés (CD), destinés à financer des actions pluriannuelles dans certains secteurs, qui
	comportent des crédits d'engagement et des crédits de paiement:
	 les crédits d'engagement (CEN) permettent de contracter au cours de l'exercice des obligations juridiques pour des actions dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices,
	 les crédits de paiement (CP) permettent de financer les dépenses découlant d'engagements contractés au cours de l'exercice et/ou au cours des exercices antérieurs;
	 les crédits non dissociés (CND), qui permettent d'assurer au cours de l'exercice l'engagement et le paiement
	des dépenses relatives à des actions annuelles. Le total des crédits pour engagements (CPE) englobe crédits non dissociés (CND) et crédits d'engagement (CEN).
	Le total des crédits pour paiements (CPP) englobe crédits non dissociés (CND) et crédits de nigagement (CPN). Le total des crédits pour paiements (CPP) englobe crédits non dissociés (CND) et crédits de paiement (CPN).
d'application	à éviter dans certains cas; utiliser plutôt les formules suivantes:
	«Dans ce cas, l'article 2 s'applique.»
	(et non «est d'application»; voir ci-dessous)
	«Dans ce cas, l'article reste (demeure) applicable.» (plutôt que «reste d'application»)
	«On veillera à l'application stricte de ces règles.»
	(et non: «Ces règles sont d'application stricte.»)
	Locution correcte uniquement lorsqu'elle est employée avec un adjectif (être d'application courante,
	délicate). Son emploi de manière absolue doit être banni:
	Ces mesures sont d'application.
	Selon l'Académie française, cet usage n'est attesté dans aucun dictionnaire. De plus, si l'on peut la rapprocher d'autres locutions comme «être de règle» ou «être de rigueur», qui, elles, sont tout à fait
	d'usage, cette locution fait double emploi avec l'adjectif «applicable», alors qu'il n'existe pas d'adjectif
	correspondant aux locutions citées ci-dessus. L'Académie recommande donc d'éviter cette construction
	lourde et inutile.
décennie	la décennie 1980-1990 [mais: les années 80 (on rencontre aussi «les années quatre-vingt»)]
déclaration	la déclaration universelle des droits de l'homme
degré	20 °C
département	département d'État, département de l'agriculture
dérogation	«par dérogation à» (voir en fin d'annexe)

deuxième	(voir «second»)
direction	direction générale de l'agriculture et du développement rural, DG Agriculture et développement rural direction générale des ressources humaines et de la sécurité, DG Ressources humaines et sécurité (voir aussi le tableau des intitulés des DG de la Commission) DG 7/A.1 (Parlement) DG E/I.1 (Conseil) direction «Ressources» direction «Publications et diffusion» directeur général, chef d'unité
disposer que	(voir en fin d'annexe)
division	division «Personnel»
documents	Les références aux documents de la Commission doivent être présentées de la façon suivante: doc. COM(1998) 558 final du 7 novembre 1998 doc. JOIN(2012) 558 final du 7 novembre 2012 doc. SEC(1998) 558 final du 7 novembre 1998 doc. SWD(2012) 558 final du 7 novembre 2012 Pour les documents qui datent avant 1998, la référence à l'année entre parenthèses se présente avec deux chiffres: doc. COM(97) 558 final du 7 novembre 1997 doc. SEC(97) 558 final du 7 novembre 1997 NB: La mention «doc.» est facultative, en fonction du contexte. Références aux documents CES/CESE et CdR: CES 1132/99 (avant 2000) CES 871/2002 (de 2000 à 2002) CESE 1394/2003 (à partir de 2003) CdR 267/2008
DOM-ROM/COM	Abréviations utilisées pour qualifier certains territoires d'outre-mer de la France (l'ancienne appellation DOM-TOM n'a plus d'existence officielle). La France d'outre-mer est actuellement divisée comme suit: — cinq DOM-ROM, ou départements et régions d'outre-mer (la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte et La Réunion), — cinq COM, ou collectivités d'outre-mer (la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna), — la Nouvelle-Calédonie, — les autres territoires (les Terres australes et antarctiques françaises et l'île Clipperton). Voir aussi «La France d'outre-mer» sur Wikipédia (http://fr.wikipedia.org/wiki/France_d%27outre-mer)
ECHO	pas d'article défini devant ECHO (ECHO est intervenu, l'aide d'ECHO)
école	Écoles européennes (avec capitale pour les écoles des institutions, pour éviter la confusion entre un «directeur d'École européenne» et un «directeur d'école européenne» en général)
écôté/écoté	ne pas confondre «écôté» (tabac écôté, auquel on a enlevé les côtes des feuilles) et «écoté» (élagué)
écu/ECU	<i>[voir</i> «EU/EUR (euro)» <i>]</i> L'écu a été remplacé par l'euro le 1 ^{er} janvier 1999.
EEE	le Comité consultatif de l'EEE le Comité mixte de l'EEE le Comité parlementaire mixte de l'EEE le Conseil de l'EEE
élision	d'Eurocontrol de l'Euratom (mais: «Agence d'approvisionnement d'Euratom» et «Contrôle de sécurité d'Euratom») d'Eurofed, d'Europol, d'Eurostat d'Eureka, d'Eurydice, etc. (entités abstraites)
e-mail	à éviter; utiliser «C/courriel» pour introduire une adresse électronique; dans le texte courant, utiliser «courrier électronique»
EMA	ne pas utiliser AEEM ni EMEA (voir «agences»)

en effet le	le deux-points suivi de «en effet» constitue une tournure pléonastique					
	tonne(s)-équivalent pétrole					
erratum/errata n	ne pas confondre ces deux mots: — un erratum (pluriel: des erratums) est une faute d'impression répertoriée dans un errata — un errata (pluriel: des errata) est une liste de fautes NB: Par extension, un document ne mentionnant qu'une seule faute peut être intitulé «erratum».					
d	l'esperluette est surtout utilisée en langage commercial ou publicitaire; il est recommandé de l'éviter dans le texte courant, sauf en combinaison avec des abréviations (ainsi, on dira «R & D», mais «recherche et développement»)					
État É	État-nation (États-nations), État-providence (États-providences)					
r n é	État de droit: pays qui reconnaît la primauté du droit et dont le devoir primordial consiste à assurer le règne de la loi comme expression de la volonté populaire mais état de droit: situation de fait dans laquelle s'appliquent régulièrement et normalement les règles de droit et les lois en vigueur, l'état de droit étant assimilé à la règle de droit					
	soit «etc.», soit «» (et ce au moins après deux éléments), mais pas les deux ensemble; dans le corps d'un texte, toujours suivi d'une virgule: Les hommes, les poissons, etc., sont des êtres vivants. La coordination concernant les prix, les produits, etc., ne sera plus nécessaire.					
être d'application ((voir «d'application»)					
е	EUR est l'abréviation pour l'euro; dans les tableaux ou les graphiques, pour le concept «Union européenne», utiliser les formes EU-9, EU-12, EU-15 (abréviation unique pour toutes les langues — à éviter néanmoins dans le texte courant)					
E d	Dans les textes légaux, le code ISO EUR doit être utilisé pour l'indication de tout montant en euros: une somme de 1 300 EUR Dans les textes courants, utiliser de préférence la forme au long (euro). On utilise aussi le code ISO «EUR» dans les cas suivants: — dans les ouvrages d'Eurostat, les tableaux et les graphiques — en combinaison avec d'autres abréviations (Mio EUR, Mrd EUR) — dans les listes de prix, pour des raisons d'harmonisation entre les langues NB: Dans les textes destinés à une large diffusion, il convient soit d'éliminer les sigles et d'écrire les monnaies en toutes lettres (30 millions de couronnes danoises), soit d'utiliser la première fois l'appellation en toutes lettres suivie de l'abréviation entre parenthèses (code ISO) puis l'abréviation dans la suite du texte. (voir aussi point 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires»)					
s	avec article défini en général (projet de l'Euratom, l'Euratom a décidé, etc.) sans article défini dans les termes «Agence d'approvisionnement d'Euratom» et «Contrôle de sécurité d'Euratom», vu les énoncés originels des traités					
Eurocontrol s	sans article défini (Eurocontrol a axé son action, d'Eurocontrol)					
Europa-team e	en romain, avec trait d'union					
Europol s	sans article défini (Europol a décidé, d'Europol)					
יו	sans article défini (Eurostat a décidé, d'Eurostat) l'appellation longue est «Eurostat»; on utilise la formule «office statistique de l'Union européenne» (avec minuscule initiale) uniquement à titre d'explication					
ex	dans le sens d'«ancien», de «hors de», s'écrit avec un trait d'union: l'ex-Union soviétique					
exergue é	éviter «mettre en exergue» pour «mettre en évidence»					
faculté	la faculté de médecine, des sciences, des lettres					
fax -	 «fax» (sans point ni deux-points) en tant qu'abréviation pour télécopieur 					
-	 - «télécopie» en tant que document 					
f.f. (t	— «télécopie» en tant que document (voir «a.i./f.f.»)					

303

finlandais/finnois	finnois: relatif à la langue finlandais: relatif à l'entité politique «Finlande» ou au territoire				
fonds	le fonds de garantie pour la pêche (= ligne budgétaire) les Fonds structurels le Fonds de cohésion (UE)				
format	les formats normalisés couramment utilisés sont les suivants: $- A4: 21 \times 29,7 \text{ cm}$ $- B5: 17,6 \times 25 \text{ cm}$ $- C5: 16,2 \times 22,9 \text{ cm}$ $- A5: 14,8 \times 21 \text{ cm}$ $- A6: 10,5 \times 14,8 \text{ cm}$ On écrit aussi: format 16:9 hauteur des capitales en millimètres: $C6 = 1,50 C10 = 2,50 C14 = 3,50 C18 = 4,50 C24 = 6,00$ $C7 = 1,75 C11 = 2,75 C15 = 3,75 C19 = 4,75 C26 = 6,50$ $C8 = 2,00 C12 = 3,00 C16 = 4,00 C20 = 5,00 C28 = 7,00$ $C9 = 2,25 C13 = 3,25 C17 = 4,25 C22 = 5,50$				
franchise	les franchises-voyageurs				
golfe	le golfe Persique, le conflit du Golfe				
grand-duché	le Grand-Duché de Luxembourg éviter la mention «le Grand-Duché» sans autre explication (utiliser soit «le Luxembourg», soit «le Grand-Duché de Luxembourg»)				
groupe	le Groupe andin le groupe de Contadora, le groupe de Rio le groupe des Sept (ou le G7) le groupe des Vingt-quatre (ou le G24) groupe «Travailleurs», groupe «Employeurs» dans le CESE				
groupe de pression	(voir «lobby»)				
guerre	la Grande Guerre, la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale				
Haïti	à Haïti: l'île dans son ensemble; en Haïti: le pays				
haut	avec trait d'union en association avec un substantif: haut-fourneau (des hauts-fourneaux) haut-commissaire haut-commissariat (en général) [mais: Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (= institution)]				
haut niveau	groupe, comité d'experts à haut niveau (et non «de haut niveau»)				
helpdesk	en un mot, sans trait d'union				
Helsinki	de Helsinki				
helvétique	(voir «Confédération suisse»)				
HIV	à éviter (forme anglaise de VIH)				
holding	à ne pas modifier; ce terme n'est pas un synonyme de «société de portefeuille»				
Hollande	ne pas utiliser ce mot en lieu et place de «Pays-Bas»; de même, ne pas employer «hollandais» (d'une des provinces de Hollande) en lieu et place de «néerlandais»				
Hong Kong	en deux mots sans trait d'union				
ibérique	la péninsule Ibérique				
Inc.	ne pas oublier le point final (= Incorporated)				
infra	sert à renvoyer à un passage qui se trouve plus loin dans le texte (voir aussi «ci-dessous»)				
internet	nom commun masculin; s'utilise avec l'article (exemple: «dans le domaine de l'internet»)				

intérêt	une bonification d'intérêts, des bonifications d'intérêts un groupement d'intérêt, des groupements d'intérêt une manifestation d'intérêt, des manifestations d'intérêt un taux d'intérêt, des taux d'intérêt			
Irlande	ne pas utiliser «République d'»: le président d'Irlande			
joint venture	anglicisme; à remplacer par «coentreprise» (ou «entreprise commune» dans les textes relatifs au règlement original de la Commission)			
Karabakh	Haut-Karabakh, Nagorny-Karabakh			
kilomètre	des passagers-kilomètres, des tonnes-kilomètres, des voyageurs-kilomètres			
know-how	anglicisme; à remplacer par «savoir-faire»			
leasing	anglicisme; à remplacer par «crédit-bail»			
lecture	pour le Parlement européen, utiliser «en deuxième lecture» (et non «en seconde lecture»)			
lettonne/lettone	utiliser de préférence la forme «lettonne» (comme frisonne, wallonne)			
législation	législation vétérinaire et zootechnique (sans «s», concept global)			
livre	livre blanc, livre vert: — avec minuscule pour un document dont on indique succinctement l'objet: La Commission a adopté le livre blanc sur la croissance. — avec majuscule (et en italique) pour un document dont on mentionne le titre exact: La Commission a adopté le Livre vert sur la politique sociale européenne — Options pour l'Union			
lobby	anglicisme; à remplacer par «groupe de pression»			
Ltd	sans point (= Limited)			
Machrek	Égypte, Jordanie, Liban et Syrie			
Maghreb	une distinction est établie entre le Petit Maghreb (ou Maghreb central), qui regroupe l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, et le Grand Maghreb (ou Union du Maghreb arabe), qui inclut aussi la Libye et la Mauritanie; en ce qui concerne les relations de l'Union européenne avec le Maghreb, il s'agit du Petit Maghreb			
mais	ne pas utiliser «Mais» en tête de phrase			
maximum	pour les termes «maximum», «minimum» et «optimum», il convient d'utiliser les formes appropriées selon les cas: — les substantifs sont «maximum(s)», «minimum(s)» et «optimum(s)» — les adjectifs sont «maximal/maximale/maximaux/maximales», «minimal/minimale/minimaux/minimales» et «optimal/optimale/optimaux/optimales»			
MB/Mb	ne pas confondre MB (mégabyte) et Mb (mégabit)			
MECU/Mécu(s)	à proscrire (voir point 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires»)			
Mercosur	Marché commun du Sud, créé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay			
MEUR/Meuro(s)	à proscrire (voir point 7.3.3, «Règles d'écriture des références monétaires»)			
minimum	(voir «maximum»)			
ministre	ministre des affaires étrangères, ministre autrichien des affaires étrangères Premier ministre, vice-Premier ministre les ministres de l'agriculture, réunis au sein du Conseil, (entre virgules)			
nation	État-nation (avec trait d'union)			
netting	anglicisme; à remplacer par «compensation des créances internes», «compensation monétaire de groupe»			
niveau	aux niveaux parlementaire et gouvernemental (et non «au niveau»)			

noms composés	séparer les noms composés par un trait d'union précédé et suivi d'une espace protégée en traitement de texte (espace fine en composition finale): Rhénanie-du-Nord - Westphalie, Papouasie - Nouvelle-Guinée les relations Union européenne - États-Unis				
non	avec trait d'union en association avec un substantif: le non-respect sans trait d'union en association avec un adjectif: les produits non originaires de l'Union NB: Les pays non membres.				
nonobstant	(voir en fin d'annexe)				
NUTS	NUTS 1, 2, 3 (avec chiffres arabes) (NUTS: nomenclature des unités territoriales statistiques)				
objectif	avoir pour objectif(s) (mais: «avoir pour but» et «avoir pour objet» toujours au singulier) objectif nº 5 a) (dans le cadre de la politique structurelle)				
observatoire	l'Observatoire européen des petites et moyennes entreprises (forme courte: «Observatoire européen des PME»)				
offshore	invariable: — en mer, au large des côtes (exploration, forage, plate-forme offshore; mariculture offshore) — extraterritorial, délocalisé (marché offshore)				
ombudsman	anglicisme; à remplacer par «médiateur»				
optimum	(voir «maximum»)				
originaire	 dans les expressions (non synonymes) «originaire de» et «en provenance de»: les noms des pays ne sont pas précédés de l'article lorsqu'ils sont féminins ou ne comportent pas d'article: les produits originaires de Bulgarie, de Hongrie, de Malte, de Pologne NB: «originaires de l'Inde». ils sont précédés de l'article lorsqu'ils sont masculins ou prennent la forme de la dénomination protocolaire: les produits en provenance du Brésil, de l'Équateur, du Maroc, de la République dominicaine et de l'Uruguay 				
OSCE	à remplacer par Eurostat lorsqu'il s'agit de l'office statistique de l'Union européenne (cette abréviation est utilisée pour «Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe»)				
panel	panel «soja»				
par dérogation à	(voir en fin d'annexe)				
parlement	le Parlement européen, le Parlement belge, le Parlement andin mais: les parlements nationaux				
péninsule	la péninsule Ibérique				
persique	le golfe Persique				
pollueur-payeur	le principe du «pollueur-payeur» les pollueurs-payeurs				
poste-frontière	des postes-frontières				
préjudice	«sans préjudice de» (voir en fin d'annexe)				
présidence	ne pas utiliser l'expression «présidence de l'Union européenne» (erreur juridique), mais «présidence du Conseil (de l'Union européenne)» ou «présidence du Conseil (européen)», selon le cas NB: Cependant, lorsqu'un orateur utilise cette expression dans un discours notamment (volontairement ou non), il est bien entendu qu'il convient de respecter la citation originale.				
programme	programme «Jeunesse pour l'Europe», programme «Emploi» programme Leonardo (nom propre), programme Kaléidoscope programme PEDAP, programme Esprit (sigle ou acronyme)				
proposition	une proposition de règlement relatif des propositions de règlements relatifs (l'accord de «relatif» se fait avec règlement)				

provenance (en —)	(voir «originaire»)
providence	l'État-providence
R&D	(voir «RDT», même raisonnement)
	«R & D», mais «recherche et développement» (voir aussi «esperluette»)
RDD	(voir «RDT», même raisonnement)
RDT	attention à l'accord du verbe et aux articles: RDT (recherche et développement technologique) La recherche et le développement technologique ont joué un rôle important. La RDT a joué un rôle important. Le programme-cadre pluriannuel est un instrument d'appui à la recherche et au développement technologique. NB: «Par RDT, il faut entendre l'ensemble des opérations de recherche et de développement technologique. La recherche a pour but l'accroissement de la connaissance, qu'elle soit finalisée ou non; le développement technologique a pour but la mise en œuvre des connaissances scientifiques et technologiques existantes en vue de produire un bien destiné à un marché. La RDT combine ces deux définitions et regroupe sous un même label toutes les opérations visant à l'accroissement des connaissances scientifiques ou technologiques qui se situent en amont des processus de production (censés être parfaitement maîtrisés)» (définition tirée d'une publication de la Commission européenne, Apport de la recherche et du développement technologique dans les zones rurales et insulaires, p. 9). En conclusion, «technologique» ne prend pas de «s» et l'article doit être répété avec «développement».
rapporter	(voir en fin d'annexe)
réserve	«sous réserve de» (voir en fin d'annexe)
ro-ro	ferry ro-ro (= roll on-roll off)
round	Tokyo Round [mais: cycle d'Uruguay <i>(voir</i> «Uruguay»)] un round de négociations
Salmonella	Ne pas écrire «Salmonella enteritidis» et «Salmonella typhimurium», mais «Salmonella Enteritidis» et «Salmonella Typhimurium». Pour le genre Salmonella, la graphie diffère quelque peu de l'usage habituel en vigueur pour les autres micro-organismes. La plupart des micro-organismes sont indiqués par leur genre, suivi de l'espèce, les deux termes étant en italique (exemple: Escherichia coli). Par contre, le genre Salmonella n'est constitué que de deux espèces (enterica et bongori) et six sous-espèces, mais elles-mêmes divisées en de nombreux sérovars (plus de 2 600). Par exemple, le nom complet de Salmonella serovar Typhimurium devrait s'écrire comme suit: Salmonella enterica subps. enterica serovar Typhimurium, le genre, l'espèce et la sous-espèce étant écrits en caractères italiques et le sérovar, en caractères romains avec la première lettre en majuscule. Ce mode d'écriture étant compliqué, c'est une formulation raccourcie qui est passée dans l'usage: Salmonella Typhimurium, le genre apparaissant en caractères italiques et le sérovar, en caractères romains, avec la première lettre en majuscule. Cette pratique confirmée est recommandée par les laboratoires de référence et de nombreux experts (info DGT COM).
sans préjudice de	(voir en fin d'annexe)
SEC	doc. SEC (voir «documents»)
second	«en second lieu» (expression consacrée) second = dernier des deux
secrétaire	secrétaire d'État à l'agriculture (même règle que ministre)
semaine	la Semaine de la culture
sens	«au sens de» (voir en fin d'annexe)
siècle	XVI ^e -XVII ^e siècle les XVI ^e et XVII ^e siècles du XVI ^e au XVIII ^e siècle
somatotrophine	et non «somatotropine» Confirmé par le service du dictionnaire de l'Académie française le 27.1.2000, qui précise: «La graphie erronée somatotropine est de toute évidence due au fait que l'hormone de croissance est dite aussi "hormone somatotrope hypophysaire" ou simplement Somatotrope (marque déposée, Choay).»
sommet	le sommet de Dublin
	(voir en fin d'annexe)

sp./spp., ssp./sspp.	en taxinomie, les noms s'écrivent en italique dans toutes les langues; par contre, les abréviations indiquant les espèces et sous-espèces (sp., spp., ssp., sspp.) ne sont jamais en italique. *Trachurus** spp.*				
standard	des méthodes standards				
stipuler que	(voir en fin d'annexe)				
suisse	(voir «Confédération suisse»)				
suite à	ne s'utilise que dans le langage commercial; à remplacer, selon le cas, par: — à la suite de — comme suite à — en suite de (langage juridique) — par suite de — dans le prolongement de				
supra	sert à renvoyer à un passage qui se trouve avant dans un texte (voir aussi «ci-dessus»)				
sur la base de	la forme «sur base de» est erronée				
surveillance, supervision/contrôle prudentiel	depuis le 1 ^{er} juin 2013, dans les textes de la Banque centrale européenne: — le terme anglais «oversight» doit être traduit par «surveillance», — le terme anglais «supervision» doit être traduit par «supervision» ou «contrôle prudentiel».				
task-force	task-force «Petites et moyennes entreprises»				
télécommunications	infrastructures de télécommunications réseaux de télécommunications services de télécommunication				
télécopie	(voir «fax»)				
tiers-monde	avec trait d'union				
tribunal	tribunal de première instance BE: tribunal de commerce, tribunal du travail, tribunal d'arrondissement, tribunal de police, tribunal correctionnel FR: tribunal d'instance, tribunal de grande instance, tribunal des affaires de sécurité sociale, tribunal de commerce, tribunal administratif				
TUE	éviter cette forme si possible; dans le texte, utiliser la locution «traité UE»				
Union	Union des Vingt-sept				
Union européenne	 Avant la mise en œuvre du traité de Lisbonne, l'Union européenne était visualisée comme étant l'ensemble suivant: Communautés européennes: Communauté européenne (ex-CEE) — traité CEE, signé à Rome le 25 mars 1957, modifié en dernier lieu par le titre II du traité UE (CEE modifié en CE) (CECA — traité CECA, signé à Paris le 18 avril 1951, modifié en dernier lieu par le titre III du traité UE/arrivé à expiration le 24 juillet 2002) Euratom — traité CEEA, signé à Rome le 25 mars 1957, modifié en dernier lieu par le titre IV du traité UE PESC (politique étrangère et de sécurité commune) — deuxième «pilier» de l'Union européenne, inséré par le titre V du traité UE JAI (coopération policière et judiciaire en matière pénale) — troisième «pilier» de l'Union européenne, inséré par le titre VI du traité UE (antérieurement dénommée «coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures»; l'acronyme JAI reste cependant inchangé) 				
unité	unité «Publications» unité SG/F.1 unité IX/A.7, unité VIII/A.2				
université	l'université de Paris, l'université libre de Bruxelles l'université Harvard, l'université Stanford, l'université Yale				
Uruguay	cycle d'Uruguay du GATT (négociations commerciales multilatérales, accord du cycle d'Uruguay)				
veto	pluriel: des vetos				

ville	Luxembourg-Ville, la Ville de la culture			
visa	lors de la citation de parties introductives d'actes, la ponctuation originale est transcrite comme partie de la citation: [] comme suit: «vu que la Commission [] de façon définitive,».			
vitivinicole	en un mot, sans trait d'union			
Washington DC	sans points et sans virgule			
zones de pêche	CIEM: V b, III b, c, d OPANO: 1 A, 3 P, 3 Pn, 3 Ps FAO: 31.4, 31.10.3 NB: Dans les règlements fixant les TAC, les tableaux plurilingues comportent uniformément le terme «zone» pour toutes les sous-zones et divisions, et les tableaux unilingues les locutions «zone [géographique]» (plus, quelquefois, la locution «région géographique» pour la dénomination en clair de la zone) ou, le cas échéant, «division CIEM». Le terme «zone» s'emploie aussi sans nuance particulière dans les expressions courantes telles que «dans la zone au sud de []», «la zone considérée», «zone CE», etc.			

Quelques particularités

«Aux fins de» ou «au sens de»

- «Aux fins de» signifie «pour les besoins de», «dans le cadre de».
- «Au sens de» signifie «tel que défini à»:

Aux fins de l'application du paragraphe 1, on entend par [...]

Les groupements de producteurs au sens du paragraphe 1 doivent [...]

«Disposer que» ou «stipuler que»

- «Disposer que» s'emploie pour les actes de caractère législatif et les accords.
- «Stipuler que» s'emploie pour les contrats.

NB: Ces verbes (tout comme «prévoir» et «espérer») régissent l'indicatif.

«Sans préjudice de», «sous réserve de», «nonobstant» ou «par dérogation à»

 «Sans préjudice de» signifie «sans que soit affecté», «indépendamment de» (rapport de légalité):

Sans préjudice des obligations énoncées à [...]

Sans préjudice (de l'application) de l'article [...]

«Sous réserve de» signifie «à condition que soit respecté» (rapport de subordination):

Sous réserve des conditions énoncées à [...]

Sous réserve (de l'application) de l'article [...]

- «Nonobstant» signifie «malgré», «sans que [...] s'y oppose» (rapport d'indépendance):

Nonobstant la réglementation générale, certains critères spécifiques peuvent être fixés.

- «Par dérogation à» signifie «à titre d'exception à»:

Par dérogation à l'article [...]

«Annuler», «rapporter» et «abroger»

 «Annuler un acte juridique» signifie «déclarer un acte juridique nul et non avenu» (pour illégalité) (compétence réservée à une juridiction):

La Cour a annulé le règlement [...]

 «Rapporter un acte juridique» signifie «priver un acte juridique de ses effets ex tunc, ab initio»:

Le Conseil peut (en vertu de dispositions précises) modifier, rapporter ou abroger des mesures prises par la Commission.

- «Abroger un acte juridique» signifie «mettre fin à un acte juridique pour l'avenir, ex nunc»:

Le règlement en question est abrogé.

<u>A B C D E F G H I J L M N O P Q R S T U V Z</u>

A

```
abréviations 100, 103, 107, 134, 162, 181
   des traités 22, 52
   euro 117, 119, 181, 297
   mesures 181
accentuation, noms des États 205
accords internationaux 24, 36, 56
acronymes 22, 147
   liste alphabétique 185
   ponctuation 147
   règles d'écriture 162
actes
   composition 35
   énumérations 55
   lieu et date 40
   numérotation 21, 29
   ponctuation 42, 48, 95
   subdivisions 42, 48
actes législatifs 20, 23, 36
actes modificatifs 49, 95
actes modifiés 49, 95
actes non législatifs 20, 24, 36
actes préparatoires 29
adjectifs
   de nationalité 205
   majuscules et minuscules 154
   numéraux ordinaux 160, 181
adresse
   directe 151
   électronique 133
adresse postale 125, 160
   documents multilingues 128
   documents unilingues 126
   Eircode 129, 132
   États membres (particularités) 132
   États membres (structure et exemples) 129
   principes généraux 125
affaires
   de la Cour de justice 97
   du Tribunal 97
âge 160
agences (organismes décentralisés)
   copyright 86
   dénominations 140
   emblèmes 173
   ISBN 74
   liste multilingue 239
   ordre de citation 138
agences exécutives 140
a.i. (ad interim) 181, 297
```

```
anglicismes 297
année
   campagne 150, 160
   de parution 81, 86, 100
   du copyright 86
   scolaire 150
années, écriture des — 160, 297
annexes (JO) 41, 42, 48, 49, 54
annuaire 74
apostrophe 70
appellations scientifiques latines 293
appels d'offres 19
articles
   dans les noms des États 205
   dans un acte 38, 48
   du traité 96
   numérotation 160
   subdivisions dans les actes 42, 48
astérisque (en note de bas de page) 70, 123
auteur 74
avant-propos 91
avertissement (formules) 89
 В
balisage 68, 68, 70
Banque centrale européenne, appellations 136, 239
barre oblique 150
   numéros de téléphone 134
belle page 72
bibliographie 91, 100, 293
   abréviations courantes 181
bis (ter, quater...) 293
bis, ter, quater, etc. 42
«blanchi sans chlore» (formule) 85
bon à tirer 65, 66
bon de commande 65
budget général de l'Union européenne 21, 23
 C
candidats
   langues 114
   monnaies 118, 229
   pays 111
capitales des pays 205
CE/CEE/UE 21, 23, 52, 96, 297
cent (centime) 117
chapeau 42, 54, 94
chiffres
   arabes 94, 160, 181
      ISBN 74
      ISSN 74, 76
       numérotation 92
       numérotation des notes 68, 70, 123
   écriture des — 119, 160
```

ponctuation dans les — 110

```
romains 81, 160, 162, 181
       numérotation 92
   saisie 70
ci-après dénommé 297
citations 101
   crochets 101
   deux-points 101
   d'un acte
       dans un article 48
       dans un considérant 48
       dans un visa 47
       dans une annexe 48
       dans un titre 46
   guillemets 70, 101, 149
   mise en pages 68, 70, 72
   point final 101
   points de suspension 101, 148, 149
   ponctuation 101, 148
   références bibliographiques 100
   subdivisions dans les actes 42
code à barres 74, 81
code auteur 74
codes
   langues 114, 237
   monnaies 118, 205, 229
   pays et territoires 111, 205, 225
       classification 225
       dans les adresses 125, 132
codes postaux 125, 129, 132
coédition 74
collection 73, 81, 83
   monographique 74
Comité économique et social européen, appellations 136, 239
Comité européen des régions, appellations 136, 239
comités 151, 297
Commission, appellations 136
   intitulé des directions générales 142
concordance 66
Conseil, appellations 136, 239
considérants 37, 42, 48
   avec numérotation 37
consignes de frappe
   manuscrits 70
   ponctuation 109
   valeur des titres 68, 70
coopération policière et judiciaire en matière pénale (JAI) 297
copyright 65, 84, 86
   agences 86
   institutions et organes 86
   matériel artistique 90
   mention de l'année 87
   mention de réserve 86, 89
   qualification 88
correction des textes 66, 107
corrections d'auteur 66
```

```
couleurs
   couvertures 83
   emblème européen 169
   illustrations 103
coupure des mots 68, 70
Cour de justice de l'Union européenne
   appellations 136, 239
   jurisprudence, identifiant européen (ECLI) 78, 97
Cour des comptes, appellations 136, 239
courriel 133
couverture 65, 81
   composantes 81
   couleurs 83
   éditeur scientifique 81
   numéro de catalogue 78
   périodiques et séries 81
crochets 101, 148
 D
dates 40, 46, 160
décennie (écriture) 160
décisions 20, 21, 23, 35, 38, 40, 44, 56
   EEE-AELE 28, 49
   Parlement européen et Conseil 23
dédicace 91, 293
demande d'édition 65
deuxième/second 297
deux-points 148
diagrammes 103
directions générales (Commission) 142
directives 20, 21, 23, 35, 38, 40, 44
   Parlement européen et Conseil 23
dispositif 38
divisions administratives des institutions 151
divisions du texte 91, 92, 160
documents
   classification 72
   doc. COM/JOIN/SEC/SWD/CES/CESE/CdR 297
   prêts pour la reproduction 72
DOI 65, 74, 78
ECLI 78, 97
écu 117, 297
éditeur
   matériel 84, 86
   scientifique 81, 83, 100
       emblème <mark>81, 173</mark>
       lieu d'origine 83
       numéro ISBN 74
       numéro ISSN 76
Eircode 129, 132
emblème européen 169
```

couvertures 81

```
guide graphique 169
   monochromie 169
ENA (European article numbering) 74
en-têtes (tableaux) 103
énumérations 70, 72, 92, 94
   Journal officiel 54
   mise en pages 70
   multiples 94
   points de suspension 149
   ponctuation 54, 94, 147, 148
   simples 94
   tirets 149
épreuves, correction d'auteur 66
espace fixe (protégée) 70, 109, 160
   appels de note 123
   dans les chiffres 110
États
   codes 111, 205, 225
   dénominations officielles 111, 205
   genre 205
       utilisation de l'article 205
   liste des — 205
États membres, dénominations officielles 111
etc. 147, 149
euro 117, 118, 119, 181, 229, 297
   code ISO 118
   euro et cent 117
   nom, code ISO ou symbole graphique 119
expressions étrangères 149
 F
```

fabrication 65
fax 134, 297
feuilles de style 68, 70
f.f. (faisant fonction) 181
filet
notes 123
tableaux 103
folio 70, 72
format 65, 68, 103, 297
formatage des documents 70
formats normalisés 297
formules d'avertissement 89
formules finales (JO) 40

G

gaélique/irlandais 116 graphiques 70, 91, 103 graphistes 65, 70 gras 68, 94, 123 GSM 134 guillemets 70, 109, 149

н

Ι

subdivisions des actes 48

jurisprudence, identifiant européen (ECLI) 78, 97

```
iconographie institutionnelle 173
identifiant européen de la jurisprudence 78, 97
identifiants 74, 78
illustrations 70, 91, 103
   copyright/droit de reproduction 90
   couleurs 103
   légendes 103
incidente 149
index 66, 91
institutions
   appellations officielles courantes et abrégées 136
   emblèmes 173
   liste multilingue 239
   ordre de citation (ordre protocolaire) 136
   ordre de publication 53
interligne 72, 101
internet
   indication des adresses électroniques 133
   nom commun 297
introduction 91
irlandais/gaélique 116
ISBD 72
ISBN 65, 72, 74, 81, 84
   codes à barres 74
ISBN de regroupement 74
ISO 111, 114, 117, 118
   langues 114, 237
   monnaies 118, 205
   pays/territoires 111, 205, 225
ISSN 65, 72, 74, 76, 81
italique 68, 91, 94, 100, 123, 149, 293
Journal officiel 19-43
   citation des traités 52
   citation du — 36
   composition d'un acte juridique 35
   formules finales 40
   numérotation 43
   numérotation des actes 21
   ordre de publication 53
   procédure de publication 15
   références 44
   séries 19
       série C 19, 29
       série C ... A 19
       série C ... E 19
       série L 19, 20
       série S 19
   services auteurs 15
   structure générale 19
   subdivisions de base 42
```

L

```
langues
ordre d'énumération 116
ordre des versions linguistiques 114
pays candidats ou en voie d'adhésion 114
sigles 114, 237
langues de publication 65, 113
latin, écriture des mots 293
légendes (illustrations) 103
LegisWrite 15
lieu (actes, formules finales) 40
lieu de parution 100
lieu de publication 100
logotype 81
```

M

```
majuscules 103, 150
   accents 70
   chapeau 94
   citations 101
   numérotation en lettres 92
   saisie des titres 68, 70
manuscrits 65, 66, 67, 107, 147
   concordance 66
   correction 66
   électroniques 67
   frappe des manuscrits 67
      électroniques 70
      prêts pour la reproduction 72
      tableaux 103
   indication des titres 68, 70, 92
   mise en évidence 94
   notes de bas de page (ordre) 123
   pagination 66
   préparation typographique 65
matériel artistique 103
Médiateur européen, appellations 136, 239
mesures (abréviations) 181
mesures métriques 160, 181
métadonnées 74
millésimes 70
million/milliard (abréviations) 119, 181
minuscules 150
   chapeau 94
   énumérations 94
   numérotation en lettres 92
   saisie des titres 70
mise en évidence 94
mise en pages 66, 68, 70, 72, 91
mobile (téléphone) 134
monnaies 160
   codes 118, 229
   euro 117, 118, 119, 181, 297
   ordre 118
   pays candidats ou en voie d'adhésion 118, 229
```

```
monographies 73, 73, 74
mots étrangers 94, 149, 293
mots latins 293
```

N

```
nationalité, adjectifs et substantifs 205
NB 103, 123
noms composés 109
noms de nationalité 205
noms géographiques, pluriel 205
noms propres 150, 151
notes
   appels de note 44, 46, 49, 66, 101, 109, 123
   de bas de page 44, 46, 49, 66, 101, 103, 109, 123, 160, 181
      astérisque 70, 123
      numérotation 70, 123
      ordre 123
numéro
   de catalogue 65, 78, 81
   d'édition 83, 100
   de volume 81, 83, 91
   d'ordre 81, 83
numéros de téléphone 134, 160
numérotation
   actes (série L) 21, 29
   décimale 92
   des notes 70, 123
   des pages 66, 72, 91, 92
   des paragraphes 92
   double numérotation 21
   Iournal officiel 43
   nombres 70
numérotation latine 293
NUTS 285
```

0

ordre
des États 113
des États membres 111, 113
des institutions, organes et organismes 136
des langues (énumération) 54, 116
des monnaies 118
des traités 52
des versions linguistiques 103, 114

P

```
page
belle — 72
blanche 72
de titre 72, 81, 83, 91
de titre (verso) 84
papier (mention sur verso de la page de titre)
blanchi sans chlore 85
recyclé 85
parenthèses 148
```

```
Parlement européen, appellations 136, 239
Parquet européen, appellations 136, 239
pays
   codes 111, 205, 225
   dans les adresses 125
   noms 205
   ordres de citation 113
   pays candidats ou en voie d'adhésion 111, 229
photographies 103
pluriel des noms géographiques 205
POD 65
point 147
points de conduite 91
point-virgule 147
ponctuation 66, 70, 147
   barre oblique 150
   crochets 101, 148, 149
      crochets et parenthèses 148
      dans les citations 101
   dans les chiffres 110
   dans les citations 101, 148
   deux-points 42, 54, 55, 94, 101, 148
      dans les adresses électroniques 133
   espacement des signes 109
   guillemets 55, 70, 94, 100, 101, 149
      citations 101
      frappe sur manuscrit 70
   parenthèses 94, 101, 148, 149, 160
       parenthèse unique 92
   point 37, 38, 42, 48, 49, 55, 70, 92, 94, 101, 123, 147, 160
       subdivisions 94
   points de suspension 101, 148, 149
      citations 101
   point-virgule 55, 94, 147
   réglementation de l'Union 43
       références 95
      subdivisions dans les actes 42
   tiret 38, 42, 49, 54, 70, 149, 160
      citations 101
      subdivisions 92, 94
   trait d'union 70, 95, 149, 150, 160
      noms composés 109
       préfixes 155
   virgule 36, 44, 48, 54, 66, 94, 100, 147, 149
      décimales 110
       nombres décimaux 70
   virgules 95
postface 293
pourcentages 160
préambule (d'un acte) 36
préface 91, 293
préfixes 155
préparation typographique 65
prix de vente 65, 81, 160
```

```
Procédure de publication
   Journal officiel 15
       Agences de l'Union européenne 15
       Banque centrale européenne 15
       Banque européenne d'investissement 15
       Comité des régions 15
       Comité économique et social européen 15
       Commission 15
       Conseil 15
       Contrôleur européen de la protection des données 15
       Cour de justice 15
       Cour des comptes 15
       Médiateur européen 15
       Parlement européen 15
       Tribunal 15
       Tribunal de la fonction publique 15
procédure législative
   ordinaire 19, 20, 23, 29, 36
   spéciale 20, 23, 36
programmes, intitulés 151
proposition (actes législatifs) 297
protocoles 56
publication
   à feuillets mobiles 74
   électronique 74
   en ligne 74
   en série <mark>74</mark>, <mark>81</mark>, <mark>91</mark>, <mark>100</mark>
   monographique 74
   périodique 65, 66, 74, 81, 91, 100, 293
   typologie 72
```

0

quadrichromie (emblème européen) 169

R

```
recommandations 19, 20, 21, 24, 31, 36, 40
rectificatifs (JO) 19, 21, 28, 43
recyclé (papier) 85
réédition 83
références 66, 91, 95-100
   à la réglementation de l'Union 44, 95
   au Journal officiel 43, 135
   aux affaires de la Cour de justice 97
   aux affaires du Tribunal 97
   aux modifications d'un acte 49
   aux subdivisions d'un acte 48
   aux traités 96
   bibliographiques 100
régions 285
règlements 20, 21, 23, 35, 39, 40, 44, 55, 95, 160
réimpression 83
réserve
   mention de réserve (copyright) 86
   réserve complémentaire (auteur) 89
ressources continues 72, 73, 74
```

ressources intégratrices permanentes 73 ressources intégrées 74

S

```
second/deuxième 297
section 19, 20, 23, 29, 31, 42, 53
séries
   Iournal officiel 19
   publications 83
SGML 68
sigles 21, 23, 35, 44, 55, 147, 160, 162
   euro 117, 118, 119
   langues 114, 237
   liste des sigles et acronymes 185
   monnaies 118, 229
   pays 111, 205, 225
       dans les adresses 125
signatures (actes) 35, 40, 44
signe de soustraction 109, 149
signes de correction 107
signes et symboles 181
sommaire 81, 91
sous-titre 72, 81, 83, 92
structure des publications 81
structure du Journal officiel 19
subdivisions dans les actes 42
substantifs
   majuscules 151
   minuscules 151
symboles 181
synoptisme (du JO) 43
```

П

```
tableaux 70, 91, 103
   multilingues 103
   signes et symboles 181
table des matières 65, 66, 68, 70, 91
   sommaire 91
téléphone, indication des numéros 134, 160
température 160
territoires, codes 205, 225
tiret 149
titre 35, 42, 44, 46, 68, 70, 72, 147, 149, 150
   au dos 81
   collectif 73
   corps du — 81
   courant 91
   de collection 81, 83
   de série 81, 83, 100
   d'ouvrage 65, 81, 83, 91, 94, 100, 293
   d'un acte 35
   numéro d'identification 74
   page de — 72, 81, 83, 84, 91
   table des matières 91
   valeur de — 68, 92
```

```
titres de civilité 151, 181
traité
    (ordre des —) 52
    (sigles des —) 52
    sur le fonctionnement de l'Union européenne 20, 21, 36, 96
    sur l'Union européenne 21, 23, 36, 96
Tribunal, appellations 136, 239
Tribunal de la fonction publique 29, 136, 239
```

U

URL 133

V

visas 36, 44, 46, 52, 101, 297

Z

zone euro 117



